THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/procesverbauxetm1900acad

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

## PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1900

BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

1901

# ACADÉMIE

## DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

### DE BESANÇON

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

## PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1900

BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

1901

THE GETTY CENTER
LIBRARY

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

## DE BESANÇON

---

## ANNÉE 1900

---

## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

---

### *Séance du 18 janvier 1900.*

**Étaient présents :** MM. le marquis de Vaulchier, président; le docteur Baudin, le vicaire général de Beauséjour, Gaston de Beauséjour, Boutroux, Chipon, Estignard, Gauthier, le docteur Girardot, Guichard, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, Lombart, Mairot, Mallié, le docteur Meynier, Mieusset, l'abbé Perrin, le chanoine Suchet, Vaissier; Tripard, associé correspondant; Pingaud, secrétaire de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre est lu et adopté.

M. l'abbé Perrin fait connaître son discours de réception, intitulé : *François Perrenot de Granvelle, garde des sceaux de Charles-Quint.*

Deux notices nécrologiques sont lues, la première par M. Gaston de Beauséjour sur M. le général Gresset, membre titulaire; la seconde par M. Gauthier sur M. Jules Sauzay, membre honoraire.

M. le président communique, au nom de M. le comte de Char-

donnet, une étude sur *la Télégraphie sans fil*, qui est retenue pour la prochaine séance publique et y sera lue par M. Boutroux.

Cette séance aura lieu le 1er février, à deux heures, et sera suivie d'un banquet.

Après fixation du programme et discussion des candidatures aux places vacantes à pourvoir le 1er février, la séance est levée.

*Le Président,* — Marquis de Vaulchier.

*Le Secrétaire perpétuel honoraire, secrétaire de la séance,* — L. Pingaud.

---

## *Séance publique du 1er février 1900.*

**Étaient présents :** MM. le marquis de Vaulchier, président; le premier président Gougeon, directeur ; Gondy, maire de Besançon ; le vicaire général de Beauséjour, Eugène de Beauséjour, associé correspondant ; Boutroux, Henri Chapoy, associé correspondant; comte de Chardonnet, Chipon, le docteur Dufour, associé étranger ; le docteur Gauderon, Jules Gauthier, le docteur Girardot, Paul Guichard, le docteur Lebon, Lieffroy, de Lurion, Mallié, Mairot, abbé Perrin, Pingaud, secrétaire perpétuel honoraire; Richenet, associé correspondant; abbé Rigny, comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, Vaissier ; Lambert, secrétaire adjoint.

M. le général Duchesne, commandant du 7e corps d'armée; Mgr Petit, archevêque de Besançon ; M. Lanouze, recteur de l'Académie, et Mgr Dubillard, évêque nommé de Quimper, avaient écrit à M le président pour lui exprimer leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

M. Bonnet, président de la Société d'émulation du Doubs, était présent, et M. le docteur Meynier représentait la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône. M. Maire, président de la Société d'émulation de Gray, et M. Philippe Berger, président de la Société belfortaine d'émulation, s'étaient excusés.

La séance a eu lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes ont été faites :

*Le général Vionnet*, discours par M. le marquis de Vaulchier, président;

*Nicolas Perrenot de Granvelle, ministre de Charles-Quint*, discours de réception, par M. l'abbé Perrin;

Réponse de M. le président;

*Un grand magistrat colonial, François-Nicolas Laude*, par M. Henri Chapoy, associé correspondant;

*La télégraphie sans fil*, par M. le comte de Chardonnet.

Après la séance, l'Académie, à laquelle se sont joints MM. Estignard et le docteur Ledoux, a élu, dans la classe des associés résidants, M. Poète, conservateur de la Bibliothèque municipale, et M. l'abbé Louvot, curé de Saint-Claude; dans la classe des associés correspondants nés en Franche-Comté, M. le docteur Bertin, de Gray.

Le soir, à sept heures, a eu lieu un banquet, auquel assistaient comme invités M. le docteur Dufour, M. Bonnet, président de la Société d'émulation du Doubs, et M. le docteur Meynier, représentant de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

*Le Président*, Marquis de Vaulchier.

*Le Secrétaire adjoint*, M. Lambert.

---

## TOAST PRONONCÉ AU BANQUET DE L'ACADÉMIE

Par M. Ch. Bonnet, président de la *Société d'émulation du Doubs*

Monsieur le président,

Au nom de la Société d'émulation du Doubs, je vous remercie des paroles aimables que vous venez de lui adresser et vous assure que je suis très flatté de la mission qui m'a été confiée d'apporter à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon le tribut d'hommages de notre compagnie.

Je vous avouerai que je ne m'exposais pas, sans quelque inquiétude, au périlleux honneur de représenter notre Société, dont je suis l'éphémère président, au milieu de cette éminente Académie qui, depuis plus d'un siècle et demi, maintient si haut et si dignement dans notre province les saines traditions du beau et du bien, sait encourager l'effort du talent naissant et récompenser toute marche vers l'idéal; de cette Académie, qui est un lieu de refuge pour l'élite des penseurs, dans une fin de siècle où, oserai-je, ici, risquer l'expression, la médiocratie

coule à pleins bords ; qui est le refuge de l'élite des honnêtes gens, je l'entends dans le vieux sens du mot, des honnêtes gens qui ne peuvent comparer sans rancœurs le temps passé au temps présent, mais ne perdent pas, quand même, leur foi en l'avenir qu'ils rêvent.

Oui, je redoutais d'être un peu dépaysé au milieu de personnages très graves que, par suite d'une impression de ma prime jeunesse, combien lointaine ! je considérais avec un sentiment de respect presque religieux ! Mais, en jetant un regard autour de moi, je me rassure, car j'ai le plaisir de découvrir quelques figures amies ; des confrères qui se trouvent ici en nombre par un phénomène de migration dont je n'ai pas de peine à deviner les lois, quand je vois de quelle main judicieuse vous avez su choisir, parmi les nôtres, le dessus du panier.

Au surplus, que vous dirais-je, je ne pourrais que répéter après eux, avec moins d'autorité et en moins bons termes, ce qu'ils vous ont certainement dit en célébrant la bonne harmonie et l'heureuse confraternité qui existent entre votre Compagnie et la nôtre, qui s'est développée comme une sorte de tiers état, à côté de sa grande aînée, s'efforçant de suivre son exemple, et puissamment aidée dans son action parallalèle par ces savants, ces érudits dont les noms sont sur toutes les lèvres, ou le souvenir dans toutes les mémoires.

Que vous dirais-je de plus, sinon que j'aimerai toujours à me rappeler cette agréable soirée passée avec vous, en vrai pays comtois, et que je marquerai ce jour d'un caillou blanc, comme l'un des meilleurs de ma vie déjà longue.

C'est sous cette impression que je lève mon verre et que je bois à vous, Monsieur le président ; à vous qui, aux jours sombres, devant l'ennemi, n'avez pas oublié que « noblesse oblige » et qui, à tous égards, faites aujourd'hui si noble figure, dans cette salle historique où vous êtes si bien chez vous, à la tête de votre Compagnie.... d'immortels !

Je bois à vous tous, Messieurs, en portant la santé de M. le chanoine Suchet, votre vénéré doyen ; je souhaite, Monsieur, de vous voir longtemps encore à nos réunions et à nos fêtes ; vous, dont la vie si bien et si dignement remplie peut servir d'exemple aux jeunes ; vous, dont l'esprit toujours vivace est si français avec son grain d'atavisme ; vous, dont le front est rebelle aux frimas et semble leur dire : « Nenni, ma foi ! »

---

## *Séance du 22 février 1900.*

**Étaient présents** : MM. le marquis de Vaulchier, président; Estignard, Chipon, Gauthier, le docteur Girardot, Guichard, le docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, de Lurion, Mairot, le docteur Meynier, Mieusset, Poète, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, Vaissier ; Lambert, secrétaire adjoint.

Les procès-verbaux des séances des 18 janvier et 1er février sont lus et adoptés.

M. le secrétaire adjoint fait part à l'Académie d'une lettre par laquelle M. le docteur Bertin la remercie de son élection comme associé correspondant.

M. le docteur Ledoux donne lecture d'une notice sur Le Coz, archevêque de Besançon sous le premier Empire.

M. Guichard rend compte du recueil de poésies de Mme Ernest Brun, les *Échos du pays*, dont un exemplaire a été offert par l'auteur à l'Académie.

M. Mairot lit cinq fables inédites de M. Frédéric Bataille, associé correspondant franc-comtois : *le Jeune loup et le hautbois ; l'Écharde; la Girouette ; le Valet et le vieux seigneur ; la Pomme de reinette.*

M. le docteur Girardot présente les comptes de M. le trésorier pour l'année 1899, ainsi que le rapport de la commission des finances. L'Académie approuve les comptes et donne décharge au trésorier.

M. le docteur Girardot présente ensuite le projet de budget élaboré par la commission pour l'année 1900.

Ce budget est adopté par l'Académie; il est ainsi établi :

| Recettes | | | Dépenses | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Rentes sur l'État. . | 2,854 | » | Impression de Mémoires . . . . | 1,300 | » |
| Cotisations des membres résidants. . | 760 | » | Pension Suard . . | 1,500 | » |
| — des membres correspondants . . | 200 | » | Prix d'éloquence. . | 400 | » |
| Allocation du conseil général. . . | 300 | » | — d'économie politique . . . . . | 400 | » |
| Vente de volumes . | 20 | » | — Marmier . . . | 300 | » |
| *A reporter* . . | 4,134 | | Traitement à M. Du- | | |
| | | | *A reporter* . . | 3,900 | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Report.* . . . | 4,134 » | *Report.* . . . | 3,900 » |
| Intérêts des fonds en réserve . . . | 200 » | chaillut et frais . | 90 » |
| En réserve pour la publication de documents inédits . | 800 » | Traitt du concierge . | 60 » |
| | | Frais des séances publiques . . . | 100 » |
| | | Imprévu, dépenses diverses . . . . | 200 » |
| | | Impression des documents inédits . | 800 » |
| | 5,134 » | | 5,150 » |

| | |
|---|---|
| Dépenses . . . . . | 5,150 » |
| Recettes. . . . . | 5,134 » |
| Différence. . . . | 16 » |

Les dépenses dépassent les recettes de 16 fr.

M. le président consulte l'Académie sur le point de savoir quelles mesures il y aurait lieu de prendre à l'égard des associés correspondants franc-comtois qui refusent de payer leur cotisation. L'Académie décide que, pour ceux qui n'ont pas demandé à en être dispensés, le trésorier doit les inviter à payer, en les prévenant qu'en cas de refus de leur part, ils seront considérés comme démissionnaires.

M. le secrétaire adjoint présente un rapport sur une proposition du bureau tendant à faire réimprimer les statuts constitutifs de la Compagnie et les règlements en vigueur, en y apportant quelques modifications que l'expérience paraît rendre désirables. M. Lambert propose en outre que cette réimpression soit suivie d'une table générale des mémoires publiés par l'Académie depuis sa réorganisation, en 1806, jusqu'à la fin du XIXe siècle. Il demande que ces propositions soient renvoyées à la commission des publications, qui doit être réélue à la fin de la séance.

Ce renvoi est ordonné.

Il est ensuite procédé au renouvellement de la commission des publications pour l'année 1900. En sont élus membres : MM. le chanoine Suchet, le comte de Sainte-Agathe, Pingaud, Gauthier, Lombart.

La séance est levée.

*Le Président,* Marquis de Vaulchier.

*Le Secrétaire adjoint,* M. Lambert.

## LES ÉCHOS, par Mme Ernest Brun

**Les Échos du pays.** Dole, Courbe-Rouzet, 1899, 1 vol. in-8

*Compte rendu par M. Paul* Guichard

Il nous arrive de Dole, ou des environs de cette cité voisine et amie, un très joli volume de poésies qui nous en présage un second, j'ai été chargé de vous présenter un compte rendu de ce premier envoi.

Le temps qui m'a été donné pour l'examiner a été un peu court, mais il a suffi, je l'espère, pour apprécier ce recueil comme il le mérite.

L'auteur est Mme Ernest Brun. Ce nom est cher à l'ancienne capitale de la Franche-Comté où, dès le XVIe siècle, il était noblement porté par des avocats et des conseillers à son parlement. Il ne peut nous déplaire de voir le même nom se distinguer aujourd'hui dans d'autres travaux, quoique de moins grande envergure. Les lettres ont leur mérite à côté des sciences ardues, et bien des lecteurs qui n'atteindraient pas aux discussions du droit ou de la diplomatie, se délectent dans des œuvres plus modestes qui, en charmant l'esprit et le cœur, en leur communiquant des impressions agréables, toujours saines et morales, semblent des rayons de lumière dans notre ciel chargé d'orages.

Le volume que nous analysons se compose de quatre-vingts pièces qui se suivent sans être groupées par séries; le classement est un avantage et fait mieux suivre la pensée de l'auteur; toutefois, telles qu'elles nous sont offertes, il est facile de rapprocher celles qui peuvent rentrer dans un cadre commun.

Ces poésies sont inspirées par une imagination gracieuse. Peut-être le style manque-t-il parfois de fermeté et de précision, ce qui arrive ordinairement aux plumes féminines : les hommes ont la prétention de marteler mieux les vers; mais à quoi bon, dans des écrits tendres et aimables, réclamer plus de vigueur que n'en comporte le sujet? Quand on se promène le matin dans les bois de Mont-sous-Vaudrey, il ne faut pas s'attendre à des coups de clairon à propos de feuilles humides de rosée, de chardonnerets qui s'éveillent ou de papillons

Qui sortent par milliers des sombres chrysalides.

On les voit secouer leurs antennes humides.
Puis leurs ailes d'azur, de pourpre ou de saphir,
S'unissent au zéphyr.

Je crois que le mieux sera de laisser la parole à l'auteur et de vous lire quelques citations prises autant que possible dans tous les genres que sa plume délicate a touchés. Elles serviront à mieux apprécier l'élégance et la diversité de son talent.

Mme Brun se plaît dans la description des fleurs, où elle excelle, les dépeint très bien et les place avec soin dans les lieux où elles croissent d'habitude. Cette précision témoigne d'une étude spéciale de l'histoire naturelle.

*La Haie de mon jardin* nous offre un riche écrin de fleurs, de fruits, de scarabées, d'oiseaux. Citons cette pièce en entier.

Je ne veux point de murs autour de mon jardin :
Des pierres, du ciment autour de cet Éden,
Quand je puis, chaque jour, passant près de ma haie,
Ou cueillir une fleur, ou manger une baie!
Oh! non. Que deviendrait cet aimable pinson
Dont j'entends, chaque avril, la joyeuse chanson?
Où poserait son nid la fauvette mutine
Qui revient tous les ans nicher dans l'aubépine?
Aux pierres reflétant les effluves du ciel,
L'abeille pourrait-elle enlever un doux miel?
Les insectes dorés s'abreuvent au troène,
Trouveraient-ils aux murs la goutte d'Hippocrène?
Vous, jolis escargots, coquillages striés,
Je ne vous verrais plus grimper aux coudriers!
Je n'entendrais jamais, campanule-raiponce,
Sonner ta cloche bleue aux frissons de la ronce ;
Pervenche, violette, iraient fleurir ailleurs ?
Ah! ne m'en parlez plus, architectes railleurs!

. . . . . .

Venez, petits enfants, ma haie entière est pleine
De merveilleux trésors qu'on peut nombrer à peine!
Voulez-vous y trouver des perles, du corail,
Un brillant scarabée habillé d'un camail;
Fraises, noisettes, coings? Ouvrez vos mains avides,
Accourez près de moi, si vos poches sont vides;
Nous ferons des sifflets des branches de sureau,
Des fruits de l'églantier un bracelet fort beau.
N'oublions pas, surtout, de récolter les mûres :
Votre mère en fera de douces confitures.
De clématite aussi je veux vous couronner,
Ne pouvant m'appauvrir à toujours vous donner!

Oui, ma haie est féconde en présents admirables ;
Ses buissons variés, touffus, inépuisables,
Offrent à mes désirs, n'importe la saison,
Avec les fleurs, les fruits, des jouets à foison.

*Les Bords de la Cuisance.* La scène se passe, ou plutôt la promenade, sur les rives de ce cours d'eau qui naît aux Planches, près d'Arbois, et se jette dans la Loue.

Voici quelques strophes de cette pièce fort intéressante au point de vue de la flore.

Dirai-je que, sous le rapport de la disposition des strophes et des rimes, les règles ordinaires de la prosodie sont un peu violées? N'insistons pas; l'école moderne a ses coudées plus libres que l'ancienne.

Vous connaissez la rivière
Qui traverse le pays ;
Elle coule en un fouillis
De plantes qu'unit le lierre.

On pourrait de botanique,
Sur ses rives, faire un cours,
Et dans ce petit parcours,
Recueillir la véronique,

La terrette et la pervenche,
L'argentine avec le thym,
L'euphorbe-éveille-matin,
Le houblon et l'orobanche.

. . . . . .

La noirâtre scrofulaire
Fleurit tout auprès du pont,
Et vers le lavoir du « Mont, »
S'épanouit la stellaire.

Les blanches fleurs de pyrèthre
Ou marguerite des prés,
Les longs iris diaprés
Ont l'air de vous reconnaître.

Valériane-vanille
Répand son parfum subtil ;
L'épilobe au long pistil
Vous présente sa famille.

Vous la connaîtrez sans peine,
Ses pieds sont dans l'eau qui dort,
De ses siliques il sort
Des flocons de blanche laine.

Puis vient la description du nénufar, et à ce sujet une suite de légendes répandues dans le pays sur cette plante qui sait tout, connaît les secrets et les révèle à ceux qui l'emportent dans leurs maisons ; après plusieurs strophes vives et piquantes sur ces contes populaires, l'auteur ajoute :

Il ne vous faut jamais rire
De ces superstitions ;
Le pouvoir des fictions
Est fort grand, et je l'admire.
. . . . . .

Dieu créa la poésie
Puérile quelquefois,
Pour l'homme des champs, des bois ;
C'est sa goutte d'ambroisie.

*Le Mur de la prison de Bourg* nous attire encore par son bel étalage de végétaux ; j'ai vu personnellement cette muraille garnie de plantes ; l'idée d'en exposer le détail est réellement ingénieuse et Mme Brun s'en est fort bien acquittée.

Ce mur de la prison que je trouvais si triste
S'anime chaque jour ; maintenant il existe,
De mon côté, surtout, des végétaux nombreux
Qui de vivre si haut me semblent tout peureux.
Je me complais beaucoup à les voir apparaître ;
Des brins de violette ont commencé par naître :
De ma fenêtre on en voit les boutons ;
Un tout jeune arbrisseau pousse aussi ses bourgeons,
. . . . . .
Et le pauvret végète auprès de ces stellaires
Que je ne savais pas parmi les capillaires
Dont tout ce pan de mur est comme tapissé.
. . . . . .
Que vois-je en cet endroit ? Oh ! la bonne fortune !
Avec sa gerbe d'or et ses jets vigoureux
La giroflée a mis quelque chose d'heureux.
. . . . . .
Nul à cette hauteur ne pourra te cueillir,
Giroflée, et pourtant je saurai recueillir
Tes esprits pénétrants à l'arome champêtre ;
Pour cela, le matin, j'ouvrirai ma fenêtre.

Mes regards se portant jusqu'au faîte du mur,
Remarquent un cordon de feuillage au ton dur,
C'est bien toi, n'est-ce pas, rustique et sombre rue ?
Sur elle, un grand lilas se penche vers la rue,

Il semble un curieux qui, de nuit et de jour,
Voudrait voir les passants....

. . . . . .

Agite, ô lilas blanc, tes rameaux gracieux,
De la belle saison premier et tendre gage!
Oui, j'aime et je comprends ton consolant langage
Qui sait me rappeler la promesse de Dieu :
« Je mets, dit-il, des fleurs, même au plus triste lieu,
Sur le mur des prisons, sur le tertre des tombes,
Afin qu'au désespoir, homme, tu ne succombes! »

. . . . . .

Lisons encore, comme étude du même genre, revêtant un caractère enjoué, *les Champignons :*

A quoi sert la vie éphémère
De ces vénéneux champignons ?
Disaient des enfants à leur mère,
Dans les vignobles bourguignons.

— Vois, pendant l'orageuse pluie,
Ces agarics, blancs champignons,
Ont tous ouvert un parapluie?....
— C'est pour l'insecte aux pieds mignons.

— Là, sous ces arbres, bien à l'ombre,
Tous ces énormes champignons :
Cêpes, bolets, au chapeau sombre!....
— Ils veillent pour leurs compagnons.

— Mais ceux qui poussent en familles,
Laids et grotesques champignons?....
— Des vers luisants dans les brindilles
Ils abritent les lumignons.

— Sur les toitures des chaumines,
Que font ces pâles champignons?....
— Ils apportent leurs bonnes mines
Pour égayer les vieux pignons.

— Et ceux-ci couvrant cette écorce,
Imperceptibles champignons,
Que peuvent-ils? — Ils font, par force,
Aux savants, mettre des lorgnons.

Les regrets du passé, les souvenirs de famille, les séparations, la tristesse des vieillards, l'isolement si fréquent des aïeules inspirent à l'auteur bon nombre de pages d'une touchante mélancolie.

Lisons *Autrefois et aujourd'hui :*

Quand je pensais à mon village,
Aux jours paisibles d'autrefois,
Je voyais comme en un mirage
La silhouette des grands bois;

Le haut clocher de notre église
Montrait son dôme étincelant;
Le ruban de la route grise
Gaiement allait se déroulant;

Au bord des landes familières,
A nos promenades du soir,
Surgissaient les toits des chaumières
Et la fontaine au gai lavoir.

. . . . . .

Aujourd'hui, si je vais encore
Par la pensée en mon pays,
Le clocher que le soleil dore
N'attire plus mes yeux ravis.

Plus de parents, de voisinage
A surprendre par mon retour....
Plus de gaieté, de babillage,
De confiance ni d'amour !....

Le funèbre enclos tumulaire
Fait seul l'objet de mon désir,
Et dans le sentier funéraire
Mes pas s'égarent à loisir....

O dernière et triste demeure
Renfermant des restes chéris,
C'est toi que je vois à toute heure,
Lorsque je pense à mon pays ! ! !

*A une grand'mère*, sorte de visite émue à une aïeule :

Quand mon esprit lassé d'entretiens froids et vides
Vient, comme un indigent qui tend ses mains avides,
Chercher auprès de vous une trêve à ses maux,

. . . . . .

Je sens un air plus pur régénérer mon être.

. . . . . .

Et j'oublie aussitôt mon tourment anxieux !
Parlez de champs féconds et de travaux rustiques,
De dévouement, d'amour, de scènes dramatiques;
Arrière le mensonge et les illusions,
Mon cœur va s'abreuver aux nobles passions !

Marchez dans les chemins tout bordés d'aubépines,
Traversez les grands prés couverts de condamines,
Allez, sous le ciel bleu, dire encore une fois
Combien ils étaient beaux vos avrils d'autrefois!

Alors que jeune épouse à la toilette blanche,
Appuyée à son bras, vous alliez, le dimanche,
Cueillir la violette ou le champêtre lis,
Pour orner les autels et votre gai logis.

Puis plus tard, les bonheurs, les soucis de la mère,
Époque lumineuse et qu'on trouve éphémère,
Quand l'enfant a grandi comme le jeune ormeau
Que l'on planta le jour où l'on eut un berceau!

Hélas! ce ciel si pur s'estompe d'un nuage....
Une ombre passe aussi sur votre blanc visage.

. . . . . .

Soudain la porte s'ouvre, et deux jeunes fillettes
S'élancent....
Grand'mère, contemplez ces enfants si candides,
Reprenez vos récits et vos regards limpides,
Ouvrez vos bras, riez, surtout ne pleurez plus
Celui qui vous attend au séjour des élus.
Il ne faut pas pleurer ceux que les mains divines
Otent de cette voie où croissent tant d'épines,
Où nos pieds sont meurtris, où nos cœurs sont navrés;
Rendons grâces à Dieu qui les a délivrés!

*Victime du Minotaure.* Nous nous trouvons de nouveau en présence d'une vieille femme dont les regrets sont causés par des épreuves plus douloureuses encore :

Mère Françoise, assise au plus près du foyer,
Les mains sur ses genoux, regarde tournoyer
Les épais flocons noirs à la frange rougeâtre
Sortant incessamment de la bûche de l'âtre.

Son front a plus de plis qu'une pomme en avril;
A sa paupière usée, il n'est pas un seul cil,
Ses cheveux sont tout blancs, et cependant il reste
Des traces de beauté sur sa face modeste.

. . . . . .

Vieille femme aujourd'hui, voit-elle revenir,
Volant, abeille d'or, le brillant souvenir?
Oh! non.... Voici des pleurs goutte à goutte descendre
De sa joue à sa main, de sa main à la cendre!

Elle est seule à toujours sous ce rustique toit
Qui fut pendant longtemps de beaucoup trop étroit!

Où sont-ils, cher mari, bruns garçons, blondes filles ?
Les épis, mûrs ou non, tombent sous les faucilles.

Toutes, tous disparus, hors la dernière enfant :
Elle voit des cheveux, autour du front, bouffant,
Elle voit des yeux doux plus bleus que la pervenche
Et sa tête chenue encor plus bas se penche !

Qu'est-elle devenue ?....
Chut, n'en parlez jamais ! L'enfant belle, indocile,
A quitté le hameau pour servir à la ville....

N'en demandez pas plus sur la fille des champs,
Sa faute, ses malheurs sont cruels et touchants !
Ma plume se refuse à dire cette histoire,
Mais Satan l'a placée en son affreux grimoire !

. . . . . .

Signalons encore, au moins par leurs titres, d'autres pièces, les unes empreintes de gaieté, les autres recueillies et pieuses, telles que : *le Nuage, Bienheureux les simples, Travail et prière, Jeanne, Dans les champs, la Défaite d'un poète, la Teille du chanvre*, etc.

Résignons-nous, puisque les limites de ce rapport nous y obligent, à en sauter beaucoup, et peut-être des meilleures.

J'aurais dû encore citer en son rang *la Bresse au mois de juillet*, beau tableau de moisson dans les fertiles plaines de la Bresse, peinture bien réussie qui rappelle la manière à la fois réaliste et poétique de Max Buchon et de Gabriel Vicaire; mais il importe, pour compléter l'étude du bel ouvrage que nous avons eu le plaisir d'examiner, d'arriver à des compositions qui, tout en ayant des points d'analogie avec les précédentes, sont cependant plus gaies et en même temps plus spéciales à notre région.

Voici quelques récits du Jura, des scènes villageoises, des intérieurs rustiques. Là, le talent si souple de M^me^ Brun est véritablement à l'aise, et par instant il nous rappelle celui de notre collègue M. Louis Mercier.

*Le Retour du soldat de Bans.* La scène se passe dans ce village situé près de Mont-sous-Vaudrey. C'est un soldat qui a fait ses sept ans de service et qui revient chez lui, où il constate qu'il a été oublié complètement, même par Françoise, sa promise, qui a épousé Jean pour son gros bien : c'est la nouvelle que lui annonce Nicaise, un de ses anciens camarades, moitié sympathique, moitié moqueur.

« Las ! c'est qu'il est riche, sais-tu !
Il a son pré, sa chènevière ;
Trois journaux de blé, sa chaumière.
La Françoise avait.... sa vertu. »

Le grand Nicaise rit bien fort,
Croyant avoir été fort drôle ;
Claude pensait : « Voilà mon rôle,
Les absents ont toujours eu tort. »

Dans *le Retour du compagnon à la ferme de Souvans*, il s'agit d'un ouvrier qui vient d'accomplir son tour de France et revient dans son village natal :

J'ai terminé mon tour de France.
O cher Souvans, je te revois,
Mirant tes blés dans la Cuisance
Et dormant auprès de tes bois.

Mes yeux interrogent la plaine
Que l'on nomme le Val d'Amour ;
D'émotion mon âme est pleine,
Notre ferme est à ce contour !

Peut-être est-elle peu jolie ;
Son toit de chaume est écrasé,
La muraille n'est pas polie,
Le gazon autour est rasé.

Son jardinet n'a plus de porte ;
Il y pousse comme au hasard
Toute la vulgaire cohorte
Des légumes à cuire au lard.

Dans l'herbe où la poule picore
La vache mange en liberté ;
Non loin d'elle, pâture encore
Un baudet roussi par l'été.

Pourtant je t'aime, pauvre ferme !
C'est que vingt ans, je vécus là !
Moi gars à l'ouvrage si ferme
Je pleure en voyant tout cela.

Dans la grange, mon frère vanne,
Mon père bottèle le gleu (1).
Et je vois ma sœur Marie-Anne
Avec son grand devantier (2) bleu.

---

(1) Chaume choisi.
(2) Tablier.

Voilà les flocons de fumée
Qui bondissent en tournoyant ;
Une soupe aux choux parfumée
Cuit sur le poêle en bouillonnant.

J'arrive sans que l'on m'invite,
Convive toujours attendu !
Allons, mes pieds, marchons plus vite,
Je retrouve un bonheur perdu !

Que jamais personne ne raille
Les pleurs que répand un bon fils,
Car, sur la terre, où que l'on aille,
Rien n'est si beau que le pays !

Le compagnon entre dans la maison ; plus heureux que le soldat de Bans, il est reçu, fêté, un joyeux repas s'improvise en son honneur parmi les parents et les voisins :

Bientôt toute la troupe fête
L'événement d'un si beau jour ;
Allons, trinquons, sa tâche est faite,
Le compagnon est de retour !

*Le Sermon de la fête du village*, amusante jaserie de paysans, au sortir de l'office, sur le prône qu'ils ont entendu ; *la Mère Tiennette, la Hionore de Mont-sous-Vaudrey*, sont également des pièces empreintes d'une aimable couleur locale.

Il est temps, Messieurs, de clore cet examen et de terminer nos citations, quel que soit l'agrément que l'on y trouve ; le volume, du reste, est à la disposition des personnes qui voudraient le consulter.

Faut-il éplucher quelques négligences, des vers dont le sens est un peu obscur ou quelques rimes offrant prise à la critique ? Mais dans quelles œuvres ne trouve-t-on pas de défauts, quand on veut tout disséquer ? Aussi ne nous y arrêtons pas ; heureux de l'hommage qui a été fait de ce beau livre à notre Compagnie, félicitons-nous de compter parmi les poètes de notre pays une femme distinguée et instruite comme l'est Mme Ernest Brun, dont les travaux contribueront à rehausser l'honneur des lettres franc-comtoises.

---

*Séance du 15 mars 1900.*

**Étaient présents** : MM. le marquis de Vaulchier, président ; le vicaire général de Beauséjour, le docteur Girardot, Guichard, Lieffroy, Lombart, de Lurion, le docteur Meynier, l'abbé Perrin, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, Vaissier ; Lambert, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 22 février 1900 est lu et adopté.

Le secrétaire adjoint communique une lettre circulaire de M. le ministre de l'instruction publique relative au Congrès des Sociétés savantes.

M. le président fait connaître que l'Académie a reçu en hommage, de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, un exemplaire de son mandement pour le carême; de Mme Ernest Brun, le second volume de son recueil poétique : *les Échos du pays*.

M. Mallié donne lecture de la première partie de son travail intitulé : l'*Art nouveau*. La seconde partie est réservée pour la prochaine séance.

M. Lambert lit, au nom de M. Just Tripard, associé correspondant franc-comtois, quelques pages d'une étude sur les origines des biens communaux.

M. le docteur Meynier présente le compte rendu d'une brochure intitulée : *Causerie ethnographique sur le fellah*, par M. Piot, vétérinaire en chef des domaines de l'État, au Caire, secrétaire général de l'Institut égyptien.

A raison des vacances de Pâques, l'Académie décide que sa prochaine séance aura lieu le 5 avril.

La séance est levée.

*Le Président*, Marquis de Vaulchier.

*Le Secrétaire adjoint*, M. Lambert.

---

## CAUSERIE ETHNOGRAPHIQUE SUR LE FELLAH

PAR J.-B. PIOT-BEY

*Compte rendu par M. le docteur* J. Meynier

En arabe, le mot *fellah* signifie laboureur, cultivateur, par

dérivation du mot *felaha*, culture, labourage, et du verbe *iefleh*, fendre, couper, scinder, partager, réduire en morceaux, ce qui, s'appliquant à la terre, donne le sens de labourer. L'expression de fellah a passé, avec son sens étymologique, dans presque toutes les langues européennes, en caractérisant spécialement la race populaire d'Égypte. C'est justifié, parce que le fellah actuel est un descendant direct du peuple qui a créé de toutes pièces une civilisation au nord-est de l'Afrique, alors que l'Europe était encore dans la barbarie.

Pour M. Piot-Bey ou le colonel Piot, comme pour M. Maspéro, un autre bey dont il adopte volontiers les idées, les premiers ancêtres des Égyptiens de l'antiquité historique et, par conséquent, des fellahs, étaient des hommes de race blanche, originaires, les uns de la Babylonie, les autres de la vallée du Nil même, où ils étaient établis depuis un temps immémorial. C'est au type noble, présentant tous les caractères des races iraniennes, qu'il faut rapporter les premiers. Le type commun, qui représente les derniers, est évidemment d'origine berbère. Les caractères extérieurs de ces deux types principaux se retrouvent encore de nos jours, avec des variétés intermédiaires sans nombre.

Les nombreuses invasions, qu'ont valu à l'Égypte la renommée universelle de la richesse de son sol et sa situation géographique, ne paraissent pas avoir grandement modifié ces deux types. Ils sont, l'un et l'autre, franchement dolicocéphales, plus particulièrement chez l'homme que chez la femme. Le teint du visage varie avec la latitude : bronzé seulement au nord du Delta, il tourne au chocolat dans la moyenne Égypte et devient plus sombre encore aux environs d'Assouan, sans cependant atteindre jamais le noir du nègre.

Le fellah a, généralement, la tête rasée ; mais il conserve quelquefois la barbe. La propreté et l'hygiène y trouvent, l'un et l'autre, leur compte. La fellahine a rarement une belle chevelure. Elle la divise en petites tresses, dont chacune se termine, selon le rang de la femme ou le degré de sa coquetterie, avec des fils de soie ou de laine portant communément, à leur extrémité libre, un bijou ou une amulette.

L'habillement du fellah est simple et commode : une grande robe en cotonnade blanche ou bleue, appelée *galabieh*, et un caleçon de même étoffe en font tous les frais. Pour l'hiver, un grand manteau de laine, le *zabout*, ou un sac à blé replié dans le sens de la longueur. Comme coiffure, une calotte hémisphérique en feutre blanc, gris u marron, la *libdeh*, ou bien un pe-

tit bonnet de même forme, le *talzieh*, en piqué ou tissé au crochet, autour desquels s'enroule le turban, pièce d'étoffe blanche ou de couleur. Cette coiffure est complétée, chez la femme, par un fichu noir, jeté négligemment sur la tête et qui lui sert de voile à l'occasion.

La fellahine se teint les ongles des mains et des pieds avec du henné. Elle aime beaucoup les bijoux en clinquant : colliers de verroterie ou de pièces de monnaie, bagues, bracelets de bras et de jambes, boucles d'oreilles et de nez. Si elle achète des bijoux de prix, il faut qu'ils soient de valeur intrinsèque constante, en or ou en argent et d'un certain poids. Les pierreries ne la tentent pas. Les pièces d'or, qui entrent dans sa toilette, représentent quelquefois une vraie fortune. Les parfums sont pour elle une denrée trop chère ; néanmoins, elle parfume son linge avec une poudre composée des espèces sèches, pétales de rose, sommités d'absinthe, d'armoise, de fenouil, de lavande, qu'elle trouve en abondance sous sa main.

Les deux sexes se tatouent à partir de l'âge adulte. Les dessins sont très rudimentaires ; ce sont : un pointillé circulaire, un ensemble de traits verticaux, quelque figure irrégulière et sans signification. Sur le fellah copte, le tatouage représente toujours une croix plus ou moins ornementée. Lorsque le tatouage n'est pas un ornement de simple fantaisie, ce peut être un moyen thérapeutique. Comme les boucles d'oreilles, on l'emploie contre les maladies des yeux, les douleurs névralgiques et rhumatismales ; concurremment avec les pointes ou les raies de feu, sur les tumeurs de toute nature.

Autrefois, la mutilation volontaire d'un ou plusieurs doigts, dans le but de se faire exempter du service militaire, était fréquente. Elle l'est moins de nos jours, le contingent annuel ayant été réduit et le fellah ayant la faculté de se racheter. Le fellah professe pour le service militaire la même répulsion que l'Anglais, mais pour un motif diamétralement opposé au sien : le premier ne veut pas sortir de son pays, l'autre ne demande qu'à ne pas y être et à courir le monde pour chercher sa proie.

Cependant, le fellah possède rarement quelque bien au soleil, pas même la chétive hutte qui l'abrite, lui et sa famille. Neuf fois sur dix, c'est un mercenaire, attaché à la glèbe presque au même titre que le serf d'antan. Son labeur est incessant : sur le sol béni du Delta, les cultures se succèdent sans interruption, la clémence du climat y permet un travail continuel et la pérennité de la végétation y convie. Le fellah s'exécute sans

trop se plaindre. Employé à la journée, au mois ou à l'année, il reçoit son modique salaire en espèces, en nature, ou sous forme de concession territoriale, moyennant une redevance plus ou moins élevée, mais toujours inférieure à la valeur locative réelle.

Le salaire moyen d'un enfant est d'une demi-piastre d'environ vingt-six centimes; celui d'un adolescent ou d'une femme, d'une piastre; et celui d'un homme, de deux à trois piastres. C'est avec cette maigre rémunération que le fellah doit se nourrir, se vêtir et pourvoir aux besoins des siens.

Dès l'âge le plus tendre, l'enfant est associé aux travaux de la culture. On le voit trottinant aux côtés du bourriquet qui porte le fumier au champ de maïs ou de millet; debout sur une sorte de piédestal, au milieu du champ de coton, il en éloigne, par ses cris, ses gestes, ou les pierres de sa fronde, le passereau gourmand. La culture du coton est sa spécialité; c'est lui qui le sème, qui le sarcle, qui le cueille, qui l'égrène. A l'enfant aussi est confiée la garde du petit troupeau de moutons, de chèvres, de vaches et de buffles qui vont paître le long des sentiers, des canaux, des mares.

La propriété est peu morcelée en Égypte; les fellahs sont très rarement obligés d'habiter à l'écart des centres villageois, qui ont toujours au moins une cinquantaine d'habitants. Ces petits centres sont d'autant plus rapprochés et plus peuplés que le sol environnant est plus fertile.

La demeure du fellah n'est généralement qu'une pauvre cabane en pisé, dont le limon du fleuve ou d'un canal et la paille des céréales lui fournissent les matériaux. Elle atteint rarement la hauteur d'un homme, et se compose de plusieurs corps cylindriques qui la font ressembler de loin à un groupe de grandes poteries. La toiture est formée de feuilles de palmier, de bambous, de joncs, de tiges de maïs, recouverts de roseaux et d'herbes sèches. Pas d'autre ouverture que la porte, par laquelle on pénètre en rampant, et une ou deux fenêtres irrégulières. Tout s'entasse dans ce réduit : famille, bétail, volaille, ustensiles de cuisine. L'unique meuble est le coffre de fiançailles pétri avec le limon du Nil. Il a la forme d'un cube aux coins arrondis, orné de dentelures faites avec le pouce et bariolé de rouge, de jaune et de vert. Ses dimensions sont modestes; mais il est encore trop grand pour le linge et les vêtements qu'on y serre. Les grains sont conservés dans de grandes jarres en terre crue, fermées par des couvercles de même matière qu'on lute avec de la boue; ils ne s'y trouvent pas toujours très bien.

Le fellah vit de peu ; sa sobriété est proverbiale comme celle du chameau, mais tout aussi peu méritoire. A telles enseignes qu'il se gave, quand l'occasion s'en présente. Sa cuisine est des plus élémentaires, et pour causes dont la principale est la rareté du combustible. Celui-ci est surtout emprunté aux excréments des animaux, que l'on fait sécher au soleil et qui forment la *guilleh ;* quelquefois, mais bien plus rarement, on se sert, pour faire du feu, des tiges de maïs ou du bois de cotonnier.

Le pain de blé est un luxe qu'on ne se permet guère ; on se contente, en général, de galettes de farine de maïs ou de millet, qui sont renflées, presque sans mie et peuvent se conserver longtemps. Au repas du jour, on les mange avec du fromage aigre, du lait caillé, des oignons verts, des concombres crus, du poisson de mer salé, de la chicorée sauvage. Le soir, on dîne d'un plat de fèves, de lentilles, de pois, de riz. Les hors-d'œuvre sont des crudités de tous genres : salades, fèves, pois, cardons, maïs grillé. Le fellah est très friand des fruits et, pendant la saison, vit de melons, de pastèques, de figues, de dattes, de canne à sucre.

Il ne mange de viande qu'aux jours fériés, ou quand un accident oblige à faire abattre un animal et à le débiter à bon marché. Les viandes de buffle et de mouton viennent en première ligne pour lui ; celles de chèvre et de chameau ensuite ; celle du bœuf est très appréciée, mais trop chère pour qu'il puisse se la permettre.

Le fellah élève beaucoup de volaille, non pour la consommer, mais pour la vendre avec les œufs, le fromage et le beurre, qui sont pour lui une source assez sérieuse de revenus. Il préfère aujourd'hui l'incubation naturelle à la production artificielle des poulets, très pratiquée autrefois par lui, et l'exportation des œufs lui fait, en ce moment, une redoutable concurrence.

Le pigeon est élevé, à l'état semi-domestique, dans de vastes colombiers, de forme cylindro-conique, réunis en séries, quelquefois au nombre d'une centaine. Le produit consiste dans la vente des jeunes couples et dans celle de la colombine, engrais excrémentitiel très recherché dans la culture potagère.

L'eau, du Nil surtout, est la boisson exclusive du fellah. Le vin et les boissons alcooliques en général lui sont inconnus ; ce qui est fort heureux, car si, par hasard, il lui arrive de faire leur connaissance, c'est un homme perdu !

L'attirail aratoire du fellah n'a pas subi de grandes modifica-

tions depuis Osiris, auquel on rapporte l'art de le fabriquer. Il se compose essentiellement de l'araire antique et de la houe. Le métier à tisser et le moulin à bras sont tout aussi primitifs.

Le fellah occupe ses loisirs à filer au fuseau la laine ou le coton, dont il tissera et coudra lui-même ses vêtements. A l'occasion, il pêche au filet, à la nasse, ou à la main, et prend, à la traîne, des milliers de petits oiseaux, des cailles surtout, qui vont agrémenter le menu des riches gourmets d'Europe.

En général, il est absolument illettré, et sait à peine compter de mémoire. L'école fût-elle même gratuite, il n'y enverrait pas ses enfants, qui sont, de bonne heure, une source de revenus pour lui. Ses connaissances de la loi religieuse sont des plus rudimentaires : musulman ou copte, il ne pratique guère que l'extérieur du culte; le fond lui échappe complètement. Les bouleversements politiques le touchent moins que la sécheresse du coin de terre qu'il exploite et qui borne son horizon. Il n'est nullement serviable. Les longs siècles d'oppression qu'il a subis l'ont rendu extrêmement défiant et soupçonneux; sa véracité est à la hauteur de celle du Gascon ou du Normand. Tyrannique, impitoyable avec ses inférieurs, arrogant avec ses égaux, il est vil et bas avec ses supérieurs. Imprévoyance ou malhonnêteté native, il emprunte autant qu'il peut, à n'importe quel taux, et n'est jamais disposé à rembourser. Le faux témoignage lui coûte peu, et le vol est son péché mignon. Il sait fort bien que la loi naturelle, la loi religieuse et la loi civile s'accordent pour les condamner. La sanction seule le préoccupe, avec les moyens d'y échapper. Sa sensibilité aux souffrances physiques, ainsi qu'aux émotions morales, est des plus obtuses. Le seul point par lequel on puisse peut-être le saisir est la superstition, et il est très accessible aux promesses des charlatans.

En définitive, au point de vue moral, le fellah ne vaut ni plus ni moins que le paysan de tous les pays ; ce qu'il en a surtout incontestablement, ce sont les défauts bien connus, et ce n'est pas de lui que viendra, pas plus que de l'Anglais, la réforme de son pays.

---

*Séance du 5 avril 1900.*

**Étaient présents :** MM. le marquis de Vaulchier, président; le vicaire général de Beauséjour, le docteur Girardot, le docteur

Ledoux, Lombart, l'abbé Louvot, de Lurion, Mairot, Mallié, le docteur Meynier, Mieusset, l'abbé Perrin, Pingaud, Saint-Loup, Vaissier; Lambert, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 1900 est lu et adopté.

M. Mallié donne lecture de la seconde partie de son travail sur l'*Art nouveau*.

M Lambert lit, au nom de M. Thuriet, associé correspondant franc-comtois, une poésie ayant pour titre l'*Arrivée de saint Pierre à Rome*.

Il est procédé à l'élection des commissions qui auront à apprécier les concours de cette année.

Sont élus, pour la commission du concours d'éloquence : MM. Pingaud, Mallié et l'abbé Perrin; pour la commission du concours d'économie politique : MM. Mairot, Lombart et Lambert; pour la commission du prix Marmier : MM. le chanoine Suchet, de Lurion et le vicaire général de Beauséjour.

La séance est levée.

*Le Président*, Marquis de Vaulchier.

*Le Secrétaire adjoint*, M. Lambert.

---

## *Séance du 17 mai 1900.*

**Étaient présents** : MM. le marquis de Vaulchier, président; le docteur Baudin, le docteur Girardot, Guillemin, le docteur Ledoux, l'abbé Louvot, Mairot, Mallié, le docteur Meynier, l'abbé Perrin, Pingaud; Lambert, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 1900 est lu et adopté.

M. le secrétaire adjoint fait connaître que l'Académie a reçu des invitations à divers congrès qui doivent se réunir à Paris pendant l'Exposition universelle.

L'Académie a reçu en hommage un ouvrage de M. P. Moutier, de Rouen, intitulé *Théorie algébrique de la comptabilité*.

M. le docteur Baudin lit une étude intitulée *l'Année sanitaire et démographique à Besançon*.

M. Guichard rend compte de deux nouveaux volumes de poésies de Mme Ernest Brun, *les Échos de l'âme*, *les Échos du monde*.

M. Mallié lit un compte rendu de l'ouvrage de M. Frédéric Bataille, intitulé *le Vieux miroir*.

L'Académie décide que sa séance publique d'été aura lieu en juillet; la date en sera fixée définitivement dans la séance de juin.

Il est en outre décidé que des élections auront lieu à la suite de la séance pour la nomination d'un associé résidant et d'un associé étranger.

La séance est levée.

*Le Président,* Marquis DE VAULCHIER.

*Le Secrétaire adjoint,* M. LAMBERT.

---

## LES ÉCHOS, par Mme Ernest BRUN

**Les Échos de l'âme.** Dole, Courbe-Rouzet, 1900, 1 vol. in-8

*Compte rendu par M. Paul* GUICHARD

En vous rendant compte, dans la séance du 22 février, d'un volume de poésies de Mme Ernest Brun, intitulé *les Échos du pays*, nous vous annoncions la prochaine publication d'un deuxième volume, par la même personne. Il vient en effet de paraître, et j'ai encore l'agréable mission de l'examiner avec vous. Cet examen, du reste, ne saurait être bien long. Un écrivain se ressemble surtout à quelques mois d'intervalle, et les mêmes observations doivent forcément se retrouver pour des œuvres aussi rapprochées en date que celles qui nous occupent.

Nous n'avons donc pas à revenir sur les qualités générales qui distinguent Mme Brun, sur sa facilité à versifier, sur sa belle imagination ; encore moins devons-nous renouveler quelques critiques que nous nous sommes permises antérieurement à propos d'imperfections comme on en trouve dans toutes les œuvres littéraires. Le rôle des Académies est avant tout de soutenir les courages et les bonnes volontés et d'applaudir aux travailleurs qui, se sentant une certaine aptitude, se dévouent vaillamment à la culture souvent ingrate des choses de l'esprit.

Le nouveau volume que nous avons en mains est à peu près de même étendue que le premier : il renferme soixante-quinze pièces de rythmes variés; aussi élégamment présenté et sorti des mêmes presses, il a pour titre : *les Échos de l'âme*, ce qui nous fait présumer que des sujets d'un genre plus grave y seront abordés.

*Les Échos du pays* nous murmuraient les beautés de la nature, nous conviaient à l'amour et à l'étude des fleurs, nous rappelaient le charme des promenades printanières et des souvenirs d'enfance, ainsi que vous en avez jugé par les citations qui vous ont été soumises.

*Les Échos de l'âme,* tout en conservant la grâce et le parfum poétiques, attirent notre esprit par des réflexions plus profondes, nous parlant du désenchantement de la vie, et nous consolant par des pensées morales, par l'amour du bien et les espérances de l'au delà.

Voici de quelle manière le recueil débute :

O vous, échos de l'âme alanguissant mon cœur,
En vain j'ai voulu fuir de votre accent vainqueur
Le charme qui m'emporte en la sainte patrie,
Où m'attend dès longtemps plus d'une âme chérie ;
Vous avez ravivé mes anciennes douleurs,
Vous rouvrez, je le sens, la source de mes pleurs.
Les tendres souvenirs à votre voix s'empressent ;
Ils s'approchent de moi, m'assaillent et m'oppressent ;
En esprit je me plonge au gouffre d'où mes jours
A votre appel aussi ressuscitent toujours,
Les uns vêtus de noir et les autres de rose ;
Mais tous, faisant enfuir la laide et lourde prose,
N'offrent à mes regards que ce port des élus
D'où les cyclones sont à tout jamais exclus.
Par cent liens encore attachée à la terre,
Ce retour vers le ciel me sera salutaire,
Si, montrant le néant des choses d'ici-bas,
Pour la fin de ma course, il allège mes pas.
. . . . . .

Une pièce qui suit, *les Voix d'automne,* nous représente les voix diverses qui se font entendre dans le cours de la vie, pendant l'enfance, à l'heure de la jeunesse, à un âge plus avancé. Ces voix changent suivant les époques : fortes et entraînantes d'abord, elles s'affaiblissent ensuite et perdent peu à peu leur fraîcheur et leur gaieté.

Dans le bosquet qu'octobre rouille,
Si la fauvette encor gazouille,
C'est plus bas qu'en avril ou mai ;
Dans mon cœur défloré par l'âge,
Bien moins joyeux est le langage
De toutes les voix que j'aimai.

En indiquant les titres suivants : *Amor Dei, la Foi des mères, la Justice de Dieu, le Talent du bon serviteur, Sursum cor, le Vitrail de Notre-Dame de Bourg*, nous voyons que Mme Brun a désormais consacré son talent au bien, au beau, au devoir, qu'elle se complaît aux méditations sérieuses, qu'elle aime à se recueillir pour écouter la poésie de l'âme, comme autrefois sa jeune imagination se délectait à celle de la nature et des fleurs. Il serait facile d'y faire des coupures intéressantes; mais il semble que notre poète ait volontairement pris soin de résumer l'esprit de son œuvre dans sa pièce finale, *l'Énigme du Sphinx.*

A mon tour, je terminerai l'étude de cet intéressant volume, en vous la lisant en entier ; ce sera la plus exacte des analyses, puisqu'elle nous révèle la pensée intime qui a dirigé l'auteur dans son travail :

### L'ÉNIGME DU SPHINX

Aux cœurs de bonne volonté

Le sphinx était venu dans mon étroite route ;
D'un ton mystérieux, il m'avait dit : « Écoute,
Tous les êtres humains aspirent au bonheur,
Mais, de l'avoir trouvé, nul ne se fait honneur.

Il existe pourtant! Voilà l'énigme obscure.
Il peut être goûté par l'humble créature,
Certes, tout aussi bien que par les plus grands rois,
Sous la bure ou le lin, la couronne ou la croix.

Cherche, enfant ; d'occuper utilement ta vie
Je découvre en ton âme une louable envie ;
Cherche dans quel pays, admirable et secret,
Habite le bonheur dans un abri discret. »

Et mon cœur jeune et fort chercha cette merveille :
Il y donna ses jours de repos et de veille,
A son but dévoué, mais toujours sans succès,
Et l'éternelle énigme avait nom : « Je ne sais! »

La beauté, le talent, l'amour et la fortune
Ont tour à tour leurré ma jeunesse importune ;
Le bonheur, à mon seuil, ne s'était point assis :
Je le voyais parfois sous des traits indécis,

Je voulais le surprendre.... Il n'était plus qu'une ombre
Impalpable et lointaine, au sein de la pénombre,
Que mon esprit formait en son ardent désir!
Fantôme évanoui, je ne pus le saisir.

A regret, je laissai la brillante chimère ;
Pendant vingt ans, je fus une épouse, une mère.
Dans ma vie, un matin, le bonheur s'est trouvé,
Je ne le cherchais plus, il était arrivé !

Et je possède enfin ton nom, énigme sainte ;
En moi je l'ai gravé d'une durable empreinte ;
Apprenez-le, vous tous qui voulez le savoir,
Ce mot mystérieux se nomme : le devoir !

**Les Échos du monde.** Dole, Courbe-Rouzet, 1900. 1 vol. in-8

*Compte rendu par M. Paul* Guichard

Nous terminions le compte rendu que vous venez d'entendre, quand M. le secrétaire vint nous apporter un troisième volume de Mme Ernest Brun, intitulé : *les Échos du monde;* nous allons encore l'examiner.

Notre collègue M. Richenet, professeur honoraire à Dole, en l'adressant à l'Académie, dit : « Vous jugerez sans doute qu'il n'est pas indigne des deux autres volumes. »

Nous recueillons avec plaisir ce témoignage d'un juge aussi compétent par sa qualité de professeur que par son propre goût, puisque lui-même il cultive la poésie ; nous sommes heureux de partager l'avis de notre distingué correspondant et même de constater que non seulement ce nouveau recueil n'est pas indigne de ceux qui l'ont précédé, mais qu'à plusieurs égards, il a sur eux une certaine supériorité.

En intitulant son livre *les Échos du monde*, nous pensons que Mme Brun, après avoir écouté la voix si douce de la nature extérieure, puis la poésie intime de l'âme qui pense, veut nous faire sentir que son étude va s'élargir et s'appliquer ; en effet, elle envisage d'une manière générale les quelques satisfactions que l'on rencontre en ce monde, comme aussi ce qui nous fatigue, nous blesse ou nous accable dans le passage de la vie. La morale de ces belles pièces est puisée, d'une manière plus accentuée encore, dans le soin que nous devons avoir de nous perfectionner et dans les espérances futures qui sont le refuge de l'âme chrétienne au milieu des épreuves actuelles.

Après avoir maudit les vains bruits du monde, Mme Brun s'écrie :

Je cherche des échos que je sais mieux comprendre....

. . . . . .

Chers échos retrouvés ! que le vent, sur son aile,

Fidèlement m'apporte, avec vos légers sons,
Les voix que l'on entend chanter dans les buissons,
Dans les prés, sur les eaux, les coteaux, la montagne ;
Concert montant au ciel, mon cœur vous accompagne;
Il voudrait avec vous posséder le pouvoir
D'approcher les hauts lieux où Dieu se laisse voir,
Pour que votre harmonie, ainsi qu'au Roi-prophète,
Sache apaiser mon âme et la rendre parfaite.

Cette gravité des pensées n'empêche pas l'auteur de se livrer à de spirituelles plaisanteries sur le goût faux, le bavardage des salons, la légèreté des jugements humains; les quinze sonnets dénommés *Caractères mondains* sont une suite de petites satires attaquant ces travers. Une autre série, intitulée *Paysages,* décrit des sites charmants au milieu desquels est appelé un jeune peintre avec sa jeune femme, afin que tout en exerçant son talent, il goûte, en sa compagnie, les joies les plus pures et les plus légitimes que l'on puisse trouver au monde.

Viennent ensuite un grand nombre de morceaux détachés : *les Vieilles amitiés*, *Aux prêtres*, *le Pêcher fleuri, Abnégation, le Berceau,* et bien d'autres encore.

Je ne crois pas me tromper en disant que la poésie de Mme Brun a beaucoup gagné; les vers sont plus faciles et mieux liés, les rimes harmonieuses et élégantes.

Permettez-moi de vous lire une pièce intitulée *Dans la nuit :*

La lune, au crâne chauve, à la face livide,
Me poursuit de ses yeux dont la prunelle vide
Fait trembler mon cœur abattu ;
La voilà qui pâlit, en sa course sinistre;
Autour d'elle, il se forme un grand cercle de bistre;
Astre souffrant, que me veux-tu ?

Tu traînes dans les cieux le crêpe d'un nuage,
Il cache toute étoile et met sur ton sillage
Les plis d'un long voile de deuil ;
O lune, triste amie, écoutes-tu ma plainte?
Es-tu sensible au cœur qui conserve l'empreinte
D'un cœur dormant dans le cercueil?

Captive des regrets, comme toi de la nue,
Que ne puis-je te suivre en la route inconnue
Que tu parcours si lentement!
Je te dirais ma peine et ton pâle visage
Me conduirait peut-être au désiré passage
Que l'homme cherche au firmament!

Sans doute il se souvient, dans une nuit semblable,
D'avoir vu jeune, bon et d'esprit tout aimable,
Celui que je pleure aujourd'hui?
Hélas! tu disparais; moi, dans la nuit intense,
Je souffre et crie à Dieu : « Reprends mon existence,
Puisque tu m'as liée à lui! »

Soudain, la sphère morte apparut éclatante;
Le long nuage noir, roulé comme une tente,
Plus promptement encor courut!
Puis les astres, sortant de leurs suaires sombres,
Ouvrirent leurs écrins aux diamants sans nombres,
Et l'ange des douleurs parut.

C'était un rayon d'ombre, une aile diaphane,
Le parfum du lis blanc avant qu'il ne se fane,
La lueur du chemin lacté;
Des cantiques divins, sa voix, écho céleste,
Disait : « La mort n'est rien, puisque toute âme reste,
Comme reste l'éternité. »

Ne trouvez-vous pas, Messieurs, que ce morceau méritait d'être cité et ne vous a-t-il pas, sous certains rapports, donné, par son allure et son élan, quelque réminiscence de la méditation de Lamartine, *le Soir*, que jadis nous avons entendue avec ravissement, accompagnée par la lyre musicale de Niedermeyer et par celle de Gounod?

Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'il y ait lieu de poursuivre plus longtemps notre examen; un compte rendu ne peut jamais tout dire, il donne des indications, il initie au genre d'un écrivain, et j'espère vous avoir fait suffisamment connaître, par l'étude sommaire de ces trois volumes, le talent agréable, sérieux et fécond de Mme Ernest Brun.

---

## *Séance du 21 juin 1900.*

**Étaient présents** : MM. le docteur Ledoux, vice-président; le docteur Girardot, Guillemin, l'abbé Louvot, de Lurion, Mairot, Mallié, le docteur Meynier, l'abbé Perrin, Pingaud, le chanoine Suchet; Lambert, secrétaire adjoint.

M. le docteur Ledoux fait connaître à l'Académie qu'il vient d'apprendre que M. le comte Louis de Vaulchier, enseigne de vaisseau, fils de M. le président, est décédé hier au Deschaux. Il propose d'envoyer un télégramme de condoléances, au nom

de l'Académie, à M. le marquis de Vaulchier. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 1900 est lu et adopté.

Le secrétaire adjoint présente en hommage à l'Académie, de la part de M. Julien Feuvrier, correspondant franc-comtois, une brochure intitulée *Impressions de touriste. De Pontarlier au Saint-Bernard, avec vues anciennes et inédites,* par *Just Fidix.*

En l'absence de M. le président, M. Pingaud, secrétaire perpétuel honoraire, donne lecture du travail que M. le marquis de Vaulchier a écrit pour être lu à la prochaine séance publique. Il a pour titre : *Mémoires du général baron Desvernois.*

M. de Lurion lit le rapport de la commission du prix Marmier. Les conclusions de ce rapport, mises aux voix, sont adoptées.

M. le chanoine Suchet communique un travail intitulé *l'Académie de Besançon à l'Exposition universelle.*

M. Mairot présente un rapport verbal, au nom de la commission du concours d'économie politique. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Aucun concurrent ne s'étant présenté pour le concours d'éloquence, l'Académie décide que la valeur du prix, fournie en partie par le Conseil général du Doubs, sera affectée au paiement du prochain volume de documents inédits. Cet emploi sera indiqué au Conseil général dans le rapport par lequel on lui demandera de continuer à l'Académie la subvention de 300 fr. qu'il lui accorde chaque année.

L'Académie décide en outre que la somme de 100 fr. qui restera disponible sur le prix Marmier sera ajoutée à l'un des prochains prix du même concours.

M. Gauthier présente une communication verbale sur quelques dalles historiques, monuments et inscriptions funéraires inédits des églises franc-comtoises.

Il est décidé que la séance publique aura lieu le jeudi 5 juillet, à l'hôtel de ville. Le programme en est arrêté.

Le secrétaire fait connaître qu'il y a lieu de fixer les sujets des concours d'éloquence et d'économie politique pour 1902. L'Académie décide qu'elle les choisira à la suite de la séance publique.

Elle décide, en outre, qu'il n'y aura pas d'autre élection, après cette séance, que celle du président et du vice-président pour 1901.

La séance est levée.

*Le Président,* Dr Ledoux.

*Le Secrétaire adjoint,* M. Lambert.

*Séance publique du 5 juillet 1900.*

**Étaient présents** : MM. le marquis de Vaulchier, président; le vicaire général de Beauséjour, Guillemin, le docteur Lebon, l'abbé Louvot, de Lurion, Mairot, l'abbé Perrin, Pingaud, le chanoine Suchet; Lambert, secrétaire adjoint.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

1° *Le général baron Desvernois,* par M. le marquis de Vaulchier, président;

2° *Rapport sur le concours du prix Marmier*, par M. Roger de Lurion;

3° *Rapport sur le concours d'économie politique,* par M. Henri Mairot;

4° *L'Académie de Besançon à l'Exposition universelle*, par M. le chanoine Suchet.

Conformément au rapport de M. de Lurion, il est accordé sur le prix Marmier une médaille de 100 francs à M. l'abbé Grézel, de Villers-sur-Saulnot, pour un mémoire intitulé *Du temps où il y avait beaucoup d'enfants et peu de pain*, et une autre médaille de 100 francs à M. Poly, de Lodève, pour un ouvrage sur *les Camps préhistoriques de la région du nord-est de la Franche-Comté.*

A la suite du rapport de M. Mairot, M. le président a proclamé que le prix d'économie politique fondé par M. Veil-Picard était accordé à l'auteur d'un mémoire sur *l'Industrie horlogère dans le département du Doubs*, ayant pour devise *Ut fluctum fluctus, rapit horam mobilis hora.*

En conséquence, ce prix est décerné à M. Louis Martin, avocat à la cour d'appel de Besançon.

A l'issue de la séance, l'Académie a fixé les sujets des concours d'éloquence et d'économie politique pour 1902.

Puis elle a élu, pour l'année 1900-1901, président, M. Pingaud, et vice-président, M. de Lurion.

*Le Président,* Marquis de Vaulchier.

*Le Secrétaire adjoint,* M. Lambert.

## *Séance du 15 novembre 1900.*

**Etaient présents** : MM. Pingaud, président; vicaire général de Beauséjour, docteur Gauderon, Guichard, Guillemin, docteur Lebon, docteur Ledoux, Lombart, chanoine Louvot, de Lurion, Mallié, Mairot, abbé Perrin, chanoine Rigny, le comte de Sainte-Agathe, Vaissier, le marquis de Vaulchier, le comte de Vorges, membre honoraire, et Lambert, secrétaire adjoint.

Les procès-verbaux de la séance du 21 juin 1900 et de la séance publique du 5 juillet sont lus et adoptés.

M. le président communique une lettre de M. le préfet du Doubs informant l'Académie que le conseil général lui a voté une subvention de 300 fr., et une lettre de M. le ministre de l'instruction publique invitant l'Académie au Congrès des Sociétés savantes.

Le secrétaire dépose sur le bureau les volumes suivants, offerts en hommage à l'Académie :

*Le droit romain et le droit grec dans le théâtre de Plaute*, par M. Pernard ; *Au village*, poésies, par M. Pauthier.

Trois brochures de M. Godard, associé correspondant, intitulées : *le Brahmanisme; Le Fakirisme; L'administration du collège de Brive;*

Un volume sur la Norvège offert par le gouvernement de cette nation ;

Une poésie de M. Richenet sur Gilbert, lue à l'Association des anciens élèves du collège de l'Arc.

M. le président fait part à la Compagnie du décès de M. Mieusset, membre résidant ; de celui de M. Bourquard, associé étranger, et de ceux de MM. Bovet et Puffeney, associés correspondants franc-comtois.

Des notices seront faites sur M. Bourquard par M. le comte de Vorges et sur M. Bovet par M. Mairot. Le secrétaire écrira à M. Richenet pour lui demander de se charger de celle concernant M. Puffeney.

Un compte rendu du volume de M. Pauthier, *Au village*, sera fait par M. Guichard.

M. le président donne communication d'une lettre de M. Thomas, pensionnaire Suard, et des notes obtenues par lui au concours d'agrégation des lettres à Paris.

Enfin M. le président lit une lettre de M. Boussey par laquelle

il déclare que son état de santé l'oblige à donner sa démission de secrétaire perpétuel. M. le président exprime les regrets que cette décision cause à l'Académie.

M. Guillemin lit une notice sur le peintre Machard.

M. le docteur Ledoux donne lecture d'un travail intitulé *Bonaparte à Besançon.*

M. Guichard lit une pièce de vers sur la mort de M. Pierre Mieusset.

Sur la demande de M. Charles Thuriet, associé correspondant, l'Académie vote une subvention de 50 fr. pour la publication d'un volume de poésies inédites laissées par M. Alexandre de Saint-Juan, ancien membre de l'Académie.

L'Académie décide qu'il y aura lieu de procéder, en janvier prochain, à l'élection de deux membres résidants, de deux membres correspondants nés hors de Franche-Comté, et de deux associés étrangers. Les candidatures devront être présentées à la séance du 20 décembre.

La séance est levée.

*Le président,* L. Pingaud.

*Le secrétaire adjoint,* M. Lambert.

---

## *Séance du 20 décembre 1900.*

**Étaient présents :** MM. Pingaud, président; le vicaire général de Beauséjour, Boutroux, Chipon, Estignard, le docteur Gauderon, Gauthier, Giacomotti, le docteur Girardot, Guichard, Isenbart, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, l'abbé Louvot, Mairot, Meynier, l'abbé Perrin, Poète, le chanoine Rigny, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, Vaissier, le marquis de Vaulchier; Lambert, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre est lu et adopté.

M. le président fait part à l'Académie du décès de M. Jules Valfrey, associé correspondant.

Il communique une lettre de M. Feuvrier, qui remercie l'Académie d'avoir désigné M. Richenet pour faire une notice sur M. Puffeney.

La parole est donnée à M. le chanoine Suchet pour la présentation du septième volume de documents inédits. M. Suchet lit la préface de ce volume.

L'Académie décide qu'elle fixera dans sa prochaine séance le prix auquel ce volume sera remis aux membres de la Compagnie et celui auquel il sera mis en vente.

M. Mairot lit un travail sur les voyages de M. Marcel Monnier, associé correspondant.

M. Gauthier présente une vieille gravure représentant le miracle de Faverney. « Ce document, dit M. Gauthier, est unique ; » il propose d'en publier une description dans le prochain volume des mémoires et d'y joindre le mandement de l'archevêque Ferdinand de Rye sur le miracle. Cette proposition est acceptée.

M. Gauthier lit ensuite un compte rendu de l'ouvrage de M. le chanoine Ulysse Chevalier sur le Saint-Suaire de Turin.

L'Académie décide que la séance publique de janvier aura lieu le 31 janvier et qu'elle sera précédée de deux séances privées, qui se tiendront le 17 et le 30.

M. Lambert lit l'exposé d'une proposition tendant à rendre périodique la publication des mémoires de l'Académie, à partir de 1901.

Cette proposition est renvoyée à la Commission des publications, pour qu'elle l'examine et en fasse un rapport à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un secrétaire perpétuel en remplacement de M. Boussey, démissionnaire.

L'Académie décide que, pour cette élection, la majorité des deux tiers ne sera pas requise aux deux premiers tours, comme elle l'est pour l'élection de nouveaux membres ; la majorité absolue suffira.

M. Mallié, ayant réuni dix-huit voix sur vingt-six votants, est élu secrétaire perpétuel.

M. le président déclare que cinq ouvrages ont été présentés pour le prix Marmier, qui doit être décerné à la séance publique de janvier.

Il est procédé à l'élection d'une commission spéciale pour l'examen de ces ouvrages. Elle est composée de MM. de Lurion, le chanoine Suchet et de Sainte-Agathe.

La séance est levée.

*Le Président,* L. Pingaud.

*Le Secrétaire adjoint,* M. Lambert.

## *Notice sur M. le général* Gresset, *par M. Gaston* de Beauséjour, *associé résidant.*

Qu'il me soit permis, en commençant cette lecture, de remercier l'Académie de m'avoir confié le soin de résumer dans une courte notice biographique la vie de M. le général Gresset; j'ai été très sensible à cet honneur, mais il eût été préférable, me semble-t-il, que cette mission eût été dévolue à l'un des membres de la Compagnie ayant pénétré dans son intimité. Ce devoir eût été rempli d'une manière plus sûre et plus complète, car ce qu'il importe de faire connaître ici, c'est moins le général de division que l'homme privé et le Franc-Comtois.

La famille Gresset est originaire des montagnes du Doubs; elle compta dans la ville de Pontarlier, pendant de longues années, d'honorables représentants. Au commencement du XIXe siècle, une branche de cette famille était fixée à Champagnole, et c'est là que naissait, le 18 décembre 1822, Félix-Hippolyte Gresset, fils de François Gresset, industriel, et de Catherine Dolard. Le jeune Gresset grandit dans cette petite ville qui, au milieu de ses sites pittoresques, a été depuis longtemps un centre important dans nos montagnes pour le commerce des fers et des bois.

Quand l'âge fut venu, il fut envoyé par son père à Besançon pour y terminer ses études et s'y préparer une carrière. Ses succès dans ses classes, ses goûts tournés dès l'enfance vers les applications de l'industrie, le dirigèrent vers l'École polytechnique, où il fut admis le 1er octobre 1841, à l'âge de dix-neuf ans. Deux ans plus tard, il était nommé sous-lieutenant d'artillerie et il allait faire l'apprentissage de sa nouvelle carrière dans cette ville de Metz qui n'a pas oublié, dans ses meilleurs souvenirs du passé, cette brillante jeunesse militaire à la fois gaie et studieuse, sans cesse renouvelée dans ses murs.

Sa première garnison comme lieutenant d'artillerie fut la ville de Bourges, où il fut envoyé le 1er octobre 1845. C'était un peu loin de la Franche-Comté, car, il faut le reconnaître, le fonds de la nature comtoise est un amour très vif de son pays et de ses montagnes. Le Franc-Comtois, comme le Breton, a la nostalgie de la terre natale; à son insu, une puissance secrète le ramène toujours vers le clocher de son village.

Félix Gresset avait alors vingt-trois ans : c'était un jeune homme

d'une haute stature, d'une physionomie ouverte et agréable, d'un esprit enjoué, d'un caractère sérieux et réfléchi. Déjà parmi les lignes principales de son caractère se dessinaient les habitudes de travail, d'ordre et d'économie qui sont à l'officier ce que la discipline est au soldat. Il jouissait avec bonheur des occupations de sa nouvelle carrière, mais il n'oubliait pas que sa situation présente avait été obtenue par les sacrifices de ses parents, et comme ceux-ci avaient éprouvé dans l'industrie des revers de fortune, il prélevait chaque mois pour la leur adresser une part de ses appointements. Ce détail, tout à l'éloge du jeune officier, témoigne éloquemment de son affection reconnaissante pour sa famille et de la fermeté de son caractère.

Le 1er octobre 1852, il fut promu au grade de capitaine et envoyé au 4e d'artillerie, à Auxonne; trois ans plus tard, il était nommé à une batterie à cheval du régiment d'artillerie de la garde. Cette affectation équivalait, comme on le sait, à une distinction particulière; mais son mariage l'obligea bientôt à quitter la garde impériale, où les officiers des grades subalternes ne pouvaient être que célibataires.

Un événement qui eut une grande influence sur son avenir survint en 1859; ce fut sa nomination comme officier d'ordonnance du général Princeteau, commandant l'artillerie de la 12e division. Ce général sut à propos développer chez son subordonné les qualités naturelles qu'il possédait déjà, en lui donnant l'habitude de classer d'une manière méthodique les notes et renseignements susceptibles d'être utilisés dans son service. Le capitaine Gresset acquit ainsi avec grand avantage la facilité de savoir en un instant retrouver sur les choses les plus variées des indications précises et d'être à même de répondre sans retard aux demandes les plus spéciales. Ce fut aussi le général Princeteau qui détermina son officier d'ordonnance à passer des examens pour le grade de chef d'escadron-major, fonctions toutes de bureau, très peu en honneur dans les diverses armes. A la suite de ces examens, il fut promu chef d'escadron, très jeune encore, à l'âge de trente-neuf ans. C'était un avancement très marqué, surtout si on le compare à ce qu'il est de nos jours dans l'arme de l'artillerie.

Le commandant Gresset ne connut comme chef d'escadron qu'une seule garnison, celle de Rennes; il la quitta en 1869 pour se rendre en Algérie avec le grade de lieutenant-colonel. C'était déjà une terre pacifiée et conquise que ce sol d'Algérie, où tant de brillants combats avaient illustré les armes fran-

çaises, mais où l'on avait désappris trop complètement les méthodes de guerre rationnelles qui avaient valu leurs succès aux armées de la Révolution et de l'Empire.

Un an plus tard, éclatait presque inopinément la guerre avec l'Allemagne, et nous allions payer bien cher cet oubli momentané des principes de l'art de la guerre. L'annonce de nos premières défaites paraissait une chose incroyable; il fallut cependant se rendre à l'évidence.

On craignit un moment qu'une insurrection n'éclatât en Algérie. Le lieutenant-colonel Gresset fut d'abord conservé dans la colonie ; il fut nommé provisoirement commandant de la subdivision d'Orléansville, puis directeur d'artillerie à Oran. Pendant ce temps, les événements accomplis en France, les capitulations de Sedan et de Metz, l'investissement de Paris, les batailles livrées dans le nord et le centre avaient peu à peu absorbé les cadres de l'ancienne armée. Successivement on demanda à l'Algérie ses dernières ressources. A son tour, le lieutenant-colonel Gresset fut rappelé en France pour faire partie de cette armée de la Loire qui disputa pied à pied aux Allemands les provinces du centre et qui resta jusqu'à la fin la suprême espérance du pays. Le 28 octobre, il était nommé chef d'état-major de l'artillerie du 17e corps d'armée, et à ce titre assista aux diverses batailles livrées sur la Loire par les généraux Durieu et de Sonis, où nos régiments, hâtivement formés et insuffisamment organisés, ne pouvaient tenir tête aux troupes allemandes, sans cesse victorieuses, supérieurement encadrées et disciplinées.

Ce fut au lieutenant-colonel Gresset que le général de Sonis adressa le dernier ordre donné par lui à Patay, le 3 décembre 1870. C'était pour lui recommander de faire examiner une position qu'il tenait beaucoup à voir occuper par l'artillerie : « J'y vais moi-même, » lui répondit-il. Quand il revint pour rendre compte de sa mission au général de Sonis, le lieutenant-colonel Gresset ne rencontra qu'un officier d'ordonnance du général, comme lui à la recherche de son chef. Le général de Sonis ne fut pas retrouvé par eux et passa la nuit blessé et abandonné sur le champ de bataille, la tête appuyée sur la selle de son cheval. Le héros de Patay survécut à cette triste journée, et dans une lettre écrite plus tard au général Gresset, rappela ces douloureux souvenirs.

Sa nomination au grade de colonel date du 5 janvier 1871. Nous ne le suivrons pas dans les dernières étapes de cette malheureuse campagne au milieu de souffrances physiques et mo-

rales et de privations de toutes sortes : les suites de ces épreuves ont été pour quelques-uns plus longues et plus douloureuses que des blessures.

En 1871, la commission de revision des grades concédés pendant la guerre lui conserva le titre de colonel. Successivement, il eut sous ses ordres le 3e régiment d'artillerie à Alger, organisa l'école d'artillerie du 16e corps d'armée, commanda comme colonel la brigade d'artillerie de Castres, puis la subdivision du Tarn. En 1875, il rentrait dans nos murs, comme général de brigade, pour commander l'artillerie du 7e corps d'armée. Cette circonstance lui valut des relations personnelles, qu'il continua dans la suite, avec le duc d'Aumale, commandant du 7e corps d'armée, et avec le comte de Paris, alors lieutenant-colonel d'infanterie territoriale.

En 1882, promu général de division, il fut appelé au commandement de l'artillerie de la place et des forts de Paris et nommé membre du comité d'artillerie. Il fut ainsi amené par ces importantes fonctions à assurer l'armement des gigantesques défenses de la capitale.

Les tournées d'inspection l'appelèrent fréquemment dans la région de l'Est. Il fut chargé deux fois de la délicate mission de l'inspection des Alpes ; il revint en 1891 inspecter l'artillerie du corps d'armée de Besançon : qu'il nous soit permis de rappeler ici que nous lui avons été présenté dans cette circonstance au retour de la campagne de Tunisie. Nous avons gardé le souvenir de sa très grande bienveillance.

Il fut classé au cadre de réserve le 18 décembre 1887.

Telle est à grands traits esquissée la carrière militaire de M. le général Gresset. On voit qu'il fut tenu en haute estime par ses chefs et qu'il fut honoré des plus grandes distinctions que peut conférer l'arme spéciale de l'artillerie.

Disons quelques mots de l'homme privé et du Franc-Comtois.

Le général Gresset avait, nous l'avons dit, une très grande bienveillance naturelle, un esprit gai et ouvert. Il était pourvu d'une intelligence lucide, de beaucoup de mémoire et d'une très grande facilité d'assimilation. Aussi, bien qu'il eût reçu dans sa jeunesse une formation surtout scientifique, il avait beaucoup de goût pour la littérature et possédait une culture intellectuelle très variée. Il se rappelait volontiers les classiques et se plaisait à citer Horace et Virgile. Il aimait aussi les arts et s'intéressait aux diverses écoles de peinture et de sculpture. Le grand tableau de notre distingué confrère M. Isenbart, qu'il avait acquis

pour en faire le principal ornement de son salon de Paris, prouve à la fois le talent de l'artiste et le discernement du connaisseur.

D'ailleurs, l'importance qu'il sut donner à sa propriété des Tilleroyes, à trois kilomètres de Besançon, où il construisit, entre 1880 et 1882, une charmante et luxueuse habitation, suffirait à indiquer qu'il était un admirateur de la nature. La plupart d'entre nous connaissent la situation exceptionnelle de ce lieu d'où l'on découvre, à droite, une campagne sévère se prolongeant vers le Poupet et les roches d'Arguel; en face, une cité plutôt militaire, avec des quartiers et des forts bâtis sur des rochers; à gauche, une ville industrielle, des constructions variées vers Montrapon et Saint-Claude, et au deuxième plan, les hauteurs de Montfaucon.

Son mariage avec Mlle France, d'une honorable famille de Besançon, l'avait encore rattaché davantage à notre ville. Il aimait à y retourner dès que les exigences du service le lui permettaient. C'est aux Tilleroyes qu'il vint, au jour de retraite, se reposer des fatigues de la guerre et des préoccupations du commandement. C'est là qu'il mourut, le 6 décembre dernier, des suites d'une maladie contractée pendant la campagne de 1870-1871, heureux, disait-il, puisque la mort est un mal inévitable, de mourir dans sa chère Franche-Comté et dans sa maison. Il donna l'exemple d'une mort chrétienne, n'oubliant pas dans ses dispositions dernières les déshérités de la fortune.

La basilique de Saint-Ferjeux l'a inscrit au nombre de ses plus généreux bienfaiteurs.

Il était commandeur de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

Il appartenait à l'Académie de Besançon depuis le 13 février 1890. Empêché par un mauvais état de santé de prendre une part active à ses travaux, il était heureux, quand il le pouvait, d'assister à ses séances. Le nom du général Gresset était pour la Compagnie un honneur : son affabilité et ses vertus privées seront pour elle un exemple.

---

*Notice sur M. Jules* Sauzay (*1823-1899*), *par M. Jules* Gauthier, *membre résidant.*

Le graveur maniéré, fantaisiste et médiocre qui vient d'es-

tamper sur nos monnaies de bronze ces silhouettes maigres et indécises, sans relief et sans saveur, a réussi sans le vouloir à caractériser notre époque.

De nos jours, en effet, au milieu de la veulerie générale et de l'égoïsme commun, le niveau des caractères fléchit comme celui des intelligences, et si le talent se rencontre encore, par hasard, ce n'est le plus souvent qu'un don banal, sans envolée et sans racines, sans originalité et sans chaleur.

Il n'en était pas de même chez nos devanciers, dont le cœur battait plus haut et plus fort et dont la pensée, la parole, les écrits étaient plus mâles et plus fiers que ceux de nos contemporains.

Je n'en veux d'autre exemple que le souvenir et les œuvres de nombre des confrères qui, depuis cinquante ans, ont honoré cette Académie et dont le dernier disparu, Jules Sauzay, vient de s'éteindre en emportant la juste réputation d'un homme de bien, d'un lettré délicat, d'un historien consciencieux et impartial.

Né à Gray le 17 octobre 1823, son éducation, commencée à Lyon, s'acheva à Paris, où il suivit les cours de l'École de droit en même temps que ceux de la Sorbonne et débuta, fort jeune, dans la vie littéraire, en collaborant à quelques journaux et revues. Il racontait volontiers que, sous un bienveillant patronage, il avait pénétré dans ce salon de l'Arsenal, où Charles Nodier vieillissant recevait les hommages des princes des poètes ou des prosateurs et donnait l'investiture aux jeunes réputations. D'un long séjour à Paris, où son amour du travail le combla de sérieuses jouissances, où son goût passionné pour la littérature et les arts lui procura d'utiles fréquentations et lui prépara de sincères amitiés, il revint avec une instruction solide et variée, qui avait singulièrement mûri et perfectionné ses qualités natives : un esprit vif et prime-sautier, un jugement sûr, une volonté ferme et persévérante.

Égaré quelques années dans les fonctions publiques, il les quitta volontiers, d'autant qu'une large indépendance lui permettait de se consacrer tout entier à ce qu'il préférait davantage, à son foyer, à ses livres, à son cabinet de travail.

Il a raconté lui-même dans ce style simple, clair, sobrement coloré, qui lui fut toujours familier, comment l'idée lui vint, dans sa retraite, d'employer ses loisirs à écrire l'histoire de la Révolution dans le département du Doubs, comment les matériaux d'une pareille entreprise lui furent livrés en abondance,

comment sa principale inquiétude fut « d'être exposé à déflorer tous ces joyaux par l'inhabileté de la mise en œuvre. »

Entreprendre pareille tâche, il y a quarante ans, dans un pays où tant de souvenirs des luttes et des calamités passées survivaient encore et où, de famille à famille, les haines des mauvais jours risquaient de se rallumer à la moindre étincelle, était chose hasardeuse. Pour la mener à bonne fin, il fallait une singulière hardiesse, une puissance de travail considérable, une impartialité à toute épreuve, un ferme propos de chercher partout et uniquement la vérité et puis encore la vérité.

Étranger aux querelles politiques, aussi peu complaisant pour les abus de l'ancien régime que pour les iniquités des jacobins, Jules Sauzay ne cherchait point à exalter un parti aux dépens de l'autre, et au risque de les mécontenter tous, il s'efforça de rendre justice à chacun d'eux. Il se l'était promis, et chose plus surprenante, il l'a fait et de main de maître, avec le tact le plus délicat, l'exactitude la plus scrupuleuse et l'érudition la plus consommée, sans se départir jamais d'une modération parfaite dans des appréciations souvent difficiles à formuler.

En traçant le tableau d'une époque qui vit à la fois de grands crimes et de grandes vertus, d'héroïques dévouements et des persécutions odieuses, en louant les victimes, en flétrissant les bourreaux, en frappant d'un fouet vengeur les spoliations, les délations, les forfaitures, Jules Sauzay courait grand risque, car dans ses longs récits qui remplissent huit mille pages, les noms propres s'étalaient par centaines, sans la moindre réticence, sans le moindre sous-entendu.

Mais ces huit mille pages, loyalement écrites, sur des documents péremptoires, étaient l'expression littérale de la vérité, et les moins contents durent se taire, sans oser plaider ni le désaveu ni les circonstances atténuantes pour les lâchetés ou les méfaits de leurs aïeux. Jules Sauzay sortit pleinement victorieux de cette redoutable épreuve, parce que d'un bout à l'autre son livre était un livre de bonne foi, et dans une région où le papier timbré compte encore tant de fidèles, il n'eut pas à défendre ses idées au prix de la moindre assignation.

Il y était prêt cependant, mais comme l'imagination n'était pour rien dans ses dix volumes, comme chacune de ses allégations était escortée de mainte preuve et comportait un trésor de justifications, il attendit de pied ferme des procès qui ne vinrent pas.

L'*Histoire de la Révolution dans le département du Doubs*

était achevée en 1873; l'illustre évêque de Nîmes, Mgr Besson, avait encouragé la publication des premiers volumes, en même temps que Montalembert adressait à l'auteur ses plus chaudes félicitations; quand l'œuvre fut complète, ce furent l'auteur des *Origines de la France contemporaine*, Taine; l'historien des *Tribunaux révolutionnaires*, Wallon, Albert Babeau, Gazier et combien d'autres parmi les plus compétents, qui louèrent Sauzay, et sans réserves. Aussi l'injure de folliculaires de méchant aloi n'a-t-elle révélé contre une œuvre historique de premier ordre rien autre chose que l'envie et le dépit d'insulteurs sans portée et sans crédit, et l'ouvrage de Sauzay reste sans contredit l'un des meilleurs ouvrages dont l'histoire de Franche-Comté et l'histoire de la Révolution française se soient enrichies de notre temps.

Mais si cette *Histoire de la persécution religieuse dans le Doubs de* 1789 *à* 1801 est incontestablement l'œuvre capitale de notre regretté confrère, il reste encore à son actif bien d'autres pièces moins étendues, mais fort remarquables, qu'il a publiées soit à part, comme ce roman : *Mesdemoiselles de Clerval*, comme ces nouvelles : *l'Archiviste*, *l'Expiation*, *T. d'Arènes*, mainte biographie, mainte chronique qui parurent dans les vieilles *Annales franc-comtoises*, de 1864 à 1869. Vanter la bonne humeur, le style aussi coulant que châtié de chacun de ces petits morceaux de facture toujours impeccable, prononcer le même jugement sur les pièces de poésie : sobres critiques, satires virulentes, récits charmants dont Jules Sauzay assaisonna mainte solennité académique du jour où il entra dans votre Compagnie, le 28 janvier 1867, jusqu'à ces dernières années, ajouterait peu à son renom littéraire, car ce qu'il convient de louer sans réserve, c'est l'historien fidèle et courageux dont l'œuvre reste une des pierres angulaires de toute bibliothèque comtoise.

L'Académie s'honorera à jamais d'avoir compté Jules Sauzay parmi ses membres et n'oubliera ni le charme de sa conversation, toujours spirituelle et pleine de saillies, ni la malice de ses fines épigrammes enveloppées d'une bonhomie charmante, ni, par-dessus tout, la haute honorabilité de sa vie, l'inflexibilité et le libéralisme de ses convictions, la droiture et la dignité de son caractère, son dévouement à toutes les œuvres sociales et chrétiennes.

La mort de Jules Sauzay prive notre Compagnie d'un de ses membres les plus éminents; elle est un deuil pour notre pro-

vince de Franche-Comté qu'honoraient grandement l'indépendance de sa plume et l'étendue de son savoir.

Mieux encore que nous ne le faisons nous-mêmes, nos arrière-neveux lui rendront un jour pleine justice et placeront son nom au premier rang des écrivains qui ont le mieux loué, le mieux défendu et le mieux servi la bonne renommée du pays comtois.

Jules Sauzay est mort dans sa maison de Cirey-lez-Bellevaux (Haute-Saône), le 26 novembre 1899, à l'âge de soixante-seize ans.

---

## *Pierre* Mieusset, *par M. Paul* Guichard *membre titulaire.*

Nous avions projeté, M. Mieusset et moi, l'échange de quelques poésies durant cette année.

Cette correspondance s'inaugurait, le 15 juin 1900, par l'épître suivante que j'étais heureux de lui adresser et qui ne reçut pas de réponse, par suite du funeste événement que l'on sait.

La seconde partie comprend le récit de la mort tragique de M. Mieusset et quelques mots d'adieux à ce regretté collègue.

P. G.

I.

Le repos, la saison, tout t'invite, ô poète,
A reprendre ta lyre assez longtemps muette.
Te voilà délivré de tes mille embarras,
De tes règlements d'eaux, de tes calculs ingrats ;
Ce n'est plus ton piqueur qui, dès l'aurore, cogne
A la porte de ton enclos de Recologne (1);
C'est le jardin joyeux où siffle le pinson,
C'est l'églantine en fleurs parfumant le buisson,
Tel est ton doux réveil. Sur le front de ta mère,
Tu viens de déposer ta caresse première ;
La bonne grand'maman a bien passé la nuit,

---

(1) M. P. Mieusset venait, à l'âge de soixante deux ans, de prendre sa retraite, comme conducteur principal des ponts et chaussées, et habitait Recologne, son pays natal, avec sa vieille mère et sa fille.

Rien ne viendra troubler le nouveau jour qui luit;
Dans la tour du clocher, l'*Angelus* se balance,
Tout ce qui sommeillait a rompu le silence,
L'abeille en bourdonnant commence son butin,
Et tu restes sans voix, favori du destin,
Tandis qu'à te mêler au matinal langage,
Ta jeune liberté joyeusement t'engage.

Regrettes-tu déjà ta règle et tes compas
Et le wagon roulant dont tu comptais les pas?
Ou bien est-ce l'Ognon qui de loin te captive?
Tu brûles d'attaquer l'ablette fugitive;
Peut-être guettes-tu l'asile où la perdrix
Lisse ses rejetons et leur plumage gris.
Attends que du gibier septembre ait sonné l'heure,
Laisse au pauvre barbeau la paix de sa demeure,
Et décroche ton luth à son clou suspendu,
De peur qu'il ne se rouille en restant détendu.

N'es-tu pas sur tes bords en pleine Académie?
Là, Gauthier décrivit un jour l'église amie
D'un vieillard qui n'est plus, le pasteur de Marnay.
En remontant le cours, à Cirey, c'est Sauzay,
Sous l'aile de la mort, laissant la poésie
Lui murmurer encor sa douce fantaisie.
Plus près, à Chevigney, sous le dais des grands bois,
Sainte-Agathe s'applique aux chartes d'autrefois.
Du docte Pérennès n'as-tu pas souvenance?
Ruffey le vit souvent aux heures de vacance,
Le fusil sur le bras, errer sur le coteau,
Puis réciter des vers en rentrant au château.
A tes côtés enfin, l'ombre mélancolique
Du dernier des Chifflet, à l'âme poétique,
Sous les saules pleureurs abritant son manoir,
Peut-être vient rêver, à l'approche du soir;
C'est là qu'il modelait ses puissantes statues,
Qu'il vouait son talent aux grandeurs abattues,
Aux combattants vaincus, aux saints découronnés,
A l'austère relief des princes détrônés.
Tu vois que je te place en bonne compagnie,
Et qui pourrait mieux qu'elle enflammer ton génie!
Allons, sur le chemin de tant de travailleurs,
Lime-nous quelques vers, et surtout des meilleurs.

Je le crains, je t'ennuie, et mon discours t'agace,
Il ressemble aux clichés du Pinde et du Parnasse;
Hélas! oui, je n'ai pu, morne enfant de Boileau,
Jusqu'ici rejeter son bagage à vau-l'eau;
Mais toi, poète ami, dont la verve assouplie
Aux modernes leçons plus aisément se plie,
Pour me répondre, prends la lyre de Rostand,
Son tour original et son rythme éclatant;
Tu connais *Cyrano ; l'Aiglon*, qui vient de naître,
Te donnera le goût de ce robuste maître;
Je n'aurai pas perdu mon temps, si sa manière
Nous fait sortir tous deux de notre vieille ornière.

15 juin 1900.

II.

1er septembre 1900.

Ainsi, le provoquant sur ce ton de gaieté,
J'espérais une épître au courant de l'été.
Hélas! je ne devais pas avoir de réponse!
Mais soudain retentit une funèbre annonce.
Notre ami malheureux venait d'être frappé
A la chasse, en plein front; un compagnon trompé
Par le bruit du fourré qui tout à coup s'agite
Croit qu'il a découvert un gibier dans son gîte;
Il s'apprête, il ajuste; ô lamentable sort,
C'est Mieusset qu'il atteint, Mieusset qui tombe mort!
Du triste meurtrier la peine est indicible;
Quoi! c'est un être humain qu'il a choisi pour cible!
Hagard, fou de douleur, il se jette à genoux,
Il serre dans ses bras cet homme cher à tous,
Il appelle au secours, il crie, il se désole.
Plus de doute, Mieusset, sans dire une parole,
Est tombé sous le plomb du trop adroit tireur
Qui ne veut rien céler de ce coup plein d'horreur,
Et se livre lui-même à la justice humaine.

Vains regrets! Pauvre ami foudroyé, l'on t'emmène;
Joyeux, tu franchissais ta porte, le matin;
Peu d'instants ont suffi pour clore ton destin.
Oh! quel poignant retour! Ta bonne vieille mère,
Ta fille, tendre amie, et ton dévoué frère

Vont voir ton corps percé paraître sur le seuil;
Seigneur, ayez pitié de tous ces cœurs en deuil,
Et gardez près de vous une place à cette âme,
Au poète croyant qu'anima votre flamme!
Lui qui, rêvant jadis à ses futurs loisirs,
Saluait son village en ses lointains désirs,
Disant : « Je veux revoir ces verdoyants asiles,
« Et le toit paternel et la prairie en fleurs;
« J'irai me reposer loin du fracas des villes,
« Parmi les heureux laboureurs....

« Lorsque les feux du jour s'éteignent dans la plaine,
« Le moissonneur content sous l'ormeau vient s'asseoir,
« Du zéphyr embaumé goûte la fraîche haleine,
« La paix et le calme du soir.

« Il aime à contempler, dans un brillant nuage,
« Les mourantes lueurs de l'astre qui descend,
« Jamais l'horizon d'or, dans un plus doux langage,
« Ne dit mieux : « Là-haut, Dieu m'attend. »

« Ainsi, derniers beaux jours, heureux soirs de ma vie,
« Vous ravirez mon cœur en me parlant des cieux;
« Puis, pour me réveiller dans la grande patrie,
« En paix, je fermerai les yeux (1). »

Oui, tes yeux sont fermés; ton rêve d'espérance,
Qui semblait commencer, s'éteint dans la souffrance,
Non dans ce doux départ attendu sans effroi,
Tranquille, radieux, qu'entrevoyait ta foi,
Mais par la mort affreuse à l'appareil tragique.
Le ciel a des desseins qu'ici-bas rien n'explique,
Dieu passe dans nos rangs, il marque, il faut partir,
Il te reconnaîtra, car tu fus un martyr!

Poète distingué, bon cœur, collègue aimable,
A toi tous nos regrets, ta perte nous accable.
A nous le souvenir de tes travaux féconds;
De tes comptes rendus judicieux, profonds,
Pour toi la poésie était œuvre inspirée,
Une fonction sainte, une charge sacrée,

---

(1) *Chants du réveil*, Souvenir de mon village, p. 78.

Tes vers étaient corrects, faciles, élégants,
Conformes aux leçons de maîtres éloquents;
L'idéal, la patrie et le beau sans souillure,
Dans tes *Chants du réveil*, coulent de source pure,
Et la France meurtrie, un pied dans le tombeau,
Te vit avec orgueil secouer son drapeau.
De retour au foyer et l'âme rajeunie,
Tu voulais te vouer à notre Compagnie,
Et fier de ton devoir tout fait de dignité,
Savourer dans l'étude un repos mérité.
Nous aurions entendu ta seconde jeunesse
Renouveler pour nous des chants pleins de tendresse,
Car l'âge n'avait point altéré ta vigueur:
Tu restais tout entier par l'esprit et le cœur.
Et maintenant la mort vient de voiler ta face;
Des larmes dans les yeux, nous contemplons ta place;
Elle est vide, il faudra noblement la remplir.
Nous avons ce devoir, puissions-nous l'accomplir!

---

*Notice sur le peintre Jules* MACHARD, *associé correspondant franc-comtois, par M.* V. GUILLEMIN, *associé résidant.*

L'Académie de Besançon a perdu, le 26 septembre 1900, le peintre Jules Machard, qui lui appartenait depuis le mois de juillet 1899, à titre d'associé correspondant franc-comtois.

Cet artiste éminent, dont notre pays est fier, laisse le souvenir d'une vie tout entière de travail et d'honneur.

Il naquit dans un village du Jura, à Sampans, le 25 septembre 1839. Ses parents, fort honnêtes gens, qui avaient subi des revers de fortune, lui firent suivre, lorsqu'il sortit de l'école primaire, les cours de l'école municipale de dessin, à Besançon.

Le jeune Machard reçut en même temps les leçons d'Édouard Baille. Ce modeste et excellent peintre, pour lequel il conserva toujours une pieuse reconnaissance, était un des meilleurs disciples de Picot, et lorsqu'il jugea le moment venu de compléter les études de son élève, il le fit admettre dans l'atelier de ce maître qui continuait la tradition académique de David.

Machard suivit aussi l'enseignement de l'École des beaux-arts et profita des conseils d'Émile Signol et d'Ernest Hébert.

Le portrait de M. de la Roche, au Salon de 1863, et à celui de 1865 un autre portrait qui constituaient, avec un tableau intitulé *Fantaisie,* les débuts du jeune artiste, montrèrent ses heureuses dispositions à saisir l'expression et le caractère de ceux dont il retraçait les traits.

Admis en loge dans cette même année 1865, il remporta d'emblée le premier grand prix de Rome.

Le sujet du concours était *Orphée aux enfers.* En voici le programme officiel : « Orphée, devant Pluton et Proserpine, « chante en s'accompagnant sur la lyre, tandis qu'Eurydice, « gardée par Mercure, attend avec inquiétude l'arrêt qui doit la « rendre à la lumière ou la maintenir dans l'ombre éternelle. »

Machard traduisit librement cette donnée en se laissant aller à son sentiment. Il avait, pendant les trois ans de son séjour à Paris, employé de longues veilles pour acquérir ce qui manquait à son instruction première, la connaissance de l'histoire et de la mythologie, et, à la suite de cette étude, il se trouva qu'il avait l'intuition de la sublime simplicité, de l'atticisme de l'art antique. On le vit bien par le style de sa composition qui fut distinguée entre toutes.

Le personnage principal, Orphée, s'avance drapé dans les plis d'une blanche tunique, et couronné de lauriers, il lève sa lyre. C'est à lui tout d'abord que vont les regards, et comme à travers une gaze légère, on distingue les groupes secondaires d'Eurydice et de Mercure, de Pluton et de Proserpine.

Par l'heureuse entente de la composition, par la correction du dessin et l'habile distribution de la lumière et des ombres, Machard, au dire des juges les plus compétents, venait de remplir une page devant laquelle s'effaçaient les essais des autres concurrents.

Après un tel succès, on ne doit pas être surpris si, lorsqu'il arriva à la villa Médicis, tous les pensionnaires firent au nouveau lauréat une magnifique ovation, et s'il ne tarda pas à devenir l'ami de ses camarades, entre autres de Henri Regnault, ce jeune peintre de si bel avenir qui tomba bientôt, victime de son héroïsme, à la guerre de 1870. Ce fut quelque temps après qu'il fréquenta un jeune sculpteur un peu fantaisiste, auquel il exposa souvent comment il entendait la pratique sérieuse de l'art.

Parmi ceux qui se destinaient à la carrière des lettres et venaient compléter à Rome leur instruction, Machard eut aussi pour ami M. Gebhart, actuellement professeur à la Sorbonne.

Celui-ci, fort érudit et disert, le renseignait sur l'histoire de l'art dans l'antiquité, le moyen âge et la Renaissance, et les trois jeunes artistes, qui profitaient de ces entretiens, s'instruisaient en même temps, avec une mutuelle émulation, par leurs études d'après la nature et les maîtres.

Celles que fit Machard pendant son séjour en Italie, et qu'il entassa dans ses cartons, excitent l'admiration par la conscience et la perfection qu'elles révèlent, autant que par leur grand nombre.

Son envoi de la villa Médicis au Salon de 1867 fut très remarqué. C'est un *portrait de Tony-Robert Fleury* que, l'année suivante, nous eûmes l'occasion d'admirer à Besançon dans l'exposition de la Société des Amis des beaux-arts, où Machard envoyait le portrait d'une dame dont la physionomie bienveillante, d'une rare distinction, attirait les regards ; c'était celui de Mme Jeanhenriot mère.

En 1870, il envoie encore à l'exposition de Besançon un superbe *portrait du peintre Lenepveu*, fort goûté au Salon de 1869, où il figurait en même temps que l'*Angélique attachée au rocher*, qui eut un très grand succès dans les comptes rendus de la presse et dans le public. L'*Angélique* brille surtout par l'élégance, la pureté du dessin et la finesse du modelé.

Lorsque éclata la guerre de 1870, Machard, qui conserva toujours le culte de la patrie (1), s'empressa de rentrer en France. Au Salon de 1872 il lui fut décerné une médaille de première classe pour son tableau de *Narcisse et la Source*. On y remarquait encore les mêmes qualités par lesquelles il s'était distingué précédemment : le dessin élégant et correct, le modelé suave et la couleur harmonieuse. Ce tableau, très justement apprécié par la critique, fonda la réputation de son auteur.

Depuis ce moment, se livrant à un travail excessif qui contribua peut-être à abréger ses jours, on le voit prendre part, à Paris, à tous les Salons. Il envoie aussi à Besançon, à trois expositions des Amis des beaux-arts, en 1877, trois portraits, y compris le sien ; en 1890, celui de Mme Jules Dupré, et, en 1893, deux portraits de dames.

Il ne manque point non plus de mettre de ses ouvrages aux expositions particulières des grands cercles artistiques à Paris, et à celles des peintres du pastel ; dans ce dernier genre, il a produit des œuvres supérieures.

---

(1) Rappelons-nous sa belle figure de l'Alsace-Lorraine enveloppée du drapeau français sur les remparts en ruines.

En 1874, l'État fit don au musée de Besançon d'une grande composition intitulée : *La mort de Méduse.* Cette toile, de 3m70 sur 2m24, nous montre Persée descendant au fond d'un abîme, parmi des rocs abrupts, pour trancher la tête de la Gorgone, nue et endormie, dont le front est couronné de serpents enchevêtrés en manière de chevelure. Dans le fond de ce tableau, dont les figures sont colossales, Minerve protège de son égide l'entreprise de Persée. Cette composition, malgré ses qualités magistrales de dessin et de grande tournure, ne nous donne point la note exacte du talent de son auteur.

Nous ne saurions nous montrer trop reconnaissants si quelque don généreux qui serait fait à notre musée venait mieux consacrer parmi nous la mémoire de notre illustre et regretté compatriote.

Une attrayante composition, révélant bien l'élégance et la grâce des œuvres de Machard, ce fut, au Salon de 1874, un carton de tapisserie pour la manufacture des Gobelins.

On y voit la déesse des nuits lancer, légère, dans un ciel nacré, les traits de son arc d'argent formé d'un lumineux croissant. Sur un cartouche, à la bordure d'en haut, on lit l'épigraphe : *Diva Selene radios in orbem spargens.* Un succès bien mérité accueillit la séduisante poésie de cette composition décorative. En 1876, *Psyché rendue à l'Amour,* et, en 1877, le *Passage de Vénus devant le soleil* sont, dans le même genre, deux plafonds pour l'hôtel de la duchesse de Buccleuch.

Machard envoya, à l'exposition universelle de 1878, un choix de ses œuvres, et l'on y contempla de nouveau son *Angélique* et son *Narcisse.* Il reçut une médaille de deuxième classe, et, la même année, la croix de la Légion d'honneur.

Citons encore parmi ses œuvres : *La jeune femme au capulet,* acquise par la Société des Amis des beaux-arts de Paris, en 1880, le *portrait de la princesse Troubetskoï;* signalons le charmant portrait de Mme Jules Machard au musée du Luxembourg.

Jusqu'en ces derniers temps, ce laborieux à outrance, surchargé de commandes, envoya des portraits à tous les Salons, entre autres les portraits de *la violoniste Charlotte Wormèse,* de *Mme la comtesse Rœderer,* de *Mme Lipmann,* et de *Mme de L.,* qui figuraient récemment à l'exposition universelle de 1900.

N'oublions pas, parmi ceux qui furent les plus remarqués : en 1886, celui du *Général d'Espeuilles,* et, en 1889, où il obtint une médaille d'argent, celui de la *Vicomtesse de Boisjelin.*

En 1895, il faut mentionner un beau plafond : *Le Rêve de Psy-*

*ché*, en 1898 : *le Rêve d'Éros*, appartenant à M. Darracq; exposé de nouveau cette année à la Décennale. Cette dernière page, empreinte d'une grâce mélancolique, fut comme le chant du cygne de ce poète de la peinture. Constatons enfin qu'il envoya au Salon de 1899 deux portraits d'homme et un de dame ; mais nous n'avons point entrepris de noter en son entier l'œuvre du maître : cet œuvre fut considérable.

Quoiqu'il ait traité supérieurement, et avec un sentiment poétique, les sujets empruntés aux fictions de la mythologie (1), Machard, comme on le voit par les ouvrages que nous venons d'énumérer, doit surtout être placé au premier rang des portraitistes contemporains.

Si l'on peut croire que les grands artistes mettent dans leurs productions un reflet d'eux-mêmes, cela semble vrai surtout pour notre compatriote, qui fut cité, dans son printemps, comme un élégant jeune homme. Il savait, ainsi qu'on l'a dit de Van Dyck, tout en donnant la ressemblance, accentuer la distinction des hommes et la grâce charmante des femmes.

Et cependant, ce maître tant de fois récompensé n'obtint, à l'exposition universelle de 1900, qu'une médaille d'argent, hommage que les justes appréciateurs de son mérite trouvèrent fort insuffisant, et dont il fut, sans doute, péniblement affecté.

La postérité saura mieux estimer, sans doute, l'œuvre du grand peintre qu'un sort cruel vient de frapper dans toute la maturité de son talent, de son génie.

Jules Machard a succombé à la suite d'une courte maladie, et ses obsèques ont eu lieu le 29 septembre dernier, à l'église de Bellevue (Seine-et-Oise), où il possédait une propriété.

La presse fut unanime, en déplorant cette mort que l'on était loin de prévoir, pour rappeler les titres de l'artiste fameux à la mémoire de ses concitoyens.

Ses nombreux amis venus de Paris, un grand concours de célébrités littéraires et artistiques, parmi lesquelles on remarquait Ernest Hébert, ancien directeur de l'Ecole française à Rome ; le célèbre sculpteur Gustave Crauk, oncle du défunt; l'éminent dessinateur et graveur Gaston Coindre, vice-président à Paris de la Société franc-comtoise *Les Gaudes*, que Machard avait présidée, et beaucoup d'autres confrères et admirateurs s'étaient rendus avec empressement à ses funérailles.

---

(1) Ou de la religion; il a fait une *Sainte Cécile*, tableau peu connu, que son acquéreur emporta en Amérique.

Terminons en constatant, comme l'a si bien dit M. Coindre dans un suprême adieu sur la tombe de son ami Machard, que cet homme d'élite qui possédait, à l'égal de son grand talent, la droiture et les qualités du cœur, laisse pour sa famille, pour son fils, « l'héritage précieux de l'exemple, et pour nous tous, une « de ces mémoires pures qui réconfortent le souvenir. »

---

# Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon

## PROGRAMME DES PRIX

*Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1901 et 1902*

### Prix a décerner en 1901

1° **PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE** (prix Weiss, augmenté d'une subvention du Conseil général du Doubs, 500 fr.)

Ce prix sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° **PRIX DE POÉSIE** (subvention du Conseil général du Doubs, 200 fr.)

Ce prix sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire et au sol de la province.

### Prix a décerner en 1902

1° **PRIX D'ÉLOQUENCE** (subvention du Conseil général du Doubs, 400 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Une étude sur un orateur, un poète, un philosophe, un jurisconsulte, un artiste ou quelque autre homme éminent du XIXe siècle, originaire de Franche-Comté. — 2° Les peintres paysagistes en Franche-Comté. — 3° Les journaux et les revues en Franche-Comté pendant le XIXe siècle.

### 2° PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE (fondation Veil-Picard, 400 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Les conditions de la vie de famille en Franche-Comté pendant les cinquante dernières années (dépenses de subsistance ; modifications dans les habitudes, dans le genre de vie ; conclusions). — 2° Une étude sur une des industries importantes de Franche-Comté pendant le XIXe siècle. — 3° Étude technique et économique sur la destruction des vignobles franc-comtois par le phylloxera et sur les moyens d'en faciliter la reconstitution. — 4° Les organisations ouvrières dans le département du Doubs et le Haut-Rhin depuis la loi de 1884 (fédérations, syndicats, grèves).

Pour les prix qui précèdent, les concurrents ne signeront point leurs manuscrits ; ils y attacheront seulement une devise, qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages destinés aux concours de 1901 devront être parvenus francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er mai 1901, et ceux destinés aux concours de 1902, avant le 1er mai 1902. Ces termes sont de rigueur.

### PRIX MARMIER (300 fr.)

Ce prix est décerné, chaque année, conformément au testament de M. Xavier Marmier, « à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois. »

Les ouvrages présentés pour le prix Marmier peuvent être manuscrits ou imprimés.

**Pour le prix à décerner en 1901, ils devront parvenir au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er décembre 1900**, et les années suivantes, le terme du concours sera également fixé au 1er décembre, afin que le prix Marmier puisse être décerné, à partir de 1901, dans la séance publique que l'Académie tient tous les ans au mois de janvier.

Les ouvrages présentés aux divers concours doivent rester dans les archives ou dans la bibliothèque de l'Académie.

*Le secrétaire perpétuel,* A. Boussey.

# MÉMOIRES

# LE
# GÉNÉRAL VIONNET

**Par M. le Marquis DE VAULCHIER**

PRÉSIDENT ANNUEL

---

*(Séance publique du 1er février 1900)*

---

MESSIEURS,

Voici plusieurs fois que, depuis peu d'années, l'Académie bisontine doit s'occuper de guerres et de combats. Ce n'était point autrefois, je le crois du moins, l'objet de ses études habituelles. Sciences, belles-lettres et arts furent toujours sa devise, et l'art de détruire ses semblables ne parut jamais particulièrement propre à charmer les yeux ou les oreilles. La musique du canon, ou même du tambour, ne fait guère vibrer agréablement que des oreilles peu délicates. Quant à la littérature enfantée par la guerre, il faut être César ou Napoléon pour la rendre académique. Peu de généraux, quelque gloire qu'aient pu leur apporter les champs de bataille, sauraient écrire les Commentaires laissés par le vainqueur des Gaules, ou les proclamations qui préparèrent la campagne de 1796 ou la victoire d'Austerlitz.

Une bienveillance imméritée m'ayant confié l'honneur de présider notre Académie pendant l'année qui précède

un siècle nouveau, les traditions de notre compagnie m'imposent l'obligation de vous entretenir quelques instants, et je vous prie de m'excuser, Messieurs, s'ils seront occupés par des pensées et des descriptions où les sciences, les lettres et les arts auront assez peu affaire.

Quoi donc! pourriez-vous dire, Messieurs, est-il donc nécessaire de choisir un si triste sujet au seuil du xx^e siècle, d'inaugurer ainsi, en 1900, dans notre capitale franc-comtoise, cette éternelle et triste pensée des luttes et des massacres, des victoires sanglantes et peut-être des désastreuses retraites? Sans doute, Messieurs, ce sujet, tout triste et rebattu qu'il puisse être, intéressera toujours nos vaillantes populations de l'est de la France. Nous Franc-Comtois, qui, en cas d'invasion, donnerons ou recevrons les premiers coups, nous nous occuperons toujours, plus que bien d'autres, de l'armée et de la guerre. Notre place à l'avant-garde de la patrie nous en donne le droit, nous en impose le devoir sacré. D'ailleurs, c'est là un sujet qui a le don de nous passionner; la corde chauvine vibre facilement chez nous. Il peut sembler utile de ne pas la laisser étouffer sous l'éteignoir criminel des sans-patrie, sous les déplorables naïvetés des rêveurs de paix universelle.

Qu'il me soit donc permis, Messieurs, de vous dire quelques mots d'un fragment, jusqu'à présent inédit, de souvenirs militaires qui, au milieu de l'inondation générale des mémoires sur les guerres de la Révolution et de l'Empire, peut encore surnager. La véracité évidente de l'auteur, sa naissance franc-comtoise, la prudente bonhomie qu'il tient sans doute de sa province, le consciencieux accomplissement de tous ses devoirs, sont autant de bouées de sauvetage qui aideront cet opuscule à nager au moins aussi facilement que Marbot, Thiébaud et tant d'autres que l'épopée de nos grandes guerres a mis au jour.

Louis-Joseph Vionnet, né en 1769 aux Longevilles, canton de Mouthe, était fils d'artisan et commença la vie comme ouvrier mineur. La modeste instruction primaire que put lui donner l'école de son village, et que l'ignorant orgueil de notre temps se figure avoir inventée, le rendit capable d'occuper l'emploi d'instituteur à Métabief, au pied de notre mont d'Or. C'est là que le saisit le fougueux mouvement qui commençait à allumer les esprits en 1789 et finit par classer Vionnet comme sous-lieutenant au 6e bataillon des volontaires du Doubs, en 1792.

M. Rodolphe Vagnair, le laborieux publiciste qui a tiré de l'oubli une partie des souvenirs de notre compatriote Vionnet, assure que le fragment qui nous occupe n'était que le 23e fascicule de ses récits militaires. Les autres seraient perdus ou détruits. Nous devons le regretter. Sa scrupuleuse exactitude, sa critique, modeste et subordonnée, mais toujours vigilante et s'étendant sur plus de vingt campagnes de guerre, eussent permis de contrôler avec fruit les récits toujours brillants, mais parfois d'une fantaisie bien incroyable, laissés par les écrivains militaires de ces grandes époques. Elles n'ont pourtant pas besoin d'éloquence fleurie ni de théâtrale mise en scène pour paraître et demeurer héroïques.

L'armée de Rhin-et-Moselle, 1792 et 1793, la reprise des lignes de Wissembourg, 1794, firent de Vionnet un capitaine de grenadiers. Nous le voyons ensuite à Rome sous Saint-Cyr, à Naples sous Championnet, 1798 et 1799, à la Trebbia sous Macdonald, à Novi sous Joubert, 1799, enfin à Marengo. Partout nous le retrouvons pareil, vrai Franc-Comtois, calme, plein de sang-froid et d'endurance, et brillant par les qualités solides que j'eus parfois l'occasion de distinguer chez nos Comtois, quand j'avais l'honneur de les mener au feu.

Vionnet fut jugé digne d'entrer dans les cadres, si fermes et si vaillants, de la garde impériale, où il passa en 1806

comme capitaine de grenadiers à pied. C'est bien un vieux de la vieille, comme le disait encore dans ma jeunesse, et en son langage imagé, le peuple de France, plus soucieux alors de l'honneur de la patrie qu'il ne se montre, hélas! dans la période que traverse tristement notre sceptique génération.

Le capitaine Vionnet suivit la garde en 1806 et 1807 pendant les campagnes d'Iéna et de Friedland, en Espagne pour celle de 1808, à Wagram pour celle de 1809. Les années 1810 et 1811 le renvoyèrent en Espagne, où il fut promu chef de bataillon, mais heureusement sans quitter les grognards de la garde.

Tiré d'Espagne par la désastreuse campagne de Russie en 1812, le commandant Vionnet prend cette fois la parole lui-même et place sous nos yeux ce qui reste de ses écrits. Ce n'est point un auteur à prétention littéraire. Son style est simple et son orthographe parfois un peu trop primaire. Ses phrases laconiques ne saisissent guère que par leur simplicité et l'absence de tout ornement. Il dit tout uniment ce qu'il voit et ce qu'il fait ; c'est ce qu'on appelle militairement un journal de marche, dont ne le détournent ni le froid, ni le feu, ni la fatigue. Il remplit sa tâche journalière avec autant de régularité que son tour de garde ou de semaine. Nous le suivrons, si vous le voulez bien, Messieurs, dans les steppes de la Russie, mais sans nous attarder à chaque bivouac. Son exactitude deviendrait facilement fastidieuse à la longue. Le journal du commandant Vionnet commence le 24 août 1812 et nous mène, par une série d'étapes assez peu variées, jusqu'à la veille de la terrible bataille de la Moskowa, 7 septembre. La garde suivait l'Empereur et n'était pas souvent engagée ; aussi les nombreux combats qui retardaient, sans l'arrêter, cette marche encore triomphale, semblent passer inaperçus. Les remarques du commandant portent principalement sur le pays traversé, sur l'incendie des villes et des villages, sur-

tout sur l'incroyable incurie de l'administration militaire de cette époque.

« Si le général en chef Kutusoff, dit-il, avait pu retarder « la bataille de quelques jours, il n'est pas douteux qu'il « nous aurait vaincus sans combattre ; un ennemi, plus « puissant que toutes les armées du monde, nous assié- « geait dans notre camp ; cet ennemi, c'était la faim dévo- « rante qui détruisait tout. A peine si nos soldats pou- « vaient se tenir sur pied. Plusieurs tombaient dans les « chemins et, ne pouvant plus se relever, ils périssaient « ainsi sans secours, en maudissant le chef qui les sacri- « fiait à son ambition démesurée. »

Or, à l'époque où Vionnet écrit, Moscou n'est pas encore occupé, aucune bataille décisive n'a encore été livrée, la saison rigoureuse ne s'est pas encore montrée, la désastreuse retraite n'a pas encore commencé. Tout devrait donc fonctionner régulièrement. Mais l'Empereur n'avait sans doute pas le loisir de soigner l'approvisionnement de ses soldats. Pourvu que les cartouches fussent au complet et que la troupe fût pourvue de chaussures, le reste devait être fourni par le malheureux pays que foulait son armée. Ce calcul avait souvent réussi au plus téméraire des grands capitaines tant qu'il avait parcouru les fertiles plaines de l'Allemagne. L'absence de magasins et d'approvisionnements avait décuplé la légèreté des mouvements stratégiques qui déconcertaient si souvent ses savants mais lourds adversaires. Appliqué à un pays aussi peu peuplé et cultivé que l'était alors la Russie, ce système ne pouvait qu'affamer la Grande Armée.

« C'est le soldat qui fait la soupe, dit le proverbe, mais c'est la soupe qui fait le soldat ; » — et depuis le passage du Niémen, la soupe ne se trempait plus. Il n'y manquait que.... le pain et le bouillon ! Vionnet ne nous apprend rien de neuf sur la bataille de la Moskowa, sur la résistance acharnée des Russes, sur les exploits inouïs de l'ar-

mée française, mais le lendemain, il visite le champ de bataille et les réflexions chagrines vont leur train : « Je déplo-
« rai, dit-il, les malheurs de tous les misérables blessés qui
« se trouvaient, par une espèce d'instinct, réunis dans les
« ravins où ils étaient un peu à l'abri du vent. Ces infortu-
« nés n'avaient pas le moindre secours et demandaient par
« grâce qu'on les fît mourir. Presque tous ont péri ou de
« leurs blessures, ou de misère. J'ai vu un soldat français qui
« avait eu la jambe emportée d'un boulet et dont la peau
« tenait encore un peu, la couper avec son sabre afin de
« pouvoir se traîner dans un endroit où il pût mourir en
« paix et sans être foulé aux pieds. »

Une foule de détails plus tristes et plus révoltants encore assombrissent ici les souvenirs du commandant Vionnet.

Le 14 septembre, il est enfin chargé d'occuper avec son bataillon une des places de Moscou que la population vient d'évacuer, et y découvre presque immédiatement les galériens que le féroce patriotisme du gouverneur Rostopchine a chargés d'incendier la ville. Ici les souvenirs du commandant Vionnet prennent un intérêt particulier. Ses descriptions d'une ville que nul n'observera plus, ses remarques de bon sens sur les habitations, le mobilier, les vêtements, usages et plaisirs nationaux, l'ornementation intérieure et extérieure des nombreuses églises, du Kremlin surtout, puis les progrès de l'incendie qui détruit toutes ces richesses, composent un tableau qui ne se rencontre dans aucun écrivain militaire.

Vionnet s'inquiète pourtant de l'avenir. Il ne conçoit pas le peu de souci dont semble travaillé l'empereur.
« Celui-ci, dit-il, passait des revues continuelles, fatiguait
« beaucoup les soldats et ne prenait aucune précaution
« pour assurer les communications avec la Pologne. Les
« cosaques arrêtaient les convois, faisaient prisonniers
« les détachements qui les escortaient, et pendant ce

« temps la saison s'avançait à grands pas, les nuits deve-
« naient froides, le ciel était brumeux et tout annonçait
« l'approche de la saison si terrible dans les climats
« glacés. Pour étourdir les étrangers, Napoléon faisait
« représenter au théâtre des opéras italiens et affectait
« un air très content et très gai. Il faisait de nombreuses
« promotions dans l'armée, rendait des décrets et avait
« l'air de ne pas avoir la moindre inquiétude pour l'hi-
« ver. »

Le commandant Vionnet, comme tout vrai Franc-Comtois, aime assez à voir la couleur de l'argent qui lui est dû. Aussi se plaint-il amèrement du service de la solde. Il a, Dieu merci, gagné la sienne assez péniblement.... et on la lui paie uniquement en roubles-papier qui ne sont acceptés qu'au quart de leur valeur nominale. Et Napoléon se vante d'avoir doublé la solde de ses troupes. Il l'a doublée en effet, mais en papier perdant les trois quarts de sa valeur; la solde se trouve donc effectivement réduite d'une bonne moitié. Le numéraire pourtant est loin de manquer. L'empereur a fait charger vingt-cinq voitures des trésors recueillis au Kremlin.....

Le 19 octobre, la garde reçoit enfin l'ordre de se mettre en marche pour évacuer Moscou et elle doit d'abord, et avant de faire un pas, rester sous les armes de huit heures du matin à dix heures du soir, journée plus fatigante pour le soldat que l'étape la plus dure.

Qu'il me soit permis, Messieurs, d'observer ici que, cinquante-huit ans après, j'ai pu constater que ces détestables principes de mise en marche n'étaient point encore abandonnés en 1870. Ces funestes errements sont heureusement changés dans notre nouveau service en campagne; ce n'est pas trop tôt pour les jambes de nos soldats; elles leur sont rentrées dans le corps assez souvent pendant ces mortelles stations d'attente.

Vionnet, confiné dans son modeste grade de chef de ba-

taillon, s'occupe assez peu du combat de Malo-Jaroslawetz, qui empêcha l'armée française de gagner les provinces méridionales, tempérées et fertiles de la Russie et la rejeta vers la route désolée, ravagée et ruinée qui l'avait conduite à Moscou. Ce changement de direction, imposé par Kutusoff, mit pourtant le sceau à la destruction éventuelle de la Grande Armée.

A dater du 1er novembre, le journal du commandant Vionnet n'est plus rempli que des détails horribles d'une misère sans cesse augmentée par la mauvaise saison et la destruction totale de tout ordre et de toute discipline. Chacun vole ce qu'il peut pour manger, non sur l'habitant qui a disparu, mais sur le camarade quel qu'il soit. Les immenses convois se mêlent, les régiments se confondent, chaque jour on fait sauter les parcs d'artillerie et du train que la mort de leurs attelages a contraint d'abandonner. Vionnet voit un de ses domestiques, conduisant deux chevaux chargés de ses provisions, assassiné par des soldats affamés qui s'en emparent aussitôt. Il observe une jeune femme fort bien mise et portant un enfant. Sa voiture est restée en route; elle suit, à tout hasard, le bataillon; ses souliers de satin demeurent dans la neige, elle marche encore, regardant alternativement le ciel et son enfant.... On la perd de vue....

Parfois on se bat avec l'ennemi poursuivant; ce sont les bons moments où la horde des fuyards démoralisés redevient une armée, sinon astiquée comme à la parade, du moins montrant encore un front imposant. Les Français alors se retrouvent, se serrent autour du drapeau du régiment, saisissent vigoureusement l'arme que leur débilité laissait échapper l'instant d'avant et vont, dociles au commandement des officiers, faire le coup de feu. Tels sont les combats de Krasnoï, 17 novembre, de Borisoff et de Studianska, 28 novembre. Ceux-ci nous amènent au passage de la Bérésina, que Vionnet peut observer mieux que per-

sonne, la garde ayant franchi la rivière dès que le pont avait été praticable.

« L'armée, écrit Vionnet, fatiguée par la longueur des « marches, affaiblie par les privations et la faim, exténuée « par le froid, était déjà détruite moralement. Chacun songe « à sa conservation personnelle; les liens de la discipline « achevèrent de se briser; alors il n'y eut plus d'ordre; le « plus fort renversait le plus faible et lui marchait sur le « corps pour arriver au pont. Avant d'y entrer il fallait « gravir une montagne de cadavres et de débris. Beaucoup « de soldats blessés ou malades, de femmes à la suite de « l'armée, étaient renversés et foulés aux pieds. Quelques « centaines d'hommes furent écrasés par les canons. La « foule qui se pressait pour passer formait une masse im- « mense qui couvrait un grand espace de terrain et dont « les mouvements ressemblaient aux vagues de la mer. A « chaque espèce d'ondulation, les hommes qui n'étaient « pas assez forts pour résister au choc étaient jetés à « terre et étouffés par la masse. La division polonaise qui « était restée à gauche de la Bérésina, ayant été repoussée « par les Russes, eut beaucoup de peine à percer cette « masse de débris et à gravir cette montagne de cadavres; « mais étant enfin parvenue à la droite du fleuve, elle mit « le feu au pont, abandonnant à l'ennemi plus de 20,000 « soldats et domestiques, plus de 1,000 voitures et 200 piè- « ces de canon. Le matin du 29, je fus visiter l'endroit où « avait été le pont. Le silence de la mort avait succédé aux « bruits de la guerre. Le froid avait augmenté. Lorsque « les soldats apercevaient du feu ils se précipitaient dessus « pour se chauffer les pieds; ils tombaient dedans sans « que ceux qui étaient autour prissent la peine de les re- « tirer. Ils périssaient ainsi au milieu des flammes aux- « quelles ils servaient d'aliment. Lorsqu'un feu était aban- « donné, des hommes qui n'avaient pas la force de couper « du bois se plaçaient autour, mais le feu venant à dimi-

« nuer, ils mouraient couchés auprès ; d'autres arrivaient,
« s'asseyaient sur les cadavres de leurs camarades et pé-
« rissaient un instant après. »

C'est le 5 décembre que Vionnet apprend le départ de l'Empereur pour Paris. « On ne peut se faire une idée, dit-
« il, des malédictions horribles que les soldats donnaient
« à Napoléon lorsqu'ils surent qu'il nous avait abandonnés.
« Aussitôt que ce départ fut connu, la plupart des chefs
« ne songèrent plus qu'à en faire autant. Les colonels
« mettaient le drapeau de leur régiment en ceinture et
« cachaient l'aigle en quelque endroit où les Russes ne
« pourraient le trouver. »

Nous remarquerons en passant, Messieurs, que cette façon d'agir était encore préférable à celle de Bazaine qui, à Metz, ordonnait que les drapeaux français fussent rendus à l'ennemi.

Le 6 décembre Vionnet continue : « La faim et la misère
« étaient portées à leur comble. On voyait des troupes
« d'hommes que l'on nommait les hébétés, qui étaient en
« effet insensés, ouvrir le ventre des chevaux vivants, en
« arracher les rognons, le foie, le cœur et les manger
« avec une voracité qui ne peut s'exprimer, à côté de l'ani-
« mal encore palpitant. Enfin j'ai vu de mes yeux des for-
« cenés se déchirer les membres et sucer leur propre sang,
« tant la faim et la misère avaient altéré leur raison et ré-
« duit des hommes raisonnables à une condition au-des-
« sous de celle des plus vils animaux. Le 8 décembre fut
« la journée la plus pénible de cette longue retraite. De-
« puis le 7 le froid était si extraordinaire que les hommes
« les plus robustes avaient le corps entièrement gelé, au
« point que tous ceux qui s'approchaient du feu tombaient
« en morve et restaient morts. On voyait un nombre ex-
« traordinaire de soldats qui n'avaient plus que les os des
« mains et des doigts ; beaucoup avaient perdu le nez et
« les oreilles, un grand nombre étaient devenus fous. On

« peut avoir une idée de cette destruction en plaçant près « du feu une pomme de terre fortement gelée ; à mesure « qu'elle se dégèle elle tombe en eau ; il en est ainsi de « notre corps, et ceux qui avaient été dégelés de cette ma- « nière ne présentaient plus qu'un squelette desséché dont « les os tenaient à peine l'un à l'autre. Malgré le danger « certain qu'il y avait à approcher du feu, peu de soldats « avaient assez de force pour résister à cet attrait. On les « voyait mettre le feu aux granges et aux maisons pour se « chauffer; à peine étaient-ils dégelés qu'ils tombaient « morts. J'ai vu de cette manière plus de huit cents hom- « mes morts autour d'une maison. D'autres fois ils se met- « taient si près que, n'ayant plus la force de se reculer, ils « étaient brûlés ; on voyait des corps à moitié consumés, « d'autres qui, allumés pendant la nuit, ressemblaient à « autant de flambeaux placés çà et là pour éclairer nos dé- « sastres. »

L'armée, totalement désorganisée, repassa ensuite le Niémen et se retira sur la Vistule; les officiers reçurent l'ordre de gagner Paris en poste et Vionnet, quoique atteint d'une fièvre putride, s'y conforma le moins lentement possible. Nous le retrouvons, quoique fort malade encore, reprenant son service le 20 mars 1813. Malgré l'horrible campagne qu'il vient de traverser, malgré ses nombreuses blessures et contusions, il n'a reçu aucun avancement. Il ne se remettra peut-être jamais, il se plaint beaucoup, mais, tout en grognant avec la maussade humeur d'un Franc-Comtois et d'un grognard de la vieille garde, il se dispose à la campagne de 1813, la dernière que nous fassent connaître les souvenirs du commandant Vionnet.

Il reçut, le 30 mars 1813, l'ordre de départ exécuté dès le lendemain. Son bataillon, dirigé par Châlons-sur-Marne, Verdun, Metz, Sarrebruck, Strasbourg, Mayence et la ligne de l'Elster, n'arriva à Lutzen que le 3 mai, après le gain de la bataille. Les seuls détails intéressants qui animent

ces longues étapes se rapportent aux manœuvres sommaires qu'on s'efforçait d'enseigner aux soldats de nouvelle levée, et surtout à la promotion, si longtemps attendue, de Vionnet au grade de colonel d'un régiment de fusiliers de la garde. Il a même le bonheur, sans pertes trop sensibles, de les mener à la victoire pendant les deux journées de Bautzen, 20 mai, et de Wurschen, 21 mai, bientôt suivies de l'armistice où se décida le sort de notre malheureuse patrie. Au reste, Vionnet, avec une sagacité méritoire en ce temps-là, prévoit, dès le 6 juillet, que l'armistice n'est qu'un piège tendu par Napoléon et que la paix ne se signera pas. « On ne parlait, écrit-il, que des « conquêtes que nous allions faire si la guerre recommen- « çait, mais il ne fallait pas une grande pénétration pour « s'apercevoir du changement qui s'était opéré dans l'ar- « mée et présager les désastres qui allaient tomber sur « elle. La bataille de Lutzen, gagnée contre toutes les pro- « babilités humaines, aurait dû déterminer l'Empereur à « accepter la paix qu'on lui offrait. On ne conçoit pas com- « ment il était assez peu instruit de ce qui se passait en « Allemagne pour ne pas savoir que tous les souverains « se préparaient à quitter son alliance, ou comment il « avait cru pouvoir résister à l'Europe entière. L'ambition, « dans notre armée, avait remplacé l'émulation ; l'armée « n'était plus commandée que par des officiers braves « jusqu'à la témérité, mais sans expérience et sans ins- « truction.

« Les soldats ne cherchaient que l'occasion de s'éloigner « de leur corps, d'entrer dans les hôpitaux et de s'éloigner « du danger. »

Et veuillez remarquer en passant, Messieurs, que les offres dont parle le colonel Vionnet dépassaient de beaucoup tous les avantages auxquels notre patrie a jamais pu prétendre : les vraies limites de la France, le Rhin nous donnant la Belgique et une partie de la Hollande, l'Italie

pour Eugène de Beauharnais.... Mais il fallait renoncer à l'Espagne, d'où notre dernière armée se trouvait presque chassée, et au protectorat de la Confédération du Rhin, dont les peuples se disposaient à nous trahir avant la fin de la campagne. Songez donc, Messieurs, Napoléon humilié en une seule de ses conceptions.... même en présence du salut de la patrie.... Il n'y avait vraiment pas moyen! Le 11 août, l'armistice fut en effet dénoncé et le 20 l'Autriche fit défection.

Vionnet, de plus en plus inquiet, remarque ici que Napoléon n'a jamais autant occupé les troupes d'inutiles marches et contremarches. Il croit y découvrir l'indice d'une incertitude dans le commandement peu faite pour rassurer et encourager l'armée. A la bataille de Dresde, 26 août, Vionnet reçoit deux coups de mitraille qui ne l'empêchent pas de continuer à commander son régiment. Déchiré et couvert de sang, il est créé par Napoléon baron de Maringoné et gratifié d'une dotation que, du reste, la chute de l'empire emporta avec tant d'autres choses.

La position de Vionnet dans la garde le dispensa d'assister ensuite aux quatre combats malheureux de Kulm, de Dennewitz, de Gross-Beeren, de la Katzbach. Son régiment continua donc à exécuter les inutiles marches et contremarches si odieuses à son colonel, tandis que se rétrécissait chaque jour le terrible quadrilatère dans lequel les coalisés s'efforçaient d'enfermer l'Empereur et sa dernière armée. Celle-ci n'était, du reste, guère en état d'affronter avec succès la lutte formidable qui se préparait. Du 6 au 15 octobre, on n'avait plus touché de pain, beaucoup de soldats manquaient de souliers; on les voyait pieds nus dans la boue, les pieds et les jambes déchirés et sanglants; situation qui arrachait des larmes aux officiers. Puis les changements continuels de directions et d'emplacements indiquaient peu de fixité dans les plans et beaucoup d'incertitude dans les projets du chef; l'inquiétude

prenait la place de la confiance et l'armée était à moitié détruite avant d'avoir combattu.

La première journée de la fatale bataille de Leipzig fut marquée par une nouvelle blessure que reçut le colonel Vionnet et par la défection totale des contingents saxons, dont il fut le témoin aussi révolté qu'impuissant. Sans doute, les Saxons devaient combattre avec quelque répugnance leurs frères de langue et de race, mais ce n'est point sous le feu qu'un soldat doit changer de drapeau, fût-ce pour reprendre le sien. Ce changement ressemble trop alors à une trahison. « On ne conçoit pas, écrit alors « Vionnet, l'espèce d'aveuglement dont l'Empereur était « frappé; rien ne pouvait dessiller ses yeux. Il avait vu « successivement les Autrichiens, les Bavarois, les Wur- « tembergeois abandonner son armée, et il n'avait pris « aucune précaution pour se garantir de la trahison des « Saxons. Il n'est pas douteux que s'il avait laissé les « Saxons à Dresde et amené à leur place les deux corps « d'armée français qu'il y avait laissés, il pouvait rempor- « ter une victoire complète; mais en voulant tout conser- « ver, il perdit tout. »

C'est, en effet, là, Messieurs, la faute la plus impardonnable qui puisse être reprochée au grand Napoléon. Il la commit une autre fois en immobilisant dans les places fortes de l'Elbe et de la Vistule 80,000 hommes qui ne purent que mettre bas les armes, tandis qu'il se débattait héroïquement en 1814 entre la Seine et la Marne et livrait des combats successifs, brillants mais toujours disproportionnés.

Les 17 et 18 octobre l'armée française continuait à défendre pied à pied les abords de Leipzig contre l'inondation submergeante de tous les coalisés. Le colonel Vionnet, prévoyant l'encombrement devant inévitablement résulter du passage de l'Elster sur le seul pont qui existât encore, sans ordres et avec une méfiance toute comtoise, en fit

établir un autre, hors de vue. Il sauva ainsi, le 19, la brigade dont faisait partie son régiment et la brigade Fournier qui la suivait immédiatement, tandis que le grand pont, où devait passer le reste de l'armée, sautait d'une façon si imprévue et si malheureuse, laissant un corps d'armée tout entier à la merci des coalisés.

A partir de ce moment, la retraite devient fort semblable à une déroute, la démoralisation prend d'effrayantes proportions, la troupe commence à abandonner ses armes. Bref, un froid semblable à celui de 1812 amènerait sûrement les mêmes désastres. Heureusement, l'armée est plus près du Rhin qu'elle n'était à Moscou; la France est atteinte par elle le 5 novembre.

Les notes du colonel Vionnet portent ici la marque évidente du profond dégoût que lui inspire la stratégie de l'Empereur. Il en signale amèrement toutes les fautes, et avec d'autant plus de compétence qu'il comprend mieux la marche générale de la campagne. Ces fautes, voilées pour la plupart des historiens, ne sont que trop véritables, mais ne démontrent point que le génie du plus grand capitaine des temps modernes se soit obscurci. Elles ont pour unique cause l'ambition démesurée qui, poussée à ce point, confine à la folie. Il fallait conserver *toutes* les conquêtes, ne subir *aucune* apparence d'humiliation et se priver, pour atteindre un but impossible, des secours les plus précieux et les plus indispensables.

Au mois de décembre 1813, la division où comptait le régiment du colonel Vionnet fut dirigée sur la Belgique; elle y passa le reste de la guerre et ne prit aucune part à la campagne de France en 1814. L'empereur Napoléon avait retrouvé un instant l'audace et la justesse de vues du général Bonaparte. Avec une poignée d'hommes, avec des divisions entièrement formées de gardes nationales, il bondissait comme un lion rugissant de la Marne à la Seine, faisant trembler encore Blücher et Schwartzemberg.

Ce fut à Valenciennes que la division où servait Vionnet apprit coup sur coup la fin de l'Empire et l'avènement de la Restauration. Le colonel Vionnet s'y rallia franchement et témoigna même à ce sujet un zèle peut-être un peu immodéré.

Le régiment de tirailleurs de la garde forma le 8e d'infanterie, qui portait le nom de Condé, et le colonel Vionnet fut nommé général de brigade ou, comme on disait alors, maréchal de camp.

La fin de sa carrière se passa plus doucement à jouir d'un repos que ses vingt campagnes et de nombreuses blessures lui avaient bien mérité.

Il se maria en 1815, refusa de servir pendant les Cent-Jours, commanda successivement plusieurs départements de l'intérieur, fut promu lieutenant général après la campagne d'Espagne, 1823, prit sa retraite en 1831, et mourut paisiblement en 1834.

M. Vagnair, qui a rendu au général Vionnet le service de le tirer d'un oubli probable, lui reproche avec une amertume bien violente son abstention durant les Cent-Jours. Il eût été sans doute plus chevaleresque d'aller se faire tuer à Ligny ou à Waterloo, mais voilà : en Franche-Comté nous n'hésitons pas à nous faire tuer, mais quand cela peut servir à quelque chose. Souvenons-nous des vingt campagnes de Vionnet, de ses nombreuses blessures et surtout de son esprit assez critique, mais presque toujours juste.

Il voyait la France épuisée d'hommes et d'argent, les villages dépeuplés, la Restauration s'efforçant de panser les plaies ouvertes par vingt-trois années de déchirements intérieurs et extérieurs.

Le retour de l'île d'Elbe lui sembla devoir rouvrir les blessures à peines cicatrisées par où s'échapperait le peu de sang que conservait encore la patrie. Il possédait trop de bon sens pour ne pas dire, comme il le fit en 1813, que

la France, toute dévouée qu'elle est, ne saurait résister à l'Europe entière. Il comprenait, en vieux soldat pratique, que les Anglais repoussés, les Prussiens défaits, il resterait encore les Autrichiens à vaincre, les Russes à renvoyer dans leurs steppes.

En matière de chair à canon, d'argent pour l'équiper, l'habiller et la nourrir, en fait de dévouement même, notre généreuse France ne saurait être inépuisable.

Napoléon semble l'avoir crue telle.

Le général Vionnet n'était pas de son avis.

---

# NICOLAS PERRENOT DE GRANVELLE

## MINISTRE DE CHARLES-QUINT

## DISCOURS DE RÉCEPTION

**Par M. l'abbé PERRIN**

ASSOCIÉ RÉSIDANT

---

*(Séance publique du 1er février 1900)*

---

MESSIEURS,

Votre Compagnie a le culte de nos gloires provinciales et vos nouveaux confrères sont assurés de trouver auprès de vous indulgence et sympathie lorsque, à défaut d'autres titres, ils apportent ici un sincère amour de tout ce qui touche à l'histoire de la Franche-Comté. Aussi ai-je pensé que, pour vous témoigner ma gratitude de l'honneur immérité que vous m'avez fait en m'admettant dans vos rangs, et obtenir pardon à mon insuffisance, je ne saurais mieux faire que de m'abriter sous l'auréole d'un grand nom franc-comtois, et de solliciter votre bienveillante attention, non, certes, par la valeur du travail, mais uniquement par l'intérêt du sujet.

D'ailleurs, le moment paraît opportun pour parler de Nicolas Perrenot de Granvelle. La superbe statue, naguère érigée dans notre ville, grâce aux libéralités de Charles Weiss, en consacrant la gloire du fils, pourrait exposer le

mérite du père à tomber dans l'oubli. Combien de Bisontins, en saluant l'effigie du grand cardinal dans la cour du palais qui porte son nom, s'imaginent que ce palais est son œuvre et que lui seul a illustré ce nom de Granvelle que nous prononçons avec une légitime fierté! Double erreur que l'amour de la vérité nous engage à rectifier ou à prévenir en esquissant la noble figure de Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, ministre de l'empereur Charles-Quint.

## I.

Nicolas Perrenot naquit à Ornans en 1484 ou 1485 (1), d'une famille dont le premier ancêtre connu, Nicolas Prenet ou Perrenot, quitta, l'an 1391, le village d'Ouhans, pour s'établir dans la gracieuse petite ville du val de la Loue. C'était un modeste *fèvre* ou *marischal*, c'est-à-dire forgeron; l'un de ses fils exerçait la même profession de 1426 à 1448. Toutefois la famille ne tarda pas à sortir de cette humble condition. Le père de notre Nicolas, Pierre Perrenot, était juge-châtelain d'Ornans, notaire de la cour de Besançon et tabellion général du comté de Bourgogne.

C'est donc à tort que les détracteurs du grand ministre de Charles-Quint lui ont reproché l'humilité de son origine, et ses flatteurs prétendu qu'il appartenait à une famille noble (2).

---

(1) Ch. Weiss fait naître Nicolas Perrenot en 1486, et au moment de sa mort lui donne soixante-quatre ans (*Papiers d'État du cardinal Granvelle*. Notice préliminaire). Mais l'évêque d'Arras, le futur cardinal Granvelle, parlant aux ambassadeurs vénitiens, Morosi et Badoer, affirme que son père est mort dans sa *soixante-sixième* année. Par conséquent, ce n'est pas en 1486, mais tout au moins en 1485 que Nicolas Perrenot était né (V. Gachard, dans la *Biographie nationale de Belgique,* art. *Charles-Quint*).

(2) Strada reproche à Nicolas Perrenot d'être sorti de l'échoppe d'un maréchal ferrant. Il confond évidemment Pierre Perrenot avec l'un de

De telles querelles semblent aujourd'hui bien mesquines. On naît où l'on peut : il n'y a lieu ni de se glorifier si l'on a été bercé sur les genoux d'une duchesse, ni de rougir si l'on a vu le jour dans une arrière-boutique.

Nicolas Perrenot était donc fils d'honnêtes bourgeois. Il reçut une bonne éducation. Son père l'envoya étudier le droit à l'Université de Dole, sous le célèbre professeur piémontais Mercurin de Gattinara. Celui-ci remarqua l'intelligence et l'application de son élève, et quand, plus tard, Mercurin fut devenu grand chancelier de l'Empire, il se souvint de Nicolas Perrenot et s'occupa activement de sa fortune.

Le jeune Perrenot, reçu docteur en droit, exerça d'abord les fonctions d'avocat au bailliage d'Ornans (1). C'est alors qu'il épousa une femme d'un rare mérite, Nicole Bonvalot, dont la famille comptait parmi les plus honorables de Besançon.

Grâce à l'appui de Gattinara, il marcha rapidement dans la carrière des charges et des honneurs : le 12 décembre 1518, il était nommé conseiller au parlement de Dole; moins d'un an après, le 18 septembre 1519, il devenait conseiller et maître des requêtes au conseil privé des Pays-Bas; puis le 17 juin 1521, maître des requêtes au conseil particulier de la gouvernante des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, Marguerite d'Autriche.

---

ses ancêtres. Par contre, lorsque le futur cardinal sollicita son admission dans le chapitre de Liège, des amis complaisants ou des obligés reconnaissants lui fabriquèrent une généalogie dans laquelle figurent de nobles alliances (Wauters, dans *Biographie nationale de Belgique*, art. *Granvelle*).

Marlet (*La vérité sur l'origine de la famille Perrenot de Granvelle*, Dijon, 1859) cite, parmi les alliés des ancêtres de Nicolas Perrenot, quelques noms de bonne bourgeoisie ou de petite noblesse.

(1) Ch. Wauters (*Biographie nationale de Belgique*, art. *Granvelle*) dit que c'est au bailliage de Dole que Nicolas exerça les fonctions d'avocat. Weiss et les Franc-Comtois disent que c'est à Ornans.

Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, fut, nul ne l'ignore, l'insigne bienfaitrice de notre province. C'est à elle, c'est à son gouvernement plein de mansuétude et de prudence que la Comté a dû des années incomparables de prospérité et de repos. En signant un traité de neutralité en faveur du comté de Bourgogne, elle assura à notre pays une paix à peine troublée pendant les guerres que rallumait sans cesse la rivalité des maisons de France et d'Autriche (1). En laissant à notre province le soin de sa propre administration, elle en fit une sorte d'État indépendant dont elle fut moins la souveraine que la protectrice.

Nicolas Perrenot méritait la confiance de cette princesse, il l'obtint. Marguerite se fit représenter par lui à ces fameuses conférences de Calais où, sur l'initiative du pape et par la médiation du roi d'Angleterre, on se proposait d'amener la réconcilation de l'Empereur et du roi de France. Hélas! les plénipotentiaires, réunis à Calais, « après y avoir demouré troys moys, dit un naïf chroniqueur, et avoir heu plusieurs disputes, ne conclurent rien (2). » Mais cette entrée de Nicolas Perrenot dans les affaires diplomatiques ne lui fut pas inutile. Mercurin de Gattinara, l'un des principaux négociateurs, en prit occasion pour le recommander à l'Empereur. Celui-ci lui accorda l'expectative de conseiller en son conseil privé, avec l'agrément de prendre possession à la première place vacante. Deux ans après, le 15 septembre 1524, Nicolas Perrenot devenait conseiller d'État et, dès ce moment jusqu'à sa mort, ne quitta plus la cour de l'Empereur (3).

Sans tenir encore les premiers rôles dans l'administra-

---

(1) V. Huart, *Le cardinal Arborio de Gattinara*, Besançon, 1876.

(2) *Journal des Voyages de Charles-Quint*, par Jehan de Vandenesse, publié par Gachard, t. II de la collection des *Voyages de Charles-Quint.*

(3) *Histoire du cardinal de Granvelle*, anonyme, dont l'auteur est Courchetet, Paris, 1761.

tion de l'empire le plus vaste que le monde eût connu depuis Charlemagne, notre compatriote se fit promptement apprécier de Charles-Quint, un connaisseur d'hommes d'une rare pénétration. Désormais il ne se traitera plus à la cour d'affaire de quelque importance que le nom de Perrenot ne s'y trouve mêlé.

En 1526, Perrenot fut l'un des négociateurs du traité de Madrid, qui rendait à François Ier la liberté à des conditions si dures que les États du royaume refusèrent de les sanctionner. Pour amener le roi de France à l'exécution des clauses qu'il avait signées, il fallait un diplomate habile. Charles-Quint choisit Perrenot et l'envoya à Paris. Mais nulle habileté ne pouvait triompher du parti pris et de la mauvaise foi de François Ier. Le représentant de l'Empereur fut arrêté et enfermé à Vincennes, d'où il ne sortit qu'au mois de mars 1528, pour être reconduit à la frontière d'Espagne et échangé contre les ambassadeurs français que, par représailles, Charles-Quint avait fait arrêter à Madrid.

Chose singulière et qui se verra plus d'une fois dans la vie de Nicolas Perrenot, cet homme rencontrait inévitablement des adversaires de son influence, il n'eut presque jamais d'ennemis de sa personne. C'est ainsi que François Ier, après avoir traité si durement le représentant de Charles-Quint, éprouva le besoin de rendre hommage aux qualités de l'homme, « à son bon zèle et affection pour le bien de la paix, » et de lui marquer, dans une audience de congé, son regret de la sévérité dont il s'était vu contraint d'user à son égard (1).

De son côté, la reine Éléonore, femme de François Ier, avait en Nicolas Perrenot la plus entière confiance et prenait volontiers son avis sur les choses qui l'intéressaient personnellement.

---

(1) Weiss, *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, notice préliminaire.

C'est pendant son séjour à Paris que Nicolas acquit, par procuration donnée à son père Pierre Perrenot et à son ami le chanoine Léonard de Gruyères, les titre et propriété de la seigneurie de Grandvelle, petit village situé à environ cinq lieues de Vesoul, sur la route d'Auxonne. L'acte d'acquisition fut signé à Salins, le 8 juillet 1527 (1). Il ne paraît pas que Nicolas Perrenot ait jamais résidé dans sa terre de Grandvelle (2), mais il en porta désormais le nom, et c'est surtout sous ce nom qu'il est connu dans l'histoire.

Rentré à la cour de Charles-Quint, après sa mission auprès de François Ier, Nicolas Perrenot reprit ses fonctions de conseiller d'État, ou, comme le désignent les documents de l'époque, de « maistre aux requestes (3) », mais en prenant de jour en jour une place plus grande dans l'estime de son maître. Nul doute que le grand chancelier, Mercurin de Gattinara, qui le premier avait su discerner son mérite, ne l'ait peu à peu initié au maniement des grandes affaires et signalé à Charles-Quint comme le plus intelligent et le plus dévoué des membres de son conseil. Mais c'est à coup sûr Charles-Quint qui par lui-même se rendit compte des aptitudes de Granvelle et le choisit pour tenir, après la mort de Mercurin, la première place dans l'administration de l'Empire.

Le *Journal* de Vandenesse nous apprend, en effet, que le 4 mai 1530, l'Empereur étant à Innsbrück, « mourut le cardinal de Gatinaire, grand chancelier, et furent là délivrés les sceaux au seigneur de Granvelle. »

Granvelle ne fut pourtant point nommé grand chance-

---

(1) Eugène de Beauséjour, *Quelques documents inédits relatifs à la terre, à la seigneurie et au nom de Grandvelle*, Vesoul, 1899.

(2) Par une anomalie assez étrange, l'usage a prévalu d'écrire Grandvelle (avec un *d*) quand on désigne le village, et Granvelle (sans *d*) quand on désigne les personnes.

(3) *Journal* de Vandenesse.

lier. Cette dignité portait ombrage à l'autoritarisme de Charles-Quint, il la supprima. Les titres donnés à Nicolas Perrenot dans les documents officiels sont ceux de premier conseiller et de garde des sceaux, jamais celui de chancelier, et c'est à tort, selon nous, que Weiss et les historiens franc-comtois appellent communément Nicolas Perrenot « le chancelier Granvelle. » Au reste, peu importe le nom, si notre compatriote eut la chose et si son influence fut égale et même supérieure à celle du grand chancelier auquel, de fait, il succédait.

Au moment où Nicolas Perrenot de Granvelle va devenir, après l'Empereur, le premier personnage de l'Empire, vous ne trouverez pas mauvais, Messieurs, que je m'arrête un instant à vous parler du maître qu'il servira jusqu'à sa mort et du théâtre sur lequel il doit désormais se montrer.

Charles-Quint est sans contredit une des grandes figures de l'histoire. Intelligent, sérieux, réfléchi, il s'appliqua de bonne heure à l'art si difficile de gouverner les peuples et révéla des qualités que peu d'hommes ont réunies au même degré. Il savait se rendre compte par lui-même et en détail des affaires si compliquées qui intéressaient l'administration de ses immenses États ; il était capable de se mettre à la tête d'une armée et de la commander avec l'habileté et l'audace d'un véritable homme de guerre. Ambitieux, on lui prêta avec quelque vraisemblance des rêves de monarchie universelle. Mais jaloux de son autorité, il se tenait en garde contre l'empire que pouvaient exercer sur lui les gens de son entourage et ne donnait sa confiance qu'à bon escient, sans tenir compte de la naissance et des titres, mais uniquement des talents et de la fidélité de ses serviteurs. Deux hommes seulement paraissent avoir obtenu sur lui un ascendant durable, le comte Don Francisco de Los Covos et Nicolas Perrenot de Granvelle. Il plaça le premier à la tête de la chancellerie

espagnole ; il confia au second la chancellerie impériale, c'est-à-dire la direction des affaires les plus importantes, de celles qui demandaient le plus d'expérience et de tact (1).

Los Covos demeura habituellement en Castille. Granvelle accompagna Charles-Quint dans ses nombreux voyages à travers l'Europe, dans ses campagnes militaires et jusque dans ses expéditions sur les côtes barbaresques. Granvelle était pour l'Empereur le conseiller indispensable et universel. Qu'on se figure ce qu'un tel rôle exigeait de sagacité et d'attention !

Jamais monarque n'eut sur les bras une telle complication d'affaires : il avait à maintenir dans son alliance le pape, le roi d'Angleterre et la foule des princes italiens ; à défendre l'Autriche contre les incessantes attaques du sultan, le royaume de Naples contre les corsaires de Tunis, d'Alger, de Tripoli ; et il était engagé avec la France dans une lutte formidable. Seul, en face de Soliman II, de Barberousse et de François Ier, il lui fallait encore maîtriser l'indiscipline de ses armées composées des éléments les plus disparates, et comprimer la turbulence des communes flamandes, organiser l'administration du nouveau monde, étendre sa pensée et son action d'un bout du monde à l'autre, de Mexico jusqu'à Bude, de Gand jusqu'à Tunis, et, ce qui était plus difficile, trouver les sommes énormes que consommaient de telles entreprises (2). A tous ces tracas l'œuvre de Luther en Allemagne vint bientôt ajouter un terrible surcroît. On peut même dire qu'à dater de 1530, c'est-à-dire de l'époque où Granvelle devint premier ministre, les préoccupations causées par la Réforme dominèrent toutes les autres et ne

---

(1) Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. IV, p. 359.

(2) V. Duruy, *Histoire de l'Europe*, de la fin du XIIIe siècle au commencement du XVIIe.

laissèrent à l'Empereur et à son conseiller ni trêve ni repos. Dans les pays d'Empire princes et peuples étaient agités par les prédications ardentes du moine révolté de Wittemberg ; luthériens et catholiques formaient, chacun de leur côté, des ligues d'attaque et de défense et étaient prêts à se battre à coups d'épée comme à coups de syllogismes ; à la faveur du désordre des esprits, les pires instincts de la nature humaine se donnaient libre carrière, les princes s'emparaient des églises et des couvents, les paysans fanatisés montaient à l'assaut des palais et des châteaux. Et l'Empereur, chef temporel des provinces en révolution, avait la mission, vraiment surhumaine, de les pacifier, et, bon gré, mal gré, l'obligation de toucher aux questions spirituelles qui n'étaient point de sa compétence.

Que faire dans ces épineuses conjonctures? Charles-Quint le demandait à Granvelle, et celui-ci devait à tout moment se tenir prêt à donner son avis sur toutes les affaires qui se traitaient à la chancellerie impériale. Charles ne prenait aucune décision sans l'avoir longuement consulté, sans s'être fait exposer par lui l'envers et l'endroit de chaque question. Quand l'Empereur devait donner aux princes ou aux ambassadeurs des audiences auxquelles l'étiquette ou d'autres circonstances n'autorisaient pas le ministre à assister, il priait Granvelle de lui dicter d'avance le sens des paroles à prononcer, des reproches à faire, des engagements à prendre. Les archives de Bruxelles possèdent encore quelques-uns de ces billets que Granvelle rédigeait pour son maître, la veille ou le matin de ces solennités, comme une sorte de programme diplomatique dont il est à croire que l'Empereur s'écartait rarement (1).

Il est en effet à remarquer qu'entre Charles Quint et

---

(1) Gachard, dans la *Biographie nationale de Belgique*, art. *Charles-Quint*.

Nicolas Perrenot existait une telle conformité de vues que, s'il faut en croire un observateur bien informé, l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli, « rares et même très rares fois y avait-il entre eux divergence d'opinions et de conclusions (1). »

Ce n'est point pourtant que Nicolas Perrenot eût la préoccupation de pressentir d'abord ou de deviner de quel côté pencherait l'Empereur pour, en bon courtisan, ne proposer que des projets agréés d'avance. Un autre ambassadeur vénitien, Mocenigo, a pu écrire de lui : « Le principal éloge à faire du seigneur de Granvelle, c'est que, en toute circonstance, il est très riche de partis à prendre — *ricchissimo di partiti* — et qu'en quelque affaire difficile qui se présente il en a toujours trois ou quatre à proposer (2). »

Nul ne connaissait comme lui l'état politique, religieux et social de la chrétienté; nul ne savait si bien les vues et les ressources des différentes cours de l'Europe. Sa prudence, sa dextérité dans le maniement des affaires, étaient sans égales, et ses ressources d'esprit vraiment inépuisables : jamais il n'était embarrassé ; dans les situations les plus critiques il trouvait toujours quelque expédient pour en sortir.

On s'explique ainsi que la confiance qu'il inspirait à Charles-Quint fût sans bornes ; qu'on ait pu dire de lui qu'il était « le tout de l'Empereur, » et même, avec une manifeste exagération, que « Granvelle était empereur, Charles n'étant que son premier ministre (3). » On com-

---

(1) *Tra l'imperatore e il signor di Granvella è una conformità di procedere tanto grande che rare volte, anzi rarissime, sono discrepanti tra loro d'opinioni e concluzioni* (Relation de Marino Cavalli, citée par Gachard dans la *Biographie nationale de Belgique*, art. *Charles-Quint*).

(2) Relation de Mocenigo, *ibid.*

(3) *Histoire du cardinal de Granvelle.*

prend enfin que des juges compétents et impartiaux l'aient proclamé le premier homme d'État de son époque (1).

Mais quelle vie de labeurs et de fatigues dut être la sienne ! L'Empereur lui-même se plut maintes fois à le reconnaître dans des documents officiels. En un diplôme daté de Barcelone le 12 mai 1535, Charles-Quint, après avoir énuméré les services que lui a rendus et que lui rend Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, fait remarquer que tout cela n'a pas été « sans extrême peine, labeur, travail, vigilance et soulcy.... » Et plus tard, lorsque, le 1er mai 1555, il érigea la terre de Grandvelle en baronnie au bénéfice de Thomas Perrenot, comte de Cantecroix, fils de Nicolas, il fit précéder sa concession de ce considérant si honorable pour la mémoire de son premier ministre :

« Considérant la gloire immortelle de ton illustre père Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle ; les qualités d'esprit et de cœur avec lesquelles il géra les affaires du saint-empire romain et celles de nos terres d'Autriche et de Bourgogne, en paix comme en guerre, sur terre comme sur mer et souvent au prix de grands labeurs et de cruels dangers ; en particulier le dévouement et l'intrépidité avec lesquels il nous accompagna dans nos expéditions militaires contre les Turcs, les Français et nos autres ennemis ; le zèle avec lequel il arrêta le flot des hérétiques pour le plus grand profit de notre personne, de notre état et du monde chrétien ; l'habileté qu'il déploya comme ambassadeur dans la conduite de plusieurs négociations délicates auprès des princes chrétiens ; le succès avec lequel il occupa jusqu'au dernier jour de sa vie la charge de garde des sceaux et de premier ministre (2).... »

---

(1) Relation de Mocenigo, citée par Gachard.

(2) Eug. de Beauséjour : *Quelques documents inédits relatifs à la terre, etc., de Grandvelle.*

Ce sont là, il faut l'avouer, de beaux états de service.

Aussi bien, pour se rendre compte par le détail de l'activité de Nicolas Perrenot, il faudrait, en quelque sorte, refaire l'histoire de Charles-Quint, le premier ministre se trouvant toujours placé à côté de son maître et caché pour ainsi dire derrière cette puissante personnalité; il faudrait dépouiller les archives de Madrid, de Vienne, de Bruxelles.... Travail énorme qui pourra tenter un jour la curiosité de quelque érudit franc-comtois, mais supérieur à mes forces et dépassant le cadre imposé à ce discours.

Toutefois il suffirait de parcourir le *Journal des voyages de Charles-Quint*, écrit par Jehan de Vandenesse et publié par Gachard, pour mesurer, au moins dans ses grandes lignes, la vaste carrière de Nicolas Perrenot. Là sont notés sommairement les faits et gestes de l'Empereur et des principaux personnages de la cour, jour par jour et presque heure par heure : le nom du seigneur de Granvelle y revient sans cesse.

Granvelle accompagne Charles-Quint à la première diète d'Augsbourg (1530), célèbre par la rédaction du symbole protestant connu sous le nom de *Confession d'Augsbourg*. Granvelle se rend à Tunis, sur la flotte impériale, dans cette fameuse expédition qui rendit la liberté à vingt mille chrétiens esclaves des musulmans. C'est Granvelle qui rédige le traité conclu avec Muley-Hassan, le nouveau bey de Tunis (1535).

Charles-Quint, voulant se laver devant l'Europe catholique du reproche qu'on lui faisait de troubler la paix publique par sa rivalité sans cesse renaissante avec le roi de France, c'est Granvelle qui rédige le mémoire justificatif sous ce titre qui n'est point précisément un modèle de concision et d'élégance : *Mémoire, récapitulation et assercion extemporanes et tumultuaires, contenant la plainne, nue et pure vérité, avec grossier arraisonnement, pour ceux qui*

*voudront plus amplement et ordonnéement escripre des choses passées entre l'Empereur Charles cinquiesme de ce nom et le roy François de France et de leurs actions et gestes* (*1535*) (1).

Granvelle est chargé de conclure une trêve avec François Ier (1537) et de préparer cette célèbre conférence de Nice suivie bientôt de l'entrevue d'Aigues-Mortes entre le pape, l'Empereur et le roi de France, pour mettre un terme à la guerre sans merci que se font les deux monarques et tourner les armes des chrétiens contre les ennemis de la foi (1538). Vandenesse raconte ici que Granvelle était monté sur une galère qui, aux approches d'Aigues-Mortes « s'encailla de sorte qu'elle se fendist par dessoubz, néantmoins sans péril de personne. »

L'an d'après, Charles-Quint désirant passer par la France pour aller réprimer la révolte des Gantois, c'est Granvelle qui vient à Loches négocier avec François Ier l'autorisation nécessaire (1539).

Une diète très importante devant s'ouvrir à Worms, à l'automne de 1540, pour traiter des affaires de la religion et des intérêts de l'Empire, et Charles-Quint ne pouvant s'y rendre de sa personne, c'est Granvelle qui va y représenter l'Empereur et y prononce un discours des plus remarquables sur l'union des princes chrétiens contre le Turc qui menace les frontières.

En 1541, l'Empereur veut organiser une flotte pour prendre la ville d'Alger, repaire d'écumeurs de mer qui désolent les côtes de ses États. Granvelle fait tous ses efforts pour l'en dissuader, mais c'est en vain. Il doit lui-même prendre part à l'expédition, assister au désastre de la flotte et se trouver en grand danger de périr (2).

---

(1) *Biographie nationale de Belgique*, art. *Granvelle*.

(2) Le *Journal* de Vandenesse contient un récit très circonstancié de l'expédition d'Alger.

Au retour de cette désastreuse aventure qui arracha à Charles-Quint cet humble aveu : « Dieu a voulu me punir de ma présomption, » Granvelle est repris par les affaires d'Allemagne ; il est présent à toutes les diètes, à tous les colloques, à toutes les conférences : on le rencontre à Ratisbonne (1541), à Nuremberg (1543), à Spire (1544), à Worms (1545), tantôt avec l'Empereur, tantôt seul, représentant son maître au milieu des princes luthériens et catholiques, présidant même parfois les controverses théologiques entre les docteurs de l'une et l'autre croyance (1), chargé des négociations les plus délicates, comme d'amener le landgrave Philippe de Hesse, révolté, à se soumettre à l'Empereur, ou de débattre avec le duc de Clèves, vaincu par Charles-Quint, les conditions de son pardon, ou de gagner à la cause catholique l'électeur luthérien Maurice de Saxe ; engagé entre temps dans l'expédition de l'armée impériale sur Paris et signant, au nom de son maître, la paix de Crespy (1544), ou assistant avec son fils l'évêque d'Arras, plus tard cardinal, à l'ouverture du concile de Trente (1545).

Toutefois, une chose qui nous intéresserait par-dessus tout serait de connaître l'influence exercée par Nicolas Perrenot sur les décisions prises et les mesures adoptées dans les querelles religieuses qui désolaient l'Allemagne en la divisant contre elle-même. La question est délicate; il m'eût été agréable de ne pas l'aborder si, parlant au nom de l'histoire, l'impartialité de l'historien ne m'imposait le devoir de dire tout ce que l'histoire nous a transmis sur ce sujet.

Un livre d'une haute autorité chez les érudits d'outre-Rhin, *l'Allemagne et la Réforme* (2), par le chanoine Janssen,

---

(1) Janssen, *L'Allemagne depuis la fin du moyen âge*, traduction E. Paris, t. III, *passim*.

(2) On peut lire dans le *Correspondant* du 10 janvier 1892 une étude des plus intéressantes sur la vie et les œuvres de Janssen. Chose assez

nous fournit, au point de vue spécial qui va nous occuper, des renseignements puisés à bonne source. Janssen a tout vu, tout lu, tout compulsé. Il a analysé les papiers diplomatiques des maisons princières d'Allemagne; il a recueilli l'écho de l'opinion publique et les confidences des hommes d'État : toutes ses assertions sont accompagnées de références précises.

Or, que pense-t-il de Granvelle? Le tout-puissant ministre de Charles-Quint lui paraît avoir joué, dans le drame religieux de l'Allemagne, un rôle néfaste. Le fait est que Granvelle obtint universellement les sympathies du parti protestant et éveilla de toutes parts les défiances des catholiques. On disait parmi les tenants de la vieille foi que l'Empereur était bien intentionné, mais trompé par son entourage, que les concessions déplorables arrachées au souverain en faveur de la Réforme étaient l'ouvrage de son premier conseiller, que celui-ci enfin était le « mauvais génie » de Charles-Quint.

Il faut faire une large part, dans ces récriminations, à l'esprit de parti et à cet instinct populaire qui plaide toujours l'innocence des souverains pour faire retomber tout entier sur les ministres l'odieux des mesures qui le mécontentent. Un point cependant reste acquis : les réformés ont pu considérer Granvelle, non point assurément comme un adepte de leurs croyances, mais comme un soutien politique de leur cause.

Faut-il voir là l'effet de cette modération que tout le monde s'accorde à reconnaître à Nicolas Perrenot? Devant l'effervescence des passions déchaînées, surtout des passions politiques et religieuses, les hommes modérés sont exposés à passer pour des traîtres, et l'esprit de concilia-

---

curieuse, le futur historien catholique du protestantisme allemand a appris à écrire l'histoire à l'école d'un protestant, Jean-Frédéric Bœhmer, qui fut à la fois son maître et son ami.

tion du garde des sceaux a pu être la cause, au moins partielle, des soupçons que les catholiques militants conçurent à son endroit (1).

D'aucuns ont écrit que Granvelle n'avait nul souci de la question religieuse débattue entre Luther et l'Église, et que la querelle ne l'intéressait que par ses conséquences politiques (2). C'est prêter, sans preuves suffisantes, je crois, à un catholique du XVIe siècle un indifférentisme religieux qui n'était pas généralement dans le goût et les habitudes de l'époque (3).

Enfin, et ceci est plus grave, on a soupçonné Granvelle de s'être laissé acheter par les défenseurs de la Réforme. Le ministre aimait l'argent et recevait volontiers et sans scrupule les présents de ceux qui traitaient avec lui. Janssen croit avoir retrouvé, dans les papiers qu'il a dépouillés pour composer son histoire, des preuves non équivoques de véritables marchandages et, selon son expression, de « pots-de-vin » joyeusement acceptés (4).

Nicolas Perrenot acquit, dans sa carrière d'homme d'État, une immense fortune, laquelle n'était point faite uniquement d'économies réalisées sur les pensions que lui servait l'Empereur. Celui-ci avait remarqué, du reste, et même reproché à son ministre ce désir immodéré de s'enrichir. Charles-Quint, il est vrai, dans une lettre où il en parle (5), observe que c'est là un « défaut commun à beau-

---

(1) La confédération luthérienne de Smalkalde rendit à Granvelle ce témoignage « qu'il avait employé tous ses soins pour procurer la paix à l'Empire et qu'il n'avait donné à l'Empereur que des conseils remplis de modération et d'équité. » *Histoire du cardinal de Granvelle.*

(2) Janssen, t. III, p. 560.

(3) On peut lire dans les *Papiers d'État*, t. II, p. 283, une lettre privée où Nicolas Perrenot parle des réformés, des « dévoyés de la foi, » en des termes qui font honneur à ses sentiments catholiques.

(4) Janssen, t. III, p. 468, 523, 573, 643.

(5) Lettre de 1545, citée dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, t. Ier, p. 178.

coup d'autres grands hommes. » Hélas ! si l'Empereur, des rivages de l'éternité, contemple ce qui se passe aujourd'hui en cette Europe qu'il a jadis si bien connue, il peut constater que des hommes d'État, dont il serait exagéré de dire qu'ils sont de « grands hommes, » perpétuent chez nous les traditions chères à ses contemporains.

Quels qu'aient été les mobiles de sa conduite dans les affaires religieuses d'Allemagne, Granvelle y rencontra des difficultés de toute sorte qui épuisèrent ses forces et abrégèrent ses jours.

Dans l'été de 1549, se sentant fatigué et malade, il avait quitté la cour pour venir en Franche-Comté, où il espérait se rétablir en respirant l'air natal. Mais bientôt allait s'ouvrir la diète d'Augsbourg (1550) et l'Empereur ne voulait pas y paraître sans son conseiller favori. Il manda donc à Granvelle de s'y rendre. Celui-ci se mit en route malgré l'état déplorable de sa santé. Le voyage lui fut très pénible, et quand il arriva dans la ville impériale, ceux qui le virent jugèrent que ses jours étaient désormais comptés. L'ambassadeur de France, Marillac, écrivait au connétable de Montmorency, le 15 juillet 1550, que « M. de Granvelle était en termes d'aller bientôt voir ce que l'on faisait en l'autre monde ; qu'il avait le visage fort amaigri, la voix affaiblie, la parole accourcie ; qu'il était devenu gros et enflé par les jambes (1). » Granvelle était atteint d'hydropisie.

En quelques semaines le mal s'aggrava, au point de ne laisser plus d'espoir. « Le mercredy, vingt-septième jour du mois d'aoust, raconte Vandenesse, ayant esté le seigneur de Granvelle, le premier et plus secret conseiller de Sa Majesté, malade longtemps et se sentant pressé de la mort, receut les sacrements de l'Eglise environ les six

---

(1) Gachard, dans *Biographie nationale de Belgique*, art. *Charles-Quint*.

heures du matin, et demy-heure après midi rendit son esprit a Dieu. »

Cette mort consterna Charles-Quint. S'il n'est pas exact qu'il ait, sous l'impression de sa douleur, écrit à Philippe II cette phrase que lui attribuent plusieurs historiens : « Mon fils, nous avons perdu, vous et moi, un bon lit de repos (1), » du moins adressa-t-il à l'évêque d'Arras quelques paroles qui sont plus éloquentes que tous les panégyriques : « J'ai perdu plus que vous, lui dit-il, car j'ai perdu un ami tel que je n'en trouverai plus de semblable; vous, si vous avez perdu un père, je vous reste pour vous en tenir lieu (2). »

L'Empereur fit faire à son garde des sceaux, dans la cathédrale d'Augsbourg, des funérailles splendides : tous les princes, tous les membres de la diète, tous les officiers de la cour y assistèrent.

Le corps fut ensuite rapporté à Besançon pour y être inhumé dans la chapelle que Nicolas Perrenot avait fait construire, attenante à l'église des Carmes. Cette chapelle n'étant pas complètement terminée quand le cercueil arriva dans notre ville, on le déposa provisoirement dans une salle basse du palais Granvelle. Il y demeura toute une année. C'est, remarque A. Castan (3), le plus long séjour qu'ait fait Nicolas Perrenot dans sa splendide demeure de Besançon.

## II.

Le grand homme d'État qui voulut dormir en Franche-

(1) Gachard, *ibid.*, fait remarquer qu'au moment où mourut Granvelle, Charles-Quint et Philippe II étaient ensemble à Augsbourg. Le père n'avait donc pas lieu de correspondre par lettres avec le fils.

(2) Gachard, *ibid.*

(3) A. Castan, *Monographie du Palais Granvelle à Besançon*, dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, séance du 10 mars 1867.

Comté son dernier sommeil était un Franc-Comtois qui avait bien mérité de sa province natale.

Franc-Comtois, Nicolas Perrenot ne l'était pas seulement par ses origines ancestrales et par sa naissance, mais par son tempérament, par sa physionomie, par ses qualités d'esprit et de cœur, par toute sa personne physique et morale. Aussi, Messieurs, aurions-nous de lui une idée bien incomplète si, après avoir étudié ce qu'il fit pour le service du saint-empire romain, nous ne nous arrêtions quelques instants à considérer ce qu'il fit pour son propre pays.

Nous connaissons deux portraits de Nicolas Perrenot : un tableau du musée de Besançon et une médaille conservée à la Bibliothèque nationale de Paris (1).

La peinture, attribuée au Titien, représente un homme d'âge déjà mûr, mais vigoureux encore, au front chauve, à la barbe blanche. La figure n'a rien de fin ni de distingué, mais elle s'éclaire de deux yeux intelligents et d'une expression de bonhomie qui n'exclut pas la finesse,

Dans la médaille, œuvre d'un travail ferme et délicat, Nicolas Perrenot — *Nicolaus Perrenotus*, comme on lit dans l'exergue — est plus jeune, la figure rasée, les cheveux taillés en rond et retombant méthodiquement sur le cou. La coiffure est une sorte de casquette ou de béret, comme on en voit fréquemment dans les portraits du temps, avec, par-derrière, une bande d'étoffe qui descend jusqu'au lobe de l'oreille. Une tête ronde, solidement attachée aux épaules par un cou un peu gros, un front plissé, un nez gaulois, des lèvres serrées et fines, un menton harmonieusement arrondi, mais surtout un œil large et profond, vous donnent l'impression d'un person-

---

(1) C'est mon savant confrère, M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, qui m'a signalé l'existence de cette médaille et m'en a procuré une photographie.

nage fort et souple, intelligent et réfléchi, sans beauté plastique, mais plein de ressources morales.

Il ne suffirait point assurément d'avoir vu la portraiture de Nicolas Perrenot pour deviner tout ce qu'il fut ; mais quiconque aura lu son histoire ne la trouvera point en opposition avec les traits que nous ont conservés le pinceau du peintre et le burin du graveur.

Derrière cette physionomie bien franc-comtoise il ne nous est pas difficile de découvrir une âme passionnée pour les intérêts de la Franche-Comté. A la différence de tant d'autres parvenus, qui n'ont rien de plus pressé, quand ils ont atteint les sommets, que d'oublier l'humble vallée d'où ils sont partis, Nicolas Perrenot garda toujours à sa province natale une affection pleine de sollicitude. En quelque point de l'Europe que l'appelassent ses fonctions, il avait toujours, si j'ose m'exprimer ainsi, un œil tourné vers ce modeste coin de terre qui se nommait alors le comté de Bourgogne. Et le crédit dont il jouissait auprès du grand Empereur, il voulait en faire d'abord bénéficier sa petite patrie.

Charles-Quint lui-même était frappé de cette espèce de « passion » — c'est ainsi qu'il l'appelle — de son fidèle ministre. Le 6 mai 1543, il écrivait à Philippe II, du port de Palamos où il allait s'embarquer pour l'Allemagne : « Granvelle a ses petites passions, principalement en ce qui concerne les affaires de Bourgogne (1). »

En ce temps-là, notre province relevait de la couronne d'Espagne, mais avec des franchises qui constituaient pour elle une véritable autonomie. Granvelle estimait que cette situation était la meilleure qu'on pût rêver et que ce serait travailler au bonheur des Franc-Comtois que de les affermir à la fois dans leur indépendance provinciale et dans

---

(1) Wauters, dans la *Biographie nationale de Belgique*, art. *Granvelle*.

leur soumission politique à la maison d'Autriche. Or, à cette époque, deux dangers menaçaient la comté de Bourgogne. Le voisinage de la France, les similitudes de race, de langage, de mœurs, les souvenirs de l'ancienne domination pouvaient incliner nos compatriotes à désirer la réunion de leur pays à la puissante monarchie française. D'un autre côté, les cantons suisses, avec lesquels la Franche-Comté avait tant d'affinités, pouvaient provoquer chez nous la tentation d'entrer dans leur république, surtout si la réforme religieuse, à laquelle ils s'étaient voués, s'introduisait sur notre territoire.

Granvelle se proposa de parer à cette double éventualité. Pour écarter le premier danger, il usa de toute son influence sur l'Empereur et sur les princesses Marguerite d'Autriche et Marie de Hongrie, gouvernantes des Pays-Bas et de Bourgogne, en vue d'obtenir à la province, et surtout à la ville de Besançon qui, sans en être la capitale, en était le centre le plus important, des privilèges et des faveurs de toute sorte, grâce auxquels il affectionnait de plus en plus les citoyens à la domination impériale. Granvelle s'employa, notamment, au renouvellement du traité de neutralité entre les deux Bourgognes, lequel fut un bienfait de haut prix pour notre province.

Au surplus, il serait trop long d'entrer ici dans les détails : les registres des délibérations du conseil de la commune de Besançon sont remplis des témoignages de la reconnaissance des citoyens envers l'Empereur et son ministre Granvelle (1).

Pour prévenir toute pensée de réunion aux cantons suisses, il fallait à tout prix empêcher la Réforme de s'infiltrer en Franche-Comté. Les populations étaient sincèrement catholiques. Mais on doit toujours compter avec les

---

(1) A. Castan, *Granvelle à Besançon*, dans la *Revue historique*, 1re série, t. Ier.

passions humaines. Une hostilité à peu près constante régnait entre l'archevêque et son chapitre, d'une part, le parlement de la province et la commune de Besançon, d'autre part. Par là les forces vives du pays, au lieu de s'unir contre l'ennemi commun, s'usaient en des luttes intestines dont les émissaires de la Réforme ne pouvaient manquer de tirer profit. La cause profonde de toutes ces querelles était, du côté du clergé, la revendication d'immunités et de privilèges qui ne concordaient plus avec les idées du temps ; du côté de la commune et du parlement, la tendance à assujettir le clergé à la juridiction séculière et aux charges communes des citoyens.

Pour compliquer la situation, il se trouvait alors en notre ville un homme remuant et ambitieux, sorte de tribun du peuple toujours prêt à soulever la foule contre l'archevêque, les chanoines et les religieux, et jouissant d'une influence telle que pendant longtemps il fut le maître de la municipalité et qu'on l'appelait communément *le petit empereur de Besançon*. J'ai nommé Gauthiot d'Ancier.

Granvelle, désireux d'exercer une action sur le conseil communal, et à tout le moins d'être exactement renseigné sur ce qui s'y passait, sollicita et obtint de Marguerite d'Autriche l'office de *juge impérial* devenu vacant en 1527 par la mort de Pillot de Chenecey. Le juge impérial, ou juge de régalie, avait droit de prendre part à tous les actes judiciaires de la commune. Granvelle, toujours absent, délégua son beau-père Jacques Bonvalot pour le représenter dans cette charge.

Granvelle avait aussi son influence au chapitre métropolitain par son beau-frère, François Bonvalot, abbé de Saint-Vincent, plus tard archevêque élu de Besançon, et administrateur du diocèse pendant la minorité de Claude de la Baume.

Il se trouvait ainsi en mesure de s'interposer utilement

entre la commune et le Chapitre dans les conflits qui surgissaient à tout propos.

Selon son tempérament et ses habitudes, il recourut d'abord à la modération. A chaque incident nouveau, c'était un nouvel appel à l'Empereur. Granvelle était là pour le recevoir. La réponse était favorable tantôt à l'une des parties, tantôt à l'autre, et quelquefois concluait à une transaction. Malheureusement les intrigues de Gauthiot d'Ancier paralysaient le plus souvent le bon effet de ces décisions. Granvelle essaya alors de désarmer ce dangereux rival, en le faisant combler de faveurs par Charles-Quint. Gauthiot d'Ancier, s'étant rendu à Tolède, reçut à la cour un excellent accueil, et rentra à Besançon avec la promesse de toutes sortes d'avantages pour lui-même et pour la ville (26 juin 1534) (1).

Mais l'ambition de Gauthiot n'était pas encore satisfaite ; il ne tarda pas à reprendre ses manœuvres soüs d'autres formes : il alla jusqu'à nouer des relations avec les luthériens de Neufchâtel, et leur proposa même un plan d'invasion de la Franche-Comté.

Cette fois la mesure était comble, et Granvelle résolut de frapper un grand coup.

Depuis dix ans, Gauthiot disposait en maître absolu des élections municipales. Il fallait renverser sa dictature. Granvelle, qui avait déjà travaillé à la prospérité matérielle de la ville en attirant à Besançon des banquiers génois et en y installant des foires financières, obtint pour la commune le droit de battre monnaie. C'était un privilège énorme. Mais l'archevêque y fit opposition en vertu d'un droit accordé à ses prédécesseurs par Charles le Chauve. Faire cesser cette opposition et, par là, rendre effectif le privilège accordé à la cité, ce serait pour Granvelle un sûr

---

(1) A. Castan, *Granvelle à Besançon*, dans la *Revue historique*, 1re série, t. Ier.

moyen de gagner la population à ses vues. Il eut l'habileté d'y réussir, en promettant à l'archevêque et au Chapitre de mettre un terme aux inquiétantes menées de Gauthiot d'Ancier.

Appuyé ainsi sur la confiance du clergé, soutenu par la reconnaissance des habitants, il fit dresser, par ses affidés, pour les élections de 1537, une liste opposée à celle de Gauthiot d'Ancier. Celle-ci se trouva en minorité; un nouveau conseil s'installa à l'hôtel de ville; Jean Lambelin, secrétaire et complice de Gauthiot dans toutes ses manœuvres, fut jugé, condamné à mort et décapité le 12 juin 1538. Quant à Gauthiot, il alla méditer à Gray, le reste de sa vie, sur l'inconstance de la faveur populaire.

Ce coup découragea les partisans avoués ou secrets de la Réforme, et rétablit définitivement la bonne harmonie entre la commune et le clergé.

Nicolas Perrenot avait justifié par là ce qu'il disait lui-même, « qu'il veillait sans cesse sur la province, ayant un soin continuel de sa seurté et préservation plus que de sa propre vie (1). » Et l'assemblée des cogouverneurs de la cité pouvait sans exagération proclamer Nicolas Perrenot « le principal restaurateur et le plus affectionné seigneur de cette république (2). »

La sollicitude de ce noble cœur pour son pays d'origine ne se démentit jamais. Jusqu'à sa mort, il fut le conseiller, le guide, le protecteur éclairé et bienveillant de ceux auxquels étaient confiés les intérêts les plus chers de la province. C'est ainsi, par exemple, qu'on le voit intervenir pour le bien de la paix dans les tristes démêlés du Chapitre avec l'indigne archevêque que fut Claude de la Baume. Écrivant de Worms, le 6 août 1545, à son beau-frère Jean

---

(1) Extrait d'un mémoire de Nicolas Perrenot, en 1543, dans les *Recès* de J. Chifflet, t. Ier, p. 192.

(2) A. Castan, *Granvelle à Besançon*, dans la *Revue historique*, 1re série, t. Ier.

de Saint-Mauris, il parle des « grandes anxiétés » par lesquelles cette affaire l'a fait passer, d'autant plus qu'il y allait « de la réputation de la compaignie, » c'est-à-dire du Chapitre métropolitain (1). Enfin il put obtenir non « sans incrédible peyne » que le pape ratifiât un accord préparé par ses soins, et aux termes duquel François Bonvalot, élu archevêque par les chanoines ses collègues, mais non reconnu par Rome, fut chargé de l'administration du diocèse jusqu'à la majorité du titulaire (2).

Tout en s'occupant d'intérêts plus généraux, Nicolas Perrenot n'eut garde d'oublier la petite ville où il avait reçu le jour. Les archives municipales d'Ornans conservent encore trois chartes accordant aux habitants divers privilèges et exemptions obtenus par l'intervention de Granvelle (3).

Il aida de ses deniers à la reconstruction de l'église paroissiale et prit à sa charge la bâtisse et l'ornementation de la chapelle qui porte son nom et dans laquelle se trouve actuellement le tombeau de son père, Pierre Perrenot, et de sa mère, Étiennette Philibert (4).

Quant aux services individuels rendus aux Comtois qui recouraient à lui, nul ne pourrait les compter. Cet homme était bon, affable (5), n'ayant rien pris — ce qui prouve son

---

(1) *Papiers d'État*, t. III, p. 178.

(2) *Ibid.*, et Richard, *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. II, p. 214.

(3) Marlet, *La vérité sur l'origine de la famille Perrenot de Granvelle.*

(4) Ce monument, très simple, consiste en une large table carrée, en pierre de Sampans, posée sur un massif de même matière. Il porte sur la face antérieure une inscription rappelant les titres de Pierre Perrenot. Jusqu'à ces dernières années, il était placé dans le chœur de l'église, en avant de l'autel. Le conseil de fabrique, considérant que cette masse de pierre était encombrante en un tel endroit, prit une délibération pour en ordonner le transfert dans la chapelle Granvelle.

(5) Un ambassadeur vénitien, cité par Gachard dans la *Biographie nationale de Belgique*, art. *Charles-Quint*, parle avec admiration de la courtoisie et de l'affabilité de Granvelle : *Affabile molto.*

bon sens — de la morgue que trop souvent la fortune donne à ses favoris. Quand il écrivait à ses compatriotes, il ne se parait d'aucun de ses titres et signait modestement *Nicolas Perrenot*. Lorsqu'il s'adressait à quelqu'un du parlement de Dole, se souvenant qu'il avait été membre de cette compagnie, il semblait revendiquer l'honneur de l'être encore en se disant toujours « le bon confrère » de son correspondant.

S'il faut en croire un historien franc-comtois (1), Nicolas et ses fils auraient « établi et enrichi plus de soixante familles en ce pays. » Toutefois, comme il était juste, en fait de familles à pourvoir, Nicolas Perrenot commença par la sienne : il la laissa immensément riche. Chacun de ses onze enfants, cinq garçons et six filles, se trouva en possession d'un fort bel héritage.

Dès son arrivée à la cour de Charles-Quint, il s'était préoccupé de relever la situation de son père, Pierre Perrenot. Le modeste juge-châtelain et tabellion fut créé chevalier, seigneur de Cromary et lieutenant des sauneries de Salins (2).

Quant à Nicolas, il obtint pour lui-même, outre cet office de juge impérial qui lui donnait entrée aux séances du conseil communal de Besançon, la charge de *pardessus* ou surintendant *des saulneries de Salins*, dont son père eut la lieutenance, les *greffes* ou *scriberies* et *scels* du bailliage d'Aval ou de Vesoul, et l'office, rendu bientôt héréditaire dans sa famille, de *maréchal de l'Empire* dans la ville de Besançon, c'est-à-dire la charge de haute police dans la ville impériale quand l'Empereur ou le roi des Romains y faisaient leur résidence (3).

En dehors de la province, nous ne connaissons à Nicolas

---

(1) Lampinet, *Histoire manuscrite du parlement de Dole.*
(2) Marlet, *op. cit.*
(3) *Histoire du cardinal de Granvelle.*

Perrenot que deux distinctions honorifiques : il fut commandeur de Calaméa, de l'ordre d'Alcantara et chevalier de l'Éperon d'or. Nul doute que s'il en eût eu le goût, sa haute situation lui eût permis d'obtenir d'autres décorations. Mais il était trop avisé, trop pratique et, disons le mot, trop Comtois, pour attacher beaucoup d'importance aux appellations sonores.

Cet esprit pratique et comtois se révèle jusque dans l'usage que Granvelle fit de sa fortune. A mesure que les ducats affluaient dans sa cassette, il les plaçait en acquisitions sur de bonnes terres de sa province natale. C'est ainsi qu'il acheta la seigneurie de Grandvelle (1527), de Maîche (1530), de Maizières (1536), de Chantonnay (1536), d'Amondans (1537), de Venères (1539), de Rosey-le-Vernois, Raze et Mailley (1543), de Sçay (1546), de Scey-en-Varais, Malans et Cresancey (1550).

En fait de possessions terriennes hors de la Franche-Comté, on ne signale à Nicolas Perrenot que le comté de Cantecroix et ses dépendances, dans les Pays-Bas (1).

En 1549, il créa de toutes pièces, sur ses terres de Grandvelle, un nouveau centre d'habitation qu'il appela de son nom patronymique et qui s'appelle encore *le Perrenot*, comme s'il eût voulu, à côté du titre seigneurial qui symbolisait, en quelque sorte, son ascension dans la hiérarchie sociale, perpétuer le souvenir de ses humbles débuts (2).

Il ne faudrait pas croire que Granvelle eût une résidence dans chacun des pays dont il devint le seigneur. Il en construisit quelques-unes cependant, une entre autres à Ornans, où la maison Granvelle est encore debout et garde, malgré bien des changements, l'aspect monumental (3) et

---

(1) Wauters, dans la *Biographie nationale de Belgique*, art. *Granvelle*.

(2) Eugène de Beauséjour, *Quelques documents relatifs à la terre, à la seigneurie et au nom de Grandvelle*.

(3) Marlet, *op. cit.*, p. 78.

quelques parties intéressantes de la construction primitive.

Mais c'est surtout par l'édification du palais Granvelle à Besançon que Nicolas Perrenot donna à ses contemporains et transmit à la postérité un éclatant témoignage de son bon goût et de sa munificence.

Il était depuis deux ans garde des sceaux et premier conseiller de Charles-Quint lorsqu'il vint à Besançon pour prendre personnellement possession de sa charge de juge pour le comte de Bourgogne. La municipalité, avertie de son approche, lui fit une réception magnifique. Les gouverneurs et notables allèrent l'attendre au delà de la porte de Battant, et « à son entrée, disent les registres de l'hôtel de ville, a esté tirée la grosse artillerie et en très grant joie et liesse a esté receu triomphalement par mesdicts sieurs, et aussi general et commung de ladite cité. »

Vivement touché de cet accueil, Granvelle s'ouvrit aux gouverneurs du projet qu'il avait conçu de bâtir dans leur ville un palais qui en serait l'ornement. Les gouverneurs y applaudirent et non seulement donnèrent les autorisations nécessaires, mais s'appliquèrent à accorder toutes les concessions et avantages qui pourraient faciliter la réalisation du projet.

On se mit à l'œuvre sans retard : en l'espace de sept ans, cet imposant édifice fut achevé. Nicolas, retenu par ses fonctions auprès de l'Empereur, ne put surveiller l'exécution des travaux. Mais il fut dignement suppléé dans cet office par son épouse, Nicole Bonvalot, femme d'un grand sens et d'une rare énergie.

Le millésime de 1534 avec la devise *Sic visum Superis* se lit sur le fronton d'une fenêtre du rez-de-chaussée, et les millésimes de 1539 et 1540 sur divers chapiteaux de l'étage supérieur (1).

Granvelle ne fit dans sa princière demeure que de brefs

---

(1) A. Castan, *Monographie du Palais Granvelle.*

séjours. Il se plut néanmoins à l'orner d'œuvres d'art recueillies dans tous les pays d'Europe, et c'est à son ombre, dans la chapelle bâtie par lui près de l'église des Grands-Carmes, qu'il voulut abriter sa dépouille mortelle.

Ce palais Granvelle, malgré son état de délabrement actuel, reste encore le plus beau monument de notre cité. Nous le montrons avec orgueil aux étrangers qui viennent chez nous. Un jour, prochain sans doute, il sera l'objet de restaurations importantes. On peut même espérer que la municipalité voudra construire en même temps la façade qui compléterait si heureusement cet édifice sur la rue de la Préfecture. Parmettez-moi d'exprimer le vœu qu'alors on érige sur le fronton du monument rajeuni, sinon la statue, le buste ou le médaillon de Nicolas Perrenot de Granvelle, du moins une modeste plaque commémorative en l'honneur du grand ministre de Charles-Quint, du noble enfant de la Franche-Comté, du bienfaiteur insigne de notre ville et de notre province.

---

## RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

Vous avez bien su faire vibrer la note juste. Tout vrai Franc-Comtois a le culte de ses gloires provinciales, et vous ne pouviez mieux faire que de vous abriter sous l'auréole de l'illustre ministre de Charles-Quint.

Vis-à-vis de vos collègues vous n'aviez sans doute pas besoin d'un pareil patron ; vous n'en serez que le mieux venu dans notre compagnie. Le choix qu'elle a su faire en vous ouvrant ses portes n'en sera que mieux ratifié par l'opinion de la province et de sa capitale.

D'ailleurs, que votre modestie me permette de le dire, votre bagage académique est beaucoup plus important que

celui qui fut présenté par beaucoup de vos nouveaux collègues, y compris, hélas ! le président annuel. Il n'est donc que juste de dire ici un mot de vos travaux littéraires. Je ne mentionne que pour mémoire votre journal de voyage en Calabre, vos discours et mémoires sur la cloche dans le culte chrétien, sur l'archéologie chrétienne en Franche-Comté, sur les vitraux de l'église de Saint-Ferjeux; mais votre volume sur l'Évangile et le temps présent.... quel penseur, dans ce temps pourtant sceptique et indifférent, pourrait ne s'y pas attacher ?

Qui n'a pas remarqué que, moins qu'en aucun autre pays du monde chrétien, l'Évangile ne se lisait plus en France?

« De bons chrétiens et de bonnes chrétiennes, dites-vous « si justement, lisent en effet des livres, gros ou petits, « sur divers sujets de dévotion; des catholiques fervents « ne connaissent le texte évangélique que par ouï-dire; ils « ne l'ont jamais eu sous les yeux. »

Bien plus, Monsieur, j'ajouterai : Comment ! la France, la fille aînée de l'Église, dont la langue, si élégante et si claire, servait encore il y a moins de cent ans aux relations diplomatiques du monde entier, la France ne possède même pas de traduction de l'Écriture sainte qui égale en élégance et exactitude la version allemande de Luther, la version anglaise offerte par les évêques de ce pays au roi Henri VIII après la réforme anglicane. Aucune des deux ne saurait naturellement être approuvée; il n'en est que plus nécessaire de suppléer, en pays chrétien, à une aussi déplorable lacune.

Vous avez tenté, Monsieur, d'en combler une partie; soyez-en remercié par un chrétien et un soldat. Il vous adresse en même temps les vives félicitations de l'Académie, heureuse de voir pénétrer chez elle un théologien sachant abaisser une science aussi sublime au niveau pratique des hommes de bonne volonté.

# UN GRAND MAGISTRAT COLONIAL

## FRANÇOIS LAUDE

Procureur général à Pondichéry, Président de la Cour d'appel de Saïgon

**Par M. Henri CHAPOY**

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

*(Séance publique du 1er février 1900)*

I.

Entre l'Isle-sur-le-Doubs et Lure, non loin de cet Arcey que les soldats de 1871 ont à jamais illustré, le paysage est vraiment joli, lorsqu'en été, au tournant du chemin, dans un gracieux ploiement du sol, tout à coup Marvelise apparaît (1). Le village s'échelonne entre deux collines, qui reposent sur une puissante couche calcaire. L'une d'elles

(1) Le mot de « Marvelise » peut signifier le voile de la mer. L'ondulation où ce village se trouve forme en quelque sorte la bordure élevée du lac qui, dans les temps anciens, couvrait le pays où aujourd'hui se trouvent Gemonval, Granges, etc.... Dans les Vosges, la syllabe *mer* se trouve fréquemment; par exemple dans Gérardmer, Retournemer, Blanchemer, Longemer, etc. Cette syllabe *mer* ou *mar* est d'origine celtique et désigne une mare ou un lac. — Elle est à rapprocher du mot latin *mare*. — Au moyen âge, on trouve *mariscus* d'origine germanique, d'où est venu le mot *marais;* — et dans le vieux flamand maerasch.

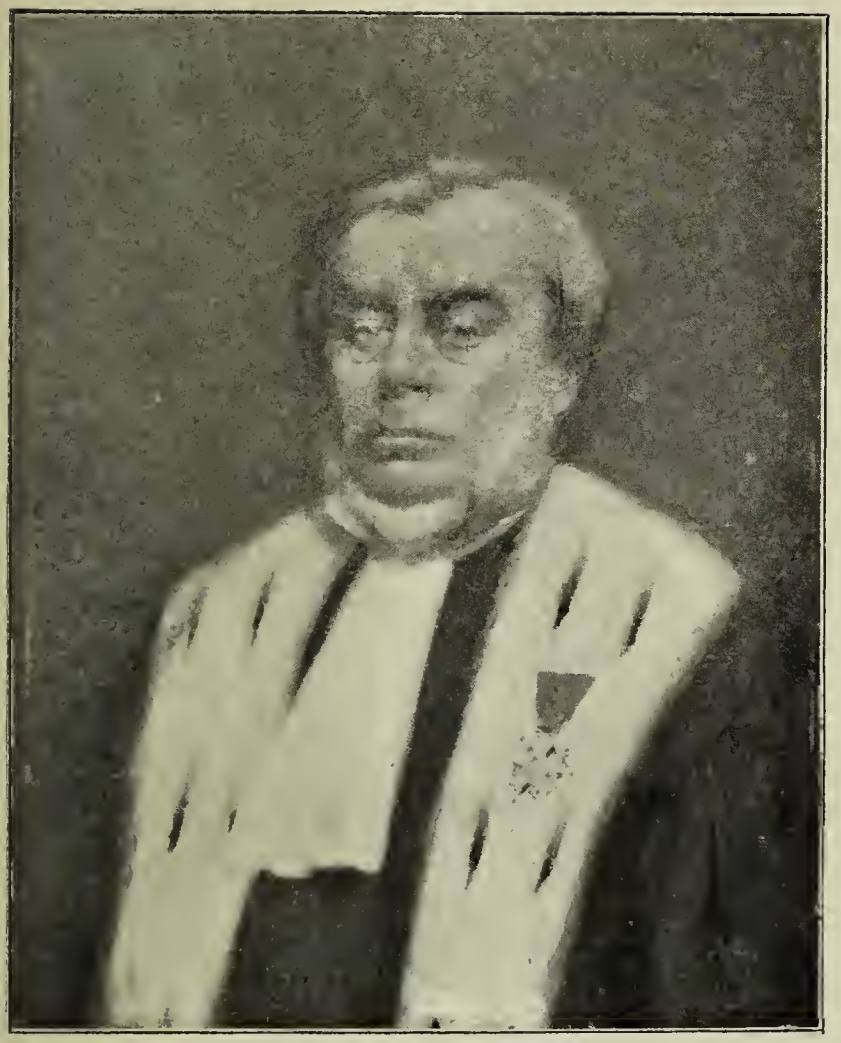

LAUDE, François-Nicolas

Procureur général à Pondichéry, — Président de la Cour d'appel de Saïgon (Cochinchine)

Né a Marvelise (Doubs), 1822 ; — † a Saïgon, 1874

*(D'apres son portrait par Ed Michel-Lançon)*

s'allonge en pentes adoucies où se tordent et se mêlent des pommiers et des pruniers innombrables qui transforment cette campagne en un immense et riche verger; l'autre monte rudement, et sur son versant abrupt le tilleul, le frêne, le charme développent leurs masses majestueusement ondulantes. L'ensemble se découpe finement sur le ciel et met en pleine valeur au premier plan les maisons blanches et les toits rouges qui éclatent sous le soleil. Elle n'est point désagréable, cette note criarde au milieu de cette nature ferme et douce, dans ce coin de terre qui n'est plus la plaine timide et rêveuse, qui n'est pas encore la rude montagne; qui n'est point sauvage, mais qui, isolé, attire, comme enveloppé d'un voile à la fois pudique et séducteur (1).

Au cimetière, près de l'église, dès l'entrée, les regards vont à une tombe simple, bien entretenue, entourée d'une grille qui supporte de très belles couronnes. Sur le marbre, derrière un rosier, on lit :

Ici reposent :
Anne-Julie Guignard, dame Laude,
décédée le 26 octobre 1858, a l'age de 53 ans;

Étienne Laude,
décédé le 14 février 1869, a l'age de 73 ans.

---

(1) Marvelise se trouve entre l'Isle-sur-le-Doubs et Lure, dans le voisinage d'Arcey, où les troupes françaises se sont vaillamment battues en 1871. (V. Commandant Rousset : *La guerre franco-allemande*, 1870-71. T. VI, ch. II. — Les journées des 12 et 13 janvier 1871, p. 56-66.) — Au point de vue géologique, le sol entier de cette région appartient à l'oolithe inférieure. Marvelise se trouve presque au sommet d'un ploiement sans rupture des couches bathoniennes et bajociennes, « dont les strates s'inclinent vers le sud, en se coordonnant à l'axe géognostique du massif vosgien. » — *Gémonval* qui est au delà de Marvelise appartient au *trias*, le plus ancien des terrains, et l'on y trouve les gisements de houille du *Keuper*. — Tous les produits naturels de ce pays sont estimés; les bois y sont d'une qualité supérieure. (Cf. Boyer, *Atlas orogéologique du Doubs*.)

Ces noms sont à retenir. Ils rappellent de braves gens dont toute la vie s'est écoulée là où nous sommes, à l'ombre d'une petite basilique dont le minuscule clocher aux tuiles vernissées brille vivement, parmi des paysans aux âmes droites, calmes, presque silencieux comme les espaces qui les entourent, fermes dans leurs opinions, tenaces et persévérants jusqu'à l'entêtement, recueillant ainsi l'influence de leurs solitudes et de leur sous-sol constitué par le granit rouge de la Franche-Comté.

C'est d'un homme grave sorti de ce coin de terre et de ce milieu, qui en a gardé la forte empreinte, que nous avons à nous occuper. Il est de ceux qui, à plusieurs titres, ont leur place au livre d'or de notre province.

A gauche du village, vers le bois, haute, à deux étages, avec des balcons superposés, courants à la mode espagnole devant toute la façade, la maison des Laude est bien connue à Marvelise. Il est possible qu'elle soit du XVIe siècle. Au XVIIe et au XVIIIe, nombreux déjà furent les enfants qui y vinrent au monde et y prirent leurs ébats. L'enfant était alors la première richesse au village! Autant que les actes de l'état civil conservés au greffe du tribunal à Baume-les-Dames permettent d'en juger, Onans et Marvelise étaient alors remplis de petits Laude.

En 1822, la maison était occupée par Étienne Laude et sa jeune femme Anne-Julie Guignard. Le 4 octobre, ils eurent une grande joie : un fils leur était né! Ils l'appelèrent *François-Nicolas;* il fut l'aîné de douze frères et sœurs; il devait devenir procureur général à Pondichéry, et mourir président de la cour d'appel à Saïgon !....

Étienne Laude était médecin. Il fut trente ans maire de sa commune et durant toute sa vie y exerça sa profession. Lorsqu'il mourut en 1869, dès longtemps on recommandait son expérience et la sûreté de ses services. Homme de

qualité morale vraiment élevée, il ne connaissait pas la transaction avec les principes supérieurs de la conduite. Partisan des idées d'autorité, il les poussait jusqu'à l'absolu. Par suite, quoique solidement religieux, il ne s'entendait pas toujours avec son curé; par suite aussi, il apportait dans la vie de famille une extrême sévérité. Au fond, il avait une bonté réelle et aimait à être utile. Si parfois vis-à-vis des hommes, il montrait un peu de rudesse, jamais il n'eût parlé à une femme, fût-elle la plus modeste paysanne, que chapeau bas.... Il respectait la femme; sa mère, qu'il ne pouvait oublier, lui avait prouvé sa valeur; sa compagne la lui rappelait chaque jour. Elle était le type achevé de la Franc-Comtoise : excellente mère, femme d'intérieur, ne connaissant dans la vie d'autres joies que son mari, ses enfants, sa maison.... Elle n'eut point la satisfaction de voir l'honneur et la prospérité de ses fils ici-bas.... Pourquoi donc le Ciel ravit-il sitôt la mère aux enfants? Ce serait si bon aux fils d'offrir la gerbe moissonnée à Celle qui l'a le mieux préparée (1)!

Cependant François Laude grandissait, et, ce qui arrivait fréquemment à cette époque, ses parents caressaient pour lui, leur aîné, l'espoir du sacerdoce. Alors, en 1829, le siège métropolitain de Besançon était occupé par un archevêque dont la munificence rappelait celle des de Grammont : le cardinal de Rohan. Le val de Consolation en reçut des preuves (2). Le prélat, y étant venu, trouva le site enchanteur, résolut d'y transférer l'école de Belvoir (3) et d'y installer un petit séminaire. Il acheta donc les

---

(1) Elle mourut d'une maladie du cœur, à l'âge de cinquante-trois ans.

(2) Notre-Dame de Consolation était, dans l'ancienne Franche-Comté, un lieu de pèlerinage renommé. En 1619, les Minimes obtinrent des archiducs d'Autriche, Albert et Isabelle, de s'établir dans la Comté ; Notre-Dame de Consolation devint une des huit maisons que ces religieux y possédèrent. (V. Dunod, I, p. 328.)

(3) La seigneurie de Belvoir était célèbre en Franche-Comté. Le ma-

ruines du couvent des Minimes et fit construire les bâtiments actuels. Le nouvel établissement s'ouvrit à l'automne de 1833. M. l'abbé Girardet en fut le premier supérieur, ayant à ce moment autour de lui cent quarante-trois élèves, parmi lesquels François-Nicolas Laude, qui entra en septième. C'est là que le jeune écolier passa son enfance. Il a laissé à Consolation la réputation d'un élève très intelligent et laborieux, sur lequel on pouvait fonder de belles espérances.

De là son père l'envoya au collège des Jésuites à Fribourg en Suisse. Chez ces éducateurs, toutes choses vues de haut et libéralement, dignes d'être ce qu'ils sont : les rivaux utiles de notre savante Université de France, le jeune homme se trempa comme un parfait acier, tant, durant toute sa vie, ses croyances religieuses furent fermes, ses principes de morale élevés et solides, ses habitudes de travail suivies, sa critique sévère.

Ensuite le jeune homme, qui n'avait point de vocation ecclésiastique, vint à Paris et fit son droit, étude supérieure qui mène à tout ou à rien. Qu'en résulterait-il pour lui?.... Il arrivait à Paris assez grand de taille, avec de grosses et fortes lunettes, car il était très myope; ses cheveux blonds étaient abondants mais en broussailles, sa démarche lourde, ainsi que son langage; il était gros, ses vêtements de droguet augmentaient sa grosseur apparente, mais ses camarades l'estimaient. Laude était, en effet, sans prétentions, bon enfant, étudiant solide et sérieux. Ainsi que me le rappelait un de ses contemporains,

---

noir féodal était aussi vaste qu'admirablement situé. — Devenu prison pour les suspects sous la Révolution, il fut, à la Restauration, restitué à sa propriétaire, Mme la princesse de Marsan. Elle en fit don au grand séminaire de Besançon, qui le restaura en partie et y établit un collège universitaire. — Celui-ci compta Xavier Marmier parmi ses premiers élèves. — En 1833, sous l'archiépiscopat de Mgr Dubourg, eut lieu le transfèrement à Consolation.

il était « un bon type de Franc-Comtois au naturel [1]. »

Qu'importe d'ailleurs la mise simple ou rude quand le cœur et l'intelligence sont hautement distingués ? C'est ce que Laude pensait. Et il avait à l'école même de puissants modèles dans ces professeurs qui, Francs-Comtois d'origine, sont l'honneur de notre province et des gloires non surpassées de la Faculté de droit de Paris au XIXe siècle : Oudot, Valette, Bugnet [2]. Ils avaient pour collègues : Pellat, Ortolan, Vuatrin, Duranton, etc. Ceux qui écoutaient leurs leçons étaient trempés puissamment comme jurisconsultes. Les travaux de François Laude en fourniront une preuve.

Pour lui, le *far niente* était inadmissible. Si ne rien faire n'était pas dans ses goûts, ne rien gagner était impossible. Son père avait consenti à de lourds sacrifices d'argent; il était l'aîné. Ainsi qu'il arrive dans les familles fortes et bien unies, nul n'en a jamais murmuré. De son côté, l'étudiant entendait sonner l'heure de se suffire à lui-même, il demanda une place dans la magistrature coloniale.

Il avait trop le souci du devoir pour ne pas se faire distinguer. Aussi sa carrière, tout en étant normale, car il ignorait l'intrigue, fut-elle rapide et brillante :

Le 3 mai 1848, il est nommé juge auditeur à Saint-Denis

---

(1) Les étudiants francs-comtois se retrouvaient alors (1848) en certain nombre dans une vraie pension de famille tenue par un brave homme nommé Gay, originaire de Villersexel, d'abord rue des Grès, puis sur la place des Francs-Bourgeois-Saint-Michel. — Ces divers renseignements nous ont été obligeamment fournis par M. Henri Coulon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour d'appel de Besançon, qui fut contemporain de Laude à Paris en 1848.

(2) Oudot était originaire d'Ornans (1804). Il s'occupait de la philosophie du droit, — et Bugnet disait de lui « qu'il faisait du droit pour les habitants de la lune. » Il mourut à Paris en 1864. — Bugnet etait originaire de Bolandoz (Doubs) et Valette était du Jura. Le premier fut un admirable professeur, clair et pratique, que la jeunesse écoutait en foule; Valette fut un juriste d'une science remarquable. Il était Jurassien.

de la Réunion ; le 20 mars 1851, il est nommé substitut à Saint-Paul ; le 26 mars 1852, il est nommé lieutenant de juge à Pondichéry ; le 21 mai 1856, il est nommé juge impérial à Chandernagor ; le 27 mars 1857, il est nommé juge impérial à Pondichéry ; le 22 avril 1859, il est nommé conseiller à la cour impériale de Pondichéry ; le 25 avril 1860, il est nommé président à la même cour (1) ; le 15 juillet 1869, il est nommé procureur général au même siège, en remplacement de M. Aubenas, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite (2) ; et le 9 février 1873, président à la cour d'appel de Saïgon, en Cochinchine (3).

Depuis plusieurs années, alors qu'il était lieutenant de juge à Pondichéry, il avait constitué une famille. Il avait rencontré dans le monde une jeune fille de dix-huit ans, née à Pondichéry, sans fortune, mais d'une grande beauté. Elle était fille d'un Franc-Comtois, M. Victor Maurel (4), chevalier de la Légion d'honneur, conseiller à la cour d'appel de la Guyane française, et d'une créole, Mme veuve Follofield ; — il l'épousa le 20 juillet 1853 (5). Quand il mourut

---

(1) M. Laude père était dès longtemps maire de Marvelise. — Il parla de son fils à M. Latour du Moulin, député du Doubs, qui recommanda François Laude au ministère de la marine.

(2) V journaux : *la Gazette des tribunaux*, passim ; *le Droit*, 21 juillet 1869. — Le décret impérial fut rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies, et du garde des sceaux, ministre secrétaire d'État de la justice et des cultes.

(3) Par décret impérial en date du 13 août 1863, François Laude fut nommé chevalier de la Légion d'honneur ; le décret fut contresigné par le grand chancelier de l'ordre, le 21 août. Cette distinction avait été demandée par M. le gouverneur Bontemps. — M. d'Ubraye, qui avait administré l'Inde, félicita M. Laude et lui exprima le regret de n'avoir pu lui-même obtenir « cette récompense si méritée de ses services distingués.... » Ce fut un plaisir pour la famille, les magistrats et le public. A Marvelise, le vieux docteur Laude en eut des larmes de joie.

(4) Il mourut à Dole (Jura), à la suite d'une longue maladie, le 26 juillet 1868.

(5) Le mariage fut célébré à Pondichéry.

en avril 1874, il restait de ce mariage six enfants : cinq filles et un garçon (1).

II.

Il n'est jamais et nulle part facile d'être un bon magistrat. Depuis cinquante ans, dans nos colonies asiatiques entre autres, les difficultés se multiplient à l'infini. Là, plus que partout, le magistrat doit connaître les mœurs des justiciables. Le motif en est que la coutume, le *mahmoul*, complète régulièrement la législation qui d'une lointaine antiquité est applicable aux natifs. La constitution sociale par castes est, à elle seule, un vaste champ d'études. Contemporaine de Moïse, elle fut alors une œuvre géniale, puisqu'elle organisait « des peuples primitifs, sans initiative et sans règles, » mais aujourd'hui cette constitution est une source de ténèbres, ou mieux comme une digue infranchissable pour le flot de la civilisation. Elle arrête tout progrès et consacre l'exploitation de l'homme par l'homme (2).

Il ne suffit pas que le magistrat connaisse cette population indienne, ses mœurs, ses institutions, ses usages, ses idiomes : il importe qu'il sache son passé et ses besoins présents, prévoie son avenir pour corriger ses vices, les réprimer et introduire méthodiquement comme juge les idées de progrès ; il faut même qu'il s'élève très haut ; il doit quitter les régions terrestres où le droit vit pour indiquer la terminaison légale des différends matériels et monter là où se découvre avec sa sublime sérénité la philosophie du droit et la justice pure ; François Laude le comprit, et de bonne heure à Pondichéry s'imposa ce but

(1) Ils eurent dix enfants, ils en perdirent trois dans la seule année 1863.

(2) Cf. Gouverneur Bontemps, discours de 1869 à la Cour impériale de Pondichéry.

dans ses fonctions. Il y parvint, grâce à un travail infatigable conduit avec une régularité de bénédictin.

On dit quelquefois que nous n'avons pas d'aptitudes pour l'étude des langues étrangères; l'erreur est tangible, à mon humble avis. Ce qui est vrai, c'est que nous ne voulons pas fermement les apprendre. M. Laude voulut et successivement il apprit et se rendit familiers : l'anglais, la tamoul, l'hindoustani (1). Quand il posséda ces instruments de recherches, il aborda directement les sources du droit local. Il avait besoin d'y remonter pour tranquilliser sa conscience scrupuleuse et pour fournir une carrière utile, honnête et honorable.

On s'en aperçoit dès que l'on a entre les mains le volume in-8 de trois cent quatre-vingt-huit pages qu'il publia en 1856 sous ce titre : *Manuel de droit indou et de législation civile et criminelle applicable dans les Établissements français de l'Inde*. S'il le dédie au gouverneur, le contre-amiral de Verninac Saint-Maur, il l'a préparé pour tous. En effet, il joint à son titre cette devise : « Les lois ne doivent point être subtiles : elles sont faites pour les gens de médiocre entendement. » Puis dans l'avertissement qui précède le travail, il écrit :

« Dans aucun pays, le principe que nul n'est censé « ignorer la loi ne fut plus une fiction que dans les Éta- « blissements français de l'Inde. Les lois civiles, les lois « de procédure, les lois pénales même sont inconnues à « la plus grande partie des justiciables : écrites en sans- « crit ou en français, langues étrangères aux habitants du « pays, elles échappent à la connaissance du peuple.... La « législation indoue résultant, soit des législateurs, soit « d'usages, de coutumes, est loin de présenter un corps

(1) V. journal *le Courrier de Saïgon*, numéro du dimanche 5 avril 1874, discours prononcé le mercredi 1er avril 1874, par M. le procureur général, sur la tombe de M. Laude.

« complet de doctrine fixe et uniforme.... De la confusion « dans les textes naît la confusion dans la pratique et « dans les décisions du tribunal. Il en résulte que les jus- « ticiables sont livrés à l'arbitraire du juge, qui peut tou- « jours placer ses décisions erronées à l'abri d'un texte de « la loi indoue.

«.... Le magistrat souffre dans l'Inde de cette confusion « dans les lois. Appelé à rendre la justice, il se trouve « aux prises avec une législation qui lui est entièrement « inconnue, qu'il lui est même difficile d'étudier et d'ap- « prendre. La traduction en français des lois de Manou ne « peut lui donner qu'une idée incomplète des lois qu'il « doit appliquer : ce sont des études nouvelles qu'il est « obligé d'entreprendre au milieu d'une carrière sur- « chargée de travaux, et sous un climat brûlant, qui énerve « le corps et affaiblit l'intelligence. Ne serait-il pas pos- « sible de rendre la condition des justiciables meilleure et « la tâche du juge plus facile ? »

Il s'y employa et voulut, comme il le dit encore, « être « utile aux personnes que leurs relations d'affaires mettent « en contact journalier avec les Indiens, les tenir en « garde contre les ambages de la législation, et éclairer « les Indiens si passionnés pour les contestations judi- « ciaires et sur leurs véritables intérêts. » Aussi, sous son titre modeste, ce manuel est-il un livre des plus curieux et des plus solides que l'on puisse lire sur les mœurs de l'Inde. L'ensemble et les détails démontrent à l'évidence le soin qui a présidé à sa préparation.

Le *Manuel de droit indou* attira d'une façon particulière l'attention sur le jeune magistrat. Apprécié à l'audience pour la solidité de sa doctrine et la netteté de son jugement, François Laude fut encouragé dans sa vie laborieuse et incité à préparer un travail plus général, une sorte de Code comprenant toutes les mesures législatives qui impor-

taient à nos Établissements dans l'Inde. Il ne recula pas devant la besogne et, en 1869, l'Imprimerie impériale à Paris livra au monde juridique un volume in-4 de six cent soixante-treize pages, intitulé : *Établissements français de l'Inde*, *Recueil de législation*, par M. Laude, procureur général impérial à Pondichéry, chef du service judiciaire. Il renferme : le droit public, la législation hindoue, l'organisation judiciaire, le droit civil, le droit commercial, la procédure civile, l'instruction criminelle, le droit pénal, la législation sur la presse et la propriété littéraire, les règlements concernant le notariat et le tabellionage, les arrêtés divers relatifs aux institutions auxiliaires de l'administration de la justice; en un mot tous les textes qu'un magistrat de l'Inde peut avoir à consulter, même des décisions de juges inférieurs appelés *cazis* ou *moullahs*, et qui remontent pour quelques-unes jusqu'en 1769, ou 1775, date d'un règlement qui indique en quelles formes doivent être passés les testaments des Malabares.

Pour apprécier une pareille compilation qui est une œuvre, il faut l'examiner non pas à notre point de vue de Français trouvant sous leurs mains des textes uniquement français, mais au double point de vue des magistrats tant judiciaires qu'administratifs, et des justiciables dans l'Inde. Il y a là une organisation judiciaire à compétence étendue et les juges ont besoin d'être fixés facilement sur leurs droits; d'autre part, constituant des tribunaux civils, ils ont souvent à régler des différends qui semblent ressortir de la compétence administrative, et qui néanmoins sont attribués à une autre juridiction par des circulaires ministérielles; il est donc nécessaire de les avoir sous la main (1).

D'autre part, le passé ne peut être ignoré. Les Établisse-

---

(1) Par exemple : Circulaire ministérielle portant communication du mode de jugement des contestations relatives à l'exécution des baux administratifs.

ments français de l'Inde ne sont pas d'hier. Ils datent de 1668, époque où Caron, chef de la Compagnie fondée en 1642 par le cardinal de Richelieu, établit le comptoir de Surate, sur la côte du Goudjerate, au nord de Bombay. Après avoir conquis et abandonné Trinquemallé, dans l'île de Ceylan, et San-Tomé sur la côte de Coromandel, la Compagnie s'installa définitivement en 1683 sur cette même côte à Pondichéry et y fonda une ville qui ne tarda pas à devenir florissante. Ce fut François Martin qui créa Pondichéry. Grâce à lui, son développement fut rapide et considérable. Mais en 1693 la ville tomba aux mains des Hollandais, et ce n'est qu'en 1699 qu'elle fut rendue à son fondateur par l'effet du traité de Ryswick, et reprit sa floraison. Chandernagor fut acquis du Grand Mogol en 1688, Mahé en 1726, Karikal en 1739, Yanaon et Mazulipatam en 1750. Dès 1720, âgé de dix-neuf ans, Dupleix était arrivé à Pondichéry, avec la double qualité de premier conseiller du Conseil supérieur et de commissaire ordonnateur des guerres. Avec une activité géniale, il avait relevé, comme par magie, le nom et le prestige français, réparé les négligences coupables de la métropole. L'Angleterre, notre ennemie jalouse, en conçut du dépit. En 1741 commencèrent les rivalités entre elle et nous. Malgré les efforts de Dupleix, nous perdîmes l'Inde ; ce n'est qu'en 1816 que nous y avons repris possession de quelques points coloniaux. A la suite de ces vicissitudes, fixer le droit applicable dans nos Établissements était de première importance ; François Laude l'a fait avec patience, avec sagacité, avec la netteté de son esprit ; il a rendu un réel service à son pays (1).

Ce travail de juriste n'occupait pas seul l'intelligence de

---

(1) Vid. Laude, *Étude sur les origines judiciaires de l'Inde.* Pondichéry, imprimerie Géruzet, 1860, broch., 40 p.

ce grand magistrat. Il avait de plus en plus senti que le droit s'éclaire aux lueurs de l'histoire et sa curiosité s'était éveillée sur toutes les choses de l'Inde. Il en a laissé de précieuses manifestations dans des travaux divers qui, quoique simples brochures à l'aspect, sont des documents d'une rare autorité pour tout ce qui touche à cette région coloniale.

Ses justiciables de l'Inde l'avaient frappé. En les observant, en les étudiant, il en avait aperçu, saisi et noté la complexité.

« Les populations que nous avons à juger, dit-il, sont « confondues par les mœurs, les usages, avec les popula- « tions soumises à la juridiction anglaise ; les intérêts sont « tellement mêlés, les liens de famille et d'origine sont « tellement étroits que la nationalité, propre à chaque sou- « veraineté, disparaît devant la nationalité indoue. Ces « peuples sont restés indous ; ils ont conservé leurs cou- « tumes et leurs lois, sous la domination musulmane aussi « bien que sous la domination européenne. Cet attache- « ment à des lois qui, souvent, ne sont plus en harmonie « avec les progrès de l'industrie et du commerce, avec les « conditions sociales, constitue un des caractères particu- « liers des nations indiennes : c'est là une protestation « permanente et continuelle contre la domination étran- « gère (1). »

Cette observation le fait réfléchir et le conduit à l'étude des *Origines judiciaires dans les Établissements français de l'Inde.* Il a laissé sur ce sujet quarante pages d'impression serrée qui constituent une synthèse remarquable de ses recherches.

Les circonstances vont d'ailleurs lui permettre de publier peu à peu le résultat de ses travaux. Il profitera pour cela

---

(1) F. Laude. — Discours de rentrée à la cour de Pondichéry, en 1861.

de circonstances solennelles, telles que les audiences de rentrée, dans lesquelles il est appelé à prononcer le discours d'usage. Sa parole prend ainsi une autorité exceptionnelle et porte.

Le premier de ces discours remonte à 1861. A ce moment, M. Laude remplit par intérim les hautes fonctions de Procureur général. L'année précédente, un magistrat distingué, M. Pinet de Menteyer, a traité de l'organisation des tribunaux civils dans l'Inde anglaise, M. Laude vient exposer l'ensemble de la législation pénale dans la présidence de Madras, « examiner certaines institutions spéciales, applicables à toute l'Inde et établies pour la répression de vices sociaux qui n'existent que dans ces contrées (1). »

Son discours est déjà fort instructif pour tout ce qui concerne les lois musulmanes, l'organisation criminaliste des Européens à leurs débuts dans l'Inde, les modifications apportées dans les peines, les progrès des Anglais, en un mot pour tout ce qui touche aux personnes, aux faits répressibles et aux peines, — mais il devient un document historique lorsque l'auteur étudie les plaies sociales qui corrompent la société indienne ou compromettent sa sécurité. M. Laude en énumère cinq : 1° les *sutties* ou immolations des veuves sur le bûcher de leur mari, dont le nombre de 1815 à 1828 s'élevait encore à 8,104; — 2° les infanticides ; — 3° les sacrifices humains ; — 4° le *thuggisme;* — 5° le vol par bandes armées ou le *dacoïtisme.*

On ne rencontre pas de pages où la curiosité soit plus simplement excitée et l'attention plus soutenue. Elles ont pour le lecteur le charme des récits de voyage, avec cette qualité qu'elles sont écrites par un homme qui n'avance

(1) Discours prononcé à la rentrée de la Cour impériale de Pondichéry, par M. F. N. Laude, procureur général par intérim, *Sur la législation pénale dans l'Inde anglaise.* Pondichéry, P.-M.-E. Saligny, impr. du gouvernement, 1861.

rien dont il ne soit pertinemment sûr. — Ce qu'il dit des *thugs* et des *dacoïts* permet d'apprécier la sûreté du fond et la forme littéraire des écrits de M. Laude :

« Les *thugs* ou *phansigars* constituent une corporation « redoutable de voleurs et d'assassins qui, répandue sur « toute la surface de l'Inde, a commis des homicides sans « nombre avant d'attirer l'attention du gouvernement « anglais. Les gouvernements natifs ne l'ont pas connue « ou n'ont pris aucune mesure pour l'extirper. Les *thugs* « sont liés entre eux par des serments terribles pronon- « cés devant les images de Devi ou de Rhavani; ils sont « soumis à une initiation mystérieuse dans des lieux inha- « bités, hantés seulement par des bêtes fauves, et se pla- « cent sous la direction d'un *gourou* ou guide spirituel. « Ils se reconnaissent à des signes particuliers et à un « langage de convention. — Leurs enfants sont graduel- « lement initiés au *thuggisme ;* ils servent d'abord d'es- « pions et s'exercent à lancer adroitement le lacet. Ils « considèrent leur profession comme sainte et assassi- « nent sans remords. Les temples de Dourga et de Kali, « à Vyndia-Vasini et Kalighat, sont fréquentés par eux ; « ils apportent des offrandes à ces temples, afin de se « rendre propices ces divinités sanguinaires ; — après « chaque meurtre ils leur offrent une pièce de monnaie « et ils attribuent à leur courroux leur arrestation et le « châtiment que leur inflige la justice anglaise.

« Les *thugs* voyagent en bandes, déguisés en mar- « chands ou porteurs d'eau du Gange, etc. ; ils se joi- « gnent aux pèlerins qui fréquentent les pagodes célèbres « de l'Inde, s'attachent, par toutes sortes de prévenan- « ces, à gagner la confiance de leurs compagnons. Dans « des lieux écartés, pendant que les voyageurs confiants « sont occupés à prendre du repos, les *thugs* leur jettent « rapidement autour du cou un turban enroulé et les « étranglent; — des fosses préparées d'avance reçoivent

« les cadavres de ces victimes, et, afin qu'il ne reste au-
« cune trace accusatrice, ils ont la précaution de percer
« avec un épieu le ventre des cadavres, dans la crainte que
« le gonflement du sol ne dénonce le crime....

« Le gouvernement anglais s'attacha, dès le siècle der-
« nier, à exterminer les *thugs*. En 1799, des bandes furent
« saisies dans le Mysore, et en 1807 dans le district de
« Chittoor. En 1820 et 1823, les troupes de la Compagnie
« en arrêtèrent un nombre considérable dans la vallée de
« la Nerbudda. Ces malfaiteurs étaient protégés par
« quelques zémindars, par des princes indépendants et
« par les agents de la police native. Il devint nécessaire
« de recourir à des mesures énergiques.... En 1829, le
« colonel Sleeman fut nommé *commissionner* pour l'aboli-
« tion des *thugs*. En six années, de 1830 à 1835, 2,000
« furent arrêtés et 1,500 condamnés à la peine de mort,
« à la transportation ou à l'emprisonnement. Cette asso-
« ciation terrible n'est pas extirpée, mais les exemples
« d'assassinat sont devenus plus rares et les voyageurs
« parcourent avec sécurité les lieux qui étaient jadis le
« théâtre de meurtres toujours impunis (1). »

« Les *dacoïts* sont des voleurs organisés sous la disci-
« pline d'un chef. Leurs bandes sont permanentes ou
« accidentellement formées pour l'accomplissement d'un
« vol déterminé : les uns en font partie d'une manière
« durable, sont affiliés entre eux par des cérémonies
« d'initiation ou par un certain droit héréditaire; d'autres
« sont simplement loués comme des manœuvres pour un
« ouvrage salarié.... Ces bandes exploitent principalement
« le Behar et le bas Bengale....

---

(1) Personne ne lira cet exposé du *thuggisme* ou celui du *dacoïtisme* sans penser aux *Boxers* chinois qui, en l'année 1900, ont rendu nécessaire l'intervention des armées internationales de l'Europe.

« ....Au Bengale, l'affiliation à une bande de *dacoïts* est « une véritable profession, qui a ses aventures, ses béné- « fices certains, ses loisirs, ses jouissances variées; elle « est pleine de charmes pour ces esprits aventureux, pour « ces individus habitués à l'oisiveté, ces anciens pions, « ces gardiens qui fourmillent sur les indigoteries.... Ces « bandes organisées ne sont pas toujours réunies.... Lors- « que le chef, lorsque les principaux de la bande, ont mé- « dité, arrêté une expédition, chacun des *dacoïts* est se- « crètement prévenu; le lieu du rendez-vous est fixé. A « l'heure indiquée, ils arrivent de divers points, isolément, « afin de ne pas éveiller les soupçons, et ils ont soin, si « l'absence de leur domicile doit être de plusieurs jours, « de la colorer d'un prétexte quelconque. La maison qui « doit être mise au pillage est envahie au milieu de la nuit. « Les *dacoïts* sont déguisés, couverts de cendre ou de « boue, afin de ne pas être reconnus. Les rôles sont dis- « tribués à l'avance : les uns font sentinelle, afin de don- « ner l'alerte ; d'autres éloignent, en lançant des briques « ou en déchargeant des armes à feu, ceux qui seraient « tentés de porter du secours. Le pillage s'opère avec « promptitude; les habitants de la maison sont torturés « de diverses manières, afin de révéler le lieu secret où « sont cachés les bijoux, l'argent, les linges de prix; « aux uns, on entoure les doigts avec des chiffons huilés « auxquels on met le feu; les autres sont suspendus par « les bras ramenés en arrière. Il est rare que les Indiens, « sous l'empire de ces tortures, ne déclarent pas immé- « diatement l'endroit où ils ont enfoui leurs bijoux. Si les « *dacoïts* rencontrent de la résistance, ils font usage de « leurs armes; ils livrent un combat, emportent d'assaut « la maison et en tuent les habitants. Dès qu'ils sont en « possession des objets de valeur, ils prennent la fuite « dans diverses directions et rentrent chez eux. Ils se « partagent ensuite, lorsque la première émotion causée

« par le crime est passée, le produit du vol, selon leur rang,
« leur grade, la part qu'ils ont prise à l'action ; ils se mon-
« trent entre eux scrupuleux observateurs de la probité.

« .... De 1841 à 1855, inclusivement, dans les districts
« soumis au *commissionner* (1), le nombre des vols par
« *dacoïts*, ou des tentatives de vol, s'élève au chiffre
« énorme de 4,167.

« La statistique, pour l'année 1858, fournit des révéla-
« tions plus tristes. Le nombre total des vols commis par
« les dacoïts s'élève à 499 et le chiffre des sommes volées
« se monte à 462,136 roupies 8 anas, plus d'un million de
« notre monnaie. La police n'a pu recouvrer qu'une
« somme de 7,290 roupies 2 anas, moins de 20,000 fr.
« Ce tableau statistique, que nous avons extrait de
« documents officiels, établit et l'étendue du mal et l'inef-
« ficacité du remède. »

Mais ce serait méconnaître le procureur général Laude que de s'en tenir à ce côté de ses études ; il faut voir avec quelle indépendance il révèle son esprit d'observation et de critique. Il est à un poste d'honneur, il est dans une colonie, et doit renseigner la métropole, il le fait, et pour cela n'hésite pas à relever nos fautes en les comparant aux mérites des Anglais colonisateurs :

« Le respect, dit-il, pour les coutumes et les lois de
« ces populations (celles de l'Inde) a été une des cau-
« ses qui ont le plus contribué à l'extension et à l'affer-
« missement de la domination britannique (2). Plus sages

(1) Le *commissionner* est un personnage anglais investi de pouvoirs spéciaux pour traquer et supprimer les *dacoïts*. — Il réside à Hoogly et a sous sa juridiction un certain nombre de districts : Baraset, Jussore, 24 Pergunnahs, Ruddea, Burdwan, Howrah, Midnapor.

(2) La conduite des Anglais au Transwaal en 1900, à l'égard des Boërs, montre que l'Angleterre n'a pas su conserver ses traditionnels usages de colonisation, aussi la crise est-elle rude et onéreuse pour elle, sans parler du mépris dont les nations civilisées l'entourent.

« que nous, les Anglais n'ont pas introduit, sans modifi-
« cation, leurs lois pénales, leurs lois civiles et de procé-
« dure dans les pays qu'ils ont soumis. Ils ont trouvé un
« système complet de législation et ils l'ont respecté ; les
« améliorations, les changements n'ont été tentés qu'après
« de mûres réflexions, et avec la certitude qu'ils ne frois-
« saient pas même les préjugés des natifs. — Nous avons
« procédé d'une manière plus radicale depuis la reprise
« de possession en 1816, et nous avons introduit l'ensem-
« ble de notre législation métropolitaine au sein de l'Asie,
« parmi des populations chez lesquelles règne l'inégalité
« sociale la plus complète, la plus rebelle à toute fusion.
« Aussi notre système pénal, avec ses privations de droits
« civiques, de droits politiques, dont il est si prodigue,
« est complètement inapplicable à des hommes qui placent
« tout leur honneur dans la conservation des prérogatives
« de la caste. »

Avec M. Laude, il faut monter toujours. A côté de l'exposé doctrinal, à côté des vices qui rongent une société, au-dessus des considérations critiques, il s'élève jusqu'aux plus hautes idées morales et religieuses. Écoutez encore ce passage :

« Toute nation conquérante qui ne s'immisce pas avec
« la nation conquise, qui ne se fusionne pas dans elle,
« verra, tôt ou tard, son pouvoir lui échapper. Tous les
« pouvoirs européens qui se sont établis dans l'Inde
« n'ont pas été de longue durée : ils ont subi les fluctua-
« tions de prospérité et de revers des gouvernements
« auxquels ils se rattachaient par l'origine. Tant que le
« Portugal et la Hollande ont été puissants en Europe,
« ils ont gardé la suprématie dans l'Inde ; au déclin de
« leur grandeur en Europe, ils ont vu tomber leur pou-
« voir dans ces contrées. Les musulmans, au contraire,
« ont dominé l'Inde pendant plusieurs siècles, parce qu'ils
« sont devenus indigènes, parce qu'ils ne sont pas

« demeurés étrangers aux Indous, parce qu'ils se sont « alliés avec eux.

« N'est-ce pas là la vérification éclatante de ce texte de « nos livres saints : « *Japhet* viendra s'asseoir sous les « tentes de Sem. » Ces paroles indiquent que nous som- « mes des hôtes et non des maîtres. L'histoire dira si les « enfants de Japhet ont toujours gardé les devoirs qu'im- « pose l'hospitalité reçue ; s'ils ont donné aux enfants de « Sem, en échange de leurs richesses terrestres, ces « richesses plus grandes, plus durables, de la foi chré- « tienne et de la civilisation. Sans doute, sous l'action « européenne, l'Inde est poussée activement dans la voie « des améliorations matérielles. Cela ne suffit pas : un « devoir plus grand est imposé aux hommes d'Europe, « celui de diriger leurs frères d'Asie dans ce champ « immense et toujours fécond des vérités sublimes qui « ont été révélées au monde, que nos frères ont reçues « comme nous, mais qu'ils ont oubliées. Tant que nous « n'aurons pas accompli ce devoir, nous n'aurons pas « acquitté la dette de l'hospitalité et de terribles commo- « tions, comme celle que nous venons de traverser (1), « enseigneront que l'on ne dirige pas les hommes par la « force et la violence, mais seulement par la vérité et la « justice. L'homme a fait, dans l'ordre matériel, des « découvertes admirables ; il a aplani les montagnes, « raccourci les distances, rapproché tous les peuples. Ces « progrès dans les arts n'auront de durée vraiment civili- « satrice qu'autant qu'ils serviront à la manifestation, au « développement, à la propagation de la vérité chrétienne. « L'homme n'innove pas dans l'ordre spirituel; il ne peut « que s'éloigner des principes, des lois qui lui ont été

---

(1) M. Laude fait allusion à la révolte des cipayes contre les Anglais, qui, en 1857, fut marquée par des atrocités des deux côtés dans le Bengale et dans la présidence de Bombay.

« révélées, ou s'y conformer ; entre ces deux extrêmes il « n'y a pas de milieu »

Comme c'est beau! Comme c'est élevé!

Il fait plaisir de lire une telle page. Pour ma part, elle m'a profondément saisi. En pensant à vous, Messieurs, il m'était bon de suivre le puissant esprit de M. Laude et de constater qu'un fils de notre Franche-Comté parlait ainsi au nom de la France, loin d'elle, au milieu de populations hindoues, près de territoires soumis aux Anglais, s'honorant lui-même par l'urbanité de son ton et la hauteur de ses vues, honorant non seulement son siège de magistrat, mais nous aussi ses compatriotes provinciaux, et notre patrie entière.

En 1862, M. Laude continue l'étude de la législation anglaise dans l'Inde (1).

En 1869, il s'occupe de la femme dans la société hindoue, et, au jugement de M. le gouverneur Bontemps, son discours est remarquable. — C'est que le Procureur général intérimaire vient d'apporter à l'audience le résultat de ses connaissances spéciales et les inspirations de son cœur. Il a pu lire, traduit en langue tamoule, le poème hindou *Mahabharatta* et surprendre là, dans la vie ancienne, telle qu'il la voit encore sous ses yeux, la constitution de la famille indienne, la femme asservie « depuis sa naissance « jusqu'à sa mort, sous la dépendance continuelle de son « père, de son mari, de son fils ou des parents de son « mari ; » il a pu lire, dans le poème, qu'il est difficile à une femme de faire la volonté « de son mari et de satisfaire ses désirs ; — que même, quand elle l'entoure d'égards et de respects, il se met en colère, l'insulte, la frappe et se porte vers d'autres femmes ; » — alors il cherche la

(1) 4 mars 1862, discours de rentrée. Pondichéry, Géruzet, imprimeur du Gouvernement. 1862. In-8, 22 pages.

cause des *sutties*, celle du veuvage obligatoire, de la dépopulation dans l'Inde, abordant ainsi des sujets dignes de lui, ce qui fait l'objet des plus hautes préoccupations chez les grands esprits quand ils sont en face de maux qui tendent à la diminution de l'humanité (1).

En 1870, la rentrée de la cour eut lieu le 1er mars, M. Laude traita dans son discours : *De la souveraineté chez les peuples indous dans l'antiquité.*

En 1871, le 4 mars, par suite de promulgation de lois anglaises dans l'Inde, il aborde une question locale et internationale : *De la législation anglaise dans l'Inde* considérée sous le rapport du droit international. Ceux qui liront ce discours diront que par la netteté de l'exposition juridique et les vues du commentaire, il y a là un modèle.

Le 2 mars 1872, il parle encore à Pondichéry, et cette fois sur *l'Organisation de la famille et de l'esclavage dans l'Inde ancienne.* Il écrit en quelque sorte son chant du cygne. L'austère magistrat apparaît ici comme un historien érudit et comme un poète. Il rappelle ce que fut à Rome la famille, qui ne survécut pas à la forme politique, et il montre la famille dans l'Inde survivant à toutes les formes politiques et à toutes les révolutions. Il en recherche la cause, la trouve et la formule sans hésitation :

« Tandis que les Romains, dit-il, organisaient la famille « en vue de la cité, les législateurs indous, inspirés par des « idées plus hautes, la fondaient sur la religion, sur l'ac- « complissement des devoirs envers les ancêtres, sur la « croyance aux récompenses et aux châtiments après la « mort, rattachant ce monde terrestre au ciel et manifes- « tant ainsi leur ferme croyance à la vie future. Tel est en « effet, conclut-il, le point de départ de la famille. »

---

(1) 2 mars 1869. Discours de rentrée. Pondichéry, Géruzet, impr. du gouvernement, 1869. In-8, 45 pages.

Puis il montre d'une part l'autorité du père absolue chez les Romains, pesant sur le fils quant à la personne et quant aux biens, et d'autre part, il rappelle la règle de l'Inde où les enfants sont tenus d'obéir à leurs parents, de les respecter, de les honorer, et encore les malédictions et les récompenses attachées à cette obéissance et à ce respect.

Il constate aussi que l'honnêteté d'un foyer indissoluble a toujours été l'objectif des législateurs et que la félicité la plus grande est promise aux époux qui vivent dans une union intime :

« Dans toute famille où le mari se plaît avec sa femme « et la femme avec son mari, le bonheur est assuré pour « jamais (1).

« Celui-là seul est un homme parfait qui se compose de « trois personnes réunies, savoir : sa femme, lui-même et « son fils, et les Brahmes ont déclaré cette maxime : Le mari « ne fait qu'une même personne avec son épouse.

« Une femme ne peut être affranchie de son mari ni par « vente ni par abandon (2).

« Le monde de Vischnou qui porte au cou une guirlande « de toubasi et dont les yeux sont pareils à la fleur du né- « nuphar, est-il plus heureux que la maison où habitent « un mari doué d'un caractère doux et une femme qui, sem- « blable à la fleur de moullé qui ne se flétrit jamais. agit « en toutes choses selon la volonté de son époux (3) ? »

Ensuite, il était naturellement amené à traiter la question de l'esclavage. A Rome, la loi Aquilia avait assimilé l'esclave à la brute. Sénèque lui-même, censeur quelquefois sévère des mœurs de son temps, recommandait aux maîtres « de soigner le ventre de ces animaux affamés ; » dans l'Inde, l'esclave a toujours été protégé par les lois et

---

(1) Manou, liv. III, p. 60.
(2) Ibid., liv. IX, p. 45 et 46.
(3) Traduit par Laude du Casi candam.

par les mœurs. Les auteurs hindous déclarent souvent que les esclaves doivent être bien traités par leurs maîtres. Strabon écrit même qu'aucun Indien ne sert d'esclave, et le P. Bouchet, missionnaire qui vivait au XVIIIe siècle, écrit à l'ancien évêque d'Avranches : « Ajoutons enfin, Monseigneur, la charité que les Indiens ont pour leurs esclaves. « Ils les traitent presque comme leurs propres enfants ; « ils ont grand soin de les bien élever ; ils les pourvoient « de tout libéralement ; rien ne leur manque, soit pour le « vêtement, soit pour la nourriture ; ils les marient et « presque toujours ils leur rendent la liberté (1). »

Notre siècle a vu un progrès nouveau. En fait, il n'y avait plus de différence entre l'esclave et le serviteur libre. Un grand jurisconsulte, Mac-Naghten, le constata; par l'act. V. de 1843, l'Angleterre supprima l'esclavage dans l'Inde.

Ainsi, par des recherches souvent pénibles et arides, qu'il a su transformer en travaux utiles et charmants, se remplissaient les loisirs du procureur général Laude.

Deux publications accessoires prouvent quelle était sa précision et combien vive était sa curiosité; nous pouvons redire la hauteur de ses vues dans les moindres choses de l'Inde, comme d'ailleurs.

Les *Études statistiques sur la population des Établissements de Pondichéry et de Karikal* tiennent dans une brochure de trente-huit pages qui forment un document de prix (2). C'est en 1842 que le gouvernement de la colonie a ouvert des registres d'état civil dans ces districts, mais il fallait ménager les Hindous, et c'est en 1854 seulement que les inscriptions sont devenues obligatoires. Ces registres

---

(1) Cité par Laude, disc. de 1872, p. 44, d'après les *Lettres édifiantes*, t. XI.

(2) Pondichéry, in-8, 1868.

sont en papier de mauvaise qualité, tenus avec de l'encre qui blanchit, ce que le procureur général regrette en passant, car il marche vers un autre but. Il veut rechercher si l'organisation sociale vicieuse de l'Inde ne cause pas plus que les causes physiques une mortalité précoce, et d'autre part, si les doctrines religieuses n'ont pas une influence sur la durée de la vie. Il trouve là, sous sa main, un terrain favorable à l'observation d'ordre moral qu'il désire conduire scientifiquement. Le christianisme, le brahmanisme, le mahométisme se partagent la population; d'autre part, les usages quant au mariage sont bien distincts. En effet, d'après la loi hindoue, huit ans est l'âge du mariage des filles. Si, à ce moment, le père ne marie pas sa fille, celle-ci, trois ans après, peut, à son gré, se choisir un époux. Or, il est évident que malgré la puberté, à cet âge, la jeune fille est encore faible pour supporter les charges et les devoirs de la maternité. Au contraire, chez les chrétiens, le mariage est impossible avant douze ans pour les filles, et il est rare à cet âge. Dès lors la future femme et mère peut donner un consentement réfléchi, et quand elle entre sous le toit conjugal, elle a acquis son développement physique et, par son instruction religieuse, s'est pénétrée de ses devoirs. Aussi, après avoir préparé et dressé de nombreux tableaux, le procureur général conclut et démontre que la vie des chrétiens est en moyenne, dans les Établissements de Pondichéry, supérieure de deux ans et six mois à celle de ceux qui suivent des religions autres que le christianisme.

Quoique appartenant à un autre ordre d'idées, la brochure intitulée *Dupleix, le siège de Pondichéry en 1748* (1), témoigne encore des qualités que nous avons déjà relevées chez M. Laude. Ce n'est pas une histoire de Dupleix et

(1) Broch. in-8, 91 p. Pondichéry, 1870.

nous ne pouvons que le regretter. Il eût été intéressant pour tous de voir un tel sujet traité par un homme tel que M. Laude, avec les ressources que Pondichéry peut offrir à cet effet. Il eût bien compris cette âme si française et si belle dans ses vues patriotiques, ce politique si généreux, qui avait relevé de ses propres deniers les remparts de Pondichéry et qui en définitive n'a succombé, au moment où il tenait la victoire dans ses mains, que par la trahison du gouvernement à Paris ; mais M. Laude ne veut que fixer certains points généalogiques. Il se propose aussi de réfuter les calomnies de la Compagnie des Indes et de l'historien Orme qui ont accusé Dupleix d'avoir manqué de courage.

Comme toujours, il remonte aux sources. Il a trouvé écrits en langue tamoule les volumineux mémoires d'un habitant du pays : Rangapoullé, qui embrassent la période de 1731 à 1761, c'est-à-dire celle-là même de notre grandeur et de nos revers. Ils lui ont paru fort curieux. Leur auteur a été mêlé à tous les actes importants qui se sont alors accomplis ; il a suivi les diverses négociations avec les princes natifs, et a été l'ami et le conseiller de Dupleix, de Godeheu, de Leyrit et de Lally ; il y a donc là une mine précieuse pour les historiens. Pour en fournir la preuve, M. Laude traduit en entier le long chapitre concernant le siège de Pondichéry en 1748. Là apparaissent nettement les manifestations courageuses de Dupleix et de sa femme ; ce sont des faits éloquents. Puis il termine sa traduction par cette réflexion empruntée à *Mill*, l'historien anglais : « La Compagnie française des Indes ruina, dans l'espace « de quelques années, les seuls hommes éminents qu'elle « avait placés à la tête de ses affaires dans l'Inde : La- « bourdonnais, Dupleix et Lally. Elle ne survécut pas « longtemps à cette manifestation de son imprévoyante « faiblesse et de son injustice. »

M. Laude avait auparavant frappé plus haut que la Compagnie des Indes. Quoique monarchiste, dès ses *Études sur*

*les origines judiciaires dans l'Inde* (1861), il avait eu à s'occuper de Dupleix, et avec une fière indépendance vis-à-vis de lui-même, il avait gravement et sévèrement jugé la conduite de la monarchie française :

« Dupleix, écrivait-il, l'homme le plus illustre que la « France ait eu dans ces contrées, gagna, par le commerce, « plus de douze millions à Chandernagor; cependant il « mourut dans la pauvreté. Il avait dépensé toute sa for- « tune au service de la Compagnie, à l'entretien des « troupes, à la dépense du territoire. Animé d'une noble « ambition, celle d'établir l'influence et la domination fran- « çaises en Asie, il épuisa dans cette entreprise toutes ses « ressources personnelles, et il ne recueillit pour prix de « ses efforts que l'ingratitude et la prison. Telle est la ré- « compense que le gouvernement de Louis XV tenait en « réserve pour les hommes qui ont servi la France dans « ces contrées ! Labourdonnais, Dupleix et Lally, noms « illustres, cœurs ardents et dévoués, ont tour à tour « tenté, dans l'Inde, d'accomplir le même but. Ils ont suc- « combé, moins sous les efforts des soldats et de la poli- « tique de l'Angleterre, que devant la parcimonie de la « Compagnie et l'inintelligence du gouvernement. »

De cette justice, de cette sévérité, de ce souci de la vérité découlait l'autorité de la parole de M. Laude ; aussi chacun l'approuvait-il et mesurait-il la portée de ses conseils, lorsque s'adressant à ceux qui se montraient désireux d'études historiques sur l'Inde, il leur disait avec sa longue expérience :

« Le champ est vaste et fertile.... Ne vous laissez pas « aller au découragement ; les débuts sont difficiles, les « épines embarrassent les premiers pas, on ne voit pas « d'abord la lumière éclairer votre marche, mais allez tou- « jours sans regarder derrière vous le chemin que vous « avez parcouru ; vous aurez bientôt la joie de voir briller

« à vos yeux l'éclat d'une science solide, et vous serez ré-
« compensés par la satisfaction qu'apporte toute étude sé-
« rieuse. Bien des choses ont été dites et écrites sur ce
« pays, mais il reste à faire la synthèse de tous les docu-
« ments qui ont été produits et à arracher à l'Inde les der-
« niers lambeaux du voile dont elle a couvert pendant si
« longtemps sa religion, sa philosophie, ses institutions
« politiques et sociales, ses lois et ses mœurs. Gardez-vous
« surtout de la fausse science qui tronque tout, au gré de
« ses caprices et de ses passions ; étudiez sans idée pré-
« conçue et dans le but unique d'être vrais et justes (1). »

Il pouvait légitimement esquisser et goûter les joies du savant, ce magistrat bénédictin qui a laissé dans ses papiers la petite fiche dont voici le texte scrupuleusement copié :

†

A. M. D. G.

*Petit règlement d'un procureur général*

1° Ne pas laisser de lettre sans réponse.

2° Ne pas remettre au lendemain ce que je puis faire la veille.

3° Accueillir avec bienveillance les réclamations qui me seront adressées.

4° Ne fermer mon oreille à personne.

5° Être indulgent pour les faiblesses, sans pitié pour le scandale.

6° De 8 heures à 10 heures, expédition des affaires courantes.

7° De midi à 3 heures, affaires judiciaires.

8° De 3 heures à 6 heures, travaux particuliers dirigés vers mes fonctions.

Pondichéry, le 9 7bre 1868.

LAUDE.

---

(1) Discours de rentrée, 2 mars 1872.

Le reste du temps était consacré à sa famille, à ses amis, aux devoirs sociaux.

N'y a-t-il pas là l'explication secrète de cette existence si laborieusement remplie, de ces travaux qui ne pouvaient surgirs ans laisser des traces profondes? Les peuples, quels qu'ils soient, finissent toujours par connaître ceux qui s'y livrent, et non seulement à Pondichéry, mais dans l'Inde, le nom du procureur général Laude était universellement estimé.

Tout y contribuait. On savait sa vie austère. Ses ressources étaient uniquement celles de sa fonction. Elles auraient suffi à ses goûts personnels qui étaient simples, tels qu'ils sont en général chez les cultivateurs de la pensée humaine, mais sa famille s'était accrue, et les difficultés de la vie étaient pesantes pour cet homme éminemment probe. Les soucis le griffèrent. Sa tête disait son âme. Reposant sur des épaules qui s'inclinaient, osseuse, plutôt grosse et large, elle s'harmonisait bien avec le corps qui était au-dessus de la moyenne et fortement charpenté. Bien dessiné par des cheveux grisonnants, le front haut, vigoureusement modelé, était vraiment intelligent et beau; les yeux, ouverts et francs, gardaient sous les lunettes qui les cachaient une vive curiosité et une inexprimable pénétration ; le nez était court et puissant, les lèvres proéminentes et fermes dans leurs lignes avaient cette épaisseur qu'elles ont chez l'orateur sans l'abaissement qu'elles offrent chez les sensuels, le menton carré annonçait à ceux qui l'ignoraient la volonté tenace de l'homme. Tout respirait la gravité et ce tout était mis encore plus en relief par l'encadrement de la barbe rasée et taillée en collier à la mode de 1830. A voir M. François Laude, on devinait qu'il y avait sous cette écorce presque rude une individualité profondément digne.

Ce fut l'impression de tous ceux qui l'approchèrent. A la date de 1868, dès longtemps la science de François-Nicolas

Laude lui avait conquis une situation considérable parmi nos fonctionnaires coloniaux ; dès longtemps son intégrité, sa loyauté, la fermeté et la franchise de ses opinions religieuses, l'honnêteté de sa vie privée, l'entouraient d'une auréole particulière. En 1852, M. Maurel, son futur beau-père, conseiller à la cour de Cayenne, estimait les mérites de son futur gendre ; en 1862, lorsque M. Aubenas prit à Pondichéry possession de son siège de procureur général, il rendit publiquement hommage « au savoir « spécial et sérieux, nourri par de constantes et méritoires « études » de M. Laude, grâce à qui « dès la première « heure de leurs communs travaux, il avait pu en ap- « prendre beaucoup sur les choses et les institutions de « l'Inde. » En 1869, M. le gouverneur Bontemps célébra publiquement aussi « la distinction et l'infatigable assi- « duité » du président Laude qui s'est créé « une position « spéciale à la tête de la magistrature de ces contrées, » et il ajouta devant lui en le désignant comme un modèle : « Puissent nos jeunes magistrats se pénétrer de votre « exemple et conquérir ainsi des droits à la reconnais- « sance des justiciables, en même temps qu'une grande « satisfaction pour leur jeune conscience éclairée. » En 1870, le président de la cour, M. Champestève, dit comment « chacun connait et apprécie la droiture et la haute « impartialité » de ce procureur général qui joint « un « savoir profond à une longue expérience. »

Ces jugements-là furent confirmés le mercredi 1er avril 1874, sur sa tombe, lorsqu'elle s'ouvrit brusquement à Saïgon, alors que depuis deux mois à peine, il avait pris possession de ses fonctions de président de la cour d'appel (1).

Il laissait inachevé un travail de premier ordre sur les

---

(1) Il avait quitté Pondichéry à regret le 25 janvier 1874 ; il y avait laissé sa femme et ses enfants, espérant y revenir.

origines de la religion brahmanique pour lequel il avait, pendant des années, amassé de riches matériaux; — il laissait à Pondichéry et en France, loin de lui, une famille aimée; — il laissait une place vide et le journal *le Courrier de Saïgon* a bien rendu l'impression de tous dans son numéro du dimanche 5 avril, lorsqu'il a dit :

« La magistrature coloniale perd en lui un de ses mem-
« bres les plus distingués; la colonie et l'État, un servi-
« teur dévoué et un homme de bien. Il est mort, accom-
« pagné des regrets unanimes de ses collègues de la
« Cochinchine qui avaient pu déjà l'apprécier et l'aimer.
« Cette mort foudroyante frappera de stupeur les popu-
« lations de l'Inde dont il avait été pendant vingt ans le
« conseil et l'ami, et qui comptaient le revoir un jour. »

Mais au-dessus de tous ces jugements, il y a le sien propre. C'est le 12 septembre 1873, presque au terme de sa vie, qu'il le rendit en écrivant à sa femme : « J'ai toujours rempli mes devoirs avec conscience et probité, je n'ai fait de mal à personne, j'ai, au contraire, fait du bien à plusieurs. »

L'accomplissement de tout le devoir, la science, la bonté, c'est là ce qui fait l'unité de la vie de ce magistrat éminent que ses travaux ne font connaître qu'en partie. Il eût été intéressant de pénétrer l'homme, le fils, le frère, le Franc-Comtois, — le mari, le père, le chrétien fidèle à son Dieu comme le monarchiste désireux de son roi, mais déjà sont dépassées les limites de cette lecture, il faut que je me hâte vers la fin.

## III.

Vous avez, Messieurs, bienveillamment écouté ces notes sur le procureur général Laude et ses travaux, veuillez m'accorder encore quelques instants. Il est juste que vous sachiez dans quel milieu je l'ai connu, — il est juste aussi que vous soyez remerciés pour m'avoir appelé dans votre savante et distinguée Compagnie.

A la tombée de la nuit, il y a de cela plus de quarante ans, en pantalon court, blouse serrée à la taille, avec la désinvolture d'un gamin de onze ans, je rentrais du collège ; en un tour de main, je faisais tomber de mon épaule le sac de cuir dans lequel je portais fièrement cahiers et livres, quand à peine arrivé dans la boutique de mes parents (1), je vis ma mère sourire à une belle dame brune, et lui dire : « Voici Henri, c'est l'aîné, » et à moi : « Embrasse Madame ! » Je le fis aussitôt. La dame avait dix-sept ans, habitait Paris et depuis quelques mois était la femme de M. Octave Laude, un des amis de mon père, et la belle-sœur du magistrat dont j'ai tenté d'esquisser la valeur morale et scientifique.

Les années se sont écoulées avec leur apport de joies passagères et de profondes tristesses. M^me^ Octave Laude est toujours Parisienne, mais volontiers elle a laissé la Franche-Comté la conquérir un peu. A Saint-Cloud où elle demeure, les pauvres gens savent tous son nom ; à Marvelise, sa générosité n'est point inconnue ; son intérieur a été celui de tous les frères Laude, sa maison a toujours offert à de nombreux Francs-Comtois les charmes d'une cordiale hospitalité ou les dévouements de l'amitié.

Ses sentiments, elle les inspirait à cette femme supérieure qui, à vingt-deux ans, parlait et écrivait littérairement en cinq langues, qui fut sa fille trop tôt perdue (2), et à son fils qui est un savant. Trempé comme le furent son père et ses oncles, formé d'abord à Arcueil à l'école du P. Didon, puis à celle des hautes études, à celle de

(1) Ils étaient négociants en étoffes, toiles et draps.

(2) Née à Paris le 9 octobre 1869, Marie Laude épousa, à Saint-Cloud, le 24 mai 1892, le docteur Dutremblay, et mourut à Paris-Passy, le 8 septembre 1894, au retour d'un voyage dans la Corrèze. Elle savait cinq langues, les parlant et les écrivant couramment : le français, l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol. — Elle a laissé, en espagnol, une remarquable traduction de la *Salammbô* de G. Flaubert (Paris, Garnier, édit., 1896).

notre compatriote M. J. Roy, Jules Laude est aujourd'hui dans les premiers rangs de la science bibliographique en France. C'est près d'eux tous que j'entrevis d'abord le président Laude dans une atmosphère digne de lui, tout embaumée d'honnêteté. Comme le père Étienne Laude avait été, à Marvelise, médecin modeste et probe, ses fils ont été, à Paris, des commerçants actifs et absolument honorables, un capitaine de mérite aux côtés du maréchal de Mac-Mahon, dans l'Inde un magistrat robuste d'intelligence, de science et d'intégrité.

Ces seuls souvenirs suffiraient à me rendre cher ce coin bisontin qui porte le numéro 5 de la rue des Granges (1), mais il en est d'autres que je ne puis taire aujourd'hui devant vous.

Dans ce vieil hôtel où ils demeuraient, qui fut celui de la famille de Sainte-Croix, au fond de la première cour, mes parents, en fermant un ancien portique, m'avaient fait une chambrette. Ce fut un événement pour moi. Là, au pied d'un petit lit de fer, peu à peu j'avais obtenu qu'on me mît quelques rayonnages. Peu à peu aussi, je les garnissais de livres. D'ailleurs le hasard me servit.... Un jour, j'étais chez un épicier du voisinage, quand on répandit sur le plancher une charretée de brochures et de vieux ouvrages.... Mes yeux s'ouvraient tout grands !.... Devinant mes désirs, le boutiquier m'offrit de choisir dans le tas au prix de 0 fr. 15 centimes le demi-kilo. Je courus près de ma mère, qui m'ouvrit un faible crédit. Bientôt, à côté de quelques volumes de Chateaubriand et d'histoire universelle, plus de trente fascicules des Mémoires de l'Académie de Besançon, plusieurs de la Société d'émulation du Doubs, etc., pre-

---

(1) Cet immeuble est l'ancien hôtel de la famille de Sainte-Croix. C'est là que, jusqu'après 1850, étaient les services des diligences Laffitte et Gaillard.

naient place. Mon bonheur était réel !.... Souvent la nuit, quand tout était silencieux, timidement, j'allumais une petite lampe, car mon père couchait dans une chambre voisine, dont la porte restait ouverte, et ma mère, malgré les liserons et les fleurs garnissant toutes les fenêtres de la sienne, voyait la lueur qui se projetait dans la mienne. Que de fois elle est venue pour me rendre doucement au sommeil ! Ce n'était pas toujours facile, car je découvrais l'Inde, la Cochinchine et l'Extrême Orient à ma façon, dans les *Annales de la Sainte-Enfance* ou *de la Propagation de la foi*, dans les lettres du courageux évêque de Canton, Mgr Guillemin, et d'autres nos compatriotes; ou bien j'apprenais, dans vos *Mémoires*, les noms dont la Franche-Comté du XIXe siècle s'enorgueillit le plus, en dehors de ses généraux innombrables ou de ces deux colosses qui se nomment Pasteur et Victor Hugo, ceux de dom Grappin et de Toulongeon, de Suard, de Joseph Droz, de Nodier, de Jouffroy, ou encore ceux des Briot et des Cuvier, des Péclet, des Pouillet, des Ébelman ; je ne saurais bien déterminer ce que je dois à Bourgon qui, en 1828, exposait magistralement ici l'intérêt de l'histoire de France, ou à Pérennès qui devait plus tard être un de mes maîtres les plus dévoués à la Faculté des lettres; c'est à l'école du président Édouard Clerc, de Marnotte, de Weiss, de Guyornaud, du chanoine Dartois, de l'abbé Besson, que je me suis épris de notre province; les vers de Demesmay, les fines chansons de Viancin, qui fut aussi un lyrique, un critique et un moraliste, augmentaient ma passion juvénile.

A ce point de vue, la maison de votre distinguée grand'-mère, Monsieur le président, était vraiment pour tous, et fut en particulier pour moi une succursale de l'Académie de Besançon (1). J'ai gardé bien net le souvenir des con-

(1) M. le marquis Louis de Vaulchier, président annuel de l'Académie des sciences, lettres et arts de Besançon.

versations pleines de vivacité humoristique, d'élévation sagace, d'indépendance critique que tenaient à l'envi : M. votre père si actif, le comte Charles de Vaulchier si ouvert, le vicomte René si érudit, M. de Jankovitz si délicat. C'est en effet près des vôtres que j'ai fait mes premières armes pour la vie. Près de ces gentilshommes qui furent l'honneur et la fidélité même, entrevoyant les joies que procure l'accomplissement des devoirs privés et sociaux, j'ai ambitionné de semblables émotions.

Ainsi, Messieurs, je vivais avec vos prédécesseurs, et, grâce à eux, dans ce pays qui est celui de mes aïeux, séculairement paysans francs-comtois, qui est le vôtre, de plus en plus je m'altérais d'idées libérales. Cependant je rêvais, comme suprême joie pour mon père, pour ma mère, pour moi-même, d'être un jour à cette Académie dont les membres me semblaient des esprits si dignes, des caractères si bien trempés, des écrivains si soucieux du beau, du vrai et du bien. Le rêve du jeune écolier s'est réalisé ! Vous qui êtes, Messieurs, les successeurs qu'ils se sont choisis, vous m'avez suivi au loin, et vous avez vu qu'au fond de mon âme l'affection franc-comtoise était restée dominante. Sans que je l'aie demandé, à la parole d'un de mes anciens et vénérés maîtres du collège Saint-François-Xavier, vous m'avez assigné une place parmi vous. C'est avec reconnaissance que je viens l'occuper, en vous remerciant et en me souvenant de tous ceux qui, de l'enfance à aujourd'hui, m'ont aimé et moralement aidé dans mon existence. Il y eut souvent des nuages noirs dans mon ciel, vous les avez dissipés, du moins pour un jour ; vous m'avez permis de goûter quelques instants de bonheur ; j'en sens tout le prix, comme après les froids et les deuils de l'hiver, on se réjouit davantage du soleil qui réchauffe et du printemps qui égaie.

---

LA

# TÉLÉGRAPHIE SANS FIL

## RÉSULTATS ACTUELS, EXPÉRIENCES

**Par M. le Comte DE CHARDONNET**

MEMBRE RÉSIDANT

---

*(Séance publique du 1er février 1900)*

---

La communication de la pensée humaine à travers l'espace a toujours été un rêve cher à l'humanité. La télégraphie optique, c'est-à-dire les signaux visibles de station en station, remonte à la plus haute antiquité ; et ces feux allumés de montagne en montagne, pour avertir d'un danger ou célébrer une victoire, sont aussi vieux que l'histoire elle-même.

Vers la fin du siècle dernier, Chappe régularisa ces signaux et couvrit la France d'un réseau de sémaphores que les hommes de ma génération ont tous vus balançant dans les airs leurs bras mystérieux.

Détrônée et remplacée par la télégraphie électrique, la télégraphie optique a continué, malgré tout, à rendre les plus importants services sur terre et sur mer, partout où des obstacles infranchissables, ou la crainte des surprises,

ou bien la mobilité des stations, interdit l'emploi des fils télégraphiques. Mais que de difficultés à s'apercevoir mutuellement ! Un nuage ou une fumée arrête la lumière des foyers les plus puissants et peut occasionner des méprises, des catastrophes. De plus, la télégraphie optique n'avertit pas et ne laisse point de traces. Si l'observateur quitte un instant sa lunette, on peut manquer le signal et le moment d'agir. Or, voilà que la télégraphie électrique, secouant ses entraves, vient lancer la pensée humaine sans restriction et sans guide.

Appelé, par notre cher Président, à vous entretenir quelques instants de l'une des découvertes les plus récentes de cette fin de siècle, « de la télégraphie sans fil, » j'éprouve, je dois le confesser, un très grand embarras, car, d'une part, vous avez entendu parler déjà de ces retentissants essais, et je puis avoir l'air d'un radoteur, tandis que, par contre, ces travaux sont tellement nouveaux que je ne puis vous en donner aujourd'hui ni l'explication ni le dernier mot. Le mieux sera de vous exposer simplement l'état de la question. Grâce à la très grande obligeance de M. Ducretet, à la fois inventeur et constructeur, je vous montrerai quelques expériences caractéristiques, et vous suivrez mieux les développements de cette découverte qui donne tant d'espérances.

Le comte Henri de Ruolz, l'inventeur de la dorure galvanique, conçut vers 1855, et réalisa ensuite, l'expérience suivante : quand un ébranlement électrique est lancé à travers l'espace, il ne chemine pas toujours, comme on l'avait cru jusqu'alors, avec une intensité constamment décroissante ; mais on observe sur sa trajectoire des maxima et des minima d'intensité qui se reproduisent à intervalles réguliers ; tels les sons mourants d'une cloche frappent notre oreille comme le bruit de vagues harmonieuses. La conclusion mathématique de cette expérience est que l'électricité se propage, comme la lumière, par des ondes suc-

cessives, régulières et rapides, à travers cet *éther* mystérieux qui remplit l'univers et nous met en communication avec les étoiles.

Ruolz embrassa d'un coup d'œil l'importance de ces faits ; plus ne serait besoin d'une route métallique pour transporter la pensée, et Ruolz entrevit immédiatement que les hommes communiqueraient entre eux à travers le libre espace par l'onde électrique. Cette découverte lui parut si étrange, si éloignée des idées d'alors, que Ruolz hésita à la publier. Il eut tort, car son génie ne l'avait pas trompé ; c'était un de ces rayons de lumière qui précèdent souvent les grandes clartés de la science.

Trente ans après, un physicien allemand, Hertz, professeur à l'Université de Bonn, fit la même découverte par d'autres moyens ; plus heureux que Ruolz, il put développer son idée, la compléter, imposer son nom aux *ondes hertziennes*, l'une des conquêtes les plus importantes et peut-être l'une des plus fécondes de la science. Hertz, faisant jaillir la décharge électrique entre deux boules métalliques, reconnut que cette décharge est formée non pas d'une seule étincelle, mais d'une suite d'étincelles se chiffrant par millions dans une seconde. Chacun de ces ébranlements se propage à travers l'espace avec la vitesse de la lumière, c'est-à-dire à raison de trois cent mille kilomètres par seconde. Ces rayons électriques, lorsqu'ils se rencontrent, s'ajoutent ou s'annulent réciproquement, comme les rayons de lumière eux-mêmes. Le calcul, se basant précisément sur ces alternatives d'intensité, permet de déterminer le mode d'action et la fréquence de ces vibrations électriques, comme on l'a fait au commencement de ce siècle pour les vibrations lumineuses. Ruolz, pour étudier ces ondes, s'est servi de la déviation de la boussole ; Hertz s'est servi d'un cercle de cuivre terminé par deux boules (comme un bracelet gaulois) ; entre ces boules jaillissent les étincelles, lorsque les boules sont placées aux points

où le rayonnement électrique est le plus intense. Mais ces deux moyens d'investigation ne permettant d'explorer les rayons électriques que dans un espace de quelques mètres autour de leur point de départ, ces belles découvertes seraient restées longtemps peut-être dans le domaine de la science pure, sans l'invention du merveilleux instrument qui a permis de plier les rayons électriques au service de l'homme.

En 1890, un physicien français, M. Branly, ancien élève de l'École normale, professeur à l'Institut catholique de Paris, découvrit qu'un tube de verre ou de porcelaine rempli de limaille métallique, impropre à transmettre les courants électriques, devient un excellent conducteur du fluide, s'il est en même temps traversé par une de ces ondes électriques, quelque faible qu'elle soit. Le courant passe ainsi sans encombre, jusqu'au moment pourtant où un léger choc vient déranger l'équilibre de la limaille et replacer le tube dans ses conditions primitives, c'est-à-dire impropres à laisser passer le courant. Cette action de l'étincelle ne se produit pas seulement, comme avec les instruments dont je parlais tout à l'heure, dans un rayon de quelques mètres, mais encore dans un rayon de dix, de vingt, de cent kilomètres. Si, à la place du bouton d'une sonnerie électrique, vous intercalez l'un de ces tubes à limaille découverts par M. Branly, la sonnerie restera muette, quelle que soit l'intensité de la pile. Mais si, même loin de là, vous faites jaillir une étincelle électrique entre deux boules de cuivre, l'onde électrique recueillie par les fils de la sonnerie passera par la limaille, y fera passer le courant, et la sonnerie vous assourdira d'un bruit ininterrompu, et cela jusqu'à ce qu'un léger coup frappé sur le tube détruise la conductibilité et fasse taire la clochette.

Tel est le principe de la télégraphie sans fil. Quant aux dispositions pratiques, les voici, à grands traits.

L'une des boules entre lesquelles jaillit l'étincelle au dé-

part est reliée à la terre par un fil métallique ; l'autre boule porte un long fil dont l'extrémité est suspendue au haut d'un mât par l'intermédiaire d'une potence qui l'en isole. La station de réception possède un second mât avec un fil pareil, destiné à recueillir dans l'espace les ondes émanées du premier fil. Ce second fil aboutit à l'une des extrémités du tube à limaille, tandis que l'autre extrémité du tube est en communication avec la terre. Un petit marteau trembleur, mû par l'électricité elle-même, absolument comme le battant de la sonnerie, frappe constamment sur le tube à limaille, de façon à le remettre dans un état passif aussitôt que le passage d'une onde a été constaté par le son du timbre. Il faut donc que l'étincelle continue à jaillir au point de départ, pour que le passage de l'onde soit constamment renouvelé, et que les signaux deviennent permanents. Dès que le flux de l'étincelle s'arrête, la sonnerie de la station réceptrice s'arrête aussi, et l'on peut ainsi reproduire les longues et les brèves de l'alphabet télégraphique. Au lieu de faire sonner un timbre, on peut faire appuyer un style sur une bande de papier tout le temps que l'onde passe : on a ainsi le télégraphe Morse. On peut aussi produire des étincelles, déclancher un moteur et mettre le feu à une mine sans aucun fil intermédiaire, comme vous le verrez tout à l'heure.

Afin d'augmenter la sensibilité de l'appareil et la rapidité des signaux, au lieu d'intercaler le tube à limaille dans le circuit d'un courant intense, on fait traverser le tube par un courant faible, capable seulement de faire basculer une armature d'électro-aimant fermant elle-même le circuit d'un courant aussi puissant que l'on veut : c'est ce qu'on appelle un relais. Dans les ingénieux appareils de M. Ducretet, le relais déclanche une sonnerie aussi bruyante que l'on veut ; l'observateur est appelé comme au téléphone. Il y a plus, dans le télégraphe Ducretet, la dépêche s'inscrit d'elle-même sans aucune intervention, et l'observateur

peut trouver le soir dans sa boîte toutes les dépêches de la journée tracées à la suite les unes des autres. M. Branly a nommé son tube *radioconducteur*, et les fils verticaux ont reçu le nom pittoresque d'*antennes*. Les antennes étant semblables aux deux stations, chacune d'elles peut servir alternativement à envoyer et à recevoir les dépêches.

Je vous ai dit que la découverte de M. Branly date de 1890 : cinq ans après, M. Popoff, professeur à l'École des torpilleurs russes, combina le télégraphe sans fil, tel que nous venons de le décrire. Il est donc, à proprement parler, l'inventeur. Il livra généreusement sa trouvaille au domaine public, sans chercher à en tirer parti pour lui-même. L'année suivante, M. Marconi, alors étudiant à l'Université de Bologne, construisit un appareil quelque peu modifié et mit à profit l'invention de M. Popoff avec l'aide d'une riche société anglaise. En 1897, M. Ducretet, constructeur français, perfectionna, lui aussi, les appareils de M. Popoff, et c'est avec ses appareils que la marine française vient de faire ses heureux essais de la télégraphie sans fil. M. Marconi a expérimenté d'abord avec succès sur les côtes d'Angleterre, puis à travers la Manche, entre Douvres et Vimereux. M. Ducretet, de son côté, correspondit en 1898, à Paris, entre le Panthéon et la tour Eiffel, puis entre ses ateliers de la rue Claude Bernard et Villejuif (5,500 mètres) par-dessus le fort de Bicêtre, avec des mâts de trente-cinq mètres de haut.

Ces essais de la télégraphie sans fil sur terre ont été restreints jusqu'ici à de petites distances. Les résultats ont été variables. Les collines, les massifs de bois, les maçonneries, les grandes masses métalliques, les fumées des usines, ont sur les ondes électriques une influence qu'on n'a pas encore eu le temps jusqu'ici d'étudier suffisamment. Les fils ou antennes, d'où partent et où arrivent les ondes, doivent atteindre des régions sereines et planer au-dessus des influences terrestres ; les mâts doivent être

plantés, autant qu'il est possible, sur des lieux découverts et élevés. Je pense que ces conditions se trouvent remplies dans le camp retranché de Besançon, et que bientôt le génie militaire établira ce genre de communication autour de notre vieille cité, entre les nombreuses forteresses qui protègent notre sol.

La plus intéressante application terrestre a été tentée l'été dernier au Mont Blanc ; sur cette cime, objet des craintes superstitieuses des ancêtres, et réputée inaccessible jusque vers la fin du XVIIIe siècle, les astronomes ont édifié depuis quatre ou cinq ans un observatoire, maison de bois à demi cachée dans les glaces éternelles. L'observateur doit s'armer de courage, car aux rigueurs d'un climat polaire viennent s'ajouter l'isolement, la difficulté de se ravitailler et souvent le mal de montagne. Aussi l'astronome ne peut-il y faire que de courts séjours. Il a été impossible de poser un câble jusqu'au sommet, à cause des tourmentes et de la mobilité des glaciers. On a donc essayé le télégraphe sans fil entre l'observatoire et Chamounix. Avec des mâts de quinze à vingt mètres de haut, on a pu transmettre régulièrement des ondes pendant huit jours qu'a duré l'expérience. C'est un gage certain que les appareils télégraphiques Ducretet, que l'on établira à la saison prochaine, donneront toute satisfaction. On pourra donc envoyer des dépêches au sommet du Mont Blanc comme partout ailleurs ; on pourra même relier les appareils enregistreurs des phénomènes atmosphériques à la station de Chamounix, et savoir de minute en minute ce qui se passe à la cime.

Des expériences décisives viennent d'être faites avec les appareils Ducretet, par notre marine de guerre ; plusieurs stations ont été établies autour de la place de Brest, à l'île d'Ouessant (à 22 kilomètres de terre) et au phare en construction à l'île Vierge (42 kilomètres en mer) ; tous les détails ont été étudiés avec cette science et ce dévouement

que nos officiers apportent toujours au service du pays. Les résultats obtenus par M. le lieutenant de vaisseau Tissot démontrent que la défense nationale est dès à présent en mesure d'assurer entre les promontoirs, entre les îles du littoral, des communications qui ne peuvent être menacées ni par les intempéries ni par les coups de main les plus audacieux de l'ennemi sur nos câbles. Les communications existent à travers la nuit, les rafales, la neige, la pluie, la brume, à condition de mettre les appareils à l'abri de l'eau. Les éclairs des nues lancent, comme les étincelles de nos machines électriques, des ondes qui impressionnent les instruments ; elles se manifestent sur le papier récepteur par des points isolés qu'on élimine facilement par l'habitude, et les télégrammes sont visibles même pendant les orages.

Il faut que les mâts ou antennes soient assez élevés pour s'apercevoir entre eux virtuellement par-dessus la surface arrondie de la mer. En effet, M. Branly vient de démontrer que la moindre couche d'eau salée arrête et absorbe les ondes électriques. D'après cela, on voit ce qu'il faut penser de cet Américain qui prétend communiquer à travers l'Atlantique. Il lui faudrait des mâts d'un million de mètres de haut sur chacun des deux rivages, à moins que, par une sorte de mirage, les ondes électriques ne se réfléchissent dans le ciel.

La télégraphie sans fil n'envoie pas de dépêche sur un point déterminé, puisqu'elle n'a pas de fil conducteur : les ondes électriques rayonnent autour de l'antenne de départ : toute station située dans l'immense circuit de son rayon d'action peut recevoir la dépêche et la lire au même titre. Le secret des communications ne peut être assuré qu'au moyen d'une clef conventionnelle, et vous avez vu par des débats récents et retentissants que ces chiffres sont rarement inviolables. Aussi les inventeurs se sont-ils ingéniés à diriger les ondes sur un point déterminé au

moyen de miroirs ou d'armatures métalliques, etc. M. Marconi a tenté d'accorder les vibrations électriques de la station de départ avec celles des appareils de l'arrivée, de façon à ce que ceux-ci ne puissent vibrer que sous l'action de la station de départ correspondante et restent insensibles à tout autre rythme d'étincelle, comme une table d'harmonie qui ne résonnerait que sous l'ébranlement d'une note déterminée. Cette dernière comparaison a amené M. Marconi à désigner l'accord cherché entres les deux stations correspondantes sous le nom de *synthonie*. Cette synthonie paraît bien difficile à réaliser. M. Marconi prétend l'obtenir ; il emploie pour cela une petite boîte fermée qu'il transporte avec lui et dont il garde le secret. Disons tout de suite qu'il n'est pas parvenu à en démontrer l'efficacité ; le problème est donc bien loin d'être résolu. Il faudra revenir provisoirement aux chiffres conventionnels.

Mais c'est surtout sur les navires, là où il est impossible d'établir les câbles, quand la nuit et la brume arrêtent les signaux optiques, que la télégraphie sans fil est appelée à rendre des services incomparables. Il semblerait que les mâts et les coques en fer des navires dussent empêcher l'action des ondes électriques : on a tourné cette difficulté en suspendant les antennes à des vergues qui les font tomber en dehors de la coque du navire. L'action circulaire des ondes trouve son application pour communiquer entre navires de même escadre, et l'amiral peut, pendant la nuit ou l'orage, correspondre d'un seul appel avec tous ses bateaux, quels que soient leur mouvement et leur position. Il peut en même temps rester en communication permanente avec les stations du littoral voisin. On a fait plus : au moyen d'une chaîne d'avisos, espacés de cinquante en cinquante kilomètres, on a pu recevoir de plusieurs centaines de kilomètres des dépêches presque aussi vite que sur terre ; ce qui permet aux éclaireurs maritimes d'avertir

instantanément leur chef d'escadre de tout ce qu'ils aperçoivent. Quel puissant auxiliaire pour la stratégie navale ! L'escadre cuirassée russe est en possession d'appareils Ducretet qui mettent les vaisseaux en communication habituelle jusqu'à vingt-cinq kilomètres de distance. Sans rien ajouter à la hauteur ordinaire des mâts, l'escadre de la Méditerranée sera bientôt munie d'appareils analogues ; et je n'ai pas besoin d'ajouter que l'Angleterre, l'Allemagne et même l'Italie travaillent activement dans la même voie. M. Ducretet vient de réaliser un perfectionnement important, qu'il ne peut encore publier, mais dont le résultat sera d'augmenter, dans une large mesure, la portée de la télégraphie sans fil.

Il est un danger que les progrès mêmes de la navigation rendent chaque jour plus terrible et que cette télégraphie sans fil paraît seule capable d'écarter. La puissance toujours croissante des machines marines permet d'augmenter constamment la vitesse des navires et la précision de leur route ; c'est pourquoi ils se trouvent groupés sur les mêmes chemins, à quelques milles de distance, avec des vitesses comparables à celles des trains de chemin de fer et avec des masses qui rendent tout abordage mortel. La récente catastrophe de la *Bourgogne* montre que la science et le dévouement de nos marins ne peuvent conjurer les brumes et les hasards. Les fanaux les plus lumineux, les sirènes les plus bruyantes sont incapables de percer les brouillards de l'Océan, et seule l'onde électrique peut avertir le navigateur du danger qui le menace. En effet, tout navire en marche, en lançant des ondes autour de lui à de courts intervalles, annoncera son passage aux navires munis d'appareils récepteurs, traversant son rayon d'action.

Chaque année, des côtes de Bretagne partent des milliers de pêcheurs pour Terre-Neuve et l'Islande. Tout en gagnant péniblement leur vie au prix de sacrifices et de dangers sans cesse renaissants, ils deviennent là-bas ces

rudes et dévoués marins qui portent avec honneur le pavillon national jusqu'aux extrémités du monde. En les regardant s'éloigner, comme le poète Bornier, la France s'écrie avec fierté : Combien sont-ils? Puis quand ils reviennent décimés par la grande mer, la Bretagne anxieuse demande encore : Combien sont-ils? et compte en pleurant ses deuils. Maintes fois, ces deuils sont semés par l'étrave d'un paquebot coulant à pic dans l'ombre quelque bateau pêcheur, tandis que les passagers, rêvant de plaisirs ou d'affaires, ignorent les tombes qu'ils ont creusées sous leur route. Puissent bientôt tous les navires être armés de la clochette de salut! Nos matelots pourront laisser le champ libre à l'écueil mouvant qui se précipite vers eux, et la science aura la gloire de conserver à la patrie quelques-uns de ses fils les plus nobles et les plus précieux.

---

# FABLES

**Par M. Frédéric BATAILLE**

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

---

*(Séance du 22 février 1900)*

---

## I.

## LE JEUNE LOUP ET LE HAUTBOIS

Un jour, un jeune loup trouve à terre un hautbois
Qu'en jouant des bergers ont laissé près du bois.
Il le prend, le retourne et longuement l'admire.
« Ah! voilà donc, dit-il, l'instrument merveilleux
Qui les fait tous danser et les rend si joyeux!
Ce bâton creux chante et soupire
Si bien, dit-on, que les brebis, pour l'écouter,
Parfois dressent la tête et cessent de brouter.
Avec ça maintenant mon affaire est certaine :
Elles viendront à moi comme à leur capitaine.
C'est l'heure où le berger sommeille sous l'ormeau;
Je vais, sans plus tarder, jouer du chalumeau,
Et dès lors quelque agnelle, à mes accords docile,
M'offrira pour ma peine un dîner très facile. »
Notre loup, transporté par un projet si beau,
Souffle avec tant d'ardeur dans la fine embouchure,
Qu'il croit par son talent séduire le troupeau;
Mais le son qu'il produit fait perdre la gageure,
Car les moutons ont peur de cet aigre pipeau,
Dont le long sifflement leur déchire l'oreille.
Ils bêlent, le berger en sursaut se réveille,

S'arme, court et poursuit le faux musicien,
Qui s'enfuit, étonné d'une alerte pareille,
Trop heureux d'échapper à la gueule du chien.

Que vous soyez orateur ou flûtiste,
Retenez bien ce dicton du vieux temps :
« L'instrument ne fait pas l'artiste ;
Il faut, pour en jouer, savoir souffler dedans. »

Janvier 1900.

## II.

## L'ÉCHARDE

*A Monsieur Debidour.*

Un menuisier rabote une planche rugueuse,
Inégale et très dure, et sa force fougueuse
L'aplanit peu à peu, quand d'un coup maladroit
Il s'enfonce une écharde au doigt.
Mais, malgré la rougeur et malgré la souffrance,
Il la laisse en sa chair et lutte d'endurance :
Toujours pour l'arracher il remet à demain.
Hélas ! voyez où sa crainte l'entraîne :
Au doigt bientôt se montre la gangrène,
Et pour sauver le corps, il faut couper la main.
La guérison n'est jamais sûre,
Tant que l'écharde reste au fond de la blessure.

6 janvier 1900.

## III.

## LA GIROUETTE

Du couchant au levant,
L'instable girouette
Va, vient, tourne à tout vent
Qui la pousse et la fouette.

L'homme sans caractère et sans opinion,
Comme cet instrument qu'affole un tourbillon,

Tourne à tous les courants, n'ayant d'autre mobile,
Avec son cœur léger et son âme servile,
Que son propre intérêt ou son ambition.
Il devient malfaisant autant que méprisable :
Qui se fonde sur lui bâtira sur le sable.

15 janvier 1900.

## IV.

## LE VALET ET LE VIEUX SEIGNEUR

Un joli trait me fut un jour conté,
Qui montre bien ce que la flatterie
A de pouvoir sur notre vanité,
Pour nous tourner la tête en folle griserie.
Un vieux seigneur, comte, duc ou marquis,
Depuis longtemps avait à son service
Certain valet dont la ruse est le vice,
Et qui chez lui régnait comme en pays conquis.
Un matin qu'à son maître, avec beaucoup d'étude,
Il ajustait un frac, ainsi que d'habitude,
Sur son épaule maigre et sur son dos voûté :
« Monseigneur, lui dit-il, tournez-vous de côté :
Parfait! Comme il vous sied! Vous semblez un jeune homme!
Quel galbe! quels mollets! C'est de noblesse, en somme;
Oui, vous êtes mieux fait que tel ou tel faquin.
— Eh! je t'y prends, dit l'autre : achève, vieux coquin!
Pour voiler mes défauts, ton adresse est extrême ;
Mais je sais trop, vraiment, que tu n'en penses rien.
Cependant, continue à m'en dire du bien :
Cela fait plaisir tout de même. »

13 janvier 1900.

## V.

## LA POMME DE REINETTE

*A M. Jules Lachelier, de 'Institut.*

Dans l'assiette de Paul, on apporte au dessert
Un fruit terne, rugueux, par endroits encor vert :

C'était une reinette grise.
Sur un ton de dépit autant que de surprise :
« C'est mauvais, dit l'enfant, je n'en mangerai pas ! »
Mais sa mère sourit et lui répond tout bas :
« Tu te trompes, mon fils, c'est la meilleure pomme. »
Et, lentement pelant le fruit :
« Goûte à présent! » dit-elle au petit homme.
Le parfum exhalé de la chair le séduit;
Il y mord, la savoure, et dans son œil qui luit
Rayonnent le plaisir et la reconnaissance.
La mère ajoute alors, sans plus de réticence :
« C'est comme ton vieux maître, aujourd'hui tant aimé;
Quand, la première fois, tu fus en sa présence,
A son grave maintien, à son air renfermé,
A son dehors austère, à sa franche rudesse,
Tu ne devinais pas le cœur qui t'a charmé,
Son intime douceur et sa pure tendresse,
Son esprit droit, son âme juste et sa bonté. »
« — Non, réplique l'enfant, qui montre sa finesse :
Pour bien connaître un fruit, il faut l'avoir goûté. »

7 janvier 1900.

---

# L'ART NOUVEAU [1]

**Par M. A. MALLIÉ**

ASSOCIÉ RÉSIDANT

---

*(Séances du 15 mars et du 5 avril 1900)*

---

Depuis quelque temps déjà il est question de ce qu'on appelle l'Art nouveau, ou l'Art moderne; on se sert de cette dénomination assez vague pour l'appliquer à des objets de nature très variée, exposés dans les vitrines ou les étalages, annoncés ailleurs sous cette rubrique, offerts au public comme une véritable création. Les simples ne remarquent pas; les indifférents passent sans observation; les curieux seuls ont pu se demander si cette formule n'était que le prétexte d'une réclame tapageuse, ou si vraiment elle marquait la prétention justifiée de montrer, au déclin de ce siècle qui meurt, une aube naissante qu'éclaireraient déjà les rayons d'un astre inconnu. On y voit en tout cas le désir du réveil prochain, l'aspiration qui stimule l'effort.

---

(1) Cette étude, antérieure à l'Exposition universelle de 1900, pourrait être modifiée quant à l'ornementation qui s'inspire du monde aquatique, animal et végétal; elle devrait être complétée pour ce qui regarde la bijouterie et le mobilier. Les conclusions générales sont conformes à celles qu'a formulées M. Robert de la Sizeranne dans un article donné à la *Revue des Deux Mondes* (15 octobre 1900), où il constate l'absence d'un style nouveau dans la forme, tout en louant l'art merveilleux qui s'est manifesté dans la recherche brillante de la couleur.

Quelles tentatives ont été faites, quel est leur caractère, quelle est leur valeur : c'est ce que je veux examiner d'abord. J'indiquerai en second lieu la direction donnée à ce mouvement, et les ressources qu'il peut trouver à sa disposition.

I.

Il importe avant tout de déterminer sur quel terrain doivent se porter les investigations, et, pour plus de clarté, de définir à quoi peut être appliqué ce terme d'Art nouveau. En se plaçant au point de vue le plus élevé, l'art a pour objet le Beau; son but est de le révéler, de le rendre sensible, et par là d'exciter dans les âmes un sentiment d'admiration, d'enthousiasme même, à proportion de la puissance d'interprétation de l'artiste; car le sens intime du Beau, tous le possèdent à un degré variable, et peuvent en ressentir l'émotion. Dans ce sens très général, l'art s'adresse à l'intelligence aussi bien qu'aux sens, et le beau littéraire s'y rattache ; n'y a-t-il pas de l'art dans l'éloquence, dans la poésie, dans le style, tout aussi bien que dans la peinture, la sculpture ou la musique ? Mais plus particulièrement, quand on parle de l'Art, il s'agit des beaux-arts, des arts du dessin ; on envisage toute œuvre traduisant la pensée de l'artiste, par le moyen de la ligne, de la forme ou du relief, et de la couleur.

Ici encore l'inspiration procède de cette conception idéale, reflet de la perfection divine sur l'âme humaine, foyer immatériel qui ne change pas, principe des chefs-d'œuvre dans tous les temps. La conclusion est que, objectivement parlant, il ne peut pas y avoir d'art nouveau. Ce qui peut être nouveau, c'est le choix du sujet, le procédé, la mise en œuvre de la matière, le mode de travail ; et en plaçant la question sur ce champ restreint, il est plus aisé de comprendre que ce qu'on a prétendu rénover, ce n'est

pas le grand art, mais plutôt les éléments qui s'appliquent à la décoration, l'art monumental, les arts décoratifs.

## II.

Même ainsi circonscrite, notre étude demeure encore suffisamment complexe, attendu que tout ce qui nous touche, nous abrite ou nous sert est susceptible d'ornement. Le goût de l'ornement est d'ailleurs aussi ancien que l'humanité; il se retrouve chez les peuplades sauvages, avant qu'aucune civilisation leur ait fourni des modèles ou des objets de comparaison. Le premier barbare qui, plantant une lame de métal dans une poignée de bois équarri, eut l'idée d'orner cette arme primitive d'une sculpture grossière ou qui, sur le manche en os de son couteau, grava au trait l'image d'un poisson ou d'un oiseau, celui-là fit de l'art décoratif. — La femme de ce barbare, qui enfilait des grains ou des coquillages, et les passait autour de ses bras ou de son cou pour ajouter à ses charmes, faisait faire un premier pas à l'art ornemental. Cette passion de la parure est tellement innée chez les peuples primitifs et dans les deux sexes, que l'ornement, dont on ne voulait jamais se séparer, fut appliqué à même la peau, au moyen de tatouages, dont certains spécimens offrent la plus étrange complication de dessin et de couleur.

Chaque peuple a eu ses préférences pour le genre d'ornementation ; et comme chaque génération profitait aussi bien de l'habileté professionnelle des devanciers que des modèles laissés par eux, il est arrivé que chaque époque est caractérisée par un ensemble de décoration qui constitue ce qu'on appelle un *style*. Le temps, qui détruit tout, n'a pas cependant causé une ruine assez complète pour qu'il ne soit pas parvenu jusqu'à nous des échantillons de l'art décoratif remontant à une haute antiquité. On a donc

pu distinguer l'art de l'Assyrie, de l'Égypte, de la Perse, aussi bien que l'art grec, romain, arabe ou gothique. Plus on se rapproche de nos jours, plus on spécialise les styles, en leur donnant le nom du règne sous lequel ils ont laissé chez nous l'empreinte la plus tranchée. Depuis la Renaissance en particulier, c'est la France qui a donné le ton et aussi le nom, bien que l'Italie ait fourni les modèles.

Lequel mérite d'être préféré ? C'est ici le cas de répéter : des goûts et des couleurs il ne faut pas discuter. Cette préférence devrait-elle en tout cas induire les artistes à reproduire certains types, à copier simplement tel ou tel genre ? Il semble que ce n'est pas indispensable, et que le respect de la tradition ne s'impose pas à eux au point de les rendre serviles. On a au surplus trop accusé notre siècle de manquer totalement d'originalité, de n'avoir rien su créer, pour qu'il ne se soit pas produit à la fin un violent effort pour sortir de la voie battue, et abandonner l'imitation, même très habile, des choses exquises que nous a léguées le passé.

L'amour du changement est un trait de caractère de notre nation. « Le climat, a dit Montesquieu, qui fait qu'une nation aime à se communiquer, fait aussi qu'elle aime à changer ; et ce qui fait qu'une nation aime à changer fait aussi qu'elle se forme le goût. » Le changement est-il par lui-même avantageux ? Voici ce qu'en pense La Bruyère : « Il y a dans l'art un point de perfection, comme de bonté et de perfection dans la nature ; celui qui le sent et qui l'aime a le goût parfait ; celui qui ne le sent pas, ou qui aime en deçà et au delà, a le goût défectueux ; il y a donc un bon et un mauvais goût, et on discute des goûts avec fondement. » « En général, a écrit Voltaire, le goût fin et sûr consiste dans le sentiment d'une beauté parmi des défauts, et d'un défaut parmi des qualités. » Et ailleurs : « Le goût peut se gâter chez une nation ; ce malheur arrive d'ordinaire après les siècles de perfection ; les ar-

tistes craignent d'être imitateurs, cherchent des routes écartées, ils s'éloignent de la belle nature que leurs prédécesseurs ont saisie...., on est entouré de nouveautés qui sont rapidement effacées les unes par les autres ; le public ne sait plus où il en est, et il regrette en vain le siècle du bon goût qui ne peut plus revenir. » Ces textes peuvent servir à toute critique de guide et de justification.

Il y avait donc partout, depuis trente ans, un besoin sérieusement ressenti de rénover, non pas l'art lui-même, il ne faut pas oublier cette distinction, mais seulement ses modèles et ses applications. Et comme il y a toujours dans toute campagne des avant-gardes aventureuses, les plus pressés ont risqué de faire fausse route, ils ont confondu l'indépendance avec l'indiscipline, ils ont cru s'imposer à l'admiration à force d'extravagance et de hardiesse. C'est de cet élan inconsidéré, qui repoussait ouvertement toute tradition, qu'ont surgi des poètes et des artistes classés comme *impressionnistes* d'abord, puis comme *décadents*, et même comme *déliquescents*, qualifications qu'ils se donnaient eux-mêmes, non sans quelque vanité. Parallèlement à ces tentatives frivoles, d'autres étudiaient et cherchaient à sortir de l'ornière ; on doit reconnaître que, pour ce qui est des arts décoratifs, nous avons été mis à même, depuis dix ans surtout, d'observer des choses que nous n'avions point vues, ayant un cachet qu'on peut dire nouveau. Il est peut-être assez difficile de déterminer très exactement quel en est le caractère ; pour y mettre un peu d'ordre, je vais examiner les modifications qui ont pu être apportées à la parure, aux meubles, à l'habitation, par les artistes décorateurs de ces derniers temps.

## III.

Et d'abord, pour la parure, comme pour le reste, c'est à

la nature qu'on est revenu; c'est au règne végétal, aux fleurs, aux feuillages qu'on a demandé de renouveler les types destinés à l'ornementation. Un certain symbolisme a présidé au premier choix des plantes : on a mis à la mode le gui avec ses graines perlées, le lierre avec ses baies d'ardoise, le trèfle, surtout le trèfle à quatre feuilles, dont la rareté relative le fait regarder comme une amulette favorable ; et à la suite l'iris, le pavot, l'œillet, le cyclamen, le diclythra, le chardon, ont été préférés à cause de leur mérite décoratif. Ces diverses plantes sont reconnaissables dans les bijoux qu'on donne comme nouveaux, broches, boucles ou bracelets. Elles ne sont pas cependant les seuls éléments qui les composent, et l'artiste qui en fournit le dessin n'a pu se dispenser de faire quelques emprunts au style de la Renaissance ; les rinceaux dérivent de cette époque, et aussi, dans l'enroulement des lambrequins, les chimères à la gueule béante. La figure humaine est également admise ; voici, par exemple, comme chaton de bague, une tête de Reine de la nuit ceinte de petits brillants, et dont la chevelure se perd dans les pétales d'une fleur dont la double tige forme l'anneau. En multipliant les spécimens, on ferait ressortir l'invention heureuse et l'adaptation souvent très réussie (1).

Quant à la matière, ce n'est pas seulement l'or qui est employé à la parure. On en a d'abord amorti le brillant et modifié la nuance en le rendant mat; il est en effet plus rationnel de permettre ainsi à l'œil d'apprécier la finesse de la ciselure, ce qui ne lui est pas possible quand il est ébloui par l'éclat des reflets. C'est surtout par l'émail qu'on obtient la variété la plus séduisante et la richesse des tons associés ; soit que déposé sur le métal, il jette son demi-

(1) L'Exposition a permis de constater les sérieux efforts tentés en vue de montrer des créations originales. On aura pu faire cette remarque devant les vitrines des grands bijoutiers, Lalique, Vever, Després, Boucheron.

deuil sur les lèvres assouplies de l'iris, ou son rouge vainqueur sur les pétales de l'œillet et du pavot, soit que, serti à jour, il laisse voir par transparence les dessins qu'on lui a incorporés, rappelant ainsi le camée antique. A Limoges appartient la création des émaux translucides, estimés au début comme de précieuses gemmes, devenus à présent d'une application courante par la simplification des procédés de fabrication, à ce point qu'on les fait servir à orner des objets de petite valeur tels que menus écrans ou abat-jour, où ils font l'effet de vraies pierreries.

## IV.

Si nous laissons les objets servant à la parure, pour arriver aux meubles, nous verrons que, dans le mobilier proprement dit, on nous donne comme nouveauté des reproductions assez exactes de ce qu'on faisait au temps du premier Empire, ou encore, comme *modern style*, des copies malheureuses du mobilier anglais, sec, froid, rigide, trahissant plus encore la prétention affichée d'une mode cosmopolite, que la recherche d'un confortable pratique (1). Quant aux objets divers destinés à peupler nos appartements, la série est longue des créations artistiques, des fantaisies ingénieuses, qu'il a fallu multiplier d'autant plus que la tendance s'est accentuée davantage à l'encombrement des superfluités, uniquement pour le plaisir des yeux, et nullement pour une destination d'une utilité quelconque. C'est à tous les pays et à toutes les époques qu'on a fait des emprunts. Majorelle, de Nancy, reprenait, il y a plus de trente ans, la tradition galante du XVIIIe siècle, et a fait admirer depuis

(1) Voir sous ce rapport, à l'Exposition, les tentatives faites sous l'inspiration de M. Bing.

ces coquets petits meubles décorés au vernis Martin, ou ornés de bronze délicatement ciselé. L'Italie a remis en faveur pendant quelque temps les cabinets en ébène de la Renaissance, avec incrustations d'ivoire gravé au trait. D'autres, avec les produits de l'Orient, les chinoiseries, les laques du Japon, ont importé le goût des couleurs vives et de la dissymétrie.

Voici venir la variété intarissable avec la série multiple des vases, buires, gobelets, coupes, flacons, tasses, pièces de service de toute sorte. L'étain, relevé au rang de métal noble, le bronze et l'or, rivalisent avec la céramique ou le cristal pour se plier à la brillante fantaisie de l'imagination évocatrice, et c'est la plante coulée en métal ou reproduite par l'émail coloré qui fournit le principal motif de décoration. L'association du métal avec la verrerie ou les majoliques donne les plus heureux résultats; dorure ou argent, que la fleur s'enlace au col d'une amphore, à l'anse d'une coupe, ou qu'elle se déroule en fine bordure sur un élégant piédouche, c'est là, par la délicatesse de la monture, que le goût se montre inimitable et procure de véritables surprises artistiques.

L'or, nous l'avons vu, n'a pas de brillant; il est nitraté, procédé nouveau qui remplace les opérations si dangereuses de la dorure au mercure, et à l'aide de certains bains, on lui donne une nuance chaude, une patine particulièrement savoureuse.

Si le règne végétal est un élément important et caractéristique de la décoration, il n'est pas le seul; la figure humaine y est associée. Toutefois elle est traitée avec une préoccupation toute romantique qui lui enlève de sa réalité pour la faire se perdre dans le rêve. Ce sera une figure rieuse d'enfant apparaissant dans une grosse fleur d'hortensia, une tête de femme dont la chevelure dénouée s'évanouit en nuage, un torse incertain jeté comme une apparition sur la panse d'un vase; il y a des recherches plas-

tiques, avec quelque chose de volontairement inachevé, qui différencie ce style de celui de la Renaissance, où tout est fini et arrêté, même quand on n'a modelé qu'un fragment, comme une tête en mascaron.

De tous les arts, celui qui a le plus certainement innové, c'est l'art du verrier; les merveilles de Murano, de Bohême, ont été de beaucoup dépassées par les artisans modernes de ce métier qui jadis donnait la noblesse. Deux maîtres, en particulier, ont fondé à Nancy une véritable école, et ont produit des chefs-d'œuvre : j'ai nommé Gallé et Daum. Avant eux, on demandait surtout à la matière première la transparence, ou le brillant des couleurs; on cherchait à donner aux objets façonnés la légèreté et la finesse. Eux, au contraire, l'ont traitée d'une tout autre façon. Et d'abord l'invention de ce qu'on appelle le verre *cathédrale* a donné ces vitrages de toute nuance, à surface ondulée, semi-transparente, qui paraissent recouverts d'eau congelée. Puis, les blocs vitrifiés et moulés en vases de toute forme ont été creusés comme de simples glaçons, dont ils conservent l'aspect; leur intérieur est doublé d'une couche diversement colorée, qui pénètre la masse de ses reflets; et la surface extérieure est gravée, de manière à mettre en relief le réseau des fleurs préférées, qui se détachent en or sur le fond givré. On obtient ainsi des spécimens, qui n'ont du verre ni l'éclat ni la fragilité, et conservent en revanche un cachet de distinction et de richesse qui flatte l'œil.

Une dernière conception devait assurer au cristal le même emploi que celui de la pierre d'onyx, et avec une bien plus grande variété de tons. Le modèle est formé par une série de couches concentriques superposées de verre de faible épaisseur et de couleurs différentes : il peut y en avoir deux, trois ou plus, ainsi soudées ensemble. Puis on travaille les surfaces absolument comme un camée. Le dessin qui doit former relief étant réservé, on use à la

meule et par petites touches les intervalles, ce qui donne à l'objet l'apparence d'un fond martelé ; et comme on enlève à volonté plus ou moins d'épaisseur, on voit d'ici tout ce que l'initiative de l'artiste peut tirer des effets combinés de teintes choisies que la lumière traverse avec plus ou moins d'intensité. Les hauts reliefs sont polis, regravés au trait ou rehaussés d'or, et s'enlèvent en ton sombre sur des fonds que Daum laisse mats, tandis que Gallé les tient plutôt brillants. Par ces procédés délicats, et ces dégradations savamment fondues, on obtient une translucidité qui rappelle l'opale bleuâtre, le feu du rubis, la pourpre violacée, ou l'or des couchants. Les deux maîtres lorrains s'ingénient à chercher des formes nouvelles et originales, surtout des nuances que la cuisson n'a pas encore produites. On a, bien entendu, voulu les imiter à Paris et ailleurs, notamment dans les grandes cristalleries de Saint-Denis, de Pantin, et même à Baccarat, mais leurs œuvres, qui sont toutes signées, conservent une supériorité assurée et marquent sans cesse un nouveau progrès.

Dans le domaine de la verrerie, les Américains se sont avancés avec l'esprit d'entreprise qu'on leur connaît, et dès les débuts leurs essais ont paru remarquables.

La Bohême, écartant la routine de ses antiques traditions, a voulu rentrer en lice ; les vieux professionnels viennent jusque chez nous nous faire concurrence : ils ont prétendu faire un art nouveau, dont il est facile de discerner les échantillons par l'irisation très prononcée qu'ils s'appliquent à leur donner. Le galbe de leurs vases, de leurs coupes, est de silhouette originale, parfois étrange ; on y retrouve l'inspiration byzantine rajeunie. Quant au décor, il est tiré du règne végétal, et on y trouve souvent le muguet, la fleur chère aux soupirants d'outre Rhin.

Après le verre, il faudrait parler de la terre cuite, et constater le prodigieux essor pris par la céramique depuis quarante ans. Ici encore, la France a beaucoup de rivaux,

et tout ce qui est offert au public est proclamé nouveau. Mais ce qu'on ne peut passer sous silence, ce sont les grès flammés, création d'une valeur artistique remarquable, due à MM. Dalpeyrat et Lesbros (1). Ces grès, qu'ils fabriquent dans leur usine de Bourg-la-Reine, se distinguent à première vue par un modelage qui exclut toute banalité et qui traite la fleur, les oiseaux ou d'autres animaux, les formes humaines, avec toute la fougueuse imagination du moyen âge. Ce qui leur donne un cachet d'inimitable splendeur, ce sont les émaux qui les recouvrent. Les artistes ont dû, comme Bernard Palissy, tenter dans leurs fournaises bien des essais et bien des mélanges, avant d'en voir sortir ces poteries que le grand feu a revêtues d'un décor fulgurant, fusion de couleurs multiples et rares, dont les coulées assouplies comme une tunique de lave ardente ont conservé, en se figeant, une vibration qui fait songer au flamboiement des vieux vitraux incendiés par le soleil couchant. Tels sont les grès flammés, objets de haute allure, mais aussi d'un très haut prix.

Avant de quitter le mobilier, il faut encore signaler comme nouveauté le procédé de décoration par la pyrogravure. Il consiste à se servir du thermo-cautère, sorte de crayon métallique maintenu incandescent, pour graver au trait et ombrer des dessins de toute espèce, sur des panneaux de bois ou de cuir. On peut l'employer comme pointe ou comme estompe ; le pointillé et la hachure permettent une grande variété ; quand on y associe la peinture, on arrive à des résultats faits pour surprendre. Tout dépend, bien entendu, pour ces travaux de fantaisie, du choix heureux des sujets et de l'habileté de la main.

---

(1) A ces noms il est indispensable d'ajouter celui de M. Delaherche, dont les ateliers ont été fondés à la Chapelle-aux-Pots, et dont les produits méritent la mention la plus distinguée.

## V.

Après cette revue sommaire du mobilier, notre examen devrait se porter sur l'habitation ; mais en architecture, il semble qu'il soit difficile de créer quelque chose qui n'ait point été tenté. Cependant il résulte de comptes rendus récents, qu'on vient de construire à Bruxelles une nouvelle Maison du Peuple, qui serait l'expression la plus caractéristique de l'Art nouveau, et pour laquelle les socialistes ont dépensé deux millions. On en pourra juger à l'exposition internationale de l'*Art public* que la ville de Paris organise pour cette année, et qui réunira les modèles de tous les monuments les plus remarquables. Notons en passant que la Belgique ne s'est pas laissé distancer dans cette voie de conservation en même temps que de patronage officiel. Elle possède une *Œuvre nationale de l'art;* on y a même fondé une *Société pour la protection des sites.* Il est vrai encore qu'on a donné à l'avance la description de la fameuse maison de verre qui sera édifiée à l'Exposition universelle, et fera une révolution architecturale. Il ne s'agit pas, cela va de soi, d'une habitation transparente, mais de murs construits avec des panneaux vitrifiés, parfaitement opaques, et pouvant recevoir une coloration inaltérable.

Cela s'accorde d'ailleurs avec une tendance qui s'accentue depuis une vingtaine d'années. Beaucoup d'architectes s'appliquent à rompre la monotonie des façades par l'application de la faïence et des briques céramiques, dans les frises, les tympans, les pilastres ; ce décor polychrome s'allie heureusement aux vitraux, aux glaces, aux membrures en fer, dont l'emploi s'est beaucoup généralisé pour les grandes constructions destinées au public. Mais il faut prendre garde de ne pas tenter dans nos climats ce qui n'est à sa place que dans les pays de la lumière, et,

sous prétexte que les monuments de la Grèce ont été probablement revêtus de couleurs crues auxquelles le soleil donnait une vibration qui s'harmonisait avec l'intensité des ciels, ne pas plaquer nos édifices d'un bariolage de tons qui paraîtraient violents sous les horizons embrumés du Nord.

Aussi bien, ce qui est vrai pour l'extérieur doit être également une règle pour l'intérieur de l'habitation, et ici il y aurait beaucoup à voir. Ce qu'on peut remarquer d'abord, c'est que pour la décoration murale on adopte avec raison des tons atténués, évitant avec soin tout ce qui pourrait paraître criard sous le jour très adouci de nos appartements. Il est en outre facile de constater que c'est la fleur qui en fournit le principal élément.

Ce qui caractérise les tentures modernes en étoffe ou en papier, c'est l'échelle très grossie qu'on applique au dessin des fleurs, qu'elles soient coupées ou portées sur de longues tiges, et le choix également de celles qui se prêtent le mieux à ce grand développement, les chrysanthèmes, arums, iris, roseaux, pivoines : est-ce bien en proportion avec la dimension ordinaire des pièces qui ne s'allongent guère dans le sens de la hauteur ? On fera toujours des impressions de style Louis XV ou Louis XVI dans le ton et les dessins du vieux Jouy, mais l'art nouveau s'en différencie, et s'inspire bien plutôt de l'Inde ou du Japon. Déjà les tapis luxueux nous étaient fournis par les divers pays d'Orient avec les merveilleuses mosaïques de couleurs très vives, dont l'habile juxtaposition se résout, à l'aide des tons complémentaires, en un doux et harmonieux ensemble. C'est alors que l'on a voulu pour la table autre chose que du linge blanc, et les types mis à la mode sont largement encadrés de gros bouquets et de festons de dentelle tissés en rouge et en bleu.

La mode a fait plus encore pour l'immense fortune d'un inventeur, par la prodigieuse diffusion des tissus dits

*Liberty :* ce sont des tissus légers, souvent diaphanes, propres à divers emplois, de nuances atténuées, où le règne végétal se prête aux dispositions les plus variées; leur vue rappelle l'impression qu'on éprouve sous les vitrages fleuris d'une serre. De son côté, l'industrie des papiers peints emploie des dessinateurs de premier ordre; elle a fait, comme valeur artistique, de remarquables progrès, et les puissantes ressources de l'exécution ne le cèdent en rien à l'imagination évocatrice; je vois d'ici telles hautes frises qui sont traitées avec un vrai lyrisme.

Parvenus à ce point, à la suite d'une observation forcément superficielle, qu'avons-nous découvert de neuf? Y a-t-il, dans ces objets soumis à l'examen, des caractères assez tranchés pour les placer à part, et leur donner le cachet de l'invention? je ne le pense pas; et ce qu'il est seulement permis de constater, c'est un réveil très significatif de tous les arts décoratifs; on veut de plus en plus que l'art se vulgarise, se fasse industriel, et pour cela il faut produire à bon marché. Or on évitait ce que je pourrais appeler les droits d'auteur, c'est-à-dire les frais considérables de modèle, en copiant ce qu'avaient créé les devanciers; de simples ouvriers y suffisaient, la routine en venait à bout : c'est ce qu'il fallait changer. Qu'a-t-on fait pour cela? On a repris l'étude des types premiers de la décoration, la plante; on s'est mis à la copier, à l'analyser, à la styliser, et cette étude était excellente, on rentrait ainsi à l'école primaire, au lieu de commencer par les humanités, et on se disait qu'avec la plante on allait faire un art nouveau. Ce serait oublier que les Égyptiens plaçaient partout la fleur du lotus, que les Grecs avaient stylisé la feuille d'acanthe, que le moyen âge avait formé ses chapiteaux, ses consoles, ses clefs de voûte, d'un lacis compliqué de fleurs et de feuillages; que si l'art arabe ne se sert que de lignes géométriques, le persan a, avec la figure humaine, des fleurs, surtout des roses; que le

Japon, comme la Chine, mêle avec la plus libre fantaisie les animaux, les plantes, les oiseaux. Et quand à la fleur on ajoute en motif de décoration la figure humaine, on imite la Renaissance et sa libre imagination, en dissimulant toutefois la sensualité sous le prétexte du symbolisme poétique; que si la Renaissance fut licencieuse, elle trouvait comme précédent dans l'art gothique des figurations dont la crudité n'eût jamais dû être donnée en spectacle au public.

## VI.

Il n'y a donc rien de nouveau en principe, rien qui n'ait été fait avant nous. Ce qui a donné l'essor, c'est l'ouverture du Japon aux relations étrangères, et l'envoi de ses produits à l'Exposition universelle de 1878, à Paris.

Ce fut une surprise que ces beaux bronzes, ces porcelaines, ces soieries, où se révélaient en même temps l'originalité des conceptions et l'habileté merveilleuse de l'exécution. D'autre part, le prince de Galles avait exposé les trésors rapportés de son voyage dans l'Inde, cadeaux magnifiques des princes vassaux de l'Angleterre. Il y avait dans ces richesses artistiques venues d'Orient un ample sujet d'étude et une source nouvelle d'inspiration. Qu'on en ait profité, rien de plus légitime, mais on s'engageait sur une voie battue, où déjà l'on avait eu des devanciers. Ainsi pour ces grès flammés qui font si grand honneur aux ateliers de Bourg-la-Reine, le Japon peut en exhiber des spécimens fort anciens; MM. Dalpeyrat et Lesbros ont eu le mérite de retrouver le secret de fabrication, oublié ou perdu, que les Orientaux avaient découvert avant eux.

Dans beaucoup de créations du domaine de l'Art, l'imitation joue un grand rôle. C'est que les facultés gardent l'empreinte de l'éducation reçue; dans cette étude persé-

vérante des modèles, il se fait un travail latent d'assimilation, et dans ce que nous regardons plus tard comme notre bien propre,nous ne savons pas jusqu'à quel point nous ne sommes pas des plagiaires. On sait que Raphaël, quand il eut peint les loges du Vatican, fut félicité de l'invention merveilleuse des arabesques qui forment la décoration légère des baies et l'encadrement des scènes bibliques ; on n'avait pas à cette époque remis au jour les palais ensevelis sous les ruines ; on pouvait ignorer que les Romains avaient fait grand usage de ce genre d'ornementation. Plus tard, lorsque les fouilles du Palatin eurent déblayé les chambres du palais d'Auguste, ces peintures murales y furent retrouvées, et l'on a prétendu que Raphaël avait été à même de pénétrer secrètement dans ces souterrains et que, sans en rien dire à personne, il s'était approprié le travail de préraphaélites inconnus,

De même pour les arts du métal. On possède de très précieux bijoux égyptiens et étrusques dont la monture est aussi remarquable que la ciselure en est délicate. Nous savions aussi qu'au temps d'Auguste, les ouvriers grecs savaient faire pour la clientèle opulente ces beaux ouvrages, *spirantia mollius æra*, dont parle le poète, et que les amateurs passionnés se disputaient les riches pièces d'orfèvrerie sorties de leurs mains. Aujourd'hui, après deux trouvailles inespérées, celle du trésor d'Hildesheim, qui est maintenant au musée de Berlin, et celle beaucoup plus récente du trésor de Boscoreale, découvert en 1895 sur les pentes du Vésuve qui regardent Pompéi, on peut affirmer que jamais plus splendide argenterie n'est sortie des ateliers de nos modernes orfèvres, quelle que soit leur incontestable habileté. Le trésor de Boscoreale, dont quelques pièces seulement ont été distraites, a été payé une fortune par un financier célèbre, qui en a fait don à notre musée du Louvre, après avoir fait prendre des moulages ; le public a la possibilité de se procurer des reproductions en

étain, en bronze argenté et en argent, de quarante et une de ces pièces. La sincérité de la composition, la pureté du dessin, la grâce et la souplesse de l'exécution, s'unissent à la richesse de la matière, et présentent des modèles dont la valeur artistique ne saurait vieillir. De plus en plus persuadons-nous qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil; rien, si ce n'est une reprise générale des études et des travaux artistiques.

## VII.

Les arts décoratifs ne répondent pas à une nécessité de l'existence ; ils vont de pair avec la civilisation, dont les progrès répandent insensiblement le goût du luxe; et le luxe, qui est une recherche inconnue dans la condition laborieuse, devient un besoin quand l'aisance plus généralement répandue cherche la satisfaction de penchants plus raffinés, et veut embellir tout ce qui l'entoure. De plus, pour nous, Français, il y a d'anciennes et illustres traditions, et par la valeur des œuvres de nos artistes, nous nous sommes fait une glorieuse habitude de la primauté pour le goût. L'art s'est donc vulgarisé facilement chez nous, et l'ascension d'une classe très nombreuse à la richesse y a beaucoup aidé. Faudrait-il expliquer par un accroissement caractérisé du bien-être, et par l'avènement d'une classe nouvelle d'amateurs, l'impulsion si vive donnée aux arts décoratifs et cette poursuite d'un art nouveau ?

Nous croyons au contraire que, depuis plusieurs années, il se fait un nivellement des fortunes dans un sens décroissant, et que le luxe, qui s'alimente du superflu des budgets privés, devrait, par là même, tendre à diminuer. Il faut chercher une autre explication. La vérité est que la France, endormie dans une sécurité trompeuse, ne s'était pas aperçue qu'autour d'elle des rivaux avaient surgi ; que, pour

garder son rang, elle comprit la nécessité de fortifier son enseignement artistique; que pendant la période toujours longue des tâtonnements, elle s'est laissé distancer, et qu'aujourd'hui encore elle cherche par tous les moyens à conjurer les effets désastreux d'une concurrence qui vient jusque chez elle nuire à son industrie et à son commerce.

En attendant, comme conséquence d'une surproduction hâtive, nous subissons une invasion de faux bijoux, de faux bronzes, servant à alimenter un faux luxe encore trop chèrement payé, ce qui ne contribue pas à former le goût du public, à le diriger vers les belles choses ; et mieux vaudrait, pour une démocratie, un Art public de belle envergure, largement encouragé, que le médiocre concert de ceux qui bornent leur ambition à la possession de colifichets de mauvaise marque et de mauvais aloi. Il faudrait donc renvoyer à l'étranger toute cette pacotille, et demander à nos fabricants de se respecter assez pour n'en point faire de semblable.

Il y a vingt ans que le premier cri d'alarme a été jeté par M. Marius Vachon. Dans une brochure qui eut du retentissement, il montrait toutes nos industries d'art attaquées par la concurrence étrangère; la guerre menée avec une préparation constante et méthodique, évoluant avec sûreté, avec une précision toute scientifique, grâce à la perfection du personnel et de l'outillage. Le gouvernement, voulant remédier au mal, confia à M. Vachon des missions officielles dans tous les pays d'Europe ; il lui reconnaissait dès lors la compétence indispensable pour mener à bien ces importantes enquêtes, et il en a publié depuis les résultats en cinq gros volumes. C'est en conformité avec les propositions de réformes contenues dans le rapport sur la France, que les municipalités de Lille, Toulouse Besançon, Tours, Nantes, Nancy, Marseille et Rouen ont entrepris de réorganiser leur enseignement scolaire, et projeté de créer des musées d'art industriel.

Au mois de septembre dernier, M. Marius Vachon a fait paraître un volume qui a pour titre : *Pour la défense de nos industries d'art; l'instruction artistique des ouvriers*, dans lequel il a résumé les résultats de toutes ses missions espacées dans une période de dix-neuf ans. Toutefois, il n'y est traité que de l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche, qui doivent être regardées comme les concurrents les plus dangereux. Toutes les conclusions de l'auteur tiennent dans ces deux mots : *décentralisation, liberté*.

Donc l'origine vraie de ce mouvement qui a levé la bannière de l'Art nouveau, c'est la résistance à l'invasion exotique, peut-être une invite à la mode, qui est la grande ouvrière du succès ; c'est enfin une question sociale, celle de la prospérité de notre pays, de son maintien à la tête des nations. On ne saurait trouver, pour l'étude de ces questions, un guide mieux documenté que M. Vachon ; dans son livre, il parle moins lui-même qu'il ne fait parler les autres, et ses opinions sont étayées à la fois par l'expérience personnelle du témoin qui a vu, et par l'autorité des statistiques. Je veux extraire de son ouvrage quelques considérations générales sur les arts décoratifs et les indications fournies sur leur état en France ; j'y ajouterai le résultat d'observations recueillies dans notre ville de Besançon.

## VIII.

On avait reconnu que la base de toute réforme sérieuse repose sur l'enseignement, et l'enseignement spécial aux arts industriels avait été organisé bien avant les enquêtes qui furent confiées à M. Marius Vachon ; il en résume en une haute synthèse la formule nécessaire. « Tout s'ap-« prend ici-bas d'une façon ou d'une autre. Apprendre, « c'est recevoir, s'assimiler l'expérience d'autrui, et ainsi,

« évoluer de l'ignorance à la conscience, de la conscience « à la création, qui, à son tour, est le don de soi-même à « l'humanité, le paiement d'une dette, sous une forme qui « varie selon le tempérament, et selon l'idéal du débi- « teur.... Qui crée le personnel, qui fournit l'outillage? « l'enseignement. »

La liste est longue des industries d'art disparues en France, ou tombées dans le marasme, autrefois source de prospérité pour une contrée, de richesse pour le pays, et qui portaient sur les marchés du dehors, avec le cachet d'un goût supérieur, le renom de notre travail national. Les fabricants, les chambres syndicales, consultés sur ce sujet, sont unanimes à attribuer cette déchéance au manque d'éducation artistique. En 1883, M. Gallé, de Nancy, disait qu'il était obligé d'aller chercher en Bohême des intailleurs figuristes pour ses ateliers. Les tapis et les métiers à soie de Nimes, les dentelles de Normandie, les impressions de Lille, ont périclité faute d'ouvriers ayant reçu un enseignement artistique. D'autre part, il faut aussi que les patrons intelligents se tiennent au courant des conquêtes contemporaines de la science et de l'art, qu'ils étudient les innovations pittoresques ou ingénieuses que révèlent les expositions et les Salons annuels. Comme exemples à l'appui, on a vu la précieuse industrie des dentelles d'Alençon relevée par des fabricants rénovateurs ; à Nancy s'est développé un brillant centre industriel et artistique pour le meuble et la verrerie ; à Vallauris, de simples potiers sont devenus des céramistes ; à Marseille, Bordeaux et Rouen, on a réussi à créer des ateliers de ferronnerie et de bronze, qui sont prospères.

Tout le monde est donc d'accord sur la nécessité d'un enseignement ; mais que faut-il enseigner ? « Dans l'ensei- « gnement, dit M. Vachon, qu'importe telle ou telle mé- « thode, tel ou tel système? Le nécessaire est d'obtenir « des résultats. En réalité, il n'y a pas de méthode clas-

« sique d'enseignement. On devient dessinateur en dessi-
« nant, peintre en peignant, forgeron en forgeant, écri-
« vain en écrivant, comme on voit et comme on sent,
« suivant son âme, suivant ses yeux. L'unique rôle du
« maître, rôle naturel, logique, fécond, est de cultiver la
« personnalité de l'artiste, de lui apprendre à regarder et
« à sentir, à aimer et à admirer. Hors de là, tout est char-
« latanisme ou puérilité. » Voilà une conception assez large, dont on aurait dû s'inspirer quand on a organisé à Paris et dans les villes les très nombreux cours publics de beaux-arts, au lieu de subir la chinoiserie administrative, qui veut comme toujours la centralisation et l'unité des programmes.

La direction donnée a été vicieuse ; les conséquences naturelles ont été la production d'une foule de déclassés sans emploi possible, et l'inutilisation de beaucoup d'aptitudes dont on aurait tiré parti. Il y avait une lacune dans l'organisation, on n'avait songé qu'au grand art, et « il ne
« faut pas que les écoles pour artistes industriels devien-
« nent un séminaire de peintres, de sculpteurs, d'archi-
« tectes. » Les défauts ont bien été signalés, les réclamations se sont fait jour de divers côtés ; mais que tenter contre l'omnipotence des bureaux et le parti pris de certains comités ? On peut entendre l'écho indigné de ces doléances dans une lettre de M. Gallé, reproduite par M. Vachon : « La plainte, la lamentation générale est vaine.
« Partout même enseignement académique, tarissant les
« ateliers d'art de toute la jeune sève locale, pour la stéri-
« liser sur les kilomètres de cimaise des Salons de pein-
« ture !.... Le jeune homme est sottement détourné des
« métiers paternels, par qui, — par les maîtres des écoles
« d'art — et lancé par une civilisation imbécile dans ce
« Paris, qui dévore nos bourses de voyage et ne nous res-
« titue jamais rien, si ce n'est des êtres vidés de moelle,
« de cœur et d'âme ! »

Voici, par contre, le programme assez élastique et quelque peu vague formulé par M. Vachon. « Il ne faut pas que les « règlements et les programmes s'opposent à l'indépen- « dance, à l'initiative, et même restreignent le dévouement ; « il faut en revanche que l'enseignement ouvre des vues « sur les réalités de l'industrie ; que, par l'éducation artis- « tique, il développe dans les élèves les facultés de con- « ception et de réalisation, qui ne vont pas sans le respect, « l'enthousiasme et la foi. » Pratiquement, cela veut dire qu'il doit y avoir plusieurs branches dans l'enseignement, chacune comportant une éducation esthétique spéciale, avec application des notions reçues aux produits variés de nos industries.

## IX.

Mais enfin, qu'a-t-on fait jusqu'ici, depuis qu'il a été convenu qu'il fallait renouveler l'art décoratif ? On a suivi exactement la même marche que ceux qui ont donné à l'art français, au commencement du XIIe siècle, son originale éclosion ; Viollet-le-Duc, avec sa haute compétence, en a retracé le développement historique. Les Clunisiens allaient chercher les modèles de l'ornementation sculptée parmi les plantes des bois et des champs, et abandonnaient l'imitation des formes romaines et byzantines. L'école laïque, éduquée par les moines, se livre au même travail. Ces artistes s'en vont explorer sous l'herbe les plus petites plantes ; ils examinent leurs bourgeons, leurs boutons, leurs fleurs et leurs fruits ; « avec cette flore, ils « composent des ornements d'une grandeur de style, d'une « fermeté d'exécution, d'une variété infinies ; ils ont com- « pris que les formes des plus petits insectes, comme celles « des plus petites plantes, ont une énergie, une pureté de « lignes, une vigueur d'organisation qui se prêtent mer- « veilleusement à exprimer la grandeur et la force ; tandis

« qu'au contraire on remarque, dans les formes des grands « végétaux particulièrement, une sorte d'indécision, de « mollesse, qui ne peut fournir d'exemples à la sculpture « monumentale. » Plus tard ils allèrent chercher leurs exemples sur les arbustes, et à la fin du XIIIe siècle on copiait aussi bien les fleurs et les herbacées que les feuillages des grands arbres; l'art gothique avançait vers sa décadence, à mesure que l'imitation s'approchait plus de la réalité.

Cette observation faite par Viollet-le-Duc est-elle spéciale à la sculpture, ou est-ce une règle générale qui tendrait à écarter la copie exacte des végétaux, sinon du travail préparatoire à l'école, du moins de l'œuvre décorative achevée? Voici la réponse extraite de l'étude qu'il a consacrée à la *flore*, daus son dictionnaire d'architecture. « Il ne s'agit pas de reproduire, avec tout le soin d'un na- « turaliste, telle ou telle plante, mais de trouver un motif « d'ornement.... Le *style* dans les arts, pour les ornements « comme pour toute chose empruntée à la nature, de- « mande l'interprétation plutôt que l'imitation scrupuleuse « de l'objet. Les plantes ont une allure, une physionomie, « un port, qui frappent tout d'abord un observateur inex- « périmenté. Celui-ci saisit ces caractères généraux sans « aller au delà; il produit une seconde création qui est « une œuvre d'art, bien qu'on retrouve dans cette seconde « création l'empreinte puissante de la nature.... Nous « sommes si loin aujourd'hui (1860) de la voie suivie à « toutes les belles époques, qu'il nous faut faire quelques « efforts pour comprendre la puissance de cette création « de second ordre, éloignée autant de l'imitation servile et « de la banalité que de la fantaisie pure.... Nous copions « des copies de copies, tandis que l'art français de la « grande école de la fin du XIIe siècle trouvait une déco- « ration originale, en s'appuyant sur un principe *toujours* « *neuf*, toujours vivant, toujours applicable, partout et « dans tous les temps. »

A l'époque où il écrivait ces lignes, j'ai vu appliquer sous mes yeux cette théorie à la décoration de la chapelle de Beaupré, par un artiste qui avait travaillé sous ses ordres ; et c'est bien ce qui a été enseigné depuis qu'on a entrepris de réformer l'art. C'est ce que j'ai vu pratiquer à Besançon même, à l'école municipale, avec succès et profit. On étudie le végétal d'après nature : dans l'espèce, c'était une feuille de marronnier dessinée à la craie sur le tableau noir ; elle était analysée par les élèves dans sa structure et ses proportions, puis stylisée, c'est-à-dire que, sans en reproduire la substance, ils adaptaient l'essence de ses formes à l'ornementation d'une frise, d'un plat ou de tout autre objet, guidés en cela par un maître dont la main est exercée et le goût délicat.

Comment s'accorder là-dessus avec M. Marius Vachon, et quel abus lui ont révélé ses enquêtes pour qu'il se laisse emporter à fulminer cette dure sentence contre l'art nouveau ? « Cette stylisation néo-moderne, il la faut proscrire « comme folie, qui défait ce que Dieu a fait de plus beau dans « la nature, la plante et la fleur ; massacre, supplicie, es- « tropie ces merveilles de forme et de couleur, ces chefs- « d'œuvre de grâce, d'élégance et de délicatesse.... Ce « prétendu art nouveau, qui au fond n'est qu'un abâtar- « dissement maladif, opéré par des croisements multiples « d'influences vicieuses et contradictoires, a été introduit « dans toutes nos écoles d'art, pour arriver à produire le « style de la fin de ce siècle, le style fameux, prôné, es- « péré, réclamé *urbi et orbi* par les snobs, fonctionnaires « et littérateurs, qui discutent de ces questions comme « les corneilles abattent des noix. Plaise à Dieu que le « commencement du siècle prochain ne nous donne pas « plus de style que la fin du siècle présent ! — La mode « échappe heureusement à l'influence pernicieuse de l'en- « seignement officiel, tout de « styles, » de formules et « de conventions, parce que la fantaisie ailée, qui seule y

« règne et gouverne, se moque malicieusement des pro-
« fesseurs patentés d'esthétique, des archéologues et des
« érudits, et n'a d'autres programmes que le besoin de
« renouveler constamment la curiosité et le plaisir d'une
« clientèle qui elle-même n'a pour idéal que la satisfaction
« de son amour du changement, dans le culte permanent
« de sa beauté. »

Voilà, certes, un langage presque subversif, ou tout au moins peu conciliant : on trouvera sans doute que la boutade dépasse le but. Il y en a d'autres dans le livre de M. Vachon; c'est l'effet d'un point de vue trop absolu qui fait que, lorsqu'on s'est voué à la réalisation d'une idée, on s'indigne contre ceux qui n'admettent pas comme méthode unique celle qu'on veut leur imposer. Il est certain, et nous en voyons des exemples, que la stylisation à outrance conduit à de singulières aberrations; mais nous persistons à croire que M. Viollet-le-Duc a posé les vrais principes, les seuls qui offrent au génie de chaque artiste l'inspiration neuve et féconde.

D'ailleurs M. Marius Vachon n'a pas le droit de se plaindre que son appel n'ait pas été entendu; toute sa pensée, c'est d'armer notre pays contre la concurrence étrangère, de lutter contre l'incurie officielle, l'indifférence ou la direction fausse donnée par l'administration, et il a raison de montrer ce qu'il peut y avoir de mieux organisé chez nos rivaux. Mais on ne saurait méconnaître les progrès déjà réalisés chez nous, le grand nombre d'écoles fréquentées par des élèves qui deviennent des ouvriers d'art.

Besançon est cité par lui parmi les villes ayant un local spécial neuf destiné à l'école de dessin; il indique également le chiffre des traitements, qui a été modifié depuis son enquête. Le traitement du directeur-conservateur a été porté à 4,500 fr.; celui du professeur d'art décoratif à 1,600; celui du professeur de sculpture, qui est un

jeune artiste, est de 1,300 fr. Il est montré qu'en Allemagne et en Angleterre ces fonctions sont plus largement rétribuées. Le cours de dessin d'art industriel de notre école municipale a pris depuis dix ans un grand essor ; les inspecteurs ont témoigné leur satisfaction, ils ont emporté à Paris plusieurs travaux d'élèves qui ont puissamment contribué à l'obtention de la médaille décernée à l'école. Il est plus utile aux jeunes gens de notre ville de suivre cette voie, et de profiter des facilités qu'ils rencontrent pour développer leurs aptitudes ; ils ne songeront pas à concourir pour un prix de Rome, mais l'industrie horlogère trouvera en eux des décorateurs dont le concours lui est indispensable. Ils ont à leur disposition une bibliothèque spéciale qui leur offre des collections utiles à consulter. J'y ai remarqué des revues illustrées, des albums, et principalement les cartons de grandes planches en couleur dessinées par M. E. Grasset, sous le titre de : « La Plante et ses applications ornementales. » C'est une superbe publication qui n'est que la mise en œuvre de la méthode recommandée par Viollet-le-Duc ; ce n'est pas un choix de modèles à copier, c'est un exemple et une initiation au mode de travail.

## X.

Mais l'enseignement de l'école suffit-il à la formation du jeune artiste, et ne faut-il pas aider à l'éclosion du talent en l'entourant d'une atmosphère choisie favorable à son épanouissement ? — C'est la raison d'être des musées. Après la démonstration de l'esthétique et l'éducation des yeux et de la main à l'école, le musée permet à l'ouvrier d'éviter les tâtonnements, les expériences inutiles ; il devient un arsenal où tout le monde puisera librement. Seulement, pour qu'ils soient utiles, il faut qu'on les compose avec intelligence, principalement en vue des arts décora-

tifs. Beaucoup de musées en province manquent de vie, ce ne sont que des dépôts auxquels préside un conservateur; on voudrait les voir formés d'objets moins disparates avec les principales industries existant dans le pays; il faudrait aussi qu'ils soient plus largement ouverts, ce n'est pas pour une élite seulement qu'ils sont constitués.

« L'art est fait par le peuple et pour le peuple, s'écrie « M. Vachon. — D'ailleurs, qu'est-ce que c'est que l'élite?.... « Le millier d'hommes et de femmes du monde, caillettes, « snobs et rastaquouères, marchands de lorgnettes enri- « chis, rejetons amollis des anciennes familles, vieux « beaux décavés, qui font la mode et le bon ton mondain? « les intellectuels confinés dans les tours d'ivoire, ou dans « les fromages des hauts mandarinats? » — Eh, sire, ne vous mettez point en colère ; on pourrait croire que ces *bourgeois* vous ont manqué de respect! Faites entrer tout le monde, c'est entendu ; cependant le goût populaire n'est pas très raffiné ni très sûr, il a besoin d'être éduqué, et il y aura toujours, il faut l'espérer, une critique autorisée qui se chargera de ce soin, et qui sera, si vous y tenez, prise en dehors de cette élite qui vous déplaît si fort.

Quand une idée répond au sentiment public, on forme une société, on rédige des statuts, on groupe des capitaux : ceci est toujours le point difficile ; et après cela il arrive trop souvent que les divisions surgissent et que la direction périclite. C'est l'histoire de l'Union centrale des arts décoratifs, société fondée en 1863 à Paris, reformée en 1882, et qui fut autorisée alors à émettre une loterie de 14 millions, en vue des achats de tous les modèles remarquables et des frais considérables d'installation. La loterie fit jadis beaucoup de bruit, et produisit net.... 6 millions, un petit Panama ; car ce fut une œuvre morte utile seulement aux marchands de bibelots. En 1892, plusieurs chambres syndicales ou associations protestèrent ; on adressa

une pétition au ministère, elle fut jetée au panier, et le désordre se perpétua. M. Vachon cite une lettre récente, reçue d'un fabricant de boîtes de montres de Morteau, qui demande, après avoir épuisé toute la série des modèles à sa portée, s'il n'en pourrait pas trouver de nouveaux dans les collections parisiennes ; et force est de lui répondre que tout ce qui compose le musée des arts décoratifs est, à l'heure qu'il est, enfermé dans des caisses, depuis la démolition du Palais de l'Industrie. — Voilà comment, sous la troisième république, on tire parti des capitaux considérables destinés à favoriser les arts.

Faut-il croire que les Allemands et les Anglais sont plus curieux d'art que nous, ou seulement qu'ils ont un souci plus intelligent de leurs intérêts? Il nous est donné des renseignements très significatifs sur les sacrifices qu'ils s'imposent. Voici le budget de quelques musées d'art industriel en Allemagne : Berlin, 242,500 fr. ; Munich, 76,000 ; Nuremberg, 130,000 ; Hambourg, 102,202 fr. Et l'argent n'est pas tout, la force de ces institutions tient à ce qu'elles sont liées à de puissantes associations d'artistes, d'ouvriers, d'industriels. Le programme proclame hautement l'alliance de la science et de l'art, de l'enseignement du métier et de l'enseignement de l'esthétique.

Passons le détroit. Les écoles anglaises d'art ont des subventions qui s'élevaient pour 1897 à 6,731,575 fr. Ce qu'on ne saurait trop louer dans ce pays, c'est la générosité qu'il déploie, quand il travaille pour lui, et la puissance de l'initiative particulière. Oxford est maintenant un centre d'art, grâce à Ruskin qui vient de mourir ; il y avait fondé en 1869 une chaire d'art qu'il occupa pendant treize ans ; il ajouta à la fondation une école de dessin, une collection d'œuvres d'art, et alloua à l'université 125,000 fr. pour l'entretien de l'école et le traitement du professeur. Le musée de Birmingham, créé il y a trente ans, vit affluer les dons aussitôt qu'on eut l'idée d'y an-

nexer un musée d'art industriel. Le trop fameux Chamberlain, qui était alors maire de la grande cité manufacturière, donna 25,000 fr. Puis, deux grands industriels, les frères Tangye, apportèrent en plusieurs fois 275,000 fr., plus une collection de céramique de Wedgwood évaluée à plus de 500,000 fr. — On peut citer encore la fondation Withworth, représentant 9 millions ; à Manchester, la fondation Owen, 2,400,000 fr. A Londres, la galerie des Portraits a reçu un don anonyme de 2 millions et demi ; Edimbourg, un don anonyme de 2 millions.

Il nous serait facile de faire plus et mieux qu'en Angleterre, car notre pays possède des trésors d'art, des merveilles incomparables, et les œuvres contemporaines ne feraient pas défaut. Mais en France, on ne s'est pas fait, comme depuis longtemps en Angleterre, à cette conception sociale, qu'un musée doit être un service public dans l'organisme administratif de la cité, au même titre que le service des eaux, du gaz, de la voirie ; et que, en conséquence, il faut le doter de tout ce qu'il lui faut pour fonctionner : direction, personnel, outillage, locaux et argent. Pour les budgets de l'État, même disproportion. Les crédits votés en 1899 pour les musées nationaux anglais s'élèvent à 5 millions et demi ; en France, le total est de 1,078,505 fr. La statistique montre l'énorme fréquentation de ces musées anglais ; ils sont donc utiles, et on le comprendra quand on saura que le musée royal de Kensington autorise le prêt de ses modèles aux ouvriers d'art.

Une autre innovation anglaise, c'est celle de la société des travailleurs d'art, *The art Worker's Guild*, qui organise deux fois par mois des *meetings*, où l'on traite devant un nombreux public des sujets touchant à l'art. Voilà ce que peut l'initiative privée.

Pour propager une idée, on se fait conférencier, en quelque sorte missionnaire, et l'on trouve des auditoires qui ont dans la tête d'autres idées que celles de révolu-

tion sociale, dans les bras, autre chose que l'instinct et l'habitude de toutes les violences.

La France aurait, d'après M. Marius Vachon, contribué directement au succès de l'Angleterre, et je n'hésite pas à dire qu'il a donné à sa pensée une forme regrettable. « En « 1871, dit-il, les conseils de guerre pour la répression de « la commune recommencèrent, avec des conséquences « plus désastreuses encore pour la France et plus avanta- « geuses pour l'étranger, ce que la révocation de l'édit de « Nantes avait fait en 1685. Ils jetèrent dans les ateliers « anglais des milliers d'artistes et d'ouvriers parisiens, qui « leur ont révélé nos secrets, nos procédés et nos tours de « main. » — Faire peser sur les conseils de guerre cette responsabilité est une idée malheureuse; assimiler leur œuvre de justice à l'acte absolu de Louis XIV, est un rapprochement injuste; et puis, devait-on laisser la France au pillage, ou pour ne pas bannir les communards, fallait-il les faire périr dans les prisons ou sous les balles? La société, en état de légitime défense, pouvait leur faire grâce de la vie, elle n'avait pas à faire le calcul de ce que la sentence pourrait rapporter à ses voisins.

Ce qu'on a vu depuis, c'est que notre pays cherchait à se reprendre, voulait regagner le terrain perdu; les missions à l'étranger confiées à un homme compétent, la publication, faite par le gouvernement, du résultat de ces enquêtes, avaient éveillé l'attention. Dès 1889, onze municipalités, désirant être renseignées, avaient demandé des conférences : Besançon en était une. Mais la ville de Saint-Étienne fut la première favorisée, et obtint la création de trois musées; ils furent réunis sous la même administration, à l'imitation de la plupart des musées anglais. Comme pour ces derniers, le règlement autorisait le prêt *à domicile*, et comme complément on y avait adjoint une bibliothèque circulante d'art; cette institution réunissait donc, dans les conditions les plus favorables, des éléments d'une

incontestable utilité. Quelles rivalités s'élevèrent plus tard, quelles influences furent mises en œuvre, il est inutile de le dire ; mais le résultat fut la ruine de tant d'efforts, et la retraite pure et simple de l'organisateur, après une campagne d'injures, sans que le ministère ait cru devoir intervenir.

## XI.

L'insuccès d'une tentative n'est pas une raison suffisante pour abandonner une idée aussi féconde, surtout après l'expérience concluante faite à l'étranger.

C'est le cas de dire ici comment la ville de Besançon, après une tentative qui n'avait pas abouti, a pu donner suite à ses projets, et constituer une collection dont les premiers essais ne manquent ni de bonne volonté ni de goût. Lui donner le nom de musée serait provisoirement un peu trop pompeux, d'autant plus que la chose est peu connue, peu fréquentée, et qu'il faut être un curieux pour en tirer parti. Le mérite en revient à l'initiative privée, favorisée par la municipalité.

Le bâtiment des musées de la place Labourey n'est pas jusqu'à présent, comme chacun sait, uniquement le temple de l'art ; peut-être un jour retrouvera-t-il cette destination exclusive ; en attendant, on en a à plusieurs reprises remanié les installations. C'est ainsi que depuis deux années le musée archéologique a été transporté au rez-de-chaussée, sous les baies qui bordent la rue de Glères et dans une partie en retour sur la place Paris. Il restait, dans le prolongement de cette galerie de la façade nord, un emplacement libre : c'est celui qui a été concédé aux arts décoratifs, et nous allons y jeter un rapide coup d'œil. Notons en passant un curieux souvenir qui se rattache au local même dont il est ici question, à l'époque où il était utilisé par les halles. Il y a quelque sept ans, à la suite

d'une grève subite et générale de toutes les boucheries civiles, la ville dut pourvoir à la consommation urbaine ; à sa demande, l'autorité militaire se chargea de l'abatage et de la vente de la viande, et c'est dans cette galerie même, à l'angle de laquelle se dresse, superbe, le taureau gaulois d'Avrigney, qu'étaient disposés les étals où nos soldats débitaient les quartiers de bœufs comtois.

Cet emplacement n'est pas toujours suffisamment pourvu de jour extérieur pour qu'il soit possible de distinguer les menus objets de vitrine et les gravures les moins bien placées ; d'ailleurs on n'a eu d'autre préoccupation pour leur classement que celui d'une symétrie qui satisfasse les yeux. Je ne saurais dire pour le plus grand nombre dans quelles conditions ils ont été gracieusement offerts ; ce qui est avéré, c'est que deux artistes franc-comtois, M. Chudant et M. Michel, professeur à l'école municipale, ont été les metteurs en œuvre et les organisateurs de cette collection. Je dois me borner à former certains groupements, à défaut de programme ou de notice, en signalant ce qu'il y a de plus saillant dans chacun d'eux.

*A*. La partie picturale, l'image, est largement représentée. Voici d'abord vingt échantillons de papiers peints, de hautes frises françaises et anglaises dans le goût moderne : ce sont, pour le plus grand nombre, des fleurs, des plantes stylisées, quelques scènes où figurent des naïades, et aussi des marines. Les progrès de l'industrie artistique des papiers peints ont été considérables depuis trente ans ; quelques types marquants de l'époque du second Empire, qu'on a placés là, permettent de constater le grand changement opéré dans la manière. Autrefois, fleurs peintes au naturel et vives de couleur : aujourd'hui, plantes stylisées, tons passés, qui doivent correspondre à la lumière tamisée de nos appartements.

*B*. Si nous examinons la série des affiches, auxquelles on n'a pas ménagé la place, la note est toute différente. C'est

bien là l'art frivole, où la fantaisie la plus exubérante se donne librement carrière, qui exerce sur le public actuel la plus indéniable séduction : depuis le prospectus enluminé jusqu'à l'affiche colossale, grande comme une voile de navire, tout est à la réclame. Les spécimens exposés ici sont de dimension modeste et de genre très varié. Il y en a d'allemandes, fortement accusées, inspirées de l'art ancien ; d'espagnoles. chromos éclatantes, comme les *corridas* auxquelles elles se rapportent ; d'anglaises où, à côté de compositions se rapprochant des primitifs, se détachent les figures pleines de finesse et de poésie, dont l'auteur est Rosenbey.

Quant aux françaises, on en voit de Chéret, de Coindre, de Chudant, de Réalier-Dumas ; les plus remarquables ont été exécutées pour les expositions des peintres orientalistes ; elles portent toutes l'empreinte d'une main sanglante, emblème des cruautés du sultan Mahomet II, à la prise de Constantinople, et, comme il convient, le style en est franchement oriental. Ici, une femme Ouled-Naïl fumant, de Dinet ; là, des femmes kabyles, de Paul Leroy, très ensoleillées. Enfin, deux procédés nouveaux créés pour la même destination : une mosaïque en carton pyrogravé, teinté et verni ; un très curieux bas-relief, en plâtre teinté et doré.

*C.* Pour la peinture murale proprement dite, on peut noter des projets d'ensemble destinés aux salles de l'Hôtel de ville de Paris, de la mairie de Vincennes ; plusieurs fines bordures symbolisant la forêt, l'eau, les champs ; et encore des panneaux, où revivent des scènes champêtres, la chasse, le pâturage, la cueillette, la récolte.

*D.* Les estampes fixeront plus longtemps l'attention. On remarque en effet de beaux essais de lithographie en couleur de Wéry et Fantin ; le tirage en quatre états d'une lithographie de quatre couleurs superposées de Houdard ; et surtout un choix de très belles eaux-fortes. Je citerai

particulièrement les planches de Valère Bernard, de Stingelin, de Letouler, de Paillard ; de Mathey, portrait d'une dame d'après Roybet ; de Mordant d'après Bernard, une eau-forte tirée en sanguine, merveilleuse de modelé et de finesse. Il y a là des pièces d'une réelle valeur artistique. A cette série il convient encore d'ajouter les feuilles d'une publication de très haut prix exposées dans une vitrine : il s'agit du poème arabe *Antar*, illustré par Dinet. Ces dessins respirent une énergie farouche, la couleur en est violente ; si la main s'est inspirée du texte, elle l'a commenté avec une vigueur expressive.

*E.* Après la peinture, après l'image, la céramique et la verrerie peuvent former un autre groupe. On y distingue d'abord des pièces de Sèvres données par l'État ; puis des vases de faïence persane à monture métallique, des grès flammés, des coupes et vases divers à reflets que produit Massier, à Vallauris ; des vases à huile, modernes et anciens, provenant de Tunis, en terre blanche à couverte d'émail, et de profil canopien. Ces derniers modèles ont été reproduits par les potiers du village de Boult ; on en a exhibé deux échantillons. Notre région fournit encore d'autres imitations : ce sont les plats à dessins du vieux Rouen polychrome fabriqués par Joseph Roux, à Villers-les-Pots. De telles pièces que produisent encore d'autres usines, notamment celle de Saint-Clément, peuvent malheureusement devenir, entre les mains de certains marchands, des contrefaçons destinées à tromper les amateurs novices.

Contre les murs de la salle se voient des carreaux appliques, dits *Azulejos*, de Mauritanie, d'Espagne, de Perse, de Hollande : il y en a d'anciens et de modernes. Ce qui est assez curieux, c'est d'apercevoir à côté, et non sans quelque peine à les en distinguer, d'autres carreaux en carton teinté et verni, par un procédé nouveau nommé *incrustat ;* ce procédé fournit aussi par l'estampage de belles imitations des vieux cuirs de Cordoue.

*F.* Comme cristaux, il n'y a qu'un petit nombre de modèles allemands ou vénitiens.

*G.* J'arrive aux vitrines qui sont intéressantes sous plus d'un rapport. Le Japon et la Chine y sont représentés par des étoffes, des estampes, des bronzes, des poteries, de menus objets en métal gravé, en ardoise sculptée et en cristal de roche. Une collection, directement rapportée du Pérou, fournit d'utiles documents pour l'histoire de l'art ornemental. En effet, s'il est admis que les Incas n'ont pu avoir aucun rapport avec la Grèce, n'ont pas connu les arts qui y ont pris naissance, comment expliquer ces ornements qu'on nomme la grecque, les postes, retrouvés sur des tissus ayant enveloppé leurs momies, et dont la confection peut se placer entre le XIIe et le XIVe siècle ? Voici des étoffes, voici des tricots en laine de mouton et de lama, ornés de motifs tissés, rapportés, imprimés ou brodés : ces motifs sont des oiseaux, de petits canetons, des poissons, décor par répétition posé en bandes, bordures en grecque ; c'est la démonstration que l'art ornemental obéit à certains principes essentiels, que le décorateur applique pour ainsi dire instinctivement.

Il y a bien à côté de cela d'autres bijoux, colliers, bracelets, des épinglettes du modèle des fibules anciennes, mais qui sont modernes ; et enfin de remarquables dentelles qu'un collectionneur intelligent a bien voulu prêter en même temps qu'un grand nombre d'objets précieux de haute antiquité. Et la revue sommaire de cette amorce de musée des arts décoratifs est terminée. Quand les ressources futures permettront de l'accroître, il importe qu'un choix judicieux et exclusif de toute idée de réclame, même au profit d'artistes comtois, recherche partout et adopte uniquement des types dignes d'être présentés à l'étude sérieuse du public.

En le quittant, on traverse la galerie du musée archéologique, et l'on passe devant une merveilleuse tapisserie

des Flandres, dont la conservation est admirable ; elle représente le Christ au jardin des Oliviers. L'attitude, l'expression, le geste superbe des bras élevés en l'air, tout est grandiose, comme le rayonnement qui enveloppe la personne divine. Mais pour interpréter le jardin, le maître tapissier, par une conception singulière, peut-être mystique, a remplacé les oliviers par des fleurs, et ce sont de grosses touffes de pavots, d'iris, de digitales qui composent le fond du tableau dans toute sa hauteur. D'autre part, la bordure qui forme l'encadrement présente des figurines associées aux candélabres, tablettes et listels, qui indiquent clairement le travail du XVIe siècle.

Maintenant, et c'est là où je voulais en venir, quelle est la différence fondamentale entre ce système de décoration et ce qu'on prétend innover de nos jours ? Ces végétaux, ces fleurs, les mêmes dont vous faites choix pour vos tentures modernes, les voilà étudiés de la même façon sur une tapisserie de haute lisse de la Renaissance. Et il en est de même pour d'autres branches de l'art. Ces cristaux à enveloppes multiples, la Chine les avait coulés et ciselés avant vous ; ces merveilleuses céramiques, les fours du Japon en avaient produit de semblables, il y a des siècles.

Non, il faut regarder ailleurs. A-t-on donné aux épées et aux cuirasses une plus forte trempe ? a-t-on durci les balles? a-t-on augmenté la portée des canons de plusieurs kilomètres ? et encore, n'annonçait-on pas hier que nos soldats allaient recevoir un nouveau fusil sans rival, posséder une artillerie, la première du monde ? Voilà l'art nouveau, celui qui, en accroissant sans cesse les puissances meurtrières, oblige à les maintenir enchaînées et prolonge la durée d'une paix toujours menacée. C'est celui-là qu'il faut célébrer.

On va trouver peut-être qu'il y a de ma part un parti pris de méconnaître la nouveauté des mille produits éla-

borés par nos ouvriers d'art; il n'en est rien, et je crois avoir montré l'évolution qui s'est accomplie, l'impulsion donnée depuis peu. Mais je persiste à ne voir dans cette renaissance de l'effort qu'une sorte de floraison sur une tige déjà ancienne ; on verra surgir des procédés inédits, la caractéristique ne sera pas neuve, ni suffisante pour constituer un art nouveau, l'idée aura été trouvée par d'autres.

Il ne faut pas conclure de là que le génie de l'humanité se trouve fatalement enfermé dans un cercle. Seulement les modernes chercheurs de notre vieux monde sont dans la même situation que les explorateurs du globe, déjà parcouru en tous sens, où bientôt il sera difficile de poser le pied sur un coin de terre qui n'ait été foulé par des devanciers, lesquels ne manqueront pas de crier : à moi l'honneur ! Ceci soit dit sans préjudice pour la gloire d'inventeurs de bonne foi qui, ne s'étant jamais connus, peuvent se rencontrer sur la même découverte ; ils ont d'ailleurs la ressource de prendre à leur compte le mot de Boileau, et de lancer à l'antiquité la même boutade : « Que ne venait-elle après moi ! »

---

# L'ORIGINE DES BIENS COMMUNAUX

**Par M. Just TRIPARD**

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

---

*(Séance du 15 mars 1900)*

---

## INTRODUCTION

La commune, comme la famille, à un degré moindre cependant, semble la continuation de l'individu, et c'est dans l'intimité des rapports incessants que la vie communale établit entre les habitants d'une même localité qu'on trouve l'une des sources de l'affection qu'on éprouve pour son lieu d'origine.

Aussi, l'intérêt qu'on apporte à la commune, à son patrimoine surtout, est plus vif parmi les paysans que dans les villes. Dans celles-ci la politique domine, les intérêts municipaux ne sont plus que l'accessoire. Fort heureusement il en est encore autrement dans bon nombre de communes rurales. Il est une autre raison ; le villageois, travaillant ordinairement seul, réfléchit davantage ; il est moins distrait et plus soucieux d'un passé qu'il ne connaît qu'imparfaitement. Il aime à se reposer, à vivre dans ce passé.

Habitant une partie de l'année au milieu des villageois, nous avons souvent assisté à leurs conversations sur les regrets plus ou moins justifiés que leur inspire l'existence d'autrefois, ou sur les magnifiques espérances qu'auraient

conçues leurs ancêtres. Combien de fois, avec le bon sens simple, naturel, qui caractérise quelques-uns d'entre eux, nous les avons entendus déplorer l'inégalité souvent inexplicable qu'offre la répartition de leurs forêts, de leurs pâturages, inégalité que nos assemblées politiques auraient dû, disent-ils, empêcher ou redresser.

Il n'en fallait pas davantage pour nous exciter à rechercher comment étaient advenus les biens communaux, quelle était leur origine.

Hanté par le désir de pénétrer dans les secrets du passé, nous avons poursuivi cette étude pendant des années ; heureux si nous avons pu dégager quelque peu l'obscurité qui le couvre, tirer profit des ruines qui le peuplent, et montrer l'origine exacte des biens communaux, spécialement dans notre chère Franche-Comté.

---

## L'ORIGINE DES BIENS COMMUNAUX

L'origine première des communes est incertaine. Les géologues, laissant de côté la tradition hébraïque, nous disent qu'au début du quaternaire, l'homme complètement sauvage errait en plein air, formant de véritables troupeaux, vivant uniquement de fruits sauvages et des produits de la chasse. C'est l'abaissement de la température de la période glaciaire qui aurait forcé l'homme à chercher un refuge dans les profondeurs des cavernes. Alors il devint moins nomade, les groupements d'individus devinrent plus fixes et plus constants, et c'est ainsi, disent-ils encore, que se constituèrent les premières sociétés.

Assurément ce n'est point dans ces sociétés rudimentaires qu'il faut chercher l'origine, ni de la commune ni des biens communaux.

Toutefois, on admet volontiers que la formation des

communes, aussi bien que leur administration privée, remonte au berceau des sociétés quel qu'on le suppose. A peine quelques familles s'étaient-elles réunies, groupées, qu'elles ont dû sentir le besoin d'une administration intérieure particulière. Ce sont là des conséquences forcées de la nature des choses.

On conçoit aisément que, dès que les communautés d'habitants ont existé, la propriété communale a dû prendre naissance. Quel que fût d'ailleurs le régime politique ou municipal, il a fallu, à ceux qui vivaient près les uns des autres, des édifices servant de réunion et des choses communes, chemins, mares ou fontaines, ce que les Anglo-Saxons appellent *Folkland* (la terre du peuple), *Allmend* en Allemagne et en Suisse.

Au delà de l'époque gallo-romaine on voit que les communautés délibéraient sur les intérêts communs. La conséquence, c'est que ces communautés possédaient déjà certains biens, sur l'importance desquels on n'est point fixé.

Dans la législation romaine on trouve (Inst. 4, 2, t. I, p. 6) qu'en fondant les colonies, outre la portion de terrain assignée à chaque colon, le peuple romain donnait à la corporation, c'est-à-dire au municipe, une partie de l'*ager publicus*, qui devenait propriété commune. Du Cange, dans son *Glossarium*, nomme *communée* ces sortes de biens. Le magistrat qui présidait à l'établissement d'une colonie déterminait la quantité des landes, forêts, pâturages (saltus, pascua publica, silvæ) que recevait la nouvelle communauté.

Plusieurs autres documents émanant des empereurs, notamment de Nerva, de Trajan, le sénatus-consulte Apronien, s'occupent des propriétés particulières aux cités, aux villes fortifiées, etc., etc.

On voit au Code, *De omni agro deserto*, et dans les lois qui y sont mentionnées que, notamment vers la fin de

l'empire, on attribuait aux municipes la propriété des terrains abandonnés dans leur circonscription. C'est donc avec raison qu'un auteur en a tiré la conclusion que, non seulement les communautés *antégallo-romaines* furent conservées, mais que certains biens communaux, pâturages ou forêts, tirent leur origine de cette époque.

*
* *

Pendant l'invasion burgonde qui eut lieu vers la fin du v^e^ siècle, la constitution intérieure des cités et même des communautés rurales semble avoir été respectée ; celles-ci demeurèrent en possession de leurs biens. Dareste de la Chavanne, dans son *Histoire des classes agricoles en France*, écrit que non seulement la commune persista sous les Barbares, mais que « certaines portions du sol étaient partagées entre les vainqueurs ; que le reste du territoire était assigné à la commune ; que ce reste comprenait les terres arables, les bois, les pâturages ; que les chemins et les eaux demeuraient indivis ; la jouissance en était commune et réglée par l'autorité publique, c'est-à-dire par le conseil des habitants, sans que nul pût s'en écarter » (2^e^ édition, 1858, p. 89 et suiv.).

Selon Rivière, *Histoire des biens communaux en France*, p. 202, la loi des Bourguignons attribuait aussi à la *communio* les forêts, *sylvarum*, et les pâturages, *pascuorum*. Enfin, la loi des Ripuaires disposait des forêts communes en faveur des communautés.

Le patrimoine communal se trouve donc bien établi précisément à l'époque où, selon du Cange, le mot *commune* serait entré dans notre langue.

D'autre part, l'un de nos plus grands jurisconsultes, Merlin, dans son *Dictionnaire alphabétique*, au mot *Communauté d'habitants*, enseigne que :

« Les habitants réunis formaient une personne morale, capable d'avoir des biens, qu'ils fussent ou non constitués

en commune ; c'était là quelque chose d'inhérent à l'existence même de la communauté. Les besoins des populations rurales exigeaient qu'elles fussent possesseurs ou usagères des prés, marais, terres vaines et vagues livrées à la grosse ou vaine pâture et des bois communaux, soit qu'elles en fussent propriétaires, soit qu'elles y exerçassent seulement des droits d'usage plus ou moins étendus. »

Néanmoins deux systèmes ont été soutenus par les divers écrivains ou jurisconsultes qui se sont occupés des biens communaux.

Tandis que Legrand, Salvaing, Imbert et d'autres encore prétendaient que « de toute ancienneté et avant la création des rois, les forêts étaient publiques et communes au peuple, » Dumoulin, Loiseau, Dargentré soutenaient que « par la conquête, tous les fonds composant le territoire du fief avaient été primitivement concédés au seigneur, et que toutes les autres propriétés dérivaient de sa libéralité. »

L'un d'eux, dans son *Traité général du gouvernement des biens et affaires des communautés d'habitants*, Edme de Fréminville, dit en termes formels que « l'origine des biens de communautés a commencé lors du partage des terres après la conquête des Gaules, et il n'est pas possible de l'établir sans remonter à cette première distribution, lors de laquelle les Francs reconnurent de la manière la plus expresse que le roi était le maître. Vous pouvez disposer de toute la conquête, dirent-ils à Clovis ; vous êtes le souverain et nous sommes vos sujets.... »

La confusion historique que renferment ces lignes paraîtra moins choquante lorsqu'on saura que l'auteur était « bailli et marquis de la Palisse. »

Laissons donc de côté les affirmations contraires à ce qui existait déjà dans les Gaules, soit avant l'arrivée de Jules César, soit pendant l'occupation romaine, et arrivons à l'opinion des écrivains qui en tiennent juste compte, c'est-à-dire au second système que nous avons indiqué.

Meaume, dans son Commentaire du Code forestier, Henrion de Pansey, Merlin et Troplong lui-même, partent du point, exact en principe, que les seigneurs avaient de grands domaines, des bois considérables, peu d'habitants et le désir d'en augmenter le nombre.

Pour y parvenir, le moyen le plus efficace, disent-ils, était d'améliorer la condition de leurs vassaux en favorisant l'agriculture. Pour cultiver, il faut des bestiaux; les bestiaux exigent des pâturages, des bâtiments qui sont destinés en outre à une foule d'autres besoins ; il faut aussi la faculté de couper du bois dans les forêts. Les seigneurs se trouvaient donc dans la nécessité de permettre aux habitants le pâturage sur les terres de leurs domaines et l'usage de leurs bois.

Il est certain que c'est là ce qui a été accompli dans beaucoup d'endroits; mais cela n'exclut point, au détriment des communes, la propriété des communaux, des terres vaines, incultes et d'une partie des forêts, propriété, possession seulement si l'on veut, qu'elles avaient déjà, et dont l'existence, nous dit le professeur Proudhon, était plus ancienne que l'arrivée des seigneurs.

On peut aussi observer que les droits d'usage dans les forêts ont encore pour origine le peu de valeur que les bois avaient autrefois. Dans l'impuissance de les exploiter utilement, les propriétaires les laissaient dans une espèce d'abandon; chacun y coupait impunément et le temps a donné à cette tolérance le caractère d'une servitude.

M. de Fréminville rapporte encore que les Francs, après avoir passé le Rhin et conquis les États qui composent aujourd'hui une partie de la France, fixèrent le domaine royal, formèrent de grands fiefs, dont tout le territoire dépendait, et il ajoute : « Les seigneurs donnèrent des places pour les pâturages, des cantons de bois nécessaires aux païsans, toutes lesquelles choses étaient en commun et formèrent dès lors *leurs communes et communaux*, tant

pour eux que pour ceux qui viendraient s'établir avec eux.... sans quoi les habitants n'auraient pu se fixer.... »

Puis, dans le même style, l'auteur continue en ces termes : « Le prix de toutes ces propriétés et aisances quel fut-il? Ce fut d'assujettir les habitants à moudre à leur moulin qu'ils rendirent banal; de cuire à leur four sous peine de grandes amendes et de confiscation, de leur payer une taille annuelle, de leur faire des corvées à leur volonté, qu'ils feraient les réparations de leur château, y feraient guet et garde, seraient assujettis au droit de mainmorte, qu'ils leur paieraient la taille ès quatre cas qui sont : lorsque le seigneur serait fait chevalier, lorsqu'il marierait sa fille, ferait le voyage d'outre-mer et serait prisonnier de guerre pour sa rançon; qu'ils ne pourraient vendre vin un mois de l'année.... et nombre d'autres droits, même si extraordinaires et si indécens que les Cours souveraines ont été obligées de les supprimer.

« Tels ont été les prix des places communes, usages et communaux qui ont été concédés par les premiers seigneurs des paroisses à leurs habitans.... Ces conventions primitives furent celles qui furent faites.... que l'on peut appeler la coutume. »

Nous n'attachons qu'une importance médiocre au récit qui précède et nous ne l'aurions point reproduit s'il ne remontait aussi loin. Passons!

Un autre écrivain, mieux qualifié, quoique partial en faveur du régime féodal, M. Varsavaux, citant le Traité des fiefs de Dumoulin, ne craint pas de dire : « La patrimonialité des fiefs renferme ou emporte avec soi, au profit du seigneur, le fonds de la propriété entière et exclusive de toutes les terres vagues vacantes et en friche qui se trouvent dans l'enceinte de la seigneurie.... »

Telles sont les raisons données à l'appui du système qui fixe au temps féodal l'origine des communes, ou du moins de leur patrimoine. Ces raisons provoquent une première

remarque : c'est que, en se confinant à l'époque féodale, ses partisans, répétons-le, font abstraction de ce qui existait à cet égard avant la conquête des Gaules, des lois du Digeste qui réglementaient l'administration des biens communs. Ils ne se préoccupent pas davantage des mesures qui avaient été prises à l'occasion des mêmes biens communs par les Burgondes, ni de la législation que Charlemagne avait entrepris d'uniformiser. Ces documents ont, selon nous, une valeur irrésistible; aussi nous n'hésitons point à soutenir qu'on ne peut ainsi restreindre, limiter à l'époque féodale l'assise première des propriétés communales, c'est-à-dire des communautés, des groupements de populations qui les possédaient; et nous allons étudier l'autre système qui en place l'origine à une époque beaucoup plus reculée.

*
* *

Notre savant compatriote Proudhon (*De l'usufruit*, t. VI, n° 2844) et avec lui Latruffe (*Droits des communes*, t. I, p. 9 et suiv.) enseignent que les bois et pâturages communs sont aussi anciens que les communautés d'habitants, parce qu'ils sont nécessaires à l'agriculture. Dans les provinces romaines, où le sol était en grande partie divisé entre les colons que la République y établissait, les biens communs avaient été soigneusement réservés, à tel point qu'on plaçait des inscriptions sur les limites des pâturages communs : *Pascua publica; Silva et pascua opulentinorum*, etc.

La loi 4, au Code *De censibus*, prouve aussi que les communautés avaient déjà leurs territoires composés « non seulement de fonds productifs et fertiles, mais de terres hermes et stériles qui se trouvaient renfermées dans leur enceinte. » Aussi, lorsqu'elles se prétendaient surchargées d'impôts et qu'elles demandaient un dégrèvement, on ordonnait le recensement du territoire pour reconnaître la

quantité, l'étendue de ces terres improductives, c'est-à-dire des pâturages ou terres vaines. L'existence primitive des fonds communaux semble donc incontestablement remonter au delà de l'occupation romaine.

On s'est demandé si les propriétés communales, dont l'existence est ainsi établie, avaient cessé lors de l'invasion des Barbares.

En adoptant l'affirmative, ce serait justifier l'ancienne maxime : nulle terre sans seigneur. Ce serait accepter le système soutenu par certains jurisconsultes, Loiseau, Dumoulin et d'autres encore que nous avons cités.

Nous ne pouvons y souscrire et nous pensons que jamais les propriétés communales n'ont cessé de former un patrimoine commun. En effet, d'une part, chez les Bourguignons comme chez les Francs, il y avait des forêts dont on n'avait pas effectué le partage depuis la conquête, forêts où les prolétaires avaient le droit de prendre du bois pour leurs besoins. (*Lex Burgund.*, § 28.) Il y avait donc là tout au moins un droit d'usage, sinon une copropriété, un droit de communauté.

Ailleurs, nous lisons que, chez les Bourguignons, de même que chez les Ripuaires (les voisins du Rhin), toutes les forêts étaient considérées comme *communes*. Sans doute, ainsi que le fait observer le professeur Proudhon, il n'en faut pas induire nécessairement que ces forêts fussent *communales,* mais il en ressort évidemment une idée de communauté.

D'autre part, en conformité de la loi des Burgondes (add. 1, t. I, part. VI), on décida que les coteaux et les plaines, propres au pâturage des bestiaux, ainsi que les forêts, *resteraient* dans l'état de la communauté ; donc celle-ci existait déjà.

Montesquieu, dans l'*Esprit des lois*, chap. VIII, dit à son tour « que les droits *de l'état des personnes* furent respectés. Chaque nation resta soumise à sa loi. » Les commu-

nautés, pas plus que les particuliers, ceux-ci en général du moins, ne furent donc dépouillés.

Aussi Salvaing, dans son *Traité de l'usage des fiefs*, ch. XCVI, enseigne que le seigneur ne pouvait réduire les droits des usagers à une certaine portion, s'il ne justifiait par écrit du droit de propriété.

Merlin déclare que, dans les pays de *franc-alleu*, — la Bourgogne et la Franche-Comté en étaient, — on ne pouvait pas invoquer une présomption par laquelle le seigneur aurait été primitivement propriétaire de tout le territoire. Ce n'est donc que par abus de puissance que les seigneurs s'attribuèrent, sur le territoire de leur seigneurie ou de leur fief, des droits qui furent abolis, on peut ajouter avec raison, par les lois de 1791 à 1793.

*
* *

Tout en admettant que l'origine de nos propriétés communales était antérieure à l'occupation des Gaules par les Romains, et que les communautés d'habitants n'ont pas cessé de posséder des bois et des communaux, pâturages ou autres, pendant cette conquête, ni lors des invasions successives qu'a subies la Séquanie, nous tenons à dire que cette manière de voir n'a rien d'absolu. Rien n'est immuable dans le domaine des intérêts publics ou privés.

En d'autres termes, l'existence des biens communaux, si elle est indéniable, ne semble point avoir été un fait universellement régi par les mêmes lois, et si elle a incontestablement commencé au delà des Romains, si elle a été maintenue par eux et même jusqu'à l'époque féodale, elle a subi des modifications plus ou moins considérables pendant les temps de guerre et de conquêtes successives. La population des campagnes était, en partie du moins, passée à l'état d'esclavage. La propriété territoriale était presque entièrement concentrée aux mains de quelques

familles dont les immenses domaines étaient, au dire de Tacite (*Ann.*, liv. III, n° 53), cultivés par des nations d'esclaves. C'est peut-être un peu exagéré, trop généralisé en tout cas; néanmoins, Troplong, dans sa préface du *Contrat de louage*, dit à son tour « que la classe moyenne et libre avait presque disparu, aussi bien dans les provinces qu'en Italie. » Puis vinrent les colons à culture perpétuelle, qui demeuraient attachés à la terre, mais qui jouissaient de quelques-uns des droits de l'homme libre. Ces deux classes d'hommes formaient à cette époque la grande masse de la population des campagnes. On conçoit dès lors que la question des biens communaux perdait de son importance et que, en tout cas, il dut en résulter de profondes altérations.

Vint l'époque féodale. Les usurpations des uns et des autres se multiplièrent. Il n'est pas étonnant que certains écrivains n'aient point cherché au delà l'établissement des biens communaux. Peut-être ont-ils volontairement négligé le côté en quelque sorte historique auquel nous nous sommes attaché. Quoi qu'il en soit, ils ont, nous croyons l'avoir établi, pris pour le commencement ce qui n'était qu'une modification en plus ou en moins de l'état de choses préexistant, ou, si on le préfère, une reconstitution de la propriété communale antégallo-romaine.

A cette même époque féodale on voit, et cela est incontestable, s'ajouter au passé des concessions de droits d'usage dans les forêts ou sur les terres propres au pâturage, même des concessions en pleine propriété, soit gratuitement, soit à la charge d'une redevance (Leber, *Histoire du pouvoir municipal.* — Voir aussi Meaume, *Code forestier*, t. I, p. 615).

S'il était besoin de justifier ce fait que de nombreuses concessions ont été faites, notamment du vi^e^ au x^e^ siècle, il suffirait de se reporter aux controverses auxquelles se sont livrés d'anciens écrivains, Baluze, Mabillon, Mably et

plus tard Montesquieu lui-même. Les uns soutenaient que les bénéfices étaient toujours révocables, tandis que d'autres voulaient l'hérédité. « La vérité, dit M. Guizot (*De l'état social et politique de la France*, p. 122), c'est que les usufruitiers voulurent devenir propriétaires absolus et permanents ; l'esprit d'indépendance et de famille prit la place de l'esprit d'association entre des individus errants. Dès lors commença, entre les bénéficiaires et les donateurs, cette série de violences et d'usurpations réciproques qui devait se terminer par le régime féodal, sorte de transaction qui vint rendre stables et régulières ces relations des propriétés et des familles jusque-là en proie à la lutte des forces individuelles et aux chances du désordre social. Ce fut après la mort de Charlemagne que l'hérédité devint la condition commune des bénéfices.... »

Nous abandonnons cette citation qui se rattache peut-être du reste davantage aux fiefs particuliers qu'aux biens communaux. Néanmoins il est certain qu'une partie de ceux-ci proviennent de bénéfices, de concessions.

Dans son *Traité de l'usage*, Curasson indique encore une autre provenance. Les ordres religieux, dit-il, prirent une large part à la formation du patrimoine communal. On sait qu'une immense quantité de landes, de forêts, fut défrichée par la main des moines ; ceux-ci en abandonnèrent de vastes portions aux habitants qui avoisinaient leurs demeures.

On peut accepter sans crainte ce témoignage, car l'honorable avocat bisontin était incapable d'avancer légèrement un fait quelconque avant d'en avoir contrôlé l'exactitude. Probablement il avait eu occasion, dans l'exercice de sa profession, de compulser des titres confirmatifs de son opinion. C'est ainsi, notamment, qu'il avait eu entre les mains ceux que l'abbé de la Grâce-Dieu contractait en 1390 avec la communauté d'Orsans, à l'égard de la forêt de l'Échenoz, et ceux concernant les bois de la Grosse-Aige et des Astourés.

M. Guizot, dans ses *Essais sur l'histoire de France*, p. 172, explique que les terres des seigneurs féodaux n'avaient pas été peuplées uniquement d'esclaves successivement affranchis ou de colons volontaires; que d'autres habitants obtenaient des concessions moyennant un tribut purement honorifique, et qu'en conservant leurs propriétés particulières ils gardaient aussi l'usage des propriétés communes qui avaient pu leur être attribuées antérieurement.

Toutes ces circonstances expliquent une fois de plus pourquoi des écrivains en grand nombre, en histoire comme en législation, se sont arrêtés aux époques mérovingiennes ou féodales pour fixer l'origine des biens communaux. Bien qu'ils ne soient point allés au delà, l'origine antérieure n'en est pas moins certaine.

*
* *

Néanmoins il faut admettre que, pour une partie notable de la propriété communale, les concessions seigneuriales ou autres ont joué un rôle considérable. Les vastes solitudes de la Gaule n'ont pas été défrichées et peuplées en peu d'années. Ses bois, ses marais, ses landes stériles ont cédé devant l'effort des populations attirées par les grands propriétaires qui les enrichissaient en les entourant d'aisance par leurs concessions. Ceux-ci augmentaient leurs propres richesses en donnant à leurs terres une valeur qu'elles n'avaient pas. Ces concessions se sont continuées jusqu'à des époques assez rapprochées de nous. Les titres qui les constatent, malgré les décrets de la Convention qui en ordonnaient la destruction, se trouvent encore entre les mains de quantité de familles et même dans certains dépôts d'archives. Nous en avons parcouru un grand nombre; tous confirment, tout à la fois, l'intérêt que les seigneurs, d'une part, et les populations rurales, d'autre part, avaient à étendre, à augmenter les conces-

sions, ou à régulariser, à déterminer, les droits d'usage, de pâturage, de maisonnage ou autres qui s'exerçaient parfois d'une façon abusive et occasionnaient des difficultés judiciaires interminables.

C'est ainsi que, en 1524, l'official de Besançon, l'official de la cour de Besançon, est-il dit dans l'acte, mit fin aux nombreuses poursuites qui étaient exercées, *pour délits forestiers*, par les gens et officiers « de noble et puissant seigneur Jean de Chalon » contre les habitants de Courvières (ils se prévalaient d'une concession à eux faite le 10 mars 1392, moyennant la somme de cent écus d'or, que les contrevenants durent payer immédiatement).

Citons encore à titre d'autre exemple, en Franche-Comté, ce fait, qu'à la même époque, les gens de Frasne mettaient fin aux difficultés qu'avait amenées la concession de parcours et autres droits d'usage dans la forêt du lieu qui leur avait été consentie dès l'an 1375.

En 1512 et en 1526, comme aussi par un acte de partage du 15 juin 1519, la famille de Chalon, qui possédait l'importante seigneurie de Chalamont, concédait aux habitants qui en dépendaient des droits de pâturage et — ce qui est plus rare — « tous bois de somaïté (*sommahète*) tant pour leur usage que pour vendre et distribuer où bon leur semblera, aux habitants de Lemuy, Villers, Boujailles *et autres lieuds voisins* qui ont usage en yceux bois. »

Il est donc évident que des concessions aussi étendues avaient surtout pour but d'attacher les populations rurales dans les seigneuries considérables et situées dans un climat rigoureux, qui appartenaient à l'illustre famille des de Chalon.

On pourrait s'étonner que les populations comtoises se soient bornées à invoquer seulement des droits d'usage et non un droit d'affouage. Celui-ci existait depuis le XIIIe siècle. En effet, on trouve alors dans certaines chartes le mot *affoagium*. Du Cange cite même le mot *confoagium*,

qui se rattache de près à *focus*, *feu*, *foyer*, ce qui montre que le partage des bois d'affouage se faisait déjà par feux. Si donc les habitants de nos montagnes du Doubs et du Jura n'ont pas invoqué ce droit d'affouage, c'est qu'il s'agissait de propriétés seigneuriales. Pourquoi quelques-unes de ces propriétés sont-elles devenues communales? Il y a là une lacune que nous n'avons pas réussi à combler.

Ailleurs, les tribunaux ont eu à intervenir souvent pour mettre fin aux prétentions contradictoires qu'occasionnait le dédale inextricable qui a duré jusqu'en 1789. Les communautés voulaient agrandir leurs droits d'usage ou de propriété, tandis que les possesseurs de fiefs n'étaient disposés qu'à les restreindre, voire même à les supprimer. Il serait puéril d'entrer dans le détail des contestations de tous genres que les parlements eurent à résoudre.

Toutefois, ne serait-ce qu'à titre d'exemple, citons un arrêt que rendit le Parlement de Bourgogne à la date du 29 mai 1586. Un sieur Estienne, pâtissier, demeurant à Gilly, était recherché pour avoir pris du bois dans la forêt communale « pour faire cuire sa pâtisserie. » Le seigneur de l'endroit prétendait qu'il ne devait en enlever que pour son chauffage. Les juges de Dijon décidèrent qu'il pouvait s'en procurer « pour faire cuire sa pâtisserie, *sans en abuser*. »

Néanmoins la coutume de Bourgogne portait, art. CCLXXIII, que « les communautés, qui ont bois sur leurs fonds pour user, nonobstant ce qu'ils en sont seigneurs, ne en puent-ils vendre en gros, ne en menu, le bois étant sur le fonds, sans licence du seigneur en quelle justice le bois est assis. »

Nous savons déjà que certains biens communaux étaient grevés de cens ou autres redevances seigneuriales. L'acquittement se faisait de plus en plus avec relâchement; aussi bon nombre de ces charges foncières finissaient par disparaître et les bois devenaient propriétés communales.

Enfin, M. Aucoc, dans son ouvrage sur les sections de commune, sans contredire les diverses origines des biens communaux que nous avons passés en revue, indique une provenance toute particulière à une portion du patrimoine communal. Cette portion serait due aux associations que formaient entre eux des serfs et parfois des hommes libres, pour exploiter des marais, pâquis ou pâtures et autres terres vaines. Nous avons bien lu quelque part, qu'en Auvergne notamment, de pareilles associations étaient fréquentes, mais nous n'en avons trouvé nulle trace en Franche-Comté. Retenons toutefois que l'avocat Christin de Saint-Claude, dans un mémoire qu'il adressait à Voltaire, en faveur des mainmortables de cette région, semble insinuer que ceux-ci auraient été dépouillés par les moines de Saint-Claude de bois, forêts et pâturages dont ils jouissaient en commun depuis un temps immémorial. S'agissait-il de biens mis en commun par association ou d'un patrimoine de communauté ? Nous ne pouvons le dire. En tout cas il n'y aurait là qu'un fait isolé qui ne se rattache peut-être pas à la thèse soutenue par M. Aucoc.

*
* *

Nos recherches sur l'origine des biens communaux semblent achevées et nous allons les résumer en quelques mots.

L'origine de ces biens est complexe. On doit l'attribuer tout d'abord à la répartition primordiale du sol au temps où dominait la vie pastorale, répartition qui a dû se prolonger pendant l'époque gauloise. Vint ensuite l'attribution des terres vacantes faites aux municipes pendant l'occupation romaine, attribution qui paraît avoir été continuée après l'invasion burgonde, sauf les remaniements qui durent être opérés après les conquêtes successives.

La féodalité suivit, et les communautés rurales reçurent incontestablement d'importantes concessions de bois et

terres incultes, à titre gratuit ou à titre onéreux, soit des seigneurs, soit des ecclésiastiques. Cette époque, de beaucoup la plus longue, dura jusqu'à la Révolution de 1789. Celle-ci servit de prétexte au maintien d'usurpations nombreuses ou à l'affranchissement de quantité de biens qui avaient été autrefois concédés, moyennant des redevances ou des cens dont le paiement, déjà plus ou moins négligé, cessa par mesure révolutionnaire. Tel nous paraît être le bilan exact de l'origine, de la constitution des biens communaux, sauf quelques modifications peu importantes survenues pendant le siècle qui s'achève.

*
* *

Avant 1789, comme depuis cette époque, quel que soit le mode de jouissance du patrimoine de la commune, il ne faut en aucun cas considérer ce patrimoine comme appartenant individuellement aux habitants. C'est la commune seule, l'être moral, qui est propriétaire. En cela, le droit romain (*Loi 7, § 1, D.*) était d'accord avec le droit français.

Il suit de ce principe que l'habitant ne profite des biens communaux qu'autant qu'il réside sur le territoire, et qu'en quittant la commune, il perd les avantages personnels qu'il pouvait précédemment percevoir à raison de son domicile, sur les bois ou communaux du lieu.

*
* *

Notre étude n'ayant pour but que de rechercher l'origine des biens communaux, nous n'avons pas à nous étendre plus longuement sur les divers modes de jouissance de ces biens. Toutefois il n'est pas sans intérêt d'en dire quelques mots.

En ce qui concerne les terrains incultes, pâtures, marais, landes, etc., la faculté pour les communes d'en régler la jouissance a été modifiée par quantité de lois, dont le but très souvent atteint avait pour objet l'intérêt public,

tout en sauvegardant celui des communes ; ces lois mettaient fin à une inertie regrettable. Aujourd'hui on constate encore la non-valeur d'étendues considérables de friches, pâtures, qu'il serait avantageux d'améliorer ou de reboiser.

Quant aux bois, l'affouage a donné lieu à plusieurs systèmes. La Convention avait maintenu la distribution en nature, lorsque, en 1793, elle autorisait le partage des biens communaux. Fort heureusement les bois furent exceptés. Le 26 pluviôse an II, elle ordonnait le partage par tête ; mais cette mesure, qui du reste ne semblait applicable qu'aux bois alors coupés, ne fut exécutée qu'en partie. Un décret impérial du 9 brumaire an XIII (31 octobre 1804) autorisa les communes à conserver leur ancien mode de partage suivant le nombre des feux de chaque commune. Les futaies étaient réparties par toisée de maison. Cet usage, maintenu par le Code forestier, c'est-à-dire par l'article 105 de la loi du 21 mai 1827, a duré jusqu'en 1874.

Alors, la vente des gros bois fut autorisée au profit de la caisse municipale, sinon le partage en nature devait avoir lieu selon le mode observé pour le taillis. A cet égard, le conseil municipal de chaque commune est en quelque sorte souverain ; il doit statuer chaque année au mois de mai. Cela dit, revenons à l'histoire des biens communaux.

*
* *

Tout en abolissant le régime féodal, l'Assemblée constituante ne voulut, selon son instruction célèbre des 15-19 juin 1791, « enfreindre les droits sacrés et inviolables de la propriété. » Les biens communaux demeuraient donc, provisoirement du moins, ce qu'ils étaient avant 1789, avec ou sans redevances. L'Assemblée législative qui suivit ne fut pas animée d'intentions aussi droites, également dégagées de toute autre impression que celle du bien public. Le décret du 18 juin 1792 allait abolir sans

indemnité « tous droits casuels, soit censuels, soit féodaux, et tous ceux qui en sont représentatifs.... à moins que lesdits droits ne soient justifiés par le titre primitif d'inféodation, d'accensement ou de bail à cens, être le prix ou la condition d'une cession de fonds. »

C'était réduire les droits rachetables à un bien petit nombre, car la plupart des redevances censuelles n'étaient, sinon justifiées, du moins fondées que sur la possession constatée par des reconnaissances ; et, quant aux droits féodaux, le titre primitif qui remontait, dans la plupart des cas, à plusieurs siècles, n'existait plus. C'était déposséder les rentiers et autres titulaires de cens, d'une partie notable de leur fortune. En voulant revenir sur des abus indéniables, nos législateurs commettaient d'autres injustices.

Non contente de ce premier acte, l'Assemblée législative rendit, le 20 août de la même année 1792, un nouveau décret sur le mode de rachat des cens, en détermina les bases et enjoignit à « tout seigneur, » à peine de déchéance, de produire son titre primitif, dans les trois jours de la sommation. L'obligation de racheter à la fois les droits solidaires est remplacée par l'autorisation de payer par dixièmes et, ce qui est une énormité, « sur le pied de la valeur du sol inculte. »

Cinq jours après, le 25 août, cette Assemblée déclara supprimés, sans indemnités, « tous les droits féodaux ou censuels utiles et toutes les redevances seigneuriales consacrés par le décret du 15 mars 1790, quel que fût leur mode ou leur dénomination, à moins qu'ils ne soient justifiés avoir pour cause une concession primitive de fonds, laquelle cause ne pourra être établie qu'autant qu'elle se trouvera clairement énoncée dans l'acte primordial.... qui devra être rapporté. »

C'était évidemment excessif si l'on s'en tient aux principes ordinaires, essentiels d'équité et de propriété ; néan-

moins on ne saurait oublier qu'il s'agissait de remédier à de nombreux abus, qui avaient été constatés depuis fort longtemps, même par des ordonnances royales. Celle de Henri III, donnée à Saint-Maur, en 1567, porte : « Défendons à toutes personnes, de quelque état et condition qu'elles soient, de prendre ni s'attribuer les terres vaines et vagues, *pâtis et communaux* de leurs subjects. » Une autre, celle de 1579, parle des soustractions de titres et des usurpations faites sous prétexte *d'accords ou transactions*. L'article 206 de l'ordonnance de 1629 dit : « Nous voulons que lesdites défenses aient lieu pour les seigneurs et gentilshommes qui usent de semblables exactions sur leurs hôtes et tenanciers, leur défendant pareillement d'usurper les communes des villages.... » Enfin, celle de 1659 vise « la violence exercée par les acquéreurs qui ont forcé les habitants de signer, sous de faux prétextes, des choses qui leur fussent dues.... »

Si donc l'on tient compte de l'époque où nos législateurs agissaient, on conçoit que, pour eux, la loi de 1792 ne faisait, en principe du moins, que confirmer les nombreuses ordonnances royales, en réintégrant les communes dans les bois et terrains communaux qui faisaient partie de leur territoire. Celle du 10 juin 1793 a complété la mesure en y englobant « toutes les terres vaines et vagues. » Mais on devait encore aller plus loin et procéder jusqu'à la confiscation.

En général, et sous les réserves que nous avons faites, les mesures antérieures furent acceptées ; il en fut autrement de celles qui vont suivre. La Convention, à la date du 17 juillet 1793, entrant davantage dans la voie révolutionnaire, rendit le décret suivant :

« Article premier. — Toutes redevances ci-devant seigneuriales, droits féodaux, fixes et casuels, même ceux conservés par le décret du 25 août dernier, sont supprimés *sans indemnité*. »

L'article 6 contient en outre une disposition absolument nouvelle dans nos lois ; il ordonne que tous les titres récognitifs de droits supprimés seront brûlés. L'article suivant renchérit encore de sévérité en prononçant *cinq ans de fers* contre tout dépositaire convaincu d'avoir caché, soustrait ou recélé les minutes ou expéditions de ces actes. Nous n'avons point à rechercher comment furent exécutées d'aussi étranges prescriptions, mais nous devons en déduire les conséquences à l'égard des biens communaux.

C'est que ces biens, forêts et pâturages, furent définitivement affranchis, et il semble qu'on aurait pu s'écrier : Bienheureux les envahisseurs, les audacieux ; mais leur joie fut de courte durée. Une loi votée le 24 août de la même année 1793 vint alarmer les possesseurs affranchis. Tout en déclarant éteintes et périmées les dettes de la république envers les communes — ce qui était inique — la Convention attribuait à la nation tous les biens de celles-ci, excepté les terrains communaux dont le partage en nature avait été décrété par la loi du 10 juin précédent. C'était commettre une spoliation qu'il fut du reste impossible de réaliser complètement.

Les biens communaux ainsi obtenus par l'État furent promptement mis en adjudication, mais les ventes se faisaient mal et à bas prix. C'était la ruine pour le spoliateur comme pour les spoliés. Aussi la loi du 2 prairial an V vint mettre fin à cette néfaste entreprise, en décidant qu'il ne serait plus procédé à aucune vente de biens de commune, quels qu'ils soient. Et pour mieux assurer la conservation de ces biens, la même loi disposait que les communes ne pourraient faire aucune aliénation ni échange de leurs biens sans une loi particulière.

*
* *

Avant d'arriver à une dernière tentative de dépossession par l'État, nécessitée par les dépenses qu'occasionnaient

les guerres de l'Empire, nous devons faire un retour en arrière. En voulant analyser, sans interruption, toutes les lois concernant l'affranchissement ou la consolidation des biens communaux, nous n'avons pu indiquer à leur date deux lois qui pouvaient cependant entamer profondément le patrimoine communal.

L'une, celle du 14 août 1792, ordonnait le partage de tous les terrains communaux entre les citoyens de chaque commune, avec droit pour ceux-ci d'en jouir en toute propriété. Il n'y eut d'exception que pour les bois, qu'une loi du 29 septembre 1791 avait fort heureusement soumis à l'administration forestière.

L'autre, celle du 10 juin 1793, permit de partager les biens communaux entre habitants, *gratuitement et par tête*, moyennant que cette mesure fût votée par le tiers des habitants *de tout sexe*.

On éprouve quelque peine à concevoir que nos assemblées, qui avaient pris un grand nombre de mesures favorables aux biens communaux, n'aient pas craint d'en compromettre l'existence en ordonnant le partage. Sans doute, la Convention et la Législative voulaient rompre définitivement avec le passé, et, à l'aide des biens communaux, créer de nouveaux propriétaires, mais pourquoi sacrifier une partie notable du revenu des communes, et par là n'enrichir que les particuliers possédant une certaine fortune?

Sans doute encore, pour éviter l'accaparement, ces lois de partage avaient disposé que les lots échus à chaque habitant ne pourraient être, pendant l'espace de dix ans, ni aliénés volontairement ni saisis pour dettes ; mais il était inévitable que ces biens seraient très vite rassemblés entre les mains de quelques-uns plus riches, plus adroits, ou plus avisés, ou encore des propriétaires qui auraient forcément les lots échus à leurs domestiques et journaliers incapables d'opérer les défrichements néces-

saires. En définitive, quel eût été le résultat, sinon un affaiblissement considérable des communautés rurales si laborieusement constituées ?

Fort heureusement, et à part quelques exceptions, l'intérêt des communes fut mieux compris sur place qu'à Paris. La dépaissance en commun surpassait, aux yeux du grand nombre, les avantages qu'on attachait à la propriété privée ; aussi les lois de partage demeurèrent inexécutées. La Convention elle-même sembla les abandonner ; sous le Directoire, la loi du 21 prairial an IV (9 juin 1796) en suspendit provisoirement l'exécution. Enfin, les partages, ordonnés en 1793, furent définitivement proscrits le 2 prairial an V (21 mai 1797).

Depuis, il ne fut plus question des biens communaux jusqu'en 1812. A cette époque le gouvernement impérial, cédant à une nécessité financière, déclara que les biens des communes, dont la régie avait pris possession en vertu de la loi du 24 août 1793, pourraient être vendus sans qu'il fût besoin de se conformer à la disposition restrictive édictée en l'an V.

Mais les résistances vives et nombreuses qui furent opposées par les communes déterminèrent les pouvoirs publics à voter une loi spéciale qui ne semblait d'abord pas nécessaire. Cette loi nouvelle porte la date du 20 mars 1813. Pour la seconde fois, l'État s'emparait des biens communaux proprement dits, c'est-à-dire des biens qui pouvaient avoir une valeur vénale réalisable seulement, car il laissait aux communes, comme utiles à leur existence, les édifices et emplacements affectés à l'usage du public. Ajoutons toutefois qu'il n'y avait, dans cette apparente deuxième confiscation, qu'un moyen de battre monnaie, qu'un expédient financier ; en effet, la loi de 1813 accordait aux communes, à titre de compensation, une inscription de rente 5 % sur l'État, proportionnelle au revenu net des biens qui seraient aliénés. En d'autres

termes, c'était, selon un procédé qui n'a été depuis que trop employé, grever l'avenir pour faire face aux nécessités du moment.

Fort heureusement, les besoins de la guerre, qui avaient donné lieu à la loi du 20 mars, ayant cessé, cette loi ne fut point exécutée. Les biens communaux demeurèrent enfin à l'abri de toute nouvelle entreprise. Ces biens comprenaient alors 4,316,000 hectares. Cette étendue représente, dans le Doubs, 30 °/₀ de son étendue, dans le Jura et la Haute-Saône, 26 °/₀, etc.

*
* *

On ne peut que se féliciter de la stabilité assurée aux biens communaux. Ne sont-ils pas le patrimoine de tous, du pauvre comme du riche ? N'attachent-ils pas l'un et l'autre à la communauté qui les possède ?

Évidemment oui. Pour les paysans surtout, la patrie, c'est la terre qu'ils cultivent. Cette terre comporte le terrain livré au pâturage commun, comme aussi la forêt où tous vont, chaque année, prendre le bois nécessaire tant à leur chauffage qu'aux réparations de leurs chaumières, de leurs rustiques habitations. Communaux et forêts sont l'apanage du village où ils naissent, où ils vivent et où ils veulent mourir, puis reposer à l'ombre du clocher qui leur est non moins cher !

De grâce, n'y touchons jamais. Les intérêts cosmopolites, la vie fiévreuse qui se développe avec une effrayante intensité, ne suffisent que trop à jeter les familles hors de leurs foyers et à briser les traditions qui ont servi à constituer le patrimoine communal. Ce serait commettre une faute bien lourde que de contribuer à l'exode des villageois vers les grandes villes.

*
* *

Et maintenant que nous en avons fini avec l'origine,

avec la formation des biens communaux, avec toutes les vicissitudes qu'ils ont subies, retournons en arrière, jetons un regard sur le passé. Demandons-nous pourquoi ces biens sont inégalement répartis entre les 36,000 communes de France?

C'est que, au début, certaines populations rurales s'étaient fixées plus avantageusement que d'autres ; c'est qu'elles avaient été plus heureuses dans leur choix d'endroits plus boisés ou plus fertiles ; c'est que d'autres avaient préféré étendre leur territoire par des défrichements qui leur procuraient des pâturages ; de là les terrains communaux qui portent envie à leurs voisins. C'est encore que divers groupements furent plus entreprenants et s'emparèrent des forêts situées dans leur voisinage, ou y exercèrent des droits d'usage qui les ont conduits fréquemment à la propriété du sol. C'est que des communautés surent obtenir des accensements de terres incultes, de landes, marais ou communaux, dont les redevances tombèrent en désuétude ou furent abolies par les lois qu'édicta la Convention. C'est que, dans la tourmente qui suivit 1789, bon nombre de communes conservèrent ou achetèrent des portions de territoire, des bois principalement, qui n'étaient soumis qu'à des droits d'usage, mais dont les propriétaires furent proscrits ou disparurent. C'est que quantité d'autres communes obtinrent l'abandon de forêts qui avaient été séquestrées ; dans l'est, nous pouvons citer : Bucey, Gy, Raddon, de la Haute-Saône. Dans le même département, Clairegoutte, Faymont, Saulnot et quelques autres en obtinrent également dans le domaine du prince de Montbéliard, qui avait été rattaché à celui de la nation. Citons encore, à titre d'autre exemple, la commune de Leugney (Doubs), dont les habitants avaient été poursuivis pendant plus de trente ans, de 1580 à 1611, « pour champoy et dégradations en la forêt et bois des Charmottes, » et qui se considérèrent purement et simple-

ment comme propriétaires de cette forêt, au détriment de la seigneurie de Passavant. C'est enfin que d'autres communes ont, depuis l'adoption de nos lois forestières, obtenu des portions de forêts, soit par voie de cantonnement, soit par des acquisitions ou des plantations auxquelles on ne saurait trop applaudir.

Telles sont les principales raisons qui peuvent, imparfaitement il est vrai, expliquer les inégalités qui froissent encore les populations rurales dans un grand nombre de localités.

*
* *

Ces inégalités peuvent-elles disparaître ?

Évidemment non. Car si, d'une part, les plus anciennes communes, villes ou communautés rurales peuvent invoquer sinon le droit du premier occupant, du moins en quelque sorte une possession primitive, une possession antégallo-romaine, à l'abri de toute critique ; d'autre part, les communes, de formation plus récente, fondent leur droit de propriété tant sur les concessions féodales ou des droits d'usage séculaires que sur les lois édictées par la Convention.

Sans doute, à l'égard des bois ou autres héritages communaux qui ne sont advenus aux communes ou qui n'ont dû leur affranchissement au profit de celles-ci que par l'effet des décrets révolutionnaires, les moralistes peuvent exhaler de légitimes regrets, et les juristes se retrancher dans la force de la loi ; mais tous doivent reconnaître que le temps a accompli son œuvre inéluctable, et qu'il a consolidé la propriété de chacun. A moins de vouloir bouleverser encore les principes qui forment la base de tout état social, on doit s'incliner et accepter l'état de choses actuel tel que les générations précédentes, peut-être avec plus de persévérance que d'équité, l'ont définitivement établi.

Enfin, et c'est par là que nous achevons notre œuvre, les inégalités n'existent-elles pas partout, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre matériel? Pourquoi vouloir l'uniformité lorsqu'il s'agit du patrimoine des communes?

Ne serait-ce pas, de la part de l'État, faire du socialisme et même du collectivisme? Est-ce bien à lui qu'il appartient de donner l'exemple d'application de l'une des plus dangereuses théories qui, à la fin d'un siècle bouleversé, menacent l'existence même de notre état social?

---

# ARRIVÉE

DE

# SAINT PIERRE A ROME

**Par M. Ch. THURIET**

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

---

*(Séance du 5 avril 1900)*

---

A SUA EMINENZA
IL CARDINALE DOMENICO FERRATA
ARCIVESCOVO DI THESSALONIQUE
OMAGGIO DI PROFONDISSIMO RISPETTO

Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, etc.
(*Matth.*, XVI, 18.)

. . . . . .
Claude régnait encore et l'univers docile
Se courbait sous la main du César imbécile.
. . . . . .
Au port d'Ostie, un jour, descend un passager,
Un Juif! Que vient-il faire ici, cet étranger?
Il était autrefois pêcheur en Galilée.
Afin de remonter du Tibre la vallée,
Il emprunte une barque et, la rame à la main,
Comme un pêcheur, vers Rome, il poursuit son chemin.
Rien ne le désignait au peuple, à son passage,
Que sa barbe crépue et son pâle visage.

Ses vêtements étaient par le voyage usés ;
De sandales ses pieds à peine étaient chaussés.
Parvenu sans encombre à la Porte Navale,
Il s'arrête et s'assied sur le bord d'une dalle,
D'où ses regards pouvaient sans peine apercevoir
Le Capitole, au loin, doré des feux du soir.

. . . . . .

Un plébéien, voyant la rêveuse attitude
De l'inconnu, l'aborde et, dans la solitude,
Ce dialogue entre eux s'engage simplement :

LE ROMAIN

Étranger, pourrait-on savoir, en ce moment,
Sans te désobliger, quelle affaire t'amène,
Peut-être de bien loin, dans la cité romaine ?

L'ÉTRANGER

Oui, j'y viens annoncer le Dieu de vérité,
Jésus-Christ mis en croix, mort et ressuscité !

LE ROMAIN

Un Dieu qui s'est fait Juif ! ah ! la bonne nouvelle !
Depuis longtemps à Rome on n'en reçut de telle.
Tu dois appartenir à cette nation,
Vieil objet de dédain ou de dérision,
Dont l'histoire nous parle ainsi que d'une fable.
Qui donc es-tu ? Quel est ton rang ? Du misérable
Tu portes la livrée, et tu viens en ce lieu,
Dis-tu, pour enseigner aux Romains le vrai Dieu ?

L'ÉTRANGER

Oui, je n'ai pas d'argent, pas d'or, pas d'éloquence.
Ma foi dans le Seigneur est toute ma science.
Je viens apprendre à tous le mépris des faveurs,
Des dons de la fortune et des vaines grandeurs.

LE ROMAIN

Mais ta prétention me semble être un peu folle ;
Les riches n'entreront jamais dans ton école.

L'ÉTRANGER

Les riches, aussi bien que les pauvres, croiront.

LE ROMAIN

Mais nos doctes rhéteurs de toi se railleront.

L'ÉTRANGER

Non, je captiverai, sous le joug des mystères,
Ces orgueilleux esprits, ces hautains caractères;
Et, comme des enfants, ils apprendront de moi
A dompter leurs instincts, en recevant ma foi.

LE ROMAIN

Mais crois-tu que César te verra, sans mot dire,
Essayer de changer les mœurs de son empire ?

L'ÉTRANGER

Je suis seul, il est vrai, tout seul; mais, sans soldat,
Je viens le détrôner de son pontificat;
Renverser vos autels et tous ces édifices,
Où, sous le nom de dieux, vous adorez des vices.

LE ROMAIN

Mais jamais l'empereur ne pourra te souffrir.

L'ÉTRANGER

Je le sais, ton César doit me faire mourir;
Mais un autre César, qui d'Orient s'avance,
Doit, dans un jour de gloire, embrasser ma croyance.

LE ROMAIN

Tu prétends donc avoir ici des successeurs ?

L'ÉTRANGER

Oui, qui seront plus grands que tous vos oppresseurs.

Ils siégeront là-haut, comme eux, au Capitole.
Leur pouvoir s'étendra de l'un à l'autre pôle.

LE ROMAIN

Et ce pouvoir sacré saura se maintenir ?

L'ÉTRANGER

Toujours ! jusqu'à la fin des siècles à venir !

. . . . . .

Pauvre insensé ! se dit le Romain, en lui-même.
Ce gueux me fait pitié ; sa démence est extrême.
Chose étrange, pourtant ! Averti de son sort,
Il court avec bonheur au-devant de la mort.

. . . . . .

Le païen ne devait pas encore se rendre
A l'appel de la voix qui se faisait entendre ;
Mais saint Pierre apportait la guerre au monde, aux dieux,
Et déjà sa victoire était écrite aux cieux.

---

# DALLES HISTORIÉES

## MONUMENTS ET INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES

### RECUEILLIS AVANT 1790

### DANS LES ÉGLISES FRANC-COMTOISES

**Par M. Jules GAUTHIER**

MEMBRE RÉSIDANT

---

*(Séance du 21 juin 1900)*

---

Le souci des événements du passé ne s'est guère éveillé dans notre province qu'avec Gilbert Cousin, le secrétaire d'Érasme, et Louis Gollut, le père de l'érudition comtoise. La facilité et l'élégance (un peu prétentieuse) du style du premier, le sens judicieux et les recherches consciencieuses du second, ont stimulé sur ce point le bon vouloir des lettrés qui pullulaient chez nous à la fin du XVI^e siècle et ont déterminé à la longue des vocations nombreuses qu'il serait intéressant d'étudier, en rendant pleine justice au zèle et au talent de nos devanciers. Au temps qui vit éclore nos premières annales et rédiger les premiers volumes de notre histoire provinciale, l'antiquité était en pleine faveur et l'on se passionnait à l'étudier; mais l'archéologie naissante ignorait le moyen âge et se préoccupait médiocrement des œuvres d'art si nombreuses et si intéressantes

qu'il nous avait léguées et qu'un sentiment de piété traditionnel conservait avec un religieux respect, dans nos cathédrales, nos monastères de tout âge, nos principales églises, et dans des milliers de chapelles, appendues comme des *ex-voto* aux flancs des sanctuaires les plus vénérés, dans les châteaux et même dans les hôtels de ville. Et cependant, autour des autels, orgueilleux d'innombrables reliques, sous les voûtes élevées par la patience et l'obscur dévouement de générations oubliées, sommeillaient par milliers des inscriptions funéraires dont le texte constituait de véritables archives lapidaires, aussi précieuses pour éclairer nos origines que les diplômes, les cartulaires et les chartes.

Ce que Gollut n'avait pas eu le loisir ni même la pensée d'entreprendre, entraîné qu'il fut trop souvent dans ses mémoires à poursuivre en Portugal, en Espagne ou en Germanie des récits indifférents aux Comtois, ses continuateurs y songèrent. Tandis que Jean-Jacques Chifflet composait son *Vesontio* et y insérait les épitaphes des comtes de Bourgogne et des archevêques de Besançon, un de ses amis, Guillaume Belot, de Lons-le-Saunier, avait conçu le plan d'un recueil de toutes les épitaphes de Besançon et du comté de Bourgogne, pour vulgariser les textes épigraphiques du moyen âge comtois (1). L'œuvre n'aboutit point, et il ne nous en reste nulle trace. Mais l'un des fils de Jean-Jacques Chifflet, Jules, abbé de Balerne, qui a fait pour notre histoire et pour la renommée de sa propre race plus encore que son père, a recueilli par centaines les inscriptions de Besançon et de ses nombreuses églises. Après lui, le P. André de Saint-Nicolas, le carme érudit auquel nous devons le *Pouillé du diocèse* et la *Notice de nos abbayes et de nos prieurés*, l'abbé Boisot, qui sauva une partie des collections des Granvelle, le jurisconsulte-historien Dunod,

(1) Vesontio, J. J. Chifletii, pars II, 328.

dont la prévoyante érudition a publié tant de textes précieux, Chevalier, l'annaliste de Poligny, Nicolas-Eugène Droz, le laborieux secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, le capucin Dunand, ont amassé avec soin nombre d'inscriptions longtemps inédites que, depuis vingt ans, je me suis appliqué à faire connaître (1).

Il convient d'ajouter aux noms que je viens de citer le nom plus obscur de Jean-Baptiste Baverel, un chapelain de Saint-Pierre, dont la Révolution fit, il est vrai, un apostat et un dénonciateur, mais qui, sous l'ancien régime, avait cultivé avec succès et les beaux-arts et l'érudition locale, et nous a légué dans des manuscrits informes, conservés à la bibliothèque de Besançon, nombre d'épitaphes des vieilles églises de Franche-Comté (Baverel est mort en 1822).

C'est à cette source, en particulier, que nous puiserons aujourd'hui un certain nombre d'inscriptions des bailliages d'Amont et d'Aval et de Dole, c'est-à-dire de la région qui constitue aujourd'hui la Haute-Saône et le Jura. Les abbayes d'Acey, de la Charité, de Corneux, les monastères des Cordeliers de Dole, de Gray, de Lons-le-Saunier, de Salins, des Carmélites de Dole, les églises d'Arbois, de Bard-lez-Pesmes, de Chariez, de Notre-Dame de Dole, de Gray, de Mailley, de Pesmes, de Salins, ont fourni la plus grande partie des épitaphes de Baverel. Il y en a de fort intéressantes, telles, par exemple, l'épitaphe d'Étienne de Savigny, enterré en 1394 à Saint-Anatoile de Salins; celle du chevalier Jean de Rupt, enterré à Chariez en 1513, de Simon Gauthiot d'Ancier, mort à Gray, en 1556; celles de nombreux bourgeois de Dole, des familles Tornielli, Le Ciergier, de Boisset, de Marenches ou de Bergères. Il n'en est aucune, du reste, qui n'apporte quelque date ou

---

(1) Voir *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1876, p. 132; 1879, p. 161; 1880, p. 100 et 322; 1881, p. 281; 1882, p. 286; 1884, p. 316; 1889, p. 272; 1898, p. 358. — *Annuaire du Doubs*, 1900, p. 35.

quelque fait nouveau utile pour nos Annales. En épigraphie comme en matière d'art, il ne faut pas négliger le moindre fragment.

L'abbé Baverel s'est borné malheureusement, à deux ou trois exceptions près, à recueillir les textes épigraphiques sans se soucier de faire dessiner (il était lui-même peu compétent en la matière) les mausolées, dalles historiées, statues en demi ou en plein relief, qui, très nombreux encore avant les jours néfastes, enrichissaient chaque église un peu importante d'une galerie iconographique d'un haut intérêt.

Qui de nous, dans quelque lointain voyage, n'a apprécié à Westminster de Londres, à San Zani Polo de Venise, à San Stephan de Vienne, à Santa Croce de Florence, ces groupes merveilleux de statues de marbre ou de bronze, qui, du XIIIe au XIXe siècle, caractérisent l'art de chaque époque ? Nous avions autrefois, dans des conditions un peu inférieures sans doute au point de vue artistique, mais égales au point de vue historique, des métropoles où dormaient nos gloires sous des monuments dignes d'elles, œuvre des meilleurs sculpteurs de la région. Depuis les dalles historiées des XIIIe et XIVe siècles, si vivantes quoique simplement esquissées par le rude ciseau de nos imagiers, jusqu'aux bronzes ou aux marbres modelés par les sculpteurs bourguignons ou flamands du XVe siècle, par les Italiens du XVIe, venus des chantiers de Brou; par les Comtois de la Renaissance, les Lulier, les Flamand, les Le Rupt, nos cathédrales, nos collégiales, nos abbatiales, et même les églises de Cordeliers, lieux de sépulture préférés au temps des comtes indigènes ou des ducs de Bourgogne de la maison de France, regorgeaient de monuments précieux. Grâce aux dessins de Palliot, sauvés par les collections de Gaignières et de Clairambault, qui viennent animer par des effigies les froides nomenclatures d'épitaphes, nous pouvons connaître assez de ces tombeaux disparus, pour res-

susciter l'ensemble. Mais nous avons trop peu de ces dessins tracés il y a deux siècles et demi par la prévoyance d'un collectionneur de Bourgogne pour négliger de les reproduire à la longue.

L'église des Cordeliers de Dole, dont les nefs abandonnées servent aujourd'hui de caves à un marchand de vin, était particulièrement riche en beaux monuments. La statue de Jean Boyvin, qui immortalisait le grand magistrat et la glorieuse défense de 1636, n'a malheureusement point été conservée ni dessinée, mais nous donnerons le curieux tombeau de Henri de Longwy, mort en 1396, œuvre certaine d'un des artistes bourguignons qui travaillaient à Dijon au temps de Philippe le Hardi, et dont le soubassement, orné de pleureurs, a été porté, depuis 1793, des Cordeliers à l'église paroissiale de Dole.

Du XIIIe siècle, la tombe de Marguerite de Seveux, relevée dans l'église de Beaujeu-lez-Gray, porte la silhouette élégante d'une noble dame, au temps de notre dernier comte souverain. Elle a de plus l'avantage, comparée avec la tombe d'Othon de Ray, qu'on admire encore dans la petite église de Seveux dans la Haute-Saône, de nous fournir une œuvre absolument contemporaine, éclose, nous en sommes certains par l'identité du style, sous la main habile du même imagier, du même tombier comme on disait naguère.

La petite église de Champlitte-la-Ville garde les fragments d'une tombe à personnage de 1360, un chevalier du règne du roi Jean, portant la cotte armoriée, l'épée et la miséricorde, que j'avais autrefois vainement cherché à identifier et à reconstituer. Les dessins de Palliot ont heureusement reproduit cette dalle, sa légende et ses armoiries, qui restituent le nom de Guillaume Poulain dit de Say, c'est-à-dire du représentant d'une branche de la maison de Vautravers, établie naguère à la Tour-de-Sçay sous le nom de Say-la-Tour, et dont un membre était ensépulturé

à Saint-Paul de Besançon, vers la même époque, dans le cloître, près du chapitre.

De la même année, l'abbaye du Miroir, sur les confins du comté de Bourgogne et de la Bresse, possédait une curieuse dalle, représentant, pot de fer en tête, l'écuyer jurassien Guillaume du Pasquier; un dessin de Palliot nous permettra de reproduire cette précieuse image en même temps que l'effigie de l'écuyer Richard de Cromary, enterré en mai 1336 dans l'église bourguignonne de Saint-Laurent de Bère, et que celle de Pierre de Vergy, fils d'un seigneur de Fouvent, inhumé en costume ecclésiastique sous la date de 1322, aux Cordeliers de Dijon.

Dans la même église avait été enseveli, le 9 décembre 1472, un trésorier de Salins, devenu maître des comptes, nommé Bernard Molines. Sa longue robe à haut col fourré, serrée à la taille par une ceinture, son chaperon sur l'épaule, donnent l'idée exacte du costume des hauts fonctionnaires et des gentilshommes au temps de Charles le Téméraire; nous devrons à Palliot de pouvoir publier un jour ce précieux monument, ainsi que la belle tombe du président Gui Arménier, usée par les pieds des fidèles dans une chapelle de Montigny-lez-Arbois.

A Saint-Laurent de Rochefort, au pied d'un vieux château qu'agrandit au XIIIe siècle la maison de Chalon-Auxerre, que détruisit en 1595, au lendemain de l'invasion de Henri IV, le gouvernement franc-comtois, toute une série de tombes historiées ou armoriées rappelait les familles féodales dont ce bourg fut le berceau. Nous emprunterons aux manuscrits recueillis par le généalogiste Clairambault une jolie tombe d'Alexandre de Chilley, seigneur de La Porte, enterré le 16 septembre 1539.

Une trouvaille inespérée nous a fait retrouver, privé de toute indication de localité et de date, un tombeau historique qui faisait naguère l'orgueil du prieuré de Mont-Roland, dont l'épitaphe a été recueillie par dom Gody,

et dont Boyvin a parlé en ces termes dans son *Siège de Dole :* « Les Suédois et autres hérétiques de l'armée assiégeante [de 1636].... renversèrent les autels, fouillèrent les vieilles sépultures, brûlèrent et mirent en pièces toutes les images, les tableaux de vœux et de merveilles, et n'y laissèrent rien d'entier que le tombeau de marbre avec la statue d'un seigneur d'Estrabonne, à la faveur du sieur d'Aumont, François, qui en est issu. »

Or, ce tombeau élevé sous Henri III, vers 1570, par Pierre d'Aumont, petit-fils de Guillaume d'Étrabonne, après avoir échappé aux Suédois de 1636, a naturellement été brisé en 1793. Mais le dessin fort complet du personnage en armure et cotte armoriée, qui priait agenouillé devant un prie-Dieu où figuraient son casque, ses gantelets, ses armoiries personnelles et les quartiers de sa maison, a été dessiné vers 1650 et, grâce à ce dessin, nous rentrons en possession d'un des plus beaux monuments élevés par la Renaissance dans notre région, très vraisemblablement par la collaboration des sculpteurs dolois Lulier et Le Rupt, qui venaient à la même époque d'ériger les tombeaux célèbres de Pesmes et de Rahon-lez-Dole.

Pierre d'Aumont, chevalier des ordres du roi, n'épargna point la dépense pour glorifier son aïeul ; il lui accorda même de son autorité privée le collier de la Toison d'or, que l'écuyer de Philippe le Bon n'avait jamais obtenu, mais cette petite supercherie, si fréquente dans les généalogies de hautes races, et que nous connaissions déjà par le texte de l'épitaphe publiée par dom Gody, n'ôte rien de son intérêt au mausolée de Mont-Roland.

Le choix de dalles et de monuments que nous allons publier, en puisant dans les recueils de la Bibliothèque nationale, nous fournira, du XIIIe au XVIe siècle, des spécimens suffisamment variés de l'ornementation des tombes au comté de Bourgogne durant quatre siècles, et permettra de reconstituer par la pensée l'ornementation des dalles

dont nous reproduisons simplement, d'après Palliot ou Baverel, les inscriptions sans le décor. Dans ce recueil, pas plus que dans les recueils qui ont précédé, nous n'introduisons à l'appui de nos textes aucune annotation généalogique ou historique, cherchant uniquement à condenser plutôt qu'à délayer, et à fournir des matériaux aux érudits plutôt qu'à les façonner nous-même. Précision et concision sont la consigne formelle que, de plus en plus, devront accepter et pratiquer historiens et archéologues médiévistes ; ce sera le seul moyen pour eux d'être tolérés au xx^e siècle à côté de la pléiade ultra-nombreuse et triomphante que passionne le modernisme.

Puisse cette étude contribuer à assurer la sécurité et la conservation du peu qui reste de tombes à figures et à armoiries dans nos églises rurales où, depuis la Révolution, le clergé a causé tant de dégâts. Tout récemment, nous voyions jetées pêle-mêle sur le cimetière de Vaudrey, sous prétexte de carrelages à la mode, dix ou quinze tombes dont la gelée d'hiver fera incessamment des cailloux pour la voirie ; à Guyans-Vennes, à Saint-Hippolyte, à Cussey-sur-Lison, dans vingt autres églises, le même spectacle a été donné depuis peu. S'il y avait encore des consuls, il faudrait leur rappeler à ce propos la maxime antique : *Caveant consules ne plus detrimenti Respublica capiat !*

---

# RECUEIL D'ÉPITAPHES

ET

# TOMBES FRANC-COMTOISES INÉDITES

EXTRAITES

## Des Bibliothèques nationale et de Besançon (1)

---

ABBAYE D'ACEY (Ordre de Cîteaux).

**1.** — Frère Richard BONVALOT DE RANS, cellérier et procureur d'Acey, 1439, et Guyette BONVALOT, sa mère.

*Ici giest religieuse personne frère Richard de Rans, célérier et procureur de céans, qui trepassa le 12.... de l'an 1439 et Guyette jadis femme de Guillaume Bonvalot et mère dudit Rans.*

**2.** — Perrenette DE LA MICHODIÈRE, de Louhans, mère de Laurent Puget, de Rancey, abbé d'Acey, 15 octobre 1523.

*Cy gist Perrenette de la Michaudière, de Loans, femme d'honorable Jean Puget, de Rancey, notaire, mère du frère Laurent Puget, religieux et abbé d'Acey, qui trépassa le 15 octobre 1523.*

**3.** — Étienne DE RUFFEY, seigneur de Lantenne, écuyer, 29 novembre 1544.

*Cy gist noble Étienne de Ruffey et Lantenne, écuyer, qui trépassa le 29 novembre 1544.*

(Écu : Aigle éployée, tête baissée sur l'aile droite.)

**4.** — Frère Clément BERLIER, d'Autrey, sacristain d'Acey, 12 décembre 1552.

*Hic jacet religiosus frater Clemens Berlier, de Autreyo, et sacrista hujus conventus qui, e vita defunctus, animam Deo reddidit die XII decembris 1552.*

---

(1) NOTA. — Nos Inscriptions proviennent de trois sources : un Recueil de l'abbé Baverel formé aux XVIIIe-XIXe siècles (ms. Baverel 114 de la Bibliothèque publique de Besançon); un ms. (coté A) de la Bibliothèque nationale (ms. 8226 du fonds français) ; un ms. (coté B) de la Bibliothèque nationale (ms. 942 du fonds Clairambault). — Toutes les inscriptions sans renvoi sont empruntées au Recueil Baverel. Les manuscrits A et B ont été composés de textes et de dessins de Palliot et de Gaignières, exécutés au XVIIe siècle.

**5.** — Frère Antoine Trésoret, de Vuillafans, procureur de l'abbaye, 13 juillet 1591.

*Cy gist religieuse personne frère Antoine Trésoret, de Vuillafans, religieux et procureur de céans, qui trepassa le XIII juillet de l'an 1591.*

(Calice, burettes, chapelet tenu par deux mains ; pas d'armoiries.)

**6.** — Frère Pierre Gillot, de Foucherans, religieux d'Acey, 16 octobre 1628 ; Louis Gillot, son frère, 8 octobre 1628, et Louis Gillot, prieur d'Acey, 16...

*Cy gissent frère Pierre Gillot de Foucherans, prêtre et religieux d'Acey, qui mourut le 16 octobre 1628, et Louis Gillot son frère le 8 octobre 1628. Dom Pierre Gillot, prieur d'Acey, mort en....*

### Église collégiale Notre-Dame d'ARBOIS.

**7.** — Fondation par Jean Laborey, vice-président du Parlement, et Claudine Gaignon, vers 1570.

*Noble messire Jean Laborey, docteur ès droits, premier bailly d'ici, depuis lieutenant général au bailliage d'Amont siège de Gray, depuis à celui de Baume, depuis premier conseiller et vice-président du parlement de Bourgogne, seigneur de Cugney, Percey, Virey, et dame Claudine Gaignon sa femme, lesquels ont fondé cette chapelle.*

### Église Saint-Just d'ARBOIS

**8.** — Guillaume Morand, avocat, 5 janvier 1538, et Adrien Morand, son fils, 24 décembre 1537.

*Cy gissent noble homme et sage messire Guillaume Morand, docteur es droits, mort le V janvier MV^c^XXXVII et Adrien Morand, son fils, mort le XXIV décembre audit an.*

**9.** — Fondation pieuse faite par Guillaume et Claude de Vautravers, abbé du Mont-Sainte-Marie et du Miroir, 10 janvier 1580.

*Révérend père en Dieu messire Guillaume de Vautravers, abbé des abbayes du Mont Sainte-Marie et du Mirouer et messire Claude de Vautravers, prothonotaire du Saint-Siège apostolique et doyen de Poligny, frères, ont donné aux sieurs du conseil de la ville d'Arbois IIII^c^ frans pour du revenu en faire des fondations en la présente église, ce qui a esté executé au contentement dudit sieur abbé et son frère ce 10 janvier 1580. Priés Dieu pour eulx.* (Plaque de laiton, avec deux écus (Vautravers) l'un crossé en haut, l'autre non crossé en bas.)

Chap. Sainte-Catherine, contre le mur.

(*Bibl. nat.*, ms. A, n° 213.)

**10.** — Jean Villemin, poète arboisien, 1599 ; Marguerite Millenot, sa femme ; Antoinette, sa fille, 1617.

*Nobili Joanni Villelmino, magno poetæ, majori philosopho, maximo doctori medico, græci idiomatis et totius litteraturæ [experto] qui annos 82 natus obiit 1599.*

*Marguerite Millenot sa femme mourut à l'âge de 78 ans, Antoinette Villemin leur fille, femme de Jacques Domet, a fait faire cette épitaphe en 1617.*

### Église de BARD-LEZ-PESMES.

**11.** — Jean d'Arguel, seigneur de Bard et Chenecey, 20 avril 1481; Girarde d'Amanges, sa femme, 17 octobre 1480, Jean d'Arguel, leur fils, 12 juillet 1522.

*Cy gît noble et puissant seigneur Jean d'Arguel, seigneur de Bard et de Chenessey, lequel trépassa le mardi vingtième jour du mois d'avril MCCCCIIII^xx et un, et damoiselle Girarde d'Amange sa femme qui trépassa le dix-sept d'octobre l'an MCCCCIIII^xx.*

*Depuis noble et puissant Jean d'Arguel, son fils, seigneur de Bard et Chenessey, qui trepassa le XII^e jour de juillet l'an MCCCCCXXII.*

Deux figures gravées, l'une d'un chevalier en armure et cotte d'armes, tête nue, l'autre, de sa femme, costume de la fin du xv^e siècle; à leurs pieds, un lévrier. Aux coins, quatre écussons : Arguel et Amanges. (Cette tombe existe encore, mais usée et mutilée, dans la petite église de Bard.)

### Église Notre-Dame de BEAUJEU.

**12.** — Marguerite de Seveux, femme d'un seigneur de Beaujeu-sur-Saône, 11 novembre 1299.

Sous un trilobe, soutenu par deux culs-de-lampe, femme noble, mains jointes, la tête couverte d'un couvre-chef, vêtue d'une robe et d'un manteau. Près de sa tête, deux écus : Beaujeu (burelé de 12 pièces), et Seveux (une croix).

*Am l'an de l'incarnacion Nostre Signour M. CC. quatre vinz et dex et nuef, ou jour de la pacion saint Martin, trespassa dame Marguerite de Seveu que ci repose. Priez pour s'arme que Dex essoile. Amen.*

Chapelle du Rosaire.

(*Bibl. nat.*, ms. A, 212; — Pl. I de ce recueil.)

### Église Saint-Laurent de BÈRE (Bourgogne).

**13.** — Richard de Cromary, écuyer, mai 1336.

Sous un arceau trilobé, avec pinacle et choux rampants, sommé latéralement de deux anges balançant des encensoirs, un chevalier debout, pot de fer en tête, vêtu de mailles avec ample cotte tombant au-dessous du genou, ceinture et épée au fourreau, lance tenue par la main droite, écu au bras gauche : une fasce chargée de trois étoiles, surmontée de trois oiseaux (corbeaux?) passants (Cromary).

*Ci gît Richars de Cromari, escviers, qui trespassa l'an Mil CCC XXXVI ou mois de may. Dex ait l'arme de li. Amen.*

(*Bibl. nat.*, ms. A, 215; — Pl. III de ce recueil.)

Abbaye Saint-Paul de BESANÇON (Ordre de Saint-Augustin).

**14.** — Pierre de Vautravers, damoiseau, 1er août 1368.

Chevalier vêtu et coiffé de mailles, avec cotte d'armes, épée et écu (palé de six pièces).

† *Anno. Domini M. CCC. LX. VIII. Kl. augusti obiit. Petrus. domicellus. de. Valle. Adversâ. cujus. corpus. hic. jacet. Anima. ejus. in. pace. requiescat. Amen.*

(Cloître, près du chapitre.)

(*Bibl. nat.*, A, 218; — Pl. VII de ce recueil.)

Abbaye de BÈZE (Bourgogne).

**15.** — Frère Antoine de Grachaux, réfecturier de Bèze, 5 juillet 1569.

Dalle gravée, dans le champ un cartouche ovale contenant un écu : parti d'une fasce (Grachaux) et d'une croix ancrée (Moréaul). Aux quatre coins, quatre écus : Grachaux, Moréaul, Vienne et trois bandes.

*Cy gist frère Anthoine de Grachault, religieulx et réfecturier de céans, lequel trespassa le cinquième iour du mois de juillet mil VcLXIX. Priez Dieu pour luy.*

(Nef, devant l'autel de Saint-Sébastien.)

(*Bibl. nat.*, ms. A, 140.)

Église Saint-Julien de CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE (Bourgogne).

**16.** — Françoise de Cult, femme d'Étienne du Bois, 28 novembre 1572.

Dalle armoriée au milieu; dans une couronne, un écu losangé : Cult; aux quatre coins, du Bois : coupé de 3 colonnes et d'un sautoir; Cult; Grachaux parti de Vergy; Grachaux.

*Cy gist damoiselle Françoise de Cu, à son vivant femme de feu Estienne du Bois, escuier, sr de la Rochelle, laquelle décéda le* xxviii *novembre mil Vc LXXII. Priés Dieu pour elle.*

(*Bibl. nat.*, ms. A, 176.)

Église Saint-Christophe de CHAMPLITTE-LA-VILLE.

**17.** — Guillaume Poulain de Say, chevalier, 21 septembre 1360.

Chevalier mains jointes, vêtu de fer avec cotte armoriée, épée et poignard, les pieds sur un lévrier; deux écus : Say (palé de six pièces) à ses côtés, sous une arcade trilobée soutenue de contreforts; au-dessus, deux mains balancent des encensoirs.

† *Ci gist Guillaumes Pouleins de Sai, chevaliers, qui trespassa le lundi jor de St Mathé lan M. CCC. LX. Priez pour ly. Amen.*

(*Bibl. nat.*, ms. A, 177; — Pl. VI de ce recueil.)

CORDELIERS DE CHARIEZ.

**18.** — Jean DE RUPT, chevalier, seigneur dudit lieu, etc. (fondation du 11 mai 1509), et Catherine DE VIENNE, sa femme, 11 octobre 1513.

*L'an de grace mil cinq cent neuf, le cinquième jour du mois de may, à dix heures du matin d'icelui jour, noble et puissant seigneur messire Jean de Rupt en son vivant chevalier, seigneur dudit Rupt, d'Autricourt, de Goux, de Neublans, de Charny-sur-Sone, de Vaudrey, d'Attigny-la-Ville, et de Fallon la Chappelle, lequel trepassa très catholiquement en son château dudit Rupt, le corps duquel est inhumé en l'habit de S^t^ François en cette presente église de Chariez, couvent de l'ordre de S^t^ François, lequel à son vivant a été singulièrement amateur et bienfaiteur dudit ordre, spécialement de ce présent couvent, comme père et élégissant continuelle aux moines tant pour la vie que pour la vêture des frères, lesquels présents et avenir seront à toujours maintenus prier Dieu pour lui et pour messieurs ses enfans, ses prédécesseurs et successeurs, tant vivants que trépassés, et pour noble et puissante dame dame Katerine de Vienne, dame desdits lieux, sa noble et vertueuse compagne, mère et bienfaitrice de toute la religion, spécialement de ce présent couvent auquel elle avoit sa singulière dévotion laquelle trepassa le onzième jour d'octobre lan mil cinq cent et treize. Requiescat in pace. Amen.*

(3 écus : RUPT entre deux écus losangés partis : RUPT et RAY, RUPT et VIENNE.)

ABBAYE DE CHATEAU-CHALON (Ordre de Saint-Benoît).

**19.** — Claude DE FOUCHIER, abbesse de Château-Chalon, 4 novembre 1511.

*Révérande dame et abbesse de ce lieu Claude de Fouchier cy y gist qui estoit de vertu et sagesse l'exemple entier, de mil V^c^ XI en lannée, le quart novembre décéda. Dieu ayt cette ame résignée, qui de son bon gré à la mort céda, sa mémoire faisant paroistre. Dame Claudine de Fouchier sa niepce et dame en ce cloistre qui fit icy travailler. — Priez Dieu pour eulx.*

(Plaque de laiton avec écu losangé (FOUCHIER) et crossé sur un semis de larmes.)

Chœur, côté droit près de la petite grille.

(*Bibl. nat.*, ms. A, 180.)

**20.** — Claude DE FOUCHIER, veuve de Claude de Gilley, 8 décembre 1624.

Dans un cartouche ovale, style Louis XIII, cantonné de quatre écus : FOUCHIÈRES *(sic)*, LE VERNOIS, LANNOIS et SALINS [LA TOVR], l'inscription :

*Cy gist noble dame dame Claude de Fouchières, veufve de feu généreux seigneur messire Claude de Gilley, chevalier, seigneur d'Aiglepierre, qui*

*décéda le VIII jour de décembre M.DCXXIV. — Dieu aye san âme. Amen.*
(Aile droite, vis-à-vis de la porte du chœur.)

(*Bibl. nat.*, ms. A, 179.)

### Abbaye de CORNEUX (Ordre de Prémontré).

**21.** — Gaspard de Saulx, écuyer, seigneur de Villefrancon, 4 mai 1506.
*Cy gist noble homme Gaspard de Saulx, écuyer, seigneur de Villefrancon, qui trepassa le quatriéme jour de mai mil cinq cent et six, lequel fonda ceans une grand messe et vigiles chacun jor, pour lesquels il a donné cent frans de rente pour l'abbé et couvent, a réachapt de deux mille frans. Dieu en ait lame.*

### Église de CROMARY.

**22.** — Adrien Grevillet et Claude Verny, sa femme, 1622.
*Adrianus Grevillet et Claudia Verny conjuges posuerunt anno Domini M.D.CXXII.*
(Deux écus : un sautoir cantonné de deux étoiles à 6 rais en chef et en pointe et deux croissants opposés sur les flancs, sommé d'un casque ; écu losangé avec cordelière : 3 coquilles. — Chapelle Notre-Dame.)

### Église de DAMPIERRE-LEZ-DOLE.

**23.** — Jean-Jacques Pourcheresse, baron d'Étrabonne, 30 octobre 1745.
*Ci gît messire Jean-Jacques de Pourcheresse, baron d'Étrabonne, seigneur d'Avanne, Fraisans, Dampierre et autres lieux, conseiller honoraire au parlement de Franche-Comté, décédé le 30 octobre 1745. Ses vertus, surtout sa charité envers les pauvres donnent sujet de croire qu'il repose en paix. Ainsi soit-il.*

### Commanderie de la Madeleine a DIJON.

**24.** — Jean Vurry, de Dole, receveur général en Bourgogne, 24 avril 1480, et Louise du Cellier, sa femme, 10 octobre 1492.
Sous une double arcade en anse de panier avec pinacles et choux, se détachant sur un fond d'architecture ajouré de fenestrelles et soutenu par deux colonnettes, deux personnages debout : un homme avec robe, chaperon sur l'épaule, épée et escarcelle; une femme avec robe de dessous et de dessus et coiffe, tous deux mains jointes. Entre eux une banderole : *Miserere mei Deus.* Aux quatre coins, deux écus : Vurry (3 roues) et deux écus partis : Vurry et du Celier (trois croissants).
*Cy gisent noble homme Jehan Vurry, de Dole, jadis recepveur général de Bourgogne, et damoiselle Loyse du Celier, sa femme. Et trespassa led.*

*Jehan le XXVI jour d'avril lan mil CCCC.IIII^xx, et ladite damoiselle Loyse le X octobre mil CCCC XC et II. Dieu leur pardoint. Amen.*

(Devant le grand autel.)

(*Bibl. nat.*, ms. A, 116.)

### Cordeliers de DIJON.

**25.** — Pierre de Vergy, prêtre, fils de Henri, seigneur de Fouvent, 1322.

Figure gravée d'un prêtre debout, vêtu d'une aube à parements et collet, outre la pièce du bas et le manipule, tenant des deux mains un évangéliaire fermé. Au-dessus, deux écus : Vergy.

✝ *Hic. jacet. Petrus. filius. dni. Henrici. de. Vergeio. dominus. de. Fouventeio. qui. obiit. anno. Incarnationis. Dni. M°. CCC°. XXII. Anima ejus. requiescat. in pace.*

(Dans le chœur, à gauche devant la porte de la sacristie.)

(*Bibl. nat.*, ms. B, 126; — Pl. II de ce recueil.)

**26.** — Bernard Molines, trésorier de Salins, 9 décembre 1472.

Sous un dais d'architecture flamboyante, soutenu de deux piliers ajourés avec clochetons, personnage en robe longue avec ceinture et chaperon sur l'épaule droite, haut col fourré.

✝ *Cy gist honnorable homme maistre Bernard Molinez, jadis tresorier de Salins et depuis maistre de la Chambre des comptes de Dijon, qui trespassa lan mil CCCC LXXII, le IX jour de décembre. — Priez Dieu pour luy. Dieu ait son ame.*

(Nef vis-à-vis de la chapelle Saint-Claude.)

(*Bibl. nat.*, ms. A, 78.)

### Église de l'oratoire de DIJON.

**27.** — Perrin de l'Aule, fils de Gilles, de Salins, 9 novembre 1451.

Tombe sans autre figure qu'une paire de bésicles (lunettes), avec la devise : Dieu y voye, dans le champ.

*Cy gist Perrin de l'Aule, fils de feu Gille de l'Aule, de Salins, et de Guillemine, fille feu maistre Odard Douay, lequel Odart fonda en ceste chappelle une messe cotidiane et avec ce a fondé ledit Perrin ung anniversaire par an, lequel trespassa le IX jour de novembre mil CCCC cinquante et ung.*

(*Bibl. nat.*, ms. A, 135.)

**28.** — Denisette de Chancey, femme de M. de Vandenesse, maître aux requêtes du duc, 3 octobre 1482.

Figure drapée et voilée, entourée d'une banderole : *O regina poli, mater gratissima proli, spernere me noli, me commendo tibi soli.* Aux quatre coins des écus, le premier Chancey (bordure, et trois pieds de cerf); les trois autres, Chancey parti de Vandenesse (palé de 4 pièces au chevron sur le tout).

*Cy gist damoiselle Denizete de Chancey, iadis femme de feu noble homme [M. N....] de Vandenesse, a son vivant conseillier et maistre aux requestes ordinaires de l'hostel de feu monseigneur le bon duc Philippe, laquelle trespassa le III iour d'octobre l'an mil CCCC IIII^xx et deux.*

(Nef.)

(*Bibl. nat.*, ms. A, 136.)

ÉGLISE COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME DE DOLE.

**29.** — Michel LE CIERGIER, damoiseau, août 1488, et Anne MA...., sa femme.

*Cy gist Michel* LE CIERGIER, *damoiseau, qui mourut le.... d'aoust MCCCCLXXXVIII, et damis. Anne Ma.... son épouse qui trepassa.... Dieu ait leurs ames. Amen.*

(Deux écus : LE CIERGIER, et 2 chevrons) (MA.... ?)

**30.** — Odon DE LA TOUR, conseiller au parlement, 21 juillet 1540.

*Ci gît mee: Odon de La Tour, docteur ès droits, conseiller de l'empereur en sa cour de Dole, fondateur de cette chapelle, qui trepassa le 21 juillet 1540.*

Au bas : Jam concors geminum dormit sponsata cadaver.
Credas quod dominus spiritus unus erit.

**31.** — Louis DE BERGÈRES, avocat, 8 août 1571, et Louise Benoît, sa femme, 27 décembre 1566.

*Cy gist messire Loys de Bergerres, docteur ès droits, avocat à la cour du parlement à Dole, qui trepassa le 8 d'aoust 1571, et damoiselle Louise Benoît sa femme, laquelle trepassa le 27 de décembre 1566. Dieu ait leurs ames. Amen.*

(Deux écus, l'un ovale parti.... et une étoile en chef, un bouquet de glands en pointe (BERGÈRES), écu losangé, mêmes armes.)

**32.** — Marguerite DE MARENCHES, femme de Mongeot de Boisset, 23 janvier 1575.

D. O. M.

*Margaretae Maranchianae pudicitiae et sanctitatis rarissimae, morum nobilitate primariae feminae, Montgeotius de Boisset Dolanae academiae antecessor, conjugi bene merenti cumque sine ulla controversia vixit annos XIIII trium filiarum pignore et bene acti conjugii gloriâ viro relictâ hoc monumentum resurectionis sequestrum in avito Maranchianorum tumulo ponendum curavit. Cessit.... aetatis anno plus minus XXIX, die XXIII januarii anno 1574.*

(Figure sous un fronton, entre deux pleureuses; écu : BOISSET (une fasce et deux trèfles en chef) et MARENCHES (un lion).

(Chapelle de droite. Existe encore, moins l'épitaphe, usée.)

**33.** — Claude LE CIERGIER, femme de Pierre Cécile, conseiller au parlement, 17 mars 1585.

D. O. M.

*Claudiae Le Ciergier, Joannis filiae, conjugi carae, bonae, piae, Petrus Cecillius in suprema com. Burg. cons. p. Vixit ann. XLIIII d. III. Ob. XVI kal. aprilis anno CIↃIↃLXXXV.*

Deux écus : Le Ciergier (trois cierges sur des chandeliers) et écu losangé : Cécile.

**34**. — Charlotte-Emmanuelle de Marenches, sœur de Laurent de Marenches, 1636.

*Cy gist damoiselle Charlotte-Emmanuelle de Maranches, sœur de Claude-Laurent de Maranches, laquelle décéda de pèste le 22 novembre de l'an 1636.*

**35**. — Jean Clerc, professeur à l'université de Dole, 16 juin 1637.

*Hoc sub lapide reconditum habes viator eximiae pietatis ingentissimaeque doctrinae thesaurum praesbiterum, eclesiae Dolanae canonicum summe exemplarem, sacrae theologiae doctorem subtilissimum, accademiae Dolanae 30 ferme annis professorem in ea facultate vix in terris similem, ejusdem universitatis procancellarium dignissimum apud serenissimos Archiduces Albertum et Isabellam pro immunitatibus eclesiae ad totius cleri sequanici peritiorem binâ legatione felicissime perfunctum, R. D. Clerc accademiae eclesiae Dolae quin toti patriae proh dolor! ademptum eam tamen experturum in cœlis quam puram sinceramque in terris professus fuerat theosophiae sanctissimae veritatem.*

*Obiit vir hic eximius die 16 men. junii M° sexcentesimo trigesimo septimo.*

*Merentissimo Joannes Clerc mœrentissimus frater posuit* (V. Chevalier, *Mém. sur Poligny*, II, 333).

**36**. — Bernardino Torniellі, du Tessin, professeur de droit à l'université de Dole, 29 octobre 1637.

*Dominus Franciscus Bernardinus Torniellus, Ticinensis, nobilitate, doctrinâ et aequitate conspicuus. Primarius regius et extraordinarius in universitate Dolana juris utriusque professor, justitiae cliens piissimus, nec non ad tutandam hanc urbem Ludovici XIII Galliarum regis exercitu sub Condaei principis ductu insectatam bellator acerrimus, qui cum per quindecim annos rectum docuerit hic rectus esse voluit. Obiit die 29 octobris 1637, aetatis suae anno 40.*

**37**. — Jean Chaumont, conseiller au parlement, 25 février 1639, et Claude Jacques, sa femme, 6 janvier 1641.

*Joannes Chaumont, senator Dolanus et Claudia Jacques amantissimi conjuges extremum diem memoria repetentes hoc monumentum adhuc in suis sibimetque destinarunt 1618. Obiit dom. Chaumont in senatu praesidis vices gerens V Kal. martis 1639 aet. 70 et DD. Jaques 8 id. jan. 1641, aet. 62.*

*Hic uno tumulo quiescunt.*

(Deux écus : Chaumont et Jacques.)

**38**. — Claude-François Terrier de Montciel, président de la Chambre des comptes, 22 juillet 1723, et Charlotte Ligier de Rochefort d'Ailly, sa femme, 30 avril 1751.

*Ci gist Cl.-Fr. Terrier de Montciel, chevalier président de la Chambre des comptes du comté de Bourgogne, chéri de Dieu et des hommes; il mourut le 22 juillet 1723, agé de 58 ans, ayant rempli en si peu de tems le cours de la plus longue vie. Le 30 avril 1751 fut ici inhumée dans la 72e année de son âge D. dame Charlotte Ligier de Rochefort d'Ally de St Point, épouse dudit seigneur de Montciel, fille de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste de Rochefort d'Ally, comte de St Point, baron des États de Languedoc, colonel du régiment de Condé et de dame Catherine Brulard de Sillery. Une entière confiance en la divine miséricorde a toujours animé et soutenu sa foi et sa charité. Seigneur, consommez leur union dans le séjour de votre gloire.*

(Sous la tombe des Chaumont.)

Carmélites de DOLE.

**39**. — Jean-Ferdinand Béreur, capitaine de cavalerie, 1629. 1713. Bereur

*Nobilis*
*Joannes Ferdinandus Béreur*
*Cataphractae equitum turmae*
*Centurio*
*Urbis Dolanae saepius vicecomes*
*In subitis rerum articulis*
*Strenuus, prudens, fœlixque*
*Magnis in regens, magnis in patriam*
*Meritis*
*Conspicuus carmelitidum parens*
*Duplicis monasterii fundator*
*Dolanae et Bisuntini*
*Vir in Deum singulari pietate*
*Insignis*
*Opes pauperibus dedit*
*Filias sanctae Theresiae monasteriis*
*Animam Deo*
*Corpus huic tumulo*
*Ipso die Sanctae Theresiae sacro*
*Obiit*
*Triumphantis divae triumphalis*
*Cliens*
*Etatis anno septuagesimo octavo*
*MDCXXIX*
*Aeternae optimi parentis memoriae*
*Gratitudinis et pietatis*
*Monumentum hoc Carmelitides posuere*
*MDCLXIII.*

(Cartouche encadré de 2 pilastres sommés de volutes, soutenus de culs-de-lampe.) Mn. Beavert

COLLÈGE SAINT-JÉROME DE DOLE.

**40**. — Monument commémoratif du conseiller Jean GRIVEL, élevé par ses fils Claude, Ferdinand et Albert, 1628.

VIRTUTIS TROPHAEUM AETERNITAS
*Insigni pietati*
*Nobilis et amplissimi viri*
*D. Joannis Grivel*
*Privati secretiorisque consilii*
*Philippi IV Hispaniarum regis*
*In Belgio quondam consiliarii*
*Et libellorum suplicum magistri*
*Dni. de Perigny, Fontaine, La Muire, etc.*
*Qui*
*Ex antiquo hujus collegii fundatoris familia*
*Genus suum et proavos munerans*
*Avitae pietatis haeres et gloriae*
*Sacellum hoc*
*Quod D. Joanni Baptistae sacrum colitur*
*Quatuor per hebdomadam diebus*
*Liberali annuâ dote ad hoc erogata*
*Missae sacrificio voluit venerari*
*Illudque*
*Qui mollius ossa cum proavis cubent*
*Jure sepulturae sibi suisque proprium*
*Medicari*
*In cujus rei perennem memoriam*
*Et devotum paternae pietatis simbolum*
*Claudius, Ferdinandus et Albertus*
*Sui parentes pia proles*
*Hoc monumentum erigebant*
*Aemulum posteris mutamentum*
*Anno 1628.*

CORDELIERS DE DOLE.

**41**. — Henri DE LONGWY, seigneur de Rahon et Gevrey, 12 mai 1396. Statue d'un chevalier armé de toutes pièces, tête couverte d'un béret, les pieds appuyés sur un lion, un dais abritant le chef posé sur un coussin. Écus : une bande. Soubassement de huit arcatures trilobées abritant des moines pleureurs ou priants. (Ce soubassement existe encore dans une chapelle de l'église de Dole, côté droit.)

*Ci gist noble et puissant seigneur messire Henry de Longvi, seigneur de*

*Raon et Gevrey-sur-Dous, chevalier qui trespassa le XII jour de may mil CCC IIII^xx et seze, dont Dieu ait l'ame de li. Amen.*

(*Bibl. nat.*, ms. B, 275 ; — Pl. VIII de ce recueil.)

**42.** — Frère Claude DE BOURBON, fils de Jacques, roi de Naples et de Sicile, 10 décembre 1439.

*Cy gist frère Claude, fils de Jacques de Bourbon, roy de Naples et de Sicile, comte de la Marche, mort novice en ce couvent, le 10 décembre 1439.*

(V. Almanach de Franche-Comté de 1786, p. 91.)

**43.** — Jean DE CUVE, seigneur DE VALOREILLE, 29 mai 1561.

Dans la chapelle de Saint-Nicolas est l'inscription « de *Jean de Cueve, écuyer, seigneur de Valloreil, la Fertey, etc., lequel trepassa le 29 du mois de may 1561.* »

**44.** — Louise DES BOIS, femme de Girard Gentil, avocat, 13 août 1561.

*Cy gist demoiselle Louise Des Boys, à son vivant femme de messire Girard Gentil, docteur ès droits, laquelle trepassa le mecredy 13 jour d'aost 1561. Dieu ayt son ame. Amen.*

(Écu : un arbre de.... sur une terrasse de.... DES BOIS.)

**45.** — Edmond BOUDIER, jurisconsulte, 1^er^ mars 1564.

Au-dessus du mausolée de Pierre de Froissard est l'inscription de « noble Edmond Boudier, docteur ès droits, recommandable par sa sage administration envers les cytoyens de sa patrie, décédé le 1^er^ mars 1563, âgé de 80 ans. »

**46.** — Guillaume DE GULPIO, seigneur de Longcamp, étudiant, 12 avril 1571.

Du côté de l'épître est l'inscription *de noble et puissant Guillaume de Gulpio, seigneur de Longicamp, Wangue et autres lieux, lequel décéda à l'âge de 19 ans, étudiant aussi à l'université de Dole, la veille des ides d'avril 1571.*

**47.** — Pierre SACHAULT, de Dole, notaire et procureur, 15.. Claudine SIMON, sa première femme, 18 septembre 1571, et Jeanne Thoullier, sa seconde femme, 10 septembre 1573.

SACHAUT

IN NOMINE DOMINI, AMEN.

*Cy gysent mre. Pierre Sachault, de Dole, nottaire et procureur postulant es court souveraine de parlement et bailliage aud. lieu, et damoiselle Claudine Simon, sa femme, qui trepasserent : assavoir la ditte Claudine le 18 jour du mois de septembre l'an 1571 et ledit mre. Pierre Sachault le.... Dieu ait leurs ames. Amen.*

*Aussi gyst damoiselle Jeanne Thovllier, fille de feu noble Anathoile Thovllier, a son vivant de Mirebel, seconde femme dudit mre. Pierre Saichot qui trepassa le 10 septembre 1573. Dieu ayt son ame.*

(Deux armoiries : SAICHAULT et un écu losangé contenant un 4 de chiffre accosté d'un I et d'un M.)

**48**. — Marin Benoit, seigneur de Bretenières, conseiller au parlement, 1571.

Dans la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs est l'inscription « *de noble Marins Benoit, seigneur de Bretenière, etc., conseiller au parlement, fondateur de lad. chapelle, très éclairé dans les affaires, envoyé à l'Empereur Charles V et à plusieurs autres princes de l'Europe pour l'utilité de la patrie. Il trépassa l'an 1571.* »

**49**. — Renobert de Mesmay, président de la Chambre des comptes, 1er avril 1573, et Éléonore Le Clerc, sa femme.

*Cy gist messire Renobert de Mesmay, viconte et gouverneur de Besançon, président des Vingt-Huit, l'an 1540, comme aussi président d'Oranges, conseiller de Sa Majesté et son premier en la Chambre des comptes à Dole qui deceda le premier avril 1573 et voulut être inhumé sous sa tombe avec le corps de damoiselle Eleonore Le Clerc sa femme, fille de messire Étienne Le Clerc, conseiller au parlement et maitre des requêtes de Sa Majesté ès Pays-Bas, et de damoiselle Étiennette d'Orchamp, ses père et mère. Dieu ait leur âme.*

(Au-dessus, 2 écus : Demesmay et un écu losangé : une bande coupée en chef d'une fasce chargée de 3 étoiles (Leclerc.)

**50**. — Prudent de Saint-Mauris, mari de Jeanne Belin, jurisconsulte, 1584.

*Ci gist Prudent de St Mauris, très éclairé jurisconsulte, époux de Jeanne Belin, distingué par les plus difficiles députations auprès des princes, pour l'utilité de la patrie, décédé l'an 1584, agé de 54 ans.*

**51**. — Nicolas de Lallemand, seigneur de Crissey et Belmont, 24 avril 1585.

Dans la nef du côté du septentrion est l'inscription de « *messire Nicolas de Lallemand, seigneur de Crissey, Belmont, etc., bienfaiteur du couvent, décédé le 24 avril 1585. Sa noble famille a été illustrée depuis 1200 par plusieurs chevaliers et grands capitaines, spécialement par messire Jean de Lallemand père de Nicolas, chevalier, baron de Bouclans et Vaite, seigneur de Crissey, Bellemont, Augerans, Groson, etc., plénipotentiaire auprès des princes pour sa patrie.* »

**52**. — Fiacre Boussard, 9 août 1580 ; Philippe Marchant, sa femme, mai 1598 ; Claudine Marchant, 8 septembre 1615, et Jacques Boussard, 12 juin 1623.

*Cy gysent Fiacre Boussard et Philippe Marchant, sa femme, qui décédèrent savoir : ledit Boussard le 9 aoust 1580, et sa ditte femme en may 1598.*

*Et depuis Claudine Marchant, femme de feu Jean Bailly, le 8 septembre 1615.*

*Cy gist aussi mre. Jaques Boussard, bourgeois de Dole qui deceda le 12 de juin 1623. Dieu ait leur ame.*

(En bas écu fruste.)

**53.** — Simon Froissard, protonotaire, prieur de Fay-en-Bresse, 3 juin 1586.

*Simoni Froissardo natalibus integritate vitae et morum suavitate peregrin. ad ingenium doct. juris pontif. ac civilis judicium que caeteris optimis artibus excolendum susceptis atq. honest. dign. grav. iltustri S. sedis apostolicae pth. domus Fayetae rect. mona. Montis Divae Mariae abbati desig. quod accademiae Dol. rebus insigni prudentiâ Et fide procuratis.... variae regionis ordinum conservato pubticisquc modis et munus privatisque ampliss. heroum opera assidue impensa ac amicitiis virtute studiis et officiis abunde comparatis sic inmaturâ morte suis et reipublicae praeceptus magna jam assurgentis et amplioris fort. fama florens non mediocre sui desiderium probis omnibus domi forisque reliquerit Joannes officio memor pio fratri posuit. Vixit an. 42. Obiit 3ª junii ann. Sal. 1586.*

(Cartouche, 8 pieds de haut, 2 pieds de large et 7 pouces. Chapelle des Froissard.)

**54.** — Étienne Colard, secrétaire des États, 26 octobre 1586; Marin-Denis Colard, son fils, 1er juillet 1601; Étiennette Contet, sa femme, 3 décembre 1607.

*Sovbz ceste tumbe gisent les corps de noble Estienne Colard, en son vivant secrétaire des Estats de Bourgogne, lequel exerçat dignement la charge de majeur en cette ville, mourut le 26 d'octobre 1586 et de Marin-Denis Colard son fils, docteur ès droiz lequet passa de cette vie luctueuse en t'autre plus heureuse le 1er juiltet 1601, et damoiselte Guillemette Contet sa femme laquelle quitta le monde périssable pour aller au siècle bienheureux le 3 décembre mil VIc sept. — Priez Dieu pour eulx.*

(Deux écus partis le premier Colard, et un chevron chargé d'une étoile; le second Colard et un rameau d'olivier (Contet).

(Nef gauche.)

(*Bibl. nat.*, ms. A, 307.)

**55.** — Henri Camus, procureur général au parlement de Dole, 23 juillet 1588.

Contre le mur du bas de l'église en entrant est l'inscription « *de messire Henry Camus, procureur général au parlemenl de Bourgogne, lequel décéda le 10 des calendes d'aout l'an 1588, agé de 62 ans.* »

**56.** — Guillaume de Saint-Mauris, jurisconsulte, 15..-16..

*.... Mauritiae gentis Dolae urbis templa sanctus gloria proh dolor hic o Guillelme jaces....*

(En robe de palais. Armoiries : S. Mauris ancien et à gauche, un écu losangé : une croisette. Au-dessus, inscription grecque très lisible.)

**57.** — Guillaume de Mesmay et Anne-Bonaventure Benoit, 15..-16..

*.... Grati ac memoris.... posuit monumentum illud N. Guillelmus de Mesmay dominus.... nobilis Annae-Bonaventurae Benoit.... a praedicto nobili Marin Benoit et procurunt verbo stemma....*

(Sur un cartouche.)

**58.** — Wolfgang-Thierry, fils du comte Annibal D'ALTAMBS ET GALERA et d'une Borromée, étudiant, 31 mai 1604.

D. O. M.

*Quod isthinc vides monumentum, viator, humanae calamitatis testem hinc esse concipito ossa comitis Wolfgang Theodorici continet. Ille patre Jacobo Hannibale Comite ab Altambs et Galera, etc. Hispaniarum amplissimarum ut appellant grandi rerum gestarum suae tempestatis clarissimo et matre Boromaea piissima natus. In ipso aetatis flore omnibus naturae et fortunae dotibus pollens literis excultus, cunctis carus, duplicis comitatus titulo insignitus, dum ab uno qui apud Mediolanum in Insubribus est, ad alium qui apud Rhetos festinat acutissimo morbo et immaturâ morte Dolae Sequanorum peregrinus extinguitur et ad coelos tamquam ad bonorum patriam evolat 2 calend. junii anno 1604 etatis suae 27.*

(Armoiries effacées.)

**59.** — Denis SACHAULT et Nicole CHANTENANS dédient un monument à saint Denis, 1604.

Sur un monument placé à l'entrée de l'église, on lit ces mots :

*En l'honneur de Dieu et de S^t^ Denis a été posée cette pierre par Denis Sachault et Nicole Chantenan sa femme. 1604.*

Au bas et dans un cartouche :

*Introibo in domum tuam in holocaustis reddam tibi vita mea quae distinxerunt labia mea.*

**60.** — Jean-Baptiste DE SAINT-MAURIS, fils de Prudent, époux de Marie-Christine de Froissard-Broissia, 4 novembre 1622.

*Ci gist messire Jean-Baptiste de S^t^ Mauris, fils de Prudent de S^t^ Mauris, docteur ès droits, époux de dame noble Marie Christine de Froissard-Broissia, décédé le 4 du mois de novembre 1622.*

**61.** — Jean PINGEOZ, avocat, 19 septembre 1624.

*Sépulture de Jean Pingeoz, de Dole, docteur ès droits, décédé le 19 septembre 1624.*

**62.** — Philibert FROISSARD, seigneur de Bersaillin et Villers-Robert, conseiller au parlement, 1635.

*Cy gyst noble sieur messire Philibert Froissard, conseiller de la cour, seigneur de Barsaillin et Villars-Robat, qui décéda l'an 1635.*

**63.** — Jean BRIOT, avocat, mort de peste, le 24 septembre 1636.

*Cy git noble Jean Briot, lui vivant docteur ès drois et avocat patrocinant en la cour souveraine de parlement à Dole, lequel estoit fils de noble messire Nicotas Briot, docteur esdits drois et conseiller au parlement, et de damoiselle Étiennette de ta Monnoye, étant décédé le 24 jour du mois de septembre de lan mil six cent trente six, ayant été icy inhumée à cause de la contagion de peste, qui régnoit lors en cette ville. Dieu ait son ame. Amen.*

(Écu : BRIOT (bande chargée de 3 croisettes.)

**64.** — Jean Lampinet, conseiller au parlement, 22 juillet 1641.

*Cy gist messire Jean Lampinet, conseiller au souverain parlement, commissaire au gouvernement de la province, qui a fondé en cette église la confrerie du S^t^ Nom de Jesus et a perpetuité chaque 14 janvier les vespre, le landemain une grand messe, la benediction du S^t^ Sacrement et après un* Libera me *qu'on doit chanter sur cette tombe pour le repos de son ame, et deceda le 22 juillet 1641. Dieu le mette en sa gloire.*

(Aux 4 coins écus : Lampinet, Sachault, Phœnix et Musy.)

## Église Notre-Dame de GRAY.

**65.** — Guillaume de Vandenesse, évêque de Coria, aumônier de Charles-Quint, 23 mai 1530.

*Reverendissimi in Christo patris ac domini domini Guillelmi de Vandenesse, Cauriae episcopi, qui cum XLVI annos vixisset ac invictissimo Cesari Carolo a consiliis et eleemosinis primus servisset, anno Jesu redemptore passo MDXXX, X kal. junii, heu tetrae fila ruperunt sorores.*

*Hoc te scire volui, ne nescius praeterires et ut spiritum in astra locet pius orares 1536.*

**66.** — Élion d'Andelot, chevalier, gouverneur de Gray, 31 juillet 1638.

*Cy devant gist messire Elion d'Andelot, chevalier, seigneur de Tromarey, Chancey, Motthey, Bonboillon, Avrigney, Montarlot, etc., capitaine et gouverneur de sa ville de Gray, qui ayant servit le roy dois ses jeunes ans aux guerres d'Allemagne, Hongrie et Bohême, depuis es Pays Bas aux sièges de Julieres et Bergue, ha fait paroitre son courage en divers occasions ; on luy avoit confié la garde de cette place importante et frontiere pendant les guerres présentes avec la France, laquelle il a maintenu au service de Sa Majesté contre tous les efforts des ennemis qu'il a toujours inquiété par plusieurs entreprises heureusement exécutés en la surprise de la Romagne, reprise des villes et château de Champlitte et surtout aux deux embrazements des fournaux de Drambon, ou se forgeirent ses basles, bombes et autres feux d'artifice pendant le siège de Dole, la destruction du château de Rigny avec beaucoup d'autres exploits genereux menés a chef par sa prudente conduite. Il est enfin mort plein d'honneur et gloire agé de 46 ans seulement le dernier de juillet 1638 ayant fondé en cette église trois anniversaires l'un le 15 juillet l'autre le 26 de may et l'autre le 30 juillet, de chacun 3 grandes messes et ses vigiles la veille et tous les jeudys et samedis une basse messe qui se dirat à l'autel de Tous les Saints sous lequel il est inhumé avec ses prédécesseurs. Dieu ayt leur ames.*

(Quatre écus : Andelot, Cugnieu, Balay, Saulx. Devises : les combats sont mes ébats. — Ordine et robore.)

**67.** — Alexandre de Marmier, baron d'Hugier, janvier 16..

*Cy gist illustre et généreux seigneur messire Joachim-Alexandre de Marmier, baron d'Hugier, seigneur de Champvans, Seveux, Cugney, co-*

*lonel d'un régiment d'infanterie sur le pied d'allemand pour le service de Sa Majesté Catholique, décédé en janvier 16.., agé de 43 ans.*

### Collège des jésuites de GRAY.

**68**. — Philippe de la Baume, marquis d'Yennes, ancien gouverneur du comté de Bourgogne, 15 novembre 1688.

*Sta viator et luge, nobilissimi Philippi de la Baume sepulchrum vides, Vides et Burgundiae martem paternis laudibus clerum clariorem suis Patriae et pauperum parens Et superis in Burgundiae decus concessus Burgundiam Armatis paccatisque virtutibus gubernans Acerrimum bello animum Sincera nunquam deseruit pietas Religione in Deum fidelitate in regem Benignitate in omnes conspicuus. Obiit die 15 novembris 1688.*

### Cordeliers de GRAY.

**69**. — Jean d'Ancier, 2 novembre 1347.

*Cy gist mesires Jean d'Ancier, qui fut fils Monsieur Jean, signour d'Ancier, et de dame Guillaume d'Arguel, et trepassa l'an nostre Signour corrant mil trois cent quarante sept, lou jour de Saint Clement.*

**70**. — Jean de Mandre, chevalier, seigneur de Marnoz, etc., mars 1514.

*Céans gissent Jehan de Mandre, fils de messire Guillaume de Mandre, chevalier, seigneur dudit Mandre, de Marnot, Aiglepierre, S^t^ Julien, Rosières sur la Mance, et de la Motte S^t^ Mamès, et demoiselle Comtesse de Montereux, sa femme, fille de messire Philippe de Montereux, chevalier, dame dudit Montereux, Prantigny et la Maison du Bois, lesquels ont fondé un chacun dimanche au grand autel une messe basse, et après le* De profundis *et* Libera. *Aussi ont fondé un chacun mercredi des quatre temps, avant et noël un anniversaire de trois grand messes et le mardi vigiles et pour laditte fondation ont donné aux religieux céans deux bichots de froment, mesure de Gray, lesquels sont assignés sur le moulin de Montereux, étant entre la dux et le chatel, pour les prendre et lever un chacun an par lesdits religieux, sur les amodiateurs et tenanciers dudit moulin, et trepasserent à savoir ledit Jehan de Mandre en l'an 1513 au mois de mars.*

**71**. — Simon Gauthiot d'Ancier, seigneur d'Ancier, 21 août 1556, et Charlotte du Vernoy, sa femme, 13 janvier 1552.

D. O. M.

*Simon ab Guidone Gauthiot, dominus d'Ancier, Poncey, Verre, Silley, Freteigney, cui nunquam fortuna pepercit, hoc tandem sibi depositum dulcissimaeque conjugi Carolae du Vernoy ac eorum liberis vivens moestissimus praeparabat anno 1551 quo migravit dicta Carola 13 januarii, illam sequtus est idem Simon ejus vir, anno 1556, mensis augusti 21. Quiescant in pace.*

**72**. — Guillaume de Beaujeu, seigneur de Vadans-lez-Gray, etc., 3 juin 1595.

*Tombe de Marguerite de Seveux,*
*1299*
*Eglise de Beaujeu (B.N. fr 8226).*

*Tombe de Pierre de Vergy,*
*1322.*

*Cambrai, cathédrale (P.N. Cl. ... 11,940)*

*Tombe de Richard de Cromary,*
*1336.*
*Eglise de Bère (B.N. fr. 8226).*

*Tombe de Guillaume du Pasquier,*
*1360.*
*Abbatiale du Miroir (B.N. fr. 8226).*

*Tombe de Guillaume Poulain de Say.*
*1360.*
*Eglise de Champlitte la Ville (B.N. fr. 8226).*

*Tombe de Guillaum de Vautravers,*

*1368.*

*Abbatiale St Paul de Besançon (B.N. fr. 8226).*

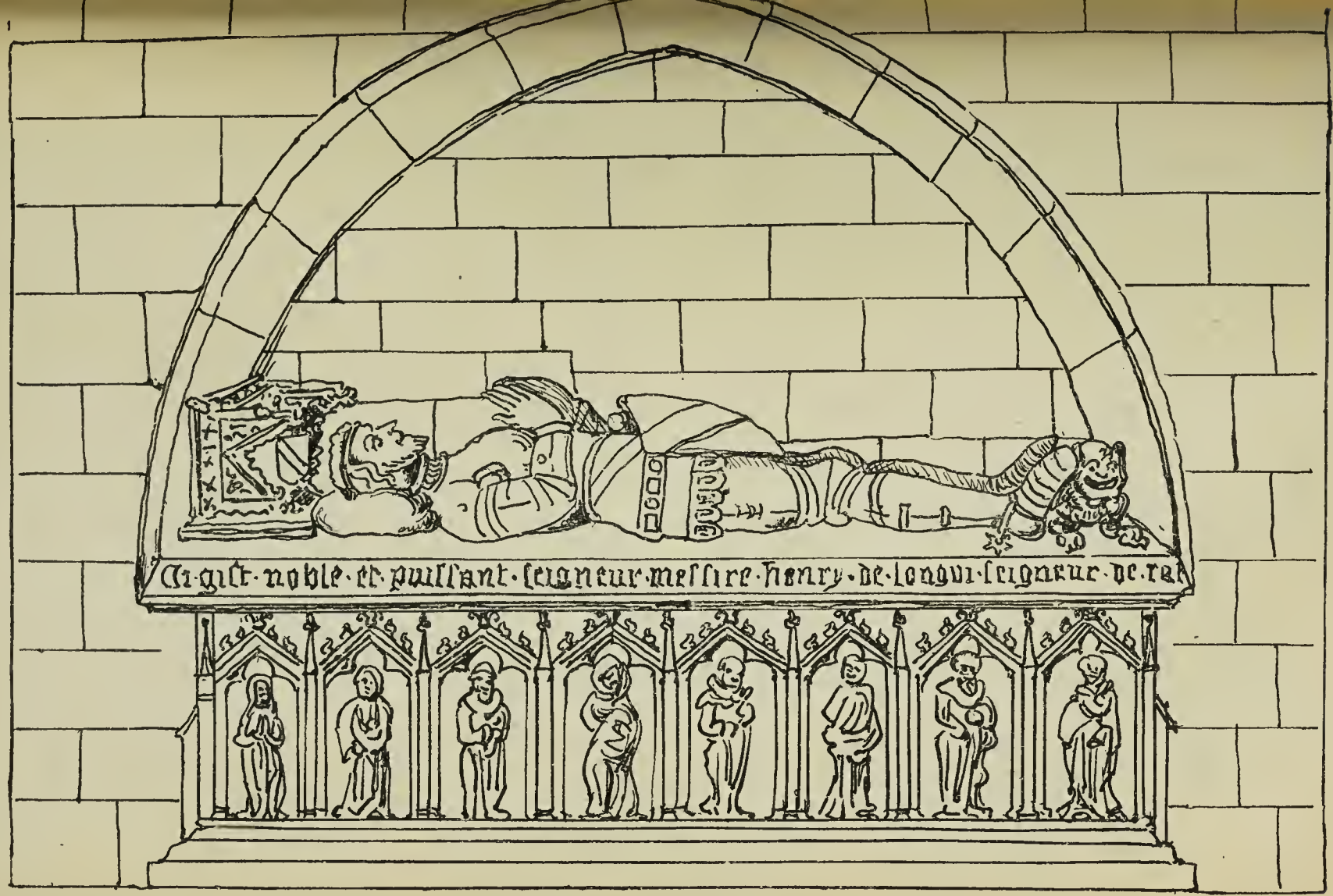


Tombe d'Henri de Longwy, sgr. de Rahon. 1396. Cordeliers de Dole (B.N. Clairambault, 942).

Pl. VIII

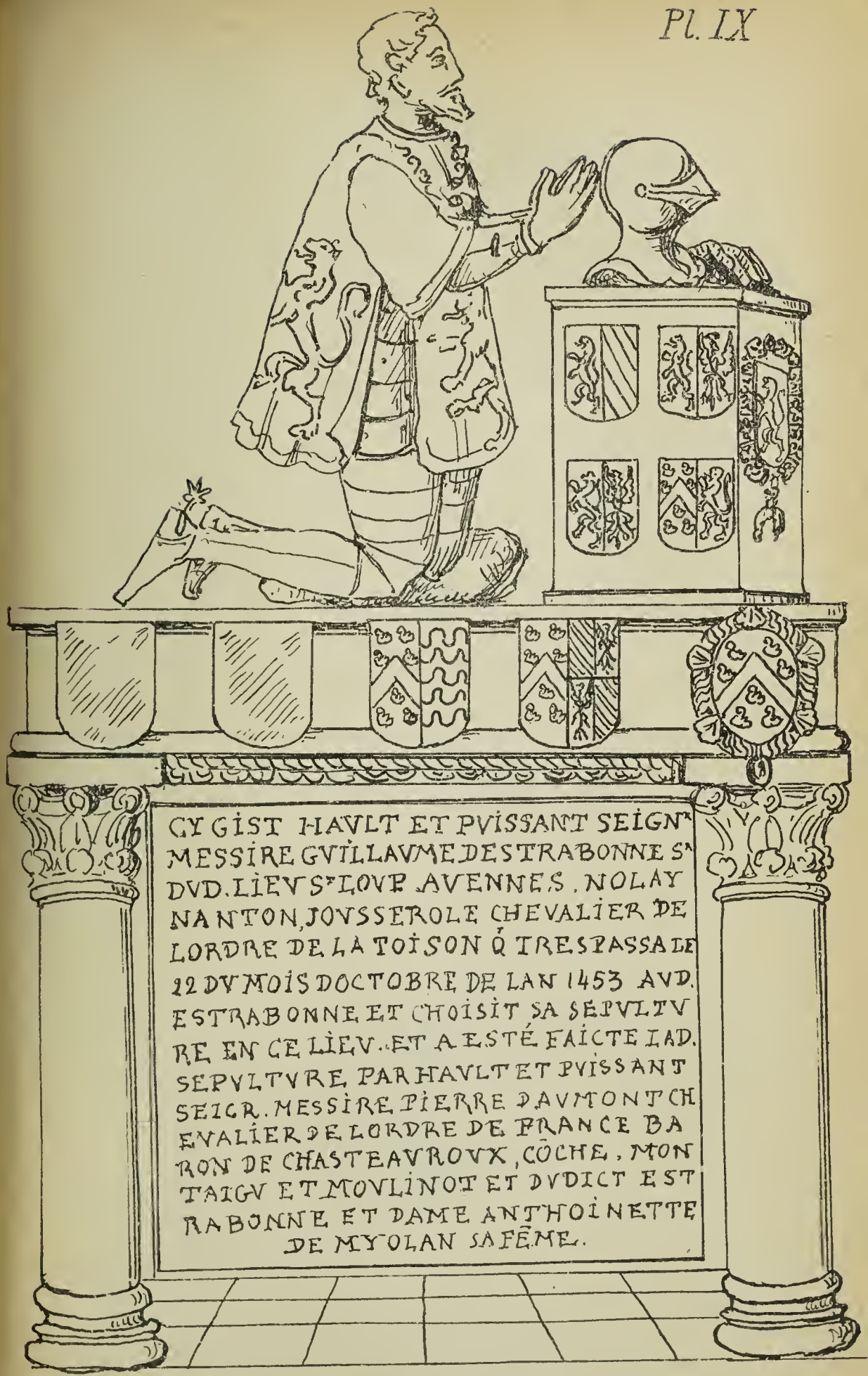


*Tombe de Guillaume d'Etrabonne,*

*1453–1560.*

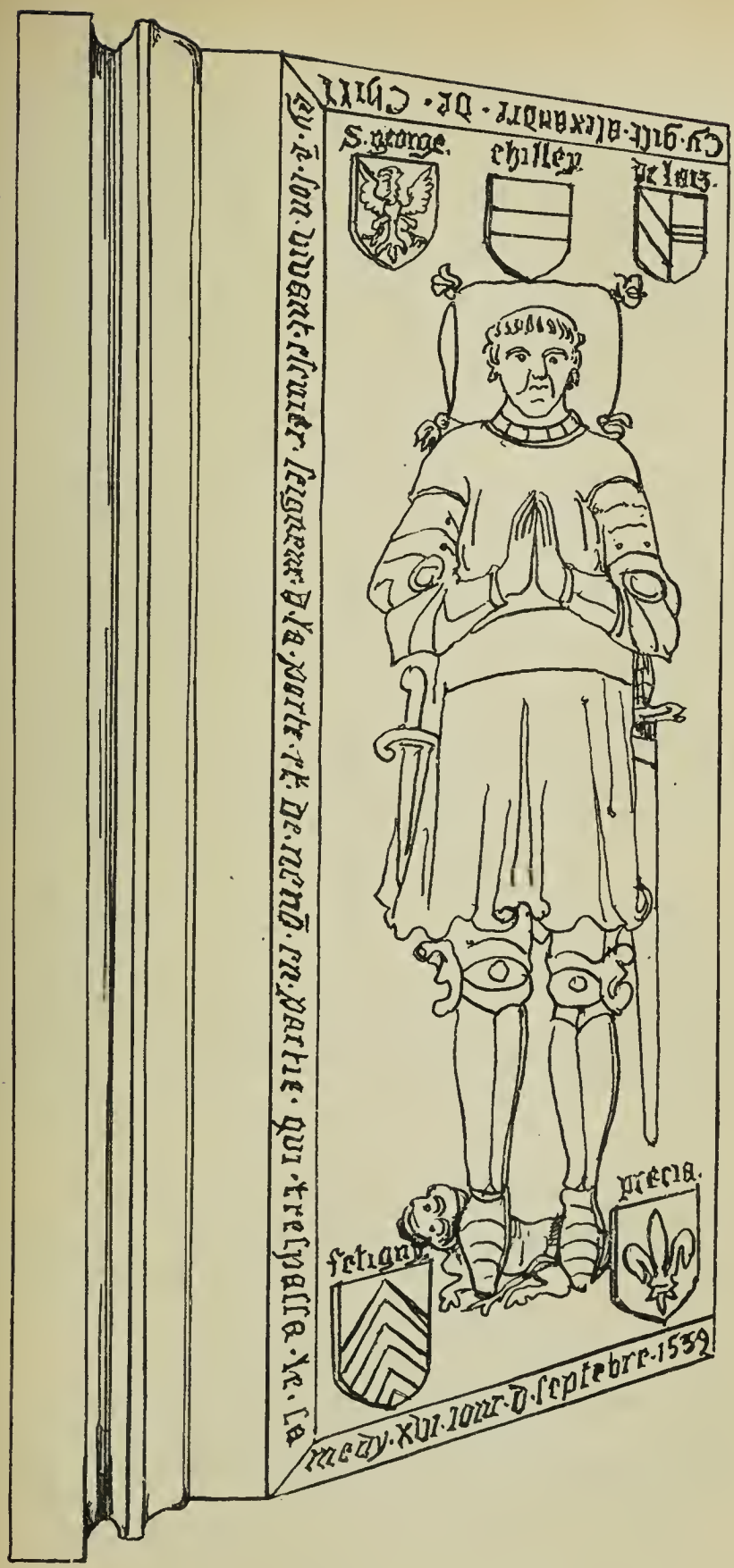


*Tombe d'Alexandre de Chilley,*
*1539.*
*Eglise de Rochefort (B.N. fr: 8226).*

*Cy git généreux seigneur Guillaume de Beaujeu, lui vivant sieur de Vadans, Francourt, Vougécour, dudit Beaujeu en partie, capitaine de 200 arquebusiers fantassins pour Sa Majesté Catholique, qui, après plusieurs services et expéditions de guerres où il s'est retrouvé pour le service de Saditte Majesté au voyage du Levant contre les Turcs et aux pays d'embas, soubs la charge de fut bonne et heureuse mémoire dom Jehan d'Austriche, aux guerres de Flandres et autres troubles depuis advenus de son vivant en le pays et comté de Bourgoigne, a rendu l'ame à Dieu venant du siège de Vesoul occupé par les François et Lorrains le 3me jour de juing, en ce lieu de Gray, 1595. Dieu ait son ame. Amen.*

### Église de GUISEUIL (?).

**73.** — Hélène de Lassau, fille de Guillaume, seigneur de Guiseuil, 2 décembre 1648.

*Cy gist damoiselle Hélène de Lassau, fille de honoré seigneur messire Guillaume de Lassau, seigneur de Gueseule, Verchamp, Melin, St Julien, Mercey, Gevigney, Combofontaine, Frane, etc., et de honorée dame dame Marie de Colar de Linden sa femme et compagne, laquelle décédat le 2 décembre 1648.*

(Cartouche entouré de 8 écussons avec écusson principal parti Lassau et Colar. 1. Lassau. 2. Chailly (échiqueté). 3. Morel (3 fusées). 4. Mauffan (une croix). 5. Collar (?). 6. Valle (une bande engrêlée ou de 12 billettes). 7. Recouville (bande de 7 pièces). 8. Vicreange (3 oiseaux 2 et 1).

### Église de LAVANS-LEZ-DOLE.

**74.** — Marie de Balay, dame de Lavans, etc., femme de Philibert de Pra, 15 avril 1609.

*Cy gist noble dame, dame Marie de Balay, à son vivant dame en partie de la baronie de Rugny et du château de ce lieu de Lavans et Auxanges, femme de fut messire Philibert de Pra, chevalier, sieur dudit lieu, Civria et Hotelans, etc., laquelle trepassa audit lieu de Lavans, le 15 avril 1609.*

### Prieuré de Saint-Désiré de LONS-LE-SAUNIER.

**75.** — Christophe Grivel, bourgeois de Lons-le-Saunier, 15..-16..

*Ici noble Christophe Grivel attend la résurrection.*

### Cordeliers de LONS-LE-SAUNIER.

**76.** — Anne-Marie Grivel, femme de Claude Domet, docteur en médecine, 20 avril 1713.

*Cy gist demoiselle Anne-Marie Grivel, femme de M. Claude Domet, de Lons-le-Saunier, docteur en médecine, qui trepassa le 20 avril 1713.*

### Église de MAILLEY.

**77.** — Jacques Terrier, seigneur de Mailley, conseiller au parlement, 30 août 1724.

*Quod mortale habuit dominus Jacobus Terrier, dominus de Mailleroncour, Maittey, Cleron, etc., in supremâ Sequanorum curiâ, Martis non interrupta avorum serie, senator sub hoc lapide sonum tubae ad judicium vocantis expectat. Obiit anno 1724, die 30 augusti.*

*PP. moerentes fitii Nicolaus-Josephus Terrier, Maria-Julius Terrier in eâdem curiâ senator, Claudius-Josephus Terrier, in supremâ rationum curiâ Dolanâ praeses. Requiescat in pace. Amen,*

### Église de MARTINVELLE.

**78.** — Antoine du Chatelet, seigneur de Passavant, 25 janvier 1577.

*Ci gist haut et puissant seigneur, messire Antoine du Chastelet, baron de Château-Neuf, seigneur de Passavant, de Sartes et Pompierre, bailly de Nancy et grand chambellan et conseiller de Monseigneur, lequel décéda te vingt cinquième jour de janvier de l'an MDLXXVII.*

(Cartouche.)

**79.** — Anne de Beauvau, femme d'Antoine du Chatelet, bailli de Nancy, 10 octobre 1579.

*Ci gist dame dame Anne de Beauvau, épouse du dit seigneur bailly de Nancy, taquetle décéda le 10e jour du mois d'octobre de t'an MDLXXIX.*

(Cartouche.)

### Abbaye du MIROIR, en Bresse (Ordre de Cîteaux).

**80.** — Guillaume du Pasquier, écuyer, 1360.

Écuyer vêtu de fer avec cotte d'armes armoriée d'une bande vivrée, écu de même, mains jointes, casque conique, épée et poignard. Arcade trilobée avec gâble triangulaire, soutenue de deux contreforts sommés de clochetons. Au-dessus deux anges encensant.

† *Ci gist Guiltavme dv Pasquier qvi trespassa en t'an de grâce M. CCC. LX. Diex ti face merci a l'arme, amen.*

(*Bibl. nat.*, ms. A, 246; — Pl. IV de ce recueil.)

### Église de MONTIGNY-LEZ-ARBOIS.

**81.** — Gui Arménier, président des parlements de Dole, de Beaune et de Paris, 15 mai 1478.

Sous un arceau trilobé sommé d'un gâble triangulaire avec pinacle, choux et rosace, soutenu de deux pilastres ajourés avec clochetons, personnage debout, mains jointes, vêtu d'une longue robe et d'un manteau. Au-dessus, deux anges balancent des encensoirs, aux côtés de la tête, deux écus : Arménier (une fasce acc. de trois hermines).

✝ *Hic jacet nobilis magister Guido Armenie, legum doctor, consiliaris ducis Caroli Burgundie, presidens in parlamento Parisiensi et parlamentorum Dole, Belne et camere consilii ipsius domini, fundator hujus capelle, qui obiit die mensis XV maii, anno Domini millesimo CCC° LXXVIII°. Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

### Chapelle Sainte-Catherine.

Aux vitres de la chapelle des écus d'azur à la fasce d'or à trois hermines d'argent.

Au mur latéral, du côté de la porte d'entrée, une inscription (haute de 60, large de 86 centimètres), porte l'écu des Arménier et la légende suivante, dont les premières lettres de chaque ligne forment en acrostiche le nom *Guido Armenerii.*

G loria felici letatus Burgundie preses
UI ta florens claruit brevi qui clauditur saxo
DO loris tam expers vehitur in ethera sursum
AR morica laude comitatus que gestuit olim
ME morat hoc finis prudensque vita fuit
NE seculi canies laudabile perderet omen
RI te librans stateramque rexit dextera manu
I ustorum consimilis vixit vivatque per evum.

Nomen ejus prime littere cum sillabis juncte demonstrant.

Cognominumque pariter dictant genitus ejus.

Obiit anno Domini M°CCCC°LXXVIII°, mense maii.

(La tombe usée, la plaque intacte se voient encore à Montigny, le dessin de la tombe intacte et le relevé des inscriptions se lisent sous les n^os^ 252 et 253 du ms. A. (*Bibl. nat.*)

### Prieuré de MONTROLAND (ordre de Saint-Benoît).

**82.** — Guillaume, seigneur d'Étrabonne, 22 octobre 1453.

Statue agenouillée sur un coussin, d'un chevalier, mains jointes, tête nue, portant une cotte d'armes armoriée d'un lion (Étrabonne), et le collier de la Toison d'or par-dessus une armure complète. Devant lui, un prie-Dieu sur les flancs duquel sont en avant l'écu d'Étrabonne entouré du collier de la Toison; au côté droit, les alliances parties : Étrabonne-Montagu, Étrabonne-Vienne, Étrabonne-Rye, Aumont-Étrabonne. Le monument a pour soubassement une frise avec 5 écus (dont 2 vides) : Aumont, avec le collier de Saint-Michel, en avant; Aumont-Miolans, Aumont-Rochechouart. Cette frise est supportée par deux colonnettes trapues en marbre de Sampans, avec chapiteaux de marbre blanc sertissant l'inscription suivante, gravée dans le marbre :

*Cy gist haut et puissant seigneur messire Guillaume d'Estrabonne, seigneur dudit lieu, Sainct-Loup, Avennes, Nolay, Nanton, Jousserole, chevalier de l'ordre de la Toison qui trespassa le 22 du mois d'octobre de*

*l'an 1453 audict Estrabonne et choisit sa sepulture en ce lieu, ou il a fondé une messe basse ordinaire, et une haute le samedy.*

*Et a esté faicte ladicte sépulture par haut et puissant seigneur messire Pierre d'Aumont, chevalier de l'ordre de France, baron de Chasteauroux, Coche, Montaigu et Moulinot et dudit Estrabonne et dame Antoinette de Myolan, sa femme.*

Ce monument, exécuté vers 1560, nous semble l'œuvre du sculpteur comtois le plus distingué du temps, Claude Arnoux, dit Lulier, de Dole.

(*Bibl. nat.*, ms. A, 328; — pl. IX de ce recueil.)

### Église de PAGNY (Bourgogne).

**83.** — Jean de Vienne, chevalier, seigneur de Pagny et Vignan, 23 février 1433.

*Cy gist noble baron messire Jean de Vienne, chevalier, seigneur de Pagny et de Vignan, qui trepassa aud. Vignan, la veille des Bordes lan mil quatre cens trente deux.*

**84.** — Jean de Longwy, chevalier, baron de Pagny, 22 janvier 1463.

*Cy. gist. noble. et. puissant. seigneur. messire. Jean. de. Longvy. chevalier. seigneur. de. Gevry. et. baron. de. Pagny. qui. trepassa. le vingt-deuxième jour. du mois. de. janvier. mil. quatre cens soixante et deux.*

**85.** — Jeanne de Vienne, dame de Gevrey et Pagny, femme de Jean de Longwy, 7 septembre 1472.

*Cy. gist. noble. et puissante. dame. madame. Jeanne. de Vienne. dame. de Gevry. et. de. Pagny. femme. de. noble. et puissant. seigneur. messire. Jean de Longvy. seigneur. desd. lieux. laquelle. trepassa. le 7me jour. de septembre. l'an mil. quatre cens. LXXII. Dieu ait. leurs. ames.*

### Église de PESMES.

**86.** — Claude Grignet, docteur ès droits, juillet 1595, et François Grignet, son neveu, 13 août 1631.

*Cist gist noble Claude Grignet, docteur es droits, qui deceda le mois de juillet MDLXXXXV. Et depuis noble François Grignet, son nepveu, qui mourut le XIII aoust MDCXXXI.*

(Écu mutilé.)

### Église de PIN-L'ÉMAGNY.

**87.** — Louis, comte de Scey, 26 juillet 1682.

*Hic jacet Ludovicus comes de Scey. Obiit 26 julii anno Domini 1682.*

**88.** — Pierre-Pascal Vorget, seigneur de Pin, 6 mai 1762, et Claude-Antoine Vorget, son fils, 21 mars 1767.

*Ci git noble Pierre-Paschal Vorget, seigneur de Pin, agé de 51 ans, décédé le 6 mai 1762.*

*Claude-Antoine Vorget son fils, agé de trente ans, decedé le 21 mars 1767.*

(Armoiries : un chevron accompagné en chef de deux étoiles, en pointe d'une rose (VORGET).

## ÉGLISE DE POINTRE.

**89.** — Jean DE CHANTRANS, curé de Pointre, 16 février 1354.

*Cy gist messires Jehans de Chantrans, curies de Pointres, qui trepassa le XVI jour de fevrier l'an MCCCLIII.*

(Figure gravée, cheveux coupés comme ceux d'un capucin. Manipule et étole, sans croix.)

## ÉGLISE SAINT-LAURENT DE ROCHEFORT.

**90.** — Huguenin DE VILLENEUVE, sr de Vaudrey, 15 juillet 1439, et Simonne PARDESSUS, sa femme, 10 septembre 1433.

Figures gravées d'un écuyer en armure avec cette armoirie de 5 besants (VILLENEUVE), mains jointes, tête nue; à sa gauche, une femme noble voilée, mains jointes. Trois anges supportent au-dessus de leurs têtes deux écus : VILLENEUVE et PARDESSUS (un chevron avec 3 coquilles).

✝ *Cy gisent noble escuier Huguenin de Villeneufve, seigneur de Virecey et de Vauldray en partie, lequel trespassa le XV jour de juillet mil CCCC XXXIX, et damoiselle Symonete fille Estienne Pardessus, laquelle trespassa le Xe jour de septembre M CCCC XXXIII. Dieu ait leurs ames. Amen.*

(*Bibl. nat.*, ms. A, 329.)

**91.** — Guyot DE CHAMPVANS, écuyer, 1er mars 1448.

Dalle armoriée, au milieu, un écu timbré d'un casque avec lambrequins : CHAMPVANS (3 jumelles) ; aux quatre coins : DESPOTOTS, VISEMAL, LA BAUME, VIENNE, avec le nom de chaque famille.

(Chapelle des Champvans, au milieu.)

*Cy gist Guiot de Champuans, escuyer, a son viuant de Rochefort, qui trespassa le premier jour de mars l'an mil CCCC et XLVII. Dieu lui pardon.*

(*Bibl. nat.*, ms. A, 330.)

**92.** — Jean DE LA CHASSAGNE, chevalier; Renaud et Hugues, ses fils; Antoine, fils d'Hugues, ce dernier mort en 1457.

Sous une arcade cintrée, figure gravée d'un écuyer vêtu d'une armure et d'une cotte très courte, mains jointes, l'épée au fourreau. Aux quatre coins, un écu; une fasce.

*Cy gisent nobles hommes, messire Jehan de la Chassagne, chevalier, Renault et Hugues ses filz et Anthoine filz dud. Hugues, qui trespassa lan mil CCCC LVII. Priez pour eulx,*

(Chapelle du Rosaire.)

(*Bibl. nat.*, ms. A, 331.)

**93**. — Jeanne DE LANTENNE, femme de Pierre DE CHAMPVANS, écuyer, 1er octobre 1470.

Dalle armoriée dans le champ. Un écu parti : CHAMPVANS et LANTENNE (une croix).

✝ *Cy gist noble damoiselle Jehanne de Lantene, fèmme fut Pierre de Champvans, escuier, laquelle trespassa le premier jour d'octobre mit CCCC LXX. Dieu ait l'ame d'elle. Amen.*

(Chapelle des Champvans.)

(*Bibl. nat.*, ms. A, 332.)

**94**. — Pierre LE PARDESSUS, Antoine LE PARDESSUS, son fils, 8 mars 1523.

Dalle armoriée dans le champ, un écu parti : LANTENNE et CHAMPVANS ; aux quatre coins : *Le Pardessus* (un chevron et trois coquilles).

*Cy gisent Pierre le Pardessus et Anthoinne le Pardessus, de Rochefort, escuier, lequel Anthoinne trespassa le VIII jour de mars, l'an mil V^c^XXII. Dieu ait leurs ames.*

(Chapelle du Rosaire.)

(*Bibl. nat.*, ms. A, 333.)

**95**. — Armand, fils d'Alexandre DE CHILLY, 6 juin 1523.

Dalle armoriée, au centre : CHILLY, aux quatre coins : FÉTIGNY (4 chevrons); PRESSIA (une fleur de lis); DE MOREAUL (une croix ancrée); DES POTOTS (un vase avec 3 fleurs de lis tigées).

*Cy gist. Herment seul fils de Alexandre de Chilley, escuyer, seigneur de La Porte, d'Aumont et de Nenon en partie, qui trespassa le jour de feste mons. saint Claude l'an mil V^c^ XX et III, luy estant en l'eage de XXXII ans. Dieu luy face pardon.*

(A la droite du chœur, près du siège des prêtres.)

(*Bibl. nat.*, ms. A, 334.)

**96**. — Alexandre DE CHILLY, seigneur de la Porte et de Nenon, 16 septembre 1539.

Dalle portant la figure en relief d'un écuyer en armure avec cotte d'armes, épée et poignard; tête nue, mains jointes. Cinq écus, trois en haut : CHILLY, DE SAINT-GEORGE (une aigle), DE LAIZ (parti une bande et une jumelle); deux en bas : DE FETIGNY (3 chevrons), PRECIA (une fleur de lis; la dalle est posée sur un soubassement mouluré. Sur le chanfrein de la tombe, sur trois côtés seulement, cette inscription :

*Cy gist Alexandre de Chilley, en son vivant escuier, seigneur de La Porte et de Nenon en partie, qui trespassa le samedy XVI jour de septembre 1539.*

(A la droite du chœur, près du siège des prêtres.)

(*Bibl. nat.*, ms. A, 335 ; — pl. X de ce recueil.)

## ABBAYE DE SAINT-CLAUDE.

**97**. — Pierre Ier MOREL, abbé de Saint-Claude, 11 février 1444.

*Hic jacet venerabilis pater dominus Petrus Morelli, olim abbas hujus monasterii Sancti Eugendi Jurensis, cujus anima vivat in Christo et in pace requiescat. Amen. Obiit autem die XI februarii anno Domini millesimo CCCC XLIII.*

(Deux écus (Morel), trois fusées, deux et une, dans des couronnes laurées, avec crosse et banderoles. Tombe de marbre noir sous le jubé.)

(*Bibl. nat.*, ms. A, 173.)

**98.** — Pierre II Morel, abbé de Saint-Claude, 24 novembre 1502.

*Hic jacet Reverendus pater dominus dominus Petrus Morelli, in decretis licentiatus, abbas hujus monasterii, qui diem suum clausit in Domino, die XXIIIIª mensis novembris anno Domini millº Vtº 2. Ejus anima requiescat in pace. Amen.*

(Quatre écus crossés et vides aux quatre coins d'une plaque en laiton oblongue, bordée d'une baguette perlée. Chapelle Saint-Michel, à droite du chœur.)

(*Bibl. nat.*, ms. A, 174.)

**99.** — Vautherin Janin, Sibille Morel, sa femme, André Janin, leur fils, curé de Charchillat et vicaire général de Saint-Claude, 15..-16...

*Hic jacet nobilis Vatherinus Janini, ejus uxor nobilis Sibilla filia quondam domini Stephani Morelli, militis, domini de Maisod, eorumque filius dominus Andreas curatus Charchiliaci et vicarius generalis Sancti Eugendi. Quorum animae requiescant in pace.*

## Église de Saint-Romain de SAINT-CLAUDE.

**100.** — Françoise Blanchot, femme de Pierre Varondel, 5 décembre 1563.

*Cy git damoiselle Françoise Blanchot, femme de noble homme Pierre Varondel, laquelle décéda le 5 décembre 1563.*

**101.** — Claude Varondel, greffier de la grande judicature de Saint-Oyan, 8 septembre 1566, et Catherin Varondel, son fils, 15 janvier 1614.

*Cy git le corps de feu noble homme Claude Varondel, secrétaire de l'Empereur et greffier en la grande judicature de cette terre, qui trépassa le 8 de septembre 1566. Aussi git le corps de noble Catherin Varondel, son fils, qui décéda le 15 janvier 1614.*

**102.** — Antoinette Bernard, veuve de Claude Varondel, 22 janvier 1577.

*Cy gist le corps de damoiselle Antoine Bernard, veuve de feu noble homme Claude Varondel, laquelle décéda le 22 janvier 1577.*

## Eglise des Cordeliers de SAINT-LAURENT DE CHALON (Bourgogne).

**103.** — Vincent Bourrelier et Etiennette Seourse, sa femme, 18 octobre 1471.

Dans un cartouche ovale, orné de rinceaux et volutes, surmonté d'un

écu parti : *Bourrelier* (une fasce avec trois trèfles), et *Seourse* (trois chevrons), cette épitaphe.

*Cy gisent noble homme maistre Vincent Bourrelier, licencié en loiz et maistre des requestes de monseigneur le duc de Bourgogne, et damoiselle Thiennette Seourse, sa femme, laquelle trespassa le XVIII jour d'octobre mil CCCCLXXI. Priez Dieu pour eulx.*

(Nef, devant le jubé.)

(*Bibl. nat.*, ms. A, 163.)

ÉGLISE DE SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE (Bourgogne).

**104.** — Cœur de Huguette DE VUILLAFANS, femme de Charles DE SAINT-SEINE, 18 janvier 1520.

Dalle ornée dans le champ d'un cœur et d'une tête de mort sur deux os en sautoir. Aux quatre coins, deux écus : VUILLAFANS (une bande chargée de 3 coquilles entre deux cotices), et deux écus partis : SAINT-SEINE (3 jumelles) et VUILLAFANS.

*Cy gist le cœur de noble et puissante damoiselle Huguette de Villaffans, vesve de puissant seigneur Charles seigneur de Saint-Seigne et Senesey en partie, laquelle a fondé deux anniversaires en l'église de céans l'ung le lendemain de la feste S^t^ Anthoine XVIII jour de janvier avec les vigilles à neuf lessons et une grande messe de* Requiem. *Et trespassa ledit iour et feste de sainct Anthoine mil V^c^ XIX. Dieu ait son ame. Amen.*

(Chœur, côté de l'évangile, près le grand autel.)

(*Bibl. nat.*, ms. A, 262.)

ÉGLISE COLLEGIALE DE SAINT-ANATOILE DE SALINS.

**105.** — Étienne DE SAVIGNY, chanoine de Besançon, Paris et Langres, écolâtre de Saint-Anatoile, 13 avril 1394.

*Hic jacet vene. vir dns. Stephanus de Savigniaco utriusque juris doctor conditor sacri palatii, cantor. canon. Bisunt. canon. Parisiensis, Lingonensis ecclesia hujus ecclesie scholasticus qui obiit XIII die mensis aprilis anno Domini M. CCC. LXXXXIIII* (*alias M. CCC. XCVI*). *Anima requiescat in pace.*

(Figure debout, sous un arceau gothique.)

ÉGLISE SAINT-JEAN DE SALINS.

**106.** — Chrétienne DE RECOURT, femme de Girard VERNEROT, trésorier de Salins, 27 février 1548.

Tombe ornementée de cartouches, rinceaux et figurines dans le style de la Renaissance, un écu losangé entouré de lacs : VERNEROT (3 larmes, deux et une), et RECOURT (un chevron acc. de trois étoiles, un chef cousu à trois étoiles en fasce). Aux coins, VERNEROT, RECOURT ; trois croissants (?) ; trois têtes d'anges ailées (?).

*C gist le corps de feue damoiselle Chrestienne de Recourt, dame de Roiche et de Mornay, veufve de feu Girard Vernerot, escuier, seigneur desdits lieux et trésorier de Sa Majesté en la saulnerie de Salins, laquelle damoiselle ayant fondé cette chapelle trespassa le penultiesme jour du mois de février l'an de grace 1547. — Priez Dieu pour son ame. Amen.*

(Chœur, côté épître, près de la chapelle des Gollut )

(*Bibl. nat.*, ms. A, 340.)

CORDELIERS de SALINS.

**107**. — Philippe LOYTE, pardessus de la saunerie, 25 mars 1512.

*Cy gist messire Philippe Loyte, chevalier sans reproche, jadis maistre d'hostel de l'empereur Maximilien et pardessus en la saulnerie de Salins, lequel trespassa le XXV jour de mars lan mil V^c et XI. — Dieu ait son ame. Amen.*

(Écu : un bélier d'argent accorné d'or, sur champ d'azur. Plaque de laiton jaune, oblongue, chap. Sainte-Anne. Mur côté de l'évangile.)

(*Bibl. nat.*, ms. A, 541.)

---

# TABLE DES NOMS PROPRES

## CONTENUS DANS CE RECUEIL D'INSCRIPTIONS

NOTA. Les noms de personnes sont en romain, les noms de lieux en *italique*.


**A**cey, 1-6.
*Aiglepierre*, 20, 70.
*Allemagne*, 66.
Altambs, Wolfgang-Thierry d', 58.
— Annibal d', 58.
Amanges, 11.
Amanges, Girarde d', 11.
*Amont*, 7.
*Ancier*, 71.
Ancier, Jean d', 69.
— Jean d', père, 69.
Andelot, Elion d', 66.
*Arbois*, 7-10.
Arguel, 11.
— Guillaume d', 69.
Arguel, Jean d', 11.
— Jean d', fils, 11.
Armenier, Gui, 81.
*Attigny-la-Ville*, 18.
*Augerans*, 51.
Aumont, 82.
Aumont, Pierre d', 82.
*Autrey*, 4.
Autriche, Jean d', 72.
*Autricourt*, 18.
*Auxanges*, 74.
*Avanne*, 23, 82.
*Avrigney*, 66.

**B**alay, Marie de, 74.

*Bard-lez-Pesmes*, 11.
*Baume*, 7.
Beaujeu, Guillaume de, 72.
*Beaujeu*, 12, 72.
Beaujeu, 12.
*Beaune*, 81.
Beauvais, Anne de, 79.
Belin, Jeanne, 50.
*Belmont-lez-Dole*, 51.
Benoît, Marins, 48.
— Anne-Bonaventure, 57.
— Marie, 57.
— Louise, 31.
Béreur, Ferdinand, 39.
Bergères, Louis de, 31.
*Bergues*, 66.
Berlier, Clément, 4.
Bernard, Antoinette, 102.
*Bersaillin*, 62.
*Besançon*, 14, 39.
*Bère* (*Bourgogne*), 15.
Blanchot, Françoise, 100.
Boisset, 32.
Boisset, Mongeot de, 32.
*Bohême*, 66.
*Bomboillon*, 66.
Bonvalot, Guillaume, 1.
— Guyette, 1.
— Richard, 1.
— Borromée, 58.
*Bouclans*, 51.
Boudier, Edmond, 45.
Bourbon, Claude de, 42.
— Jacques de, 42.
*Bourgogne*, 15-16.
Bourrelier, Vincent, 103.
Boussard, Claudine, 52.
— Fiacre, 52.
— Jacques, 52.
— Philippe, 52.
*Bretenières*, 48.
Briot, Jean, 63.
— Nicolas, 63.
Brulard de Sillery, Catherine, 38.

Camus, Henri, 55.
Carmélites de Dole, 39.
Cécile, Pierre, 33.
Chailly, 73.
*Champlitte*, 66.
*Champlitte-la-Ville*, 17.
Champvans, 94.
Champvans, Guyot de, 91.
*Champvans-lez-Gray*, 67.
*Chancey*, 66.
Chancey, 28.
Chancey, Denisette de, 28.
Chantenans, 58.
Chantrans, Jean de, 89.
*Chariez*, 18.
Charles le Téméraire, 81.
*Charny-sur-Saône*, 18.
*Château-Chalon*, abbaye, 19.
Châtelet, Antoine du, 78, 79.
*Châteauroux*, 81.
Chaumont, Jean, 37.
Chenecey, 11.
Chilly, Alexandre de, 95, 96.
— Arnaud de, 95.
*Civria*, 74.
Clerc, Jean, 35.
— Jean, professeur, 35.
Colard, Étienne, 54.
— Marin-Denis, 53.
Collar de Linden, 73.
Collège Saint-Jérôme de Dole, 39.
Collège des Jésuites de Gray, 68.
*Combeaufontaine*, 73.
Condé, prince de, 36.
Condé, régiment de, 38.
Contet, Guillemette, 54.
Cordeliers de Chariez, 18.
— de Dijon, 25.
— de Gray, 69-72.
— de Saint-Laurent de Chalon, 103.
— de Salins, 107.
*Coria*, 65.
*Couches*, 82.
*Crissey*, 51.
*Cromary*, 22.
Cromary, 13.
Cromary, Richard de, 13.
*Cugney*, 7, 67.

Cult, 16.
Cult, Françoise de, 16.
Cuve, Jean de, 43.

*Dampierre-lez-Dole*, 23.
Des Bois, Louise, 44.
Des Potots, 91, 95.
*Dijon*, 24-28.
*Dole*, 24, 29-64, 66, 81.
Domet, Claude, 76.
— Jean, 10.
*Douay*, Guillemine, 27.
— Odart, 27.
*Drambon*, 66.
Du Bois, 16.
— Étienne du, 16.
Du Celier, 24.
— Louise, 24.

*Espagne*, 58.
*Étrabonne*, 23.
Etrabonne, Guillaume d', 82.

*Fallon-la-Chapelle*, 18.
Fay-en-Bresse, 53.
Fétigny, 95, 96.
*Flandres*, 72.
*Fontaine*, 40.
*Foucherans*, 6.
Fouchier, 19.
— Claude de, 19.
— Claude de, 20.
*Fouvent*, 25.
*Fraisans*, 23.
François, 72.
*Frasne*, 73.
*Francourt*, 72.
*Fretigney*, 71.
Froissard, Pierre de, 45.
— Philibert de, 62.
— Simon de, 53.
Froissard-Broissia, Marie-Christine de, 60.

Gaignon, Claudine, 7.
Galera, 58.
Gentil, Girard, 44.
*Gevigney*, 73.
*Gevrey-sur-Doubs*, 41, 84, 85.
Gilley, Claude de, 20.
Gillot, Louis, prieur, 6.
— Louis, 6,
— Pierre, 6.
*Goux*, 18.
Grachaux, 15, 16.
— Antoine de, 15.
*Gray*, 7, 66-72.
Grevillet, Adrien, 22.
Grignet, Claude, 86.
— François, 86.
Grivel, Albert, 40.
— Anne-Marie, 76.
— Christophe, 75.
— Claude, 40.
— Ferdinand, 40.
— Jean, 40.
*Grozon*, 51.
*Guiseuil*, 73.
Gulpio, Guillaume de, 46.

*Hongrie*, 66.
*Hotelans*, 74.
*Hugues*, 67.

Jacques, Claude, 37.
Janin, Vautherin, 99.
*Jésuites de Gray*, 68.
*Jousseroles*, 82.
*Juliers*, 66.

La Baume, 91.
La Baume, Philippe de, 68.
Laborey, Jean, 7.
La Chassagne, Jean de, 92.
— Renaud, 92.
— Hugues de, 92.
*La Ferté*, 43.
— Jean de, 51.
*Lallemand*, Nicolas de, 51.
*La Marche*, 42.
La Michodière, Perrenette de, 2.
La Monnoie, Étiennette de, 63.
*La Muire*, 40.
*La Motte Saint-Mammès*, 70.

*Langres*, 105.
*Lannois*, 20.
*Languedoc*, 38.
*Lantenne*, 3.
Lantenne, 93, 94.
— Jeanne de, 93.
La Porte, 95, 96.
*La Rochelle*, 16.
*La Romagne*, 66.
Lassau, Guillaume de, 73.
— Hélène de, 73.
La Tour, Odon de, 30.
L'Aule, Gille de, 27.
— Perrin de, 27.
*Lavans-lez-Dole*, 74.
Lay, 96.
Le Ciergier, Claude, 33.
— Jean, 33.
— Michel, 29.
Le Clerc, Éléonore, 49.
— Étienne, 49.
Le Vernois, 20.
Vernois, Charlotte du, 71.
*Longcamp*, 46.
*Longwy*, Henri de, 41.
— Jean de, 84, 85.
*Lons-le-Saunier*, 76.
*Louhans*, 2.
Louis XIII, 36.
Loyte, Philippe, 107.

**M***ailley*, 77.
*Maisod*, 99.
*Maison-du-Bois*, 70.
Marchant, Philippe, 52.
*Mandre*, 70.
Mandre, Jean de, 70.
— Guillaume de, 70,
Marenches, Claude-Laurent de, 34.
— Charlotte-Emmanuelle de, 34.
— Marguerite de, 32.
Marmier, Joachim-Alexandre de, 67.
*Martinvelle*, 78.
*Marnoz*, 70.
Mauffans, 73.
Maximilien, empereur, 107.
*Melin*, 73.
— Guillaume de, 57.
*Mesmay*, Renobert de, 49.
*Milan*, 58.
Millenot, Marguerite, 10.
Miolans, 82.
*Mirebel*, 47.
*Miroir*, abbaye, 9, 80.
*Melmot*, 82.
Molines, Bernard, 26.
*Montarlot*, 66.
*Montagu*, 82.
*Mont-Sainte-Marie*, abbaye, 9, 53.
Montureux, comtesse de, 70.
— Philippe de, 70.
*Montureux-sur-Saône*, 70.
Morand, Adrien, 8.
— Guillaume, 8.
Moreaul, 15, 95, 1.
Morel, 73.
— Pierre, 97.
— Pierre, 98.
— Sibille, 99.
*Mornay*, 106.
*Motey*, 66.
Musy, 64.

**N***ancy*, 78, 79.
*Nanton*, 82.
*Naples*, 42.
*Nenon*, 96.
*Neublans*, 18.
*Nolay*, 82.
*Notre-Dame d'Arbois*, 7.
*Notre-Dame de Beaujeu*, 11.
*Notre-Dame de Dole*, 29, 38.
*Notre-Dame de Gray*, 65-67.

**O***range*, 49.
Oratoire de Dijon, 27.
Orchamp, Étiennette d', 49.

**P***agny*, 53, 84, 85.
Pardessus, 90.
— Antoine, 94.
— Étienne, 90.
— Simonne, 90.

Pardessus, Pierre de, 94.
*Paris*, 81, 105.
Pasquier, Guillaume de, 80.
Passavant, 76.
*Percey*, 7.
*Perrigny*, 40.
*Pesmes*, 86.
Philippe IV, 45.
Philippe le Bon, 28.
Phœnix, 64.
Pingeoz, Jean, 61.
*Pin-l'Émagny*, 87-88.
*Pointre*, 89.
*Poligny*, 9.
*Pontcey*, 71.
*Pompierre*, 78.
Poulain de Say, Guillaume, 17.
Pourcheresse, Jean-Jacques, 23.
*Pra*, 74.
Pra, Philibert de, 74.
Precia, 96.
*Prantigny*, 70.
Puget, Jean, 2.
— Laurent, 2.

Rahon, 41.
Rancey, 2.
Rans, 1.
Ray, 18.
Reconville, 73.
Recourt, Chrétien de, 106.
Rochechouart, 82.
*Rochefort*, 90, 96.
Rochefort d'Ailly, Charlotte de, 38.
— Jean-Baptiste de, 38.
Roche-sur-la-Loue, 106.
*Rosières-sur-Mance*, 70.
Ruffey, Étienne de, 3.
*Rugny*, 74.
*Rupt*, 18.
Rupt, Jean de, 18.
Rye, 82.

Sachault, 64.
— Denis, 59.
— Pierre, 47.
*Saint-Anatoile de Salins*, 105.
Saint-Augustin, ordre de, 14.
Saint-Benoît, ordre de, 19.
*Saint-Christophe de Champlitte-la-Ville*, 17.
*Saint-Claude*, abbaye, 97-102.
Saint-François, ordre de, 18.
Saint-Georges, 96.
*Saint-Jean de Salins*, 106.
*Saint-Julien de Champagne-sur-Vingeanne*, 16.
*Saint-Julien*, 73.
*Saint-Just d'Arbois*, 8-10.
*Saint-Laurent de Rochefort*, 90-96.
*Saint-Loup*, 82.
Saint-Mauris, Guillaume de, 56.
— Jean-Baptiste de, 60.
— Prudent de, 50, 60.
Saint-Seine, 104.
— Charles de, 104.
*Silley-Bretigney*, 71.
*Sainte-Madeleine de Dijon*, commanderie, 24.
*Saint-Point*, comté, 38.
Salins, 26, 106.
Salins-la-Tour, 20.
*Sampans*, 82.
*Sartres*, 78.
Saulx, Gaspard de, 21.
Savigny, Étienne de, 105.
Say, Guillaume Poulain de, 17.
Scey, Louis de, 87.
Senecey, 104.
Seourse, Étiennette, 103.
*Seveux*, 67.
Seveux, 12.
— Marguerite de, 12.
*Sicile*, 42.
Simon, Claudine, 47.

Terrier, Claude-Joseph, 194.
— Jacques, 194.
— Marie-Jules, 194.
— Nicolas-Joseph.
Terrier de Montciel, Claude-François, 38.
*Tessin*, 31.
Thoullier, Anatoile, 47.

Thoullier, Jeanne, 47.
Tornielli, Bernardino, 36.
Trésoret, Antoine, 5.
Turcs, 91.

**V***adans-lez-Gray*, 72.
*Vaire*, 71.
*Vaite*, 51.
Valle, 73.
*Valoreille*, 43.
Vandenesse, 28.
— M. de, 28.
— Guillaume de,. 65
Varondel, Pierre, 100.
— Claude, 101.
— Catherin, 101.
*Vaudrey*, 90.
Vautravers, Claude de, 9.
— Guillaume de, 9.
— Pierre de, 14.
*Verchamp*, 73.
Vergy, 16.
— Henri de, 25.
— Pierre de, 25.
Verneret, Girard, 105.
Verny, Claude, 22.
*Vesoul*, 72.
Vicreange, 73.
*Vienne*, 15
— Jean de, 83.
— Catherine de, 18.
— Jeanne de, 85.
*Vignan*, 83.
*Villefrancon*, 21.
Villemin, Antoinette, 10.
— Jean, 10.
Villeneuve, Hugenin de, 90.
*Villers-Robert*, 62.
*Virecey*, 90.
*Virey*, 7.
Visemal, 91.
Vorget, Claude-Antoine, 88.
— Pierre-Pascal, 88.
*Vougécourt*, 72.
*Vuillafans*, 5.
Vuillafans, Huguette de, 104.
Vurry, 24.
— Jean, 24.

**W***angue*, 46.

**Y**ennes, marquis d', 68.

# LES MÉMOIRES

DU

# GÉNÉRAL BARON DESVERNOIS

**Par M. le marquis DE VAULCHIER**

PRÉSIDENT ANNUEL

---

*(Séance publique du 5 juillet 1900)*

---

MESSIEURS,

Vous voulûtes bien, il y a quelques mois, entendre parler avec bienveillance d'un soldat, enfant de la Franche-Comté. Les souvenirs, restreints aux deux seules campagnes de Russie et de Saxe, laissés par le général Vionnet vous firent passer sous les yeux les horreurs de 1812, les inutiles héroïsmes de 1813, et marquèrent Vionnet du sceau particulier aux grognards de la vieille garde impériale.

Voici maintenant un autre type, créé également par la nature franc-comtoise combinée avec les foudroyantes violences de l'époque, et pourtant fort dissemblable du premier.

Comme Vionnet, Desvernois a reçu de sa vieille patrie provinciale la bravoure, l'endurance, le mépris du bien-être, toutes qualités essentielles au bon soldat; mais ce n'est pas un grognard.

Entrés en scène vers la même époque, Vionnet est resté le lourd *montagnon* du haut Doubs, le fantassin par ex-

cellence et par conséquent le vrai grenadier de la garde, modèle de toutes les infanteries. Pondéré, méfiant même, il semble s'être appliqué toujours à prendre les hommes pour ce qu'ils étaient, et les événements pour ce qu'il était possible d'en tirer.

Desvernois, dont je vous demande la permission de vous parler aujourd'hui, Messieurs, est un hussard, un sabreur enthousiaste, bon, facile à entraîner. Ses jugements sont souvent démentis en quelques mois ou quelques semaines. Non moins brave que Vionnet, sa fougue est plus brillante et peut-être plus chevaleresque pour les esprits un peu superficiels. On peut supposer, sans calomnie probable, que les succès mondains lui furent plus nombreux et plus faciles. Vionnet reste, comme nous disons en Comté, un *montagnon* dont la jeunesse ne connut que les sapins; Desvernois est un Jurassien dont l'enfance fut bornée par la côte vignoble qui s'étend de Salins à Lons-le-Saunier.

Né dans cette dernière ville en 1771, il se destinait aux modestes emplois nécessaires à l'exploitation de nos salines. Son premier voyage à Paris lui fit admirer la fête de la Fédération; mais les fermiers généraux des gabelles royales lui semblèrent trop complètement voués à l'exécration publique pour qu'il se fiât à leur protection. Desvernois, indécis, va écouter les récits d'un vieil oncle, ancien lieutenant de grenadiers, sur les campagnes du régiment d'Auvergne, et se décide aussitôt pour la carrière des armes. Un beau sergent recruteur du régiment de Penthièvre le voit passer sur le Pont-Neuf, s'approche aussitôt et, presque d'un coup d'œil, conquiert Desvernois. La description qu'en laisse celui-ci est, en effet, fort conquérante : « La tenue de ce sergent était, dit-il, irré-« prochable et galante : Collet, revers et lisérés amarante « sur un habit fin dont le fond était blanc, culotte et veste « de casimir, bas de soie, boucles d'argent sur de jolis

« escarpins; épée de bretteur et chapeau tant soit peu « sur l'oreille; pommadé, poudré à neige, et la taille « 5 pieds 6 pouces. » On comprend qu'un jeune homme trouve une pareille amorce irrésistible. Aussi n'y résiste-t-il point et le voilà, en 1792, engagé au régiment de Penthièvre. La capote gris-bleuté de nos modestes sergents n'eût pas, je le crois, produit un miracle aussi subit.

Une nomination de vérificateur aux contributions de la ville détourne un instant Desvernois du beau régiment de Penthièvre, mais ce n'est point là sa vraie voie. Il s'en aperçoit aussitôt, s'enrôle dans la garde nationale de Paris, fort à la mode en ce temps, mais ramasse alors une foule d'histoires plus désagréables les unes que les autres dans les théâtres plus ou moins jacobins qu'il visite. La correction et l'élégance de sa mise signalent déjà le futur hussard à l'animadversion des sans-culottes. Il est stigmatisé du nom de muscadin, il est même, un soir, sur le point d'être accroché à la lanterne!

Dégoûté par les viles horreurs de la nuit du 10 août, Desvernois, ne se sentant plus en sûreté, se réfugie définitivement dans le sein toujours ouvert aux vrais et bons Français, dans l'armée patriote et nationale. Il s'engage aux hussards de la liberté, devenus plus tard le 7e régiment de cette arme; il part pour l'armée du Rhin. Desvernois a trouvé sa voie.

Maréchal des logis en mars 1793, il se révèle bientôt comme hardi hussard et brillant sabreur. Oublié par l'armée du général Custine quand celui-ci perdit la ligne du Rhin, Desvernois, avec quinze hussards, débordé de tous côtés par l'ennemi, lui échappe en une marche dérobée, chemine de nuit, ménage les forces de ses chevaux, atteint, au bout de deux jours et sans être aperçu, la plaine qui sépare les deux armées, la traverse comme un boulet de canon à la barbe des vedettes et avant-gardes ennemies et arrive, sans qu'il lui manque un hussard ni un cheval,

au milieu de son régiment qui le croyait perdu depuis plusieurs jours. Présenté au général Custine pour cette folle et triomphante équipée, il eût probablement gagné l'épaulette au plus tôt, si Custine n'avait dû porter lui-même sa tête sur l'échafaud révolutionnaire. Desvernois ne perdit rien pour attendre.

Lancé au plus épais des combats qui permirent à Hoche de reprendre les lignes de Wissembourg, il fut promu sous-lieutenant pendant la campagne de l'an II, au milieu des merveilles accomplies par notre compatriote Pichegru. « Jamais service de guerre, dit à ce sujet Desvernois, ne « se fit par un froid si rigoureux. Nous montions quinze « grand'gardes par mois, sous une pluie ininterrompue « de boulets et de mitraille. De plus, quand nous n'étions « pas de grand'garde, nous faisions des patrouilles, régu- « lièrement à minuit; on ne rentrait au cantonnement que « vers neuf heures du matin, pour prendre la grand'garde « après la rentrée des reconnaissances. » Le caractère de notre hussard semble peu goûter ces intempéries. Il était jeune encore et connaissait mal les choses de la guerre. Les désastres de la campagne de Russie, les âpres tranchées de Sébastopol, les dures nuits de notre campagne de l'Est, manquaient à son éducation hivernale, et le bombardement de Belfort à son expérience de pluie ininterrompue de projectiles. Une belle charge de hussards, dolmans flottants et sabres au clair, est plus jolie et plus amusante. Le léger Desvernois a encore à apprendre qu'à la guerre chacun peut toujours dire : Attention ! nous ne sommes pas ici pour nous amuser !

En 1795, le 7e hussards et son aimable lieutenant Desvernois partirent pour l'Italie. Il allait y rencontrer tout ce qui était capable de le charmer : un terrain propre à ces héroïques autant qu'amusantes charges de cavalerie, appelées autrefois housardailles, et auxquelles il se sentait irrésistiblement destiné.

Desvernois vit arriver, en 1796, le jeune général en chef que personne n'appréciait encore, mais que l'aurore d'une gloire immortelle allait envelopper d'une auréole impérissable. Il caractérise le général Bonaparte, à la hussarde, en quelques phrases rapides : « Inconnu de la plupart des « généraux qui allaient se trouver sous ses ordres, il ne « leur demanda point conseil parce qu'il avait le génie de « la guerre, ferma l'oreille aux plaintes qu'on fit parvenir « jusqu'à lui et imprima promptement à tous la confiance « et le respect. » Et c'est tout : on va pouvoir charger; cela suffit.

Dès le 8 mai 1796, il poursuit en effet, avec son seul peloton, l'infanterie et la cavalerie qui battaient en retraite; il galope, il crie, il sabre, il se démène tellement que deux bataillons d'infanterie autrichienne se rendent à lui; il poursuit ses succès toujours au galop et entre avec les fuyards dans la petite ville de Maleo. Il est criblé de coups de sabre. Heureusement que les blessures à l'arme blanche tuent moins sûrement que les balles de l'infanterie. Sans cela, que d'amusantes charges seraient perdues, hélas !

Et le 26 mai 1796 : « Envoyez-moi, dit le général de « Beaumont, commandant de la cavalerie, ce jeune offi- « cier qui a si bien houspillé les uhlans avant-hier. » On le charge cette fois de houspiller la rivière de l'Adda, tandis que le gros de l'armée française s'efforce d'enlever à l'ennemi le pont de Lodi. Desvernois part au galop, naturellement; c'est son allure préférée, ou plutôt sa seule allure. Il découvre un gué, se lance dans la rivière, la traverse sans encombre, revient servir de guide à la division Beaumont qui franchit la rivière. Les Autrichiens se voient tournés et abandonnent le pont de Lodi. Desvernois peut enfin mettre son cheval au pas.

Et le 23 floréal, vers Pizzighetone, les chevaux sont harassés, les distances mal gardées; les uhlans autri-

chiens attaquent résolument, le désordre se met dans la colonne française. Heureusement Desvernois est là, et d'une voix de stentor : « Face en tête, chargeons! de l'audace! au galop! » Naturellement.

Il arrive à la porte de la ville de Crémone, suivi seulement de deux cavaliers. Le syndic et les échevins lui en apportent les clefs sur un plateau recouvert par un tapis frangé d'or.

Arrêtons-nous un moment, Messieurs, pour reprendre haleine. Nous ne sommes, en général, pas d'âge à marcher toujours au galop. Puis cela nous donnera le temps de conclure que la population d'un semblable pays devait bien cordialement détester ses maîtres, les Autrichiens, et ressentir bien de l'attrait pour ses vainqueurs les Français. On n'eût enlevé avec trois hussards, même au galop, ni Sébastopol aux Russes ni Belfort aux Français.

Desvernois se trouve peu après sous les ordres de Murat; quel bonheur et quelles belles charges ils vont commettre ensemble! Mal en prit à Desvernois. Durant l'investissement de Mantoue en 1796, pendant une charge, le brillant galop est interrompu par une balle qui tue le cheval de notre hussard. Foulé aux pieds des chevaux, moulu et meurtri, il se prépare à la mort et reçoit les derniers sacrements. Les paysans de cette contrée, moins aimables que ceux de Crémone, le rouent de coups, l'assomment avec leurs pelles de fer et le livrent aux Autrichiens, entre les mains desquels il faillit mourir. Ils le traitèrent du reste avec l'humanité en usage entre belligérants civilisés, mais il ne fut délivré que par l'arrivée de l'armée française à Trente, en septembre 1796.

Pendant les échauffourées de Rome qui aboutirent en 1797 au traité de Tolentino, Desvernois ne galopa guère et ne semble pas y avoir beaucoup compris, non plus qu'au massacre que les Esclavons, à la solde de la république de Venise, firent subir à nos infortunés blessés qui encom-

braient l'hôpital de cette ville. Une semblable façon d'entendre la guerre répugnait trop à sa nature chevaleresquement sabreuse ; aussi la seule fois que le 7e hussards put charger les Esclavons, furent-ils taillés en pièces avec un plaisir particulier.

Et avec cela la tendresse familiale ne fait jamais défaut à notre hussard; touche-t-il quelque part de prise, ce qui, en Italie, se rencontrait souvent, il ne manque jamais d'envoyer quelques louis à son vieux père, encore vivant à Lons-le-Saunier. Et là-dessus : En avant! au galop!

Et tous ces brillants exploits sont couronnés par le traité de Campo-Formio, consacrant la grandeur et la puissance de la France. Glorieuse fin terminant une immortelle campagne! En ces fiers temps, l'on était peu cosmopolite et pas du tout international, excepté pour promener à l'étranger le triomphant drapeau de la patrie!

Desvernois était à Rome quand un soulèvement populaire y fit périr l'infortuné général Duphot. Le général Masséna y vint alors commander, « entouré, écrit-il, d'une « foule d'individus sans mœurs, sans principes et sans « délicatesse, qui, sous prétexte d'administration, dévas- « taient les palais, les hôtels et les plus riches maisons, « s'emparaient de l'or, des bijoux, des tableaux et autres « objets d'art. » Le cœur du Franc-Comtois et du hussard se révolte; il se réunit au plus tôt aux officiers subalternes, sous-officiers et soldats français, pour protester, à la parade, contre ces iniques spoliations. Masséna, malgré les éclatantes preuves de fermeté qu'il sut donner plus tard à Gênes, à Zurich et ailleurs, ne put maîtriser ce mouvement spontané arraché à l'honnêteté des conquérants de l'Italie, et, exemple admirable de l'excellent esprit de nos troupes, la discipline de guerre et la fidélité au drapeau n'en souffrirent pas. Les Romains voulurent profiter de cette chance inespérée pour chasser l'armée française, mais les officiers les plus acharnés contre les malversa-

tions de Masséna furent les premiers à marcher contre l'insurrection naissante. Masséna dut être remplacé.

La campagne d'Égypte, entreprise sans raisons bien probantes à nos yeux, allait emmener le 7e hussards vers des régions où ses charges pourraient se développer en toute liberté.

La campagne d'Égypte, Messieurs, commencée en mai 1798, reste assez peu célèbre et médiocrement populaire. Les qualités stratégiques et tactiques du général Bonaparte, ses ingénieuses dispositions d'organisateur et d'administrateur, de souverain même, y brillent dans tout leur éclat accoutumé; la bravoure, l'endurance, la discipline des troupes françaises y sont à chaque pas signalées et admirées. Le tout manque de base, générale ou particulière. Le but, tout à la fois indien et antianglais, échappe un peu à la plupart des hommes. La vue pénétrante de l'aigle dont disposa souvent Bonaparte aperçut peut-être ce but aussi radieux qu'éloigné : il reste caché au plus grand nombre.

Le gouvernement français n'obéit, je le crains pour lui, qu'au pressant désir d'éloigner un général qui fut toujours l'idole des troupes qu'il commanda et dont la jeune gloire enthousiasmait déjà les Français beaucoup plus qu'il n'était commode à un gouvernement faible, tyrannique et concussionnaire. Quoi qu'il en puisse être, cette guerre, toute de chevauchées fabuleuses, de hardis coups de main, d'armes damasquinées ou garnies d'or, de vêtements resplendissants à la mode orientale, le tout éclairé par le soleil de feu de ces régions, convenait bien au fougueux hussard qu'était alors Desvernois. Partout des engagements partiels où la *furia* individuelle peut se signaler; par conséquent partout l'occasion de galopades furieuses : que voilà bien son lot !

Son passage à l'île de Malte en juin 1798 ne lui inspire guère d'autre sentiment qu'un mépris justifié pour le

grand maître de l'ordre, si longtemps célèbre, de Saint-Jean de Jérusalem de Malte. Ferdinand de Hompesch, le premier grand maître de nationalité allemande, ne sut que rendre la position importante que cette île occupe dans la Méditerranée et stipuler pour lui-même une pension viagère de 300,000 fr. Sans doute l'ordre célèbre, qui fit pendant tant de siècles trembler les musulmans, avait achevé sa tâche et terminé l'évolution de son cycle, comme beaucoup d'autres institutions léguées par le moyen âge. Bonaparte, en faisant son entrée dans la capitale de l'île, le 13 juin, ne sut que prononcer ces ironiques paroles : « Il faut avouer « que nous sommes bien heureux qu'il se soit trouvé du « monde dans cette ville pour nous en ouvrir les portes. » Du reste, plusieurs chevaliers de nationalité française avaient refusé de combattre notre armée. Le commandeur de Bosredon de Ranséjat et les chevaliers français avaient dit : « Nous avons prêté serment de combattre les Turcs, « mais non de porter les armes contre nos frères. »

En arrivant à Alexandrie, le 7e régiment de hussards, celui de Desvernois, trouve que le débarquement marche trop lentement; il saute à l'eau et atteint la terre sans encombre; même en mer, le galop a du bon, paraît-il.

Du reste, nos braves hussards de la république imitaient ainsi, probablement sans s'en douter, notre saint roi Louis, neuvième du nom, qui, à Damiette, en 1249, se servit sans balancer de ce mode primitif de débarquement.

Le soldat français est donc toujours le même.

Pourtant la marche sur Alexandrie a laissé de bien pénibles souvenirs à Desvernois. L'absence presque complète d'eau potable rend plus aiguës les souffrances causées par un climat inaccoutumé; une grande partie des régiments de cavalerie n'est pas encore montée, les malheureux hussards et dragons doivent porter, sous le soleil d'Orient, l'encombrant paquetage que leurs chevaux trouvent encore bien lourd à l'heure présente, et succom-

bent en foule. Aussi le général Desaix, le futur héros de Marengo, ose-t-il écrire au général en chef : « Si l'armée « ne traverse pas le désert avec la rapidité de l'éclair, elle « périra. » Desvernois ajoute : « Sans pain, sans eau, les « troupes qui passaient par les sables mouvants et brû- « lants étaient consternées; les soldats n'avaient plus de « jambes. Affolés par les illusions perfides du mirage, ils « portaient la mort dans les yeux et sur le visage. Aussi « les Bédouins avaient-ils beau jeu pour harceler les co- « lonnes en tête, en flanc et en queue, et massacrer sans « pitié les malheureux qui restaient en arrière et ne pou- « vaient plus se traîner. »

Le désespoir commence à se faire jour, beaucoup d'hommes se mettent à pleurer. « Braves soldats, s'écrie le général « Mireur, quand le vin est tiré, il faut le boire ! » Les soldats « reprennent leur gaieté : « Est-ce du Bourgogne, du Bor- « deaux ou du Champagne ? » Et l'on se remet à marcher. On n'atteint ni Bordeaux, ni Bourgogne, ni Champagne, mais on atteint le Nil dont l'eau sauva la vie à beaucoup, mais l'ôta à plusieurs, par la frénésie avec laquelle ils s'y plongent et la boivent sans mesure. En quatre jours, la division d'avant-garde perd quinze cents hommes.

On tint alors un premier conseil de guerre. Le général Mireur osa dire, devant le général en chef Bonaparte, les vraies raisons qui avaient déterminé le gouvernement à envoyer l'armée en Égypte. Il proposa un plan sage et patriotique qui, de Malte, eût conduit l'armée en Sicile, à Naples et, remontant la péninsule italique, jusqu'en Piémont. La Méditerranée devenait ainsi un lac français d'où il serait facile d'envahir plus tard l'Égypte, puis la Syrie, d'où l'on se serait trouvé, le cas échéant, sur la route des Indes.

Nul des généraux présents n'approuva ces idées ; le général en chef rompit le conseil et le sage Mireur, craignant outre mesure la susceptibilité de Bonaparte, s'enfonça dans le désert et commit la faiblesse de se suicider.

Mais nous voici en face des mameluks. « C'est, dit Des-
« vernois, une belle et brave cavalerie de grands seigneurs
« qui possèdent de belles terres, de belles maisons et de
« belles femmes. D'origine circassienne, géorgienne ou
« moscovite, ils deviennent bientôt d'admirables cava-
« liers. » Et le hussard s'y connaît.

Les mameluks donc viennent, au nombre de quinze cents, tâter l'armée française. Ici, il ne s'agit plus de galoper. Les fougueux mameluks se brisent, à la vérité, sur notre impassible infanterie, mais les dragons, mais les hussards mêmes, doivent battre en retraite. Ils l'opèrent en échelons par pelotons et dans le meilleur ordre, mais le galop leur est provisoirement interdit. Desvernois est navré, blessé, ainsi que sa monture, mais se console pourtant aux compliments du général en chef et au bon dîner offert par ce dernier.

Le 14 juillet, les mameluks tâtent de nouveau au nombre de 4,000. On les reçoit en carrés de cinq divisions sur les quatre faces desquels ils se précipitent avec intrépidité. « Le coup d'œil, écrit Desvernois, est magnifique; au
« fond, le désert sous un ciel bleu; devant nous, de beaux
« chevaux arabes, richement harnachés, piaffent, hennis-
« sent, caracolent avec grâce et légèreté, sous des cava-
« liers à l'air martial, couverts d'armures étincelantes,
« enrichies d'or et de pierreries, revêtus de costumes
« divers, brillamment bigarrés, la tête ornée de turbans à
« aigrettes, quelques-uns avec des casques dorés, armés de
« sabres, de lances, de casse-tête, de flèches, de fusils,
« de tromblons, de poignards, tous munis de trois paires
« de pistolets. »

Les carrés de notre infanterie eurent vite réglé cette petite victoire qui porte le nom de Chébréis. Un riche butin en fut le prix. Les soldats trouvèrent beaucoup d'or sous les calottes de feutre que recouvrait une autre calotte de soie garance entourée d'un riche turban.

La bataille des Pyramides, livrée le 21 juillet, présenta un décor semblable et se termina de même. Desvernois écrit : « Cette multitude de guerriers qu'on allait combat-
« tre, l'éclat de leurs armes qui brillaient au soleil levant,
« l'aspect des trois cents minarets du Caire, des bosquets
« de palmiers qui bordaient le fleuve, celui des larges et
« massives pyramides qui paraissaient assises à l'horizon
« pour assister à la bataille, tout ce tableau imposant et
« sublime excitait parmi les soldats un vif sentiment de
« surprise et d'admiration. »

Environ 60,000 musulmans y attaquèrent le général Bonaparte, qui les reçut avec ses carrés d'infanterie comme à Chébréis. Malgré les charges furibondes des mameluks, les carrés ne purent être percés, et le brave Desvernois, enfermé dans un carré avec ses hussards, ne put guère se donner le plaisir du galop. Il se consola en livrant un combat singulier, à cheval, à un bey mameluk, de haute stature et richement armé. Il le dompta à grand'peine et conquit un harnachement et des armes dont la description fastueuse tient à peine dans une page grand in-8. Ce qui valait mieux, c'est que Desvernois fut nommé capitaine le même jour. Il put alors se récréer tout à son aise en admirant les fêtes magnifiques qu'en août et septembre 1798 le général en chef Bonaparte fit exécuter par ordre au Caire. L'une célébrait la crue du Nil qui, annuellement, s'élève à une hauteur suffisante à la navigation et, point capital en cette contrée, à la fertilisation de toutes les terres cultivables. Le lendemain, la fête du prophète réunissait les cheiks et les ulémas, devant toutes les troupes françaises, autour de somptueux repas. Le général en chef, croyant sans doute apprivoiser ainsi une population difficile à dompter, eut la faiblesse de laisser entrevoir que l'armée républicaine ne serait pas éloignée d'embrasser le culte de Mahomet, mais il ne semble pas à Desvernois que ces ouvertures et ces fêtes produisissent une prochaine et

cordiale pacification. Du reste, l'esprit de Bonaparte me semble s'être toujours montré trop profond et trop juste pour admettre l'islamisme comme l'issue religieuse d'une nation ayant goûté pendant tant de siècles la sublime morale du christianisme. Les orgies absurdes inspirées par le culte de la déesse Raison ne venaient que des débordements toujours passagers d'un peuple momentanément sorti, comme le Nil, de ses digues naturelles; d'autre part, il fallait au peuple français autre chose que le desséchant scepticisme des savants d'alors.

Ce fut aussi à cette époque que le général en chef organisa son régiment de dromadaires qui lui permit souvent d'exécuter les coups de main les plus hardis au milieu même du désert. Les soldats arrivèrent facilement à les manier avec aisance, à les former en carré et à les faire coucher par terre. Ils servaient alors de retranchement et la bosse se transformait en un excellent chevalet de pointage. Si l'occasion l'exigeait, un second soldat montait en armes derrière le cavalier dromadaire et augmentait ainsi du double le détachement nécessaire.

Enflammé par le succès de cette nouvelle cavalerie, Desvernois se met aussi à rêver l'expédition des Indes. Il en décrit la marche possible et jusque dans les moindres détails, mais.... il faut 100,000 hommes et 50,000 chameaux. Rien que cela. Ce n'est guère qu'une rêverie, une *housardaille* grandiose; le but à atteindre semble plus éloigné que jamais. Au reste, de septembre 1798 au mois de mai 1799, l'armée française ne fait guère qu'assurer sa présence sur la terre égyptienne en attaquant et soumettant successivement les diverses tribus des Bédouins du désert, souvent et partiellement insurgées. Cette guerre, toute de chevauchées, était spécialement bienvenue au 7e hussards et au capitaine Desvernois. L'allure du galop s'y emploie constamment; c'est tout dire quand il s'agit des légers hussards de la République.

Desvernois, avec quelques cavaliers, parcourt, sans doute au galop, et pendant dix-neuf jours, tous les recoins du désert, conclut, au nom du général en chef, paix, amitié et alliance avec vingt-trois tribus, visite leurs chefs, couche dans les grandes tentes, trouve les dames et les demoiselles qui les habitent trop gaies et trop libres, revient faire son rapport et repart avec 8,000 hommes, sous les ordres du général Desaix, pour atteindre un certain Mourad-Bey qui incarnait, dans la haute Égypte, la résistance locale. La colonne expéditionnaire livre plusieurs combats partiels, parfois entourée de nuées de fellahs, de Bédouins et de ce qui reste encore de mameluks. Desvernois est souvent blessé, entre autres à Samanhout, le 21 janvier 1799. Submergé par des flots d'Arabes, le bras droit paralysé par un coup de sabre, il appelle à son aide Savary, le futur duc de Rovigo, qui lui crie avec un froid et révoltant égoïsme : « Tirez-vous-en comme vous pourrez ! » réponse peut-être digne d'un futur ministre de la police, ou de l'homme si bassement et criminellement compromis dans la mort du duc d'Enghien, mais indigne assurément de tout soldat français, quelles que puissent être ses préférences intimes. Du reste, Desvernois s'en tira, à sa manière habituelle, au galop toujours. Couché sur son cheval, le bras droit paralysé, faisant tournoyer son sabre dans la main gauche, il fend comme un requin les flots arabes et rallie le port sauveur, je veux dire l'inébranlable carré d'infanterie du général Friant.

Rentré de l'hôpital le 1er avril 1799, le capitaine Desvernois, avec 40 hussards, sauve le général Desaix compromis par sa trop grande ardeur. Réduite à 17 hommes, la petite troupe française peut encore se faire jour et regagner au galop la colonne du général Davoust, le futur maréchal, d'intelligente et dure mémoire.

La dernière insurrection arabe fut enfin domptée peu de jours après et le capitaine Desvernois put contenter sa

curiosité en visitant les ruines de la ville de Thèbes, l'ancienne Thèbes aux cent portes, ruines immenses et plus anciennes que les pyramides.

« Une belle avenue les précède, dit-il, de trois quarts de « lieue de long sur deux cents pieds de large; elle est « tirée au cordeau et ornée dans toute sa longueur de « sphinx et de béliers colossaux. Ils sont en marbre gris « d'une sculpture admirable dans l'ensemble et dans les « détails. Au fur et à mesure qu'on avance dans cette ave- « nue, on distingue un portique gigantesque qui se perd « dans les airs. Sous le portique se trouve un vestibule « qui précède l'entrée de la ville ; il est entouré de cinq « rangs de colonnes cannelées qui supportent le centre « formé d'énormes masses de granit : on ne peut se ren- « dre compte des machines qu'il a fallu employer ni des « moyens dont se servait l'antiquité pour élever à une si « grande hauteur de pareils blocs de pierre et les placer « avec une si exacte précision. »

Avec un vif plaisir Desvernois retrouva à Paris, en 1846, le plus petit des obélisques qu'il avait admirés à Thèbes. Je me rappelle, Messieurs, que l'architecte qui en accomplit l'érection sur la place où il se trouve encore, fonda pour sa vie une réputation incontestée de science et d'habileté. Que dire de ceux qui, sans machines connues et sans École polytechnique, réussirent à dresser ces blocs de pierre avant les civilisations hébraïques, grecques et romaines? Desvernois termina cette phase de la campagne d'Égypte en capturant, avec son escadron de hussards (c'est pour le coup qu'il fallut galoper), un convoi de 857 chameaux. Au prix coûtant, il y en avait pour 180,000 francs. Il n'en toucha jamais un sou, dit-il. Je n'en suis pas étonné. Les armées de la République furent toujours braves, mais souvent administrées par des voleurs. L'honneur et l'argent marchent souvent par des routes séparées dans notre glorieux pays.

Cependant, l'indomptable Mourad-Bey, chassé d'Égypte par la campagne qui venait de se terminer en juillet 1799, était venu reconnaître, du haut des pyramides, ses palais et ses jardins du Caire, perdus pour lui. « De ses sujets « d'hier, écrit Desvernois, il ne lui restait que quelques « cavaliers errants et fugitifs comme lui; de ses propriétés, « que ses armes souillées de sang et de poussière; de « patrie, que la selle de ses chevaux. Contemplant alors « d'un coup d'œil stoïque la campagne qui se déroulait à « ses pieds : Allah Kérim ! s'écria-t-il; Dieu est grand ! « et, sans pousser un soupir, il redescendit et s'éloigna. »

Ici, le mahométan montre un utile exemple au chrétien. Il a vaillamment combattu, il est vaincu, il perd sa patrie et ses richesses. Il se soumet à la volonté suprême. Desvernois se trompe en qualifiant de stoïque une semblable vertu; la foi au vrai Dieu peut seule tremper l'acier d'une âme pareille. Du reste, si Mourad-Bey ne murmure pas contre la Providence, il s'efforce de retarder le plus possible la sévérité de ses arrêts. Il se met en rapport avec les Turcs, ses coreligionnaires sur bien des points. Les Turcs et les Arabes sont, en effet, tous sujets du Croissant et tous adorateurs du vrai Dieu, qu'ils n'aperçoivent, malheureusement, qu'au travers du prisme falsificateur du pseudo-prophète Mahomet. Entre ces deux races il existe seulement ce que nous autres chrétiens appellerions un schisme, dans le genre de celui qui sépare des catholiques nos bons amis les Russes.

Les Turcs se laissèrent facilement persuader et, le 13 juillet 1799, le général Bonaparte apprit le débarquement de 18,000 janissaires à Aboukir.

Ici, l'armée française se retrouvait dans son élément naturel et chacun savait comment s'y prendre, le général en chef pour concevoir, le soldat pour exécuter, les hussards pour galoper, et sous les ordres de Murat encore, le premier des grands sabreurs de ce temps. Aussi la

victoire ne fut-elle pas longtemps douteuse ; 12,000 Turcs restèrent sur le carreau le 25 juillet et le général Kléber, arrivé trop tard avec sa division pour prendre part au combat, ne put-il que se jeter dans les bras du général Bonaparte en criant le fameux : Vous êtes grand comme le monde ! Hélas ! c'est en voulant à toute force justifier cet enthousiasme que le grand capitaine perdit son trône et compromit la patrie.

Mais les événements politiques qui s'accomplissaient en France semblèrent à Bonaparte plus importants à surveiller que le sort de l'Égypte. Il l'abandonna donc le 22 août pour courir à Paris. Il laissait en terre étrangère, dans un pays aride et brûlant, au milieu de populations guerrières, difficiles à pacifier et toujours excitées par la jalousie anglaise, l'invincible armée d'Arcole et de Rivoli. Tranchons le mot, il la sacrifiait à son ambition politique, ainsi qu'il fit en 1812, lorsqu'il la laissa, mourant de froid et de fatigue, après le passage de la Bérésina, pour venir à Paris hâter de nouvelles levées. Être grand comme le monde fut l'idée fixe de Napoléon. C'est beaucoup pour un seul homme !

Le général Kléber, qui succéda au commandement en chef de l'armée d'Égypte, était fort apprécié du soldat et fit son possible pour lui rendre un peu de cohésion et d'ardeur. « Kléber, écrit Desvernois, s'efforça dès lors de ranimer le « moral des troupes, quelque peu affaibli depuis le mois « d'août. Il mit à profit le débordement du Nil pour les « passer en revue et se rendre compte par lui-même de « leurs besoins les plus pressants. Une administration très « attentive lui permit d'y satisfaire ; l'armée reçut la moitié « de la solde qu'on lui devait et fut entièrement habillée « et équipée à neuf. Ce fut le moment le plus heureux de « l'expédition. Pendant que le Nil était débordé, toutes les « opérations étaient suspendues ; officiers et généraux de « toutes armes et de tous rangs fraternisaient entre eux.

« Dans ces réunions journalières on fumait, on prenait du « café, on buvait du punch et des sorbets en mangeant « des gâteaux. La théorie, la manœuvre, les belles actions « de nos camarades tombés sur les champs de bataille, « voilà quel était le sujet de nos entretiens. On portait « des toasts à la mémoire des braves et on terminait la « réunion par un toast général au premier consul de la « République. Les sous-officiers, imitant notre exemple, « se réunissaient entre eux. Il en était de même des sol- « dats, qui se visitaient dans leurs casernes par petites dé- « putations. La concorde, la fraternité la plus cordiale « présidait à toutes ces assemblées où l'on mangeait d'ex- « cellents *fantouri*, gâteaux chauds au beurre frais. Là « aussi, on s'entretenait de la France et des victoires du « premier consul qui venait pour la seconde fois de recon- « quérir l'Italie; puis on chantait la gloire des chefs de « corps, des officiers et des soldats, célèbres par leur bra- « voure et leur bonne conduite. »

Le hussard, Messieurs, n'y voit pas plus loin. On s'est bien battu, on a galopé, on a provisoirement vaincu ; on se repose, on fraternise, prêts à recommencer. Mais tout cela, agréable à pratiquer sans doute, n'est pas un but : c'est une réunion de moyens pour en atteindre un. Or, bien se battre, vaincre, se reposer, chanter et manger des *fantouri*, ne suffiront jamais à pacifier un pays dont la religion et les mœurs sont systématiquement hostiles, à coloniser une contrée lointaine, aride, d'un climat fort différent de celui de la mère patrie, qui semblait, du reste, s'en désintéresser à peu près complètement. Le gouvernement consulaire, pas plus que le premier consul Bonaparte, ne paraissait attacher grande importance au sort de l'Égypte et de sa glorieuse armée. Ainsi que j'avais l'honneur de le dire il y a quelques instants, le général Bonaparte avait d'abord gêné le Directoire, qui l'éloigna. Le général voulait être grand comme le monde et rêvait aux Indes.

Mais tout cela était devenu de l'histoire ancienne et la révolution du 18 brumaire avait changé les positions relatives des uns et des autres. Bonaparte, devenu en fait le véritable souverain, n'était plus soumis à personne, les débris du Directoire se cachaient, l'exutoire égyptien devenait inutile, la conquête des Indes une rêverie creuse, la colonisation de l'Égypte une utopie irréalisable, et sa pauvre armée, l'armée d'Italie pourtant, une personnalité encombrante. D'ailleurs, Bonaparte n'aimait pas Kléber, et son esprit vindicatif maltraita toujours les hommes de toute espèce qui restaient attachés à ceux qu'il n'aimait pas. Qui fut sacrifié à ces rancunes politiques, à ces combinaisons plus habiles que loyales ? L'armée naturellement, l'armée toujours, la grande muette comme on l'appelle parfois maintenant. Honte, Messieurs, honte éternelle à ceux qui font constamment passer les questions de personnes et de systèmes politiques avant la seule question qui, pour ce bas monde, doive occuper un Français : la gloire et la grandeur de la patrie !

Nous voilà bien loin de Desvernois et des *fantouri*. Du reste, je ne sais s'il en mangeait encore ; on ne chantait plus guère et on ne galopait plus du tout. Kléber envisageait avec calme et bon sens la situation sans issue de l'expédition d'Égypte. Son armée commençait elle-même à la comprendre en constatant l'absence de secours où la laissait la métropole. L'indiscipline, suite naturelle de l'abandon, commençait à se montrer. Un conseil de guerre présidé par Kléber décida de traiter avec les Turcs du rapatriement de l'armée française. Le 24 janvier 1800, une convention dite d'El-Arish fut signée contradictoirement par Kléber et le grand vizir, stipulant l'évacuation de l'Égypte à des conditions acceptables de part et d'autre.

Mais on avait compté sans les Anglais, constamment à l'affût (c'est leur gloire nationale) de tout événement pouvant servir à l'intérêt de la Grande-Bretagne. Quoique le

commodore anglais, sir Sidney Smith, eût assisté à la convention d'El-Arish et qu'il ne s'y fût pas opposé, quoique les termes du traité eussent déjà commencé à s'exécuter et que, par conséquent, nombre de places importantes eussent déjà été restituées aux Turcs par l'armée française, l'amiral anglais Keith déclara au général Kléber que son gouvernement refusait de ratifier la convention d'El-Arish, à moins que toute l'armée française d'Égypte ne se rendît prisonnière de guerre ! Ce manque de bonne foi remit toutes choses au point, et à l'instant même. Le Français hait la fourberie ; il pardonnerait plus volontiers la violence. Kléber, aux applaudissements de tous, n'eut qu'à ajouter à la communication anglaise ces simples paroles : « Soldats ! on ne répond à de telles insolences que par des victoires ; préparez-vous à combattre ! »

Jugez, Messieurs, quelle joie en ressentirent le capitaine Desvernois et son escadron de hussards. Ils devaient justement ce jour-là faire le service du quartier général. Que d'ordres à porter ! que de galops enragés à exécuter !

La bataille d'Héliopolis, livrée le 20 mars, fut pourtant une réédition des triomphes souvent répétés pendant la campagne d'Égypte, et gagnée sans coup férir par notre solide infanterie. Sous les ordres de notre compatriote Donzelot, de Friant, le futur émule en ténacité de notre autre concitoyen Morand, ses carrés restèrent inébranlables, comme à Aboukir, comme aux Pyramides, comme plus tard à Austerlitz et à Auerstædt, comme à Waterloo, où les carrés furent détruits, mais non entamés.

Après Héliopolis et jusqu'au 26 mars, on se battit tous les jours, le grand vizir ne voulant pas s'avouer vaincu. Son camp et ses richesses finirent pourtant par tomber en entier au pouvoir de l'armée française.

Pendant ce temps, la population musulmane du Caire, escomptant imprudemment une victoire des Turcs, s'était insurgée, avait détruit par le fer et par le feu le quartier

des Francs et massacrait sans distinction Cophtes, Grecs et Syriens, en un mot tout ce qui n'était pas musulman. L'arrivée d'une colonne française mit fin à ces sanglantes horreurs, mais le Caire restait insoumis. Kléber, quoique naturellement porté à la conciliation et à la paix, crut devoir terroriser cette ville pour la porter à l'obéissance. La petite ville de Boulacq, qui formait le port du Caire, fut inutilement sommée, puis, le 27 avril, emportée d'assaut, incendiée et vit tous ses habitants passés au fil de l'épée. Le Caire capitula et les Turcs se retirèrent.

Que de ruines, Messieurs, que d'incendies, que de morts ! Et tout cela, pourquoi? Pour atteindre un but bien obscur, bien lointain, et auquel on ne pensait plus guère ! C'est, il faut l'avouer, payer bien cher une gloire militaire assurément incontestée, mais en même temps, pour la patrie, d'une utilité bien contestable.

Le général Kléber montra pourtant ici que, pour lui du moins, la gloire n'était pas l'unique but. Dès le mois de mai 1800, il sut s'occuper avec suite de l'administration du pays. Il leva sur les villes qui avaient tenté de s'insurger des contributions qui permirent de suppléer aux secours que la France n'envoyait plus à son armée d'Égypte. Il put aussi recruter sur le sol même qu'il venait de conquérir les nouvelles troupes qu'il ne pouvait plus espérer de la métropole. Des Éthiopiens noirs, achetés par lui, comblèrent dans les demi-brigades les vides creusés par la dernière campagne ; les chrétiens du Caire furent enrégimentés, les Syriens et mameluks déserteurs augmentèrent notre cavalerie. « Kléber, écrit Desvernois, s'attacha à dé-
« truire les abus de l'administration militaire. La confiance
« que les Égyptiens avaient en sa modération, la haute idée
« qu'ils se formaient de sa puissance permirent de simpli-
« fier le mode de perception, et dès lors il devint inutile
« d'envoyer des bataillons occuper un village pour assu-
« rer le recouvrement de l'impôt. La situation de l'Égypte

« au mois de mai 1800 paraissait donc bien et solidement « établie. Kléber était tranquille : il s'occupait de toutes « les améliorations avec cette suite et cette force de vo- « lonté dont il était doué. A ce moment même, le cabinet « de Saint-James venait de ratifier enfin la convention « d'El-Arish. »

Un rapatriement honorable pour notre armée en eût été probablement la suite, car le refus de cette ratification avait seul empêché, cinq mois plus tôt, le général Kléber et le gouvernement turc de tomber d'accord à ce sujet. Cette fois, un crime fit de nouveau tout manquer. Kléber fut assassiné par un jeune fanatique musulman, soudoyé par le grand vizir qui, n'ayant pu le vaincre à Héliopolis, s'en débarrassait d'une façon plus rapide et plus sûre. Le 14 juillet, Kléber était frappé d'un coup de poignard et expirait aussitôt. Desvernois, qui l'adorait, le pleura sincèrement, mais n'a pas l'air de se douter qu'en Kléber s'éteint le seul homme pouvant encore tirer avec honneur l'armée française de la situation véritablement absurde où l'avaient conduite les rêveries ambitieuses des uns, l'égoïsme incurable des autres, la légèreté gauloise de tous. Et en attendant, Desvernois suit curieusement et décrit minutieusement tous les détails du juste supplice qui atteignit l'assassin. Il fut empalé et je vous fais grâce, Messieurs, de cette description qui ne changeait rien à la situation sans espoir de l'armée française en Égypte.

A la mort de Kléber, le plus ancien général de division était malheureusement Menou, d'une très ancienne famille du Perche, fort brave, au témoignage de Desvernois, mais ayant commis la faiblesse de se faire mahométan, « pour « complaire, dit-il, à Bonaparte, qui voulait, avec le « temps, le nommer chérif de la Mecque ! » Voilà bien une idée de hussard et qui, certainement, n'eût jamais germé dans la tête de Bonaparte. En attendant le pontificat de la Mecque, Menou prit le commandement de l'armée fran-

çaise et adopta le nom d'Abdallah, dont il signait tous ses ordres du jour, qui commençaient invariablement par : Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète. « Tous les jours, raconte Desvernois, à l'appel du pan- « sage, dans l'après-midi, les hussards venaient écouter « le même préambule. Puis venait l'ordre du jour, ordi- « nairement interminable : après quoi on rompait le cercle « par compagnie, et les hussards se demandaient en « riant : Qui va là ?.... Abdallah ! répondait l'autre, et l'on « riait de plus belle, et les gambades de recommencer. »

Ces facéties, Messieurs, n'avançaient guère les affaires et n'éclaircissaient point du tout l'horizon de l'armée d'Égypte. Bonnes peut-être pour faire gambader des hussards, elles n'étaient point utiles au rapatriement, qui semblait alors la seule issue possible et honorable. « Menou, insinue Desvernois, espérait peut-être amener « peu à peu ses troupes à suivre son exemple pour se « rendre favorables les populations du pays, projet ab- « surde avec des soldats chrétiens comme nous, mais qui « lui conciliait la faveur des Égyptiens. Leur fanatisme « était bien moins grand contre nous ; ils s'attendaient « d'un jour à l'autre à nous voir circoncire. Dans leur joie « de cet événement, ils disaient : Dieu a voulu que l'ar- « mée française vainquît à Héliopolis les Turcs, les mame- « luks et les populations qui s'étaient jointes à eux. Ce « fut un secret de sa providence qui permit que, quelques « mois plus tard, Kléber, leur vainqueur, fût poignardé « par un fidèle croyant et remplacé à la tête de l'armée « par Abdallah Jacques Menou, le prédestiné de Mahomet, « qui lui fera abjurer la religion du Christ, après l'avoir « éclairée sur la sublimité de la religion du prophète et « sa supériorité sur celle de Jésus. »

Telles étaient, Messieurs, les billevesées dont se repaissaient les mahométans et, malheureusement aussi, l'inepte Menou. Devenu probablement fataliste selon sa nouvelle

croyance, il laissa épuiser, sans sourciller, les approvisionnements de toutes sortes accumulés par le ferme et prudent Kléber. Mahomet y devait sans doute pourvoir. Puis le désir, si puissant chez les esprits médiocres, de changer ce qu'avait décidé son prédécesseur, lui aliéna petit à petit toutes les parties de l'armée, dont le souvenir admirateur se reportait sans cesse sur l'habile et vaillant Kléber.

Cependant les Anglais, toujours aux aguets, pesaient de toute la puissance de leur astucieuse mais persévérante politique sur la Sublime Porte, qui se décida enfin à tenter une nouvelle campagne contre l'armée d'Égypte. Menou n'y voulut jamais croire que la flotte anglo-turque ne fût sur le point de débarquer. Incapable ensuite de prendre un parti utile, il ne sut jamais opérer la facile concentration de son armée. Les Anglo-Turcs, deux fois plus nombreux, battirent en une foule de rencontres les petits postes français dispersés par l'incapacité de Menou. Une dernière bataille fut livrée et perdue par nous à Alexandrie le 21 mars 1801. Les hussards y galopèrent une dernière fois sur la terre d'Égypte et s'embourbèrent dans le lac Maréotis, aux grands éclats de rire des Anglais qui se trouvaient à petite portée. Desvernois se tira à la hussarde du seul événement qui semble l'avoir frappé dans ce dernier engagement. « Je me retirai de ce mauvais pas, « dit-il, avec quelques hommes embourbés; puis je re- « vins avec eux retirer mon cheval et d'autres encore sous « les coups de fusil des Anglais et, à leur barbe, je bus « une bouteille d'eau-de-vie du Languedoc qui était restée « dans une poche de la petite besace arabe que j'avais « fixée à la palette de ma selle. »

Deux capitulations terminèrent notre occupation d'Égypte, l'une du 27 juin 1801, où furent compris Desvernois et son régiment; elle fut signée par le général Belliard pour la portion de l'armée française concentrée au Caire.

La circoncision, sans doute correctement administrée à Abdallah Menou, ne l'empêcha pas de capituler à son tour avec les troupes occupant Alexandrie. Au reste, et pour ne pas exagérer l'humiliation qui en pourrait revenir à notre patrie, les termes de ces deux capitulations furent sensiblement les mêmes que ceux arrêtés par la convention d'El-Arish. L'honneur de la France et de son armée d'Égypte y fut assez convenablement garanti. La flotte anglaise rapatria les glorieux débris des vainqueurs d'Arcole, de Rivoli, des Pyramides et d'Héliopolis.

Mais les braves du 7e hussards ne devaient-ils pas se demander à quoi avait bien pu servir la mort des cinq cent huit camarades que le régiment laissait outre-mer? En récapitulant la somme d'efforts, de bravoure, de souffrances de toutes sortes qu'avait supportés l'armée d'Égypte, n'aurait-on pu dire avec Molière : Que diable allaient-ils faire dans cette galère?

Hélas! les grands capitaines ne répondent pas souvent à cette question.

Desvernois revenait dans un mauvais moment pour ses hussards et pour lui-même. Le premier consul Bonaparte, ainsi que je l'ai observé, n'aimait ni Kléber ni sa gloire. Le 7e hussards ne respirait que religieux respect à la mémoire de son ancien général; le 7e hussards dut disparaître. Lui qui avait tant galopé pour la gloire de la patrie en Italie et en Égypte dut céder son numéro à un régiment de nouvelle formation qui en avait été injustement décoré. Le vrai 7e hussards devient un régiment de dragons, son corps d'officiers tombe en disgrâce, et le pauvre Desvernois fut navré d'abandonner le dolman et la selle à la hussarde. Aussi ne le voyons-nous prendre aucune part aux brillantes campagnes qui se déroulèrent en 1804 et 1805. Il se mariait, fort bien du reste, sans doute pour se consoler de n'être plus hussard. Nous ne le retrouvons en activité qu'au moment de la conquête du royaume de Naples

par le maréchal Masséna, en 1806. Ce royaume, destiné par une imprévoyante politique à Joseph Bonaparte, frère de l'empereur Napoléon, retint dorévant Desvernois. Le nouveau roi de Naples, heureux de s'attacher un brillant officier de cavalerie, le demanda à son puissant frère, et Desvernois, satisfait d'être enfin nommé chef d'escadron, s'attacha à ce nouveau royaume. Ici, et selon nos idées modernes, le hussard se trompa. Il a beau dire : « Aux « yeux du roi, du ministre de la guerre, aux miens, les « services rendus par les officiers français au roi Joseph « étaient rendus à la France elle-même, » personne, je pense, ne peut prendre cette croyance au sérieux. Naples n'est pas la France, et les rois prétendus tributaires par l'empereur Napoléon s'occupèrent tous beaucoup plus de leur nouveau royaume que de la grandeur de la vraie patrie. La volonté de fer de leur terrible frère se brisa contre une situation aussi peu naturelle que celle de royaumes dont les intérêts différaient totalement de ceux de la France, et qui pourtant n'avaient été témérairement créés qu'à son prétendu profit. Louis Bonaparte, roi de Hollande; Joseph, roi de Naples, puis d'Espagne; Jérôme, roi de Westphalie; Murat, roi de Naples après Joseph, ne furent que nuisibles à la France ; le dernier la trahit même quand vinrent les revers. Mais Desvernois n'y voyait pas si loin. Devenu tour à tour colonel, puis général au service de Naples, le hussard s'y dévoua à la réorganisation de l'armée napolitaine, à la destruction des nombreux bandits qui terrorisaient le pays. Il fut fort apprécié du roi Joseph, puis du roi Murat, qui reçut après lui la couronne de Naples; mais toute cette partie de sa carrière ne nous regarde guère. Elle est honorable, parfois brillante, mais point française; le Franc-Comtois, pas plus que le hussard de la république, ne s'y trouve plus. Aussi ne le suivrai-je ni dans les montagnes des Calabres ni dans celles des Abruzzes, me bornant à déplorer qu'un si rude cava-

lier, qu'une si brave lame, manquassent à la charge des quatre-vingts escadrons de dragons qui faisaient trembler la terre à la bataille d'Eylau.

Desvernois, général de division au service de Naples, richement doté par son roi, ne l'en quitta pas moins dès que ce souverain de nouvelle fabrique cessa de servir la France et fit cause commune avec ses ennemis. Ici notre vieux hussard se retrouva immédiatement honnête Franc-Comtois et bon patriote français. Il abandonna, je ne dirai pas sans regret, du moins sans hésitation, un pays qui lui avait été clément, un chef qui l'avait comblé, et regagna la France sans trop savoir ce qu'il deviendrait; mais, comme après la campagne d'Égypte, il revint dans un mauvais moment pour la patrie et pour lui-même. Débarqué à Marseille, il se trouva aussitôt ballotté au milieu des déplorables convulsions politiques auxquelles on donne le triste nom de Terreur blanche. Traqué et pillé par la population, mis en suspicion par le gouvernement de la Restauration, menacé et mis en péril de mort, Desvernois dut regretter plus d'une fois de n'être plus simple capitaine au 7e hussards où, pauvre mais fier, il galopait au milieu de braves camarades et de dévoués subordonnés. La dotation constituée par Murat disparut naturellement quand ce brillant sabreur, mais ce pitoyable souverain, eut été expulsé de Naples et fusillé par l'ancien gouvernement restauré. Le pauvre Desvernois ne put même faire reconnaître par ses anciens compagnons d'armes la situation d'officier général conquise au service de Naples. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, alors ministre de la guerre, lui fit observer avec une justice trop légale, hélas! que la France ne pouvait récompenser des services qui, de 1806 à 1815, n'avaient été rendus qu'à Naples. Ce point de vue, bien différent de celui qu'envisageait Desvernois, qui de bonne foi, j'en suis persuadé, croyait rendre service à la patrie quand il réorganisait le royaume de Naples, navra et cons-

terna notre pauvre hussard. Tant d'efforts, tant de brillantes charges, tant de batailles, tant de coups de sabre pour n'atteindre que la retraite de lieutenant-colonel, alors qu'il se croyait général de division!

Je laisse donc la parole pour la dernière fois à notre brave compatriote. Il exprime en toute simplicité et tristesse la fin d'une odyssée dont le début avait été si brillant : « Le 17 décembre 1815, dit mélancoliquement Des-« vernois, le jour où l'on fusilla Ney, je quittai Paris à « cinq heures du matin. Je ne retracerai pas les misères « de toute espèce que je dus subir. Je fis à pied le trajet « de Paris à Lons-le-Saunier et dépensai neuf francs pour « ma nourriture et mon logement pendant tout ce « voyage! »

Messieurs, c'est encore finir en hussard. Il n'y a plus de chevaux, on ne galope plus. Eh bien! on va à pied. Les trésors ramassés dans les turbans des mameluks sont depuis longtemps dépensés, la dotation du roi Murat a disparu. Eh bien ! on fait plus de 400 kilomètres en dépensant seulement 9 francs. Mais on marche droit au but et on l'atteint, le gousset vide peut-être, mais la tête toujours haute et fière.

---

# RAPPORT

SUR LE

# CONCOURS POUR LE PRIX MARMIER

**Par M. Roger DE LURION**

ASSOCIÉ RÉSIDANT

---

*(Séance publique du 5 juillet 1900)*

---

MESSIEURS,

Pour la seconde fois vous êtes appelés à décerner le prix Marmier. Avant de vous donner les conclusions de la commission relatives aux concurrents, je veux remettre sous vos yeux l'expression des volontés de Xavier Marmier relatives à cette générosité :

« A l'Académie de Besançon, dit-il dans son testament, je lègue une somme de dix mille francs, dont la rente sera employée à donner chaque année une médaille d'or à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, les traditions populaires, les dialectes villageois, etc. »

L'Académie a reçu cette année deux mémoires en vue de l'obtention de ce prix.

L'auteur du mémoire n° 1, sous la devise : *Ramassons les miettes*, a présenté à l'examen de la commission un

travail de cent soixante-seize pages, intitulé : *Du temps où il y avait beaucoup d'enfants et peu de pain.*

Il semble que nous allons nous trouver en présence d'une dissertation sur le problème de la dépopulation, dont l'effrayante actualité sera mise en parallèle avec des temps plus heureux, pas encore lointains. Mais non, le titre est trompeur, au moins pour la plus grande partie du mémoire, et l'auteur a voulu présenter un exposé de la vie rurale en Franche-Comté durant la première moitié du XIXe siècle, époque qu'il caractérise par ce trait : beaucoup d'enfants et peu de pain.

« Cet âge si différent du nôtre, dit-il, notons-le donc. Il n'est que temps, car ceux qui ont vécu avec les hommes ayant vu le commencement du siècle deviennent rares, Quelles étaient les conditions de l'existence, les idées, les mœurs de nos pères et de nos grands-pères, telles que nous les ont rapportées les plus judicieux et les plus dignes de foi d'entre eux ?

« Nous indiquons ainsi le but de notre étude et notre principale source d'informations. Il n'y a rien là de bien important, ce sont des miettes, mais elles sont de nos ancêtres, de notre Franche-Comté. Les souvenirs de famille n'ont pas besoin d'être riches pour être précieux. »

Sous le titre indiqué plus haut, assurément peu banal, mais aussi peu exact, l'auteur trace un large tableau des mœurs et coutumes, des superstitions et de la littérature du paysan franc-comtois, principalement dans la région de la Haute-Saône qui s'étend au pied des Vosges et dans le pays de Montbéliard.

Il a divisé son travail en dix ou douze chapitres, dont voici les sujets : Beaucoup d'enfants ; — peu de pain ; — la vie des paysans ; — les mendiants ; — les ermites et les sœurs ; — l'intérieur des familles ; — la littérature populaire ; — les superstitions ; — les désordres et abus di-

vers ; — les particularités et usages divers, — et enfin deux suppléments sur les contes populaires.

Les deux premiers chapitres renferment une étude sur les conditions nouvelles de la vie au début du XIXe siècle, avec le régime successoral du Code Napoléon remplaçant le régime du droit d'aînesse. Les conséquences de l'égalité des partages furent, pour la première et la deuxième génération seulement, dit notre auteur : la multiplicité des mariages dans la même famille, succédant au célibat des cadets, de là un énorme accroissement de la population, la richesse terrienne augmentée par l'acquisition des anciens biens nationaux et par l'admission de tous les citoyens aux nouveaux emplois.

Mais ces circonstances économiques ne durèrent pas, et à la troisième génération, « la population, épouvantée par la ruine qui la menaçait, opposa au mal le remède antisocial que l'on connaît, la suppression de la natalité : cruelle, inévitable, mais nous oserions presque dire juste punition d'une société qui ne s'occupe pas du développement de ses membres, » conclut l'auteur.

L'intérêt se maintient dans le chapitre troisième : *La vie des paysans*. Le style en est cependant déjà beaucoup moins soigné. Dans les chapitres suivants on rencontre, au milieu de digressions parfois sans intérêt, des observations judicieuses, des peintures de mœurs qui gagneraient à être mieux traitées, tandis que quelques-unes, trop triviales, devraient être laissées dans l'ombre.

De plus, si l'auteur a eu le mérite de recueillir un grand nombre de traits particuliers à la Franche-Comté ou aux villages auxquels il les attribue, il les a entremêlés d'autres qui se retrouvent un peu partout dans la classe populaire.

En résumé, ce mémoire, hâtivement terminé, est écrit par un observateur sagace qui a rassemblé les matériaux d'une sérieuse étude. Aucune autre ne peut répondre

mieux que celle-ci à l'esprit du fondateur du prix. Ne traite-t-elle pas, en effet, des anciennes coutumes de cette province, de ses traditions populaires et même du dialecte villageois ou plutôt de la littérature villageoise, sujets également chers à Xavier Marmier, et qui forment une partie notable de ses œuvres littéraires ?

L'auteur pourra facilement, suivant le conseil de la commission, corriger les fautes purement de forme de son œuvre, reviser son style d'une manière plus correcte, supprimer certains détails un peu bas, certaines expressions risquées, et donner ainsi au public un travail digne de celui sous le patronage duquel il se place.

La commission est d'avis qu'il soit attribué à l'auteur du mémoire n° 1, *Ramassons les miettes*, une médaille de 100 fr.

Le n° 2, envoyé à l'Académie sous la devise : *Scrutare patrum memorias*, est un ouvrage de quatre-vingts pages sur les *Camps préhistoriques de la région du nord-est de la Franche-Comté*. Ce travail n'est donc que partiel ; il ne comprend même pas toute la Haute-Saône ; si son auteur y a joint une partie de l'arrondissement de Montbéliard, c'est, dit-il, parce que ses camps principaux forment en quelque sorte un tout indivisible avec ceux de ce département qui lui est limitrophe.

Au XVIIIe siècle et dans la première partie du XIXe, il était d'usage, vous le savez, Messieurs, d'attribuer aux Romains et plus simplement à César la totalité de ces camps antiques dont on apercevait les restes dans nos régions. Il est vrai que les positions stratégiques sont de tous les temps, et que bon nombre de stations préhistoriques furent utilisées dans la suite par les Romains, pour protéger les voies qu'ils établirent dans le voisinage, et plus tard encore par les seigneurs, qui y construisirent des châteaux forts.

Depuis Désiré Monnier et le président Clerc — les pères

de l'archéologie comtoise, qui poussèrent si loin l'étude des voies romaines, des camps et des vestiges de l'antiquité dans notre province — de nombreux camps et des stations préhistoriques ont été reconnus. Plus heureux que leurs devanciers, auxquels manquaient certains procédés d'érudition, les archéologues de nos jours, guidés dans leurs investigations par les découvertes de la science moderne, aidés aussi par la spéléologie, cette branche curieuse, et d'une application toute récente, de la géologie, ont pu déterminer les âges de ces refuges, premières demeures de l'homme en Franche-Comté.

Mais les travaux relatifs aux stations préhistoriques dans nos contrées sont généralement disséminés dans les divers recueils des sociétés savantes.

L'auteur du mémoire n° 2, profitant des découvertes de ses devanciers, les a contrôlées avec ses recherches et sa critique personnelles ; il a coordonné le tout en un travail méthodique qui a paru à la commission clair et complet, quant à la partie nord-est de la Franche-Comté. Pour faciliter l'intelligence du texte, il a joint à son mémoire un plan de chacun des principaux camps et une carte de la castramétation antique dans la Haute-Saône.

Les retranchements préhistoriques de Franche-Comté connus aujourd'hui sont très nombreux. Quelle est la raison de cette multiplicité ?

Un des motifs particuliers qui ont attiré l'homme de bonne heure dans notre pays et l'y ont retenu, c'est précisément la multiplicité des grottes, baumes et cavernes. On en compte une trentaine dans la région qui fait l'objet de cette étude. Elles ont été si bien utilisées par les premiers hommes qu'on y a retrouvé leurs armes et leurs instruments en silex, les débris de leurs repas, parfois aussi leurs sépultures.

Il est à remarquer que presque toujours, à côté du camp retranché sur une hauteur ou sur un point straté-

gique capable de fournir une défense, on trouve une grotte plus ou moins spacieuse, qui a fourni un abri pour la saison rigoureuse et pour le temps où la population était peu dense ; dans les deux endroits aussi on rencontre les vestiges des mêmes âges. L'auteur insiste sur cette coïncidence des camps dans le voisinage des cavernes, fait qui n'a pas encore été assez remarqué dans notre région, dit-il.

Nous ne le suivrons pas dans le détail des vingt-trois stations qu'il étudie. Disons seulement qu'il examine chaque camp avec le même ordre méthodique, comprenant une description topographique très précise, la composition géologique du terrain, la nomenclature des objets trouvés, ustensiles, poteries, armes, ossements d'hommes ou d'animaux, permettant de fixer l'époque de la station à l'une des quatre grandes périodes des temps préhistoriques ; enfin la recherche et la description de la grotte ou des grottes les plus voisines, qui servaient d'abri à la tribu campée sur la hauteur.

Il divise les retranchements en cinq groupes : 1° ceux qui sont hors de la Haute-Saône, division arbitraire et toute personnelle, puisque l'auteur n'y comprend que trois camps des environs de Montbéliard : les camps du Grammont, du Chataillon et du Mont-Bart ; 2° les camps de la falaise sous-vosgienne, sur la chaîne des collines qui séparent le département de la Haute-Saône de celui du Doubs, depuis Fallon, au sud, jusqu'à Roppes, au delà de Belfort ; ce sont les camps du Mont-Vaudois, de Champey, du Mont de Désandans, de Corcelles, de Courchaton, de Grammont et de Fallon ; 3° les camps qui séparent le bassin du Durgeon de celui de la Lantenne, le camp du Mont-Jarroz, le camp dit de César à Ehuns ou Villers-lez-Luxeuil, avec une station lacustre tout près, au bord de la Lantenne, le camp des Champs-Vaulot, sur Meurcourt, les camps de la Chassagne sur Neurey-en-Vaux, de Fleurey-lez-

Faverney et du Chatelard de Purgerot ; 4° les camps sur les collines qui entourent Vesoul; ce sont ceux de Chariez, de Cita, et celui de Frotey, dont les vestiges ont disparu aujourd'hui ; 5° les camps à l'ouest de la Saône; ce sont ceux de Fédry, au bord de la Saône, de Noroy-lez-Jussey, de Bourguignon-lez-Morey et de Montarlot-lez-Champlitte ; ces trois derniers, comme plusieurs de ceux dénommés plus haut, ont dû être occupés après la conquête romaine de la Gaule.

L'auteur termine en disant que son étude résume tout ce que l'on sait, ou à peu près, sur ce sujet, dans la région qui l'occupe, et qu'évidemment il reste à faire de nombreuses découvertes qui seront l'œuvre du temps.

Comme on l'a remarqué déjà, l'œuvre du concurrent n'embrasse qu'une portion notable, d'ailleurs, de l'ancienne Séquanie. On voit qu'il a visité soigneusement les camps qu'il décrit, profitant des travaux particuliers auxquels ils ont donné lieu, mais les augmentant d'observations personnelles. Il a résumé le tout en un tableau d'ensemble, le premier de ce genre, croyons-nous, pour la Franche-Comté. Il est d'autant plus regrettable que l'auteur n'ait pas compris dans cette synthèse les groupes si importants des camps préhistoriques du Jura.

Ce travail est d'ailleurs bien présenté et renferme de réelles qualités.

A ces titres divers, la commission conclut à ce que l'auteur du n° 2 soit récompensé par une médaille de 100 fr.

Mais la commission regrette qu'aucun des deux mémoires n'ait assez de valeur pour mériter la médaille de 300 fr. Elle désire que ces récompenses partielles qu'elle vient de leur attribuer soient un encouragement à concourir pour le prix Marmier : l'Académie aimerait le voir disputer par un plus grand nombre de travaux de valeur.

Enfin, Messieurs, permettez-moi, en terminant ce rapport, d'insister sur les grandes facilités qu'offre le con-

cours du prix Marmier, relativement aux autres prix que vous êtes chargés de distribuer : on peut, en effet, y présenter, pour ainsi dire, toute espèce de travaux sur la Franche-Comté, manuscrits ou déjà imprimés, même un ouvrage déjà livré au public, et par conséquent l'on n'exige pas le secret du nom des candidats.

---

# RAPPORT

SUR LE

# CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

**Par M. Henri MAIROT**

MEMBRE RÉSIDANT

---

*(Séance publique du 5 juillet 1900)*

---

MESSIEURS,

De même que, par ses concours d'histoire, l'Académie s'efforce d'éclairer d'une lumière chaque jour plus vive les annales de notre vie provinciale, de même, par les sujets qu'elle propose pour ses prix d'économie politique, elle cherche à faire connaître les conditions d'existence de nos industries locales, à élucider, dans leurs rapports avec la Franche-Comté, les multiples problèmes de l'ordre économique. Elle apporte ainsi sa part de travail dans la vaste enquête qui, partout, dans le monde civilisé, se poursuit, sur l'évolution profonde dont l'application de la vapeur à l'industrie a marqué le début, dont les merveilleuses découvertes de la science modifient sans cesse les phénomènes; évolution singulièrement intéressante par les changements qu'elle apporte à la richesse des peuples et des individus, singulièrement troublante par les brusques modifications qu'elle fait subir aux conditions du travail,

et par contre-coup aux idées, aux sentiments, aux passions de la classe ouvrière.

Pour mener à bien cette enquête, pour en tirer, lorsque la période d'effervescence sera passée, les conclusions qu'elle comporte, il faut que, sur tous les points du territoire, les recherches locales accumulent les faits et préparent les matériaux. L'Académie a voulu provoquer cette année les recherches sur deux questions spéciales, toutes deux importantes pour notre province, l'une d'ordre plus général, la dépréciation de la propriété rurale en Franche-Comté, l'autre plus circonscrite, la transformation de l'industrie horlogère pendant les cinquante dernières années.

La diminution de valeur qu'a subie la propriété foncière a modifié complètement, et de la manière la plus désavantageuse, l'assiette et l'importance des fortunes dans certaines de nos régions ; la Haute-Saône, presque tout entière, les vignobles du département du Jura, ont été plus particulièrement frappés. C'est un fait dont il est intéressant de préciser l'importance et d'étudier les causes. Le bien-être, l'existence même de notre population rurale, sont en jeu. Il y avait donc là un sujet d'étude digne d'être proposé à ceux qui s'occupent de questions économiques.

Le second sujet du concours, la transformation de l'industrie horlogère, présente un intérêt d'un autre ordre. Il s'agit de faire l'histoire d'une industrie qui, renfermée d'abord dans la ville de Besançon, a, peu à peu, envoyé des essaims et constitué des centres nouveaux dans une moitié de notre département. Le développement de l'horlogerie depuis cinquante ans, la richesse qu'elle a créée, les efforts des fabricants, parfois mis à l'épreuve par des crises persistantes, plus souvent récompensés par le succès, tels sont les éléments de cette histoire : recueillir les documents et les témoignages, constituer les annales de l'horlogerie pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler, voilà ce que l'Académie demandait aux concurrents.

Chacun des sujets proposés nous a valu un mémoire. L'Académie ne pouvait, dans ces conditions, procéder par voie de comparaison : la valeur intrinsèque des travaux qui lui ont été soumis a, seule, déterminé son appréciation et l'attribution du prix.

L'auteur de l'étude sur la dépréciation de la propriété rurale a pris pour devise : *Sua si bona nôrint.* Il semble s'être proposé surtout d'énumérer les causes qui rendent aujourd'hui le travail de la terre moins profitable aux cultivateurs, et les moyens qui ont été proposés pour y remédier. Mais il s'est moins préoccupé de rechercher, ce qui était cependant le véritable objet du concours, dans quelles proportions le revenu du sol, et par suite, sa valeur vénale se sont amoindris. Il nous dit avoir recueilli des chiffres et des documents dans des études d'officiers ministériels, avoir suivi, année par année, depuis vingt ans, certaines ventes d'immeubles, et avoir constaté que les prix allaient, chaque jour, en s'affaiblissant. Mais il ne nous communique ni ces chiffres ni ces documents, et se borne à des considérations générales puisées un peu partout dans les publications agricoles.

La nécessité d'accroître la fertilité de la terre et de réparer les éléments nutritifs que lui enlèvent les récoltes successives amène une dissertation sur les engrais, et une longue citation d'Élie de Beaumont. L'auteur signale ensuite l'émigration continue vers les grands centres, la rareté de la main-d'œuvre, l'exigence des ouvriers ruraux, et par suite l'avilissement du loyer des propriétés. Il indique les causes de la désertion des campagnes : service militaire obligatoire, vie de garnison, tendance des parents à se dégoûter du métier de laboureur et à diriger leurs enfants vers d'autres carrières, répugnance des filles de village à travailler aux champs, envahissement du luxe. Il marque ensuite la diminution des familles nombreuses, se plaint du peu d'intérêt effectif que portent aux cultivateurs les pouvoirs

publics, et demande pour le blé une protection plus efficace ; puis il passe à la crise vinicole, aux maladies de la vigne.

Le mémoire signale à tort une prétendue augmentation progressive de l'impôt foncier. Il fait ressortir plus justement l'exagération des droits de mutation et de succession, et l'énorme surcroît de charges qui grève le revenu de la terre. La spéculation, l'accaparement des grains, sont vivement pris à partie : l'auteur y oppose un triple remède, préconisé par un économiste allemand, l'application rigoureuse de l'article 419 du Code pénal, l'interdiction de tout marché fictif, et, ce qui paraît plus sujet à discussion, la création par les gouvernements de grands approvisionnements de blés.

Le mémoire ne fait allusion aux moyens de transport que pour signaler le supplément de valeur que donne à une propriété rurale le voisinage d'une gare de chemin de fer ou d'une station de tramways. Arrivant aux modes d'exploitation de la terre, il indique les inconvénients des baux à court terme, et recommande d'augmenter la durée des fermages. Puis il étudie les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour relever le rendement, et par suite la valeur de la propriété : augmentation des surfaces cultivées en prairies, emploi judicieux des engrais, reconstitution des vignes, plantation d'arbres dans les terrains incultes ; il entre dans d'assez longs développements sur chacune de ces questions, en reproduisant des extraits d'articles récemment parus.

Les bienfaits des associations agricoles, l'énumération et l'éloge mérité de celles qui ont été récemment fondées en Franche-Comté, avaient, dans le mémoire, leur place tout indiquée. L'auteur trouve enfin la conclusion de son travail dans les conseils de Mathieu de Dombasle sur la meilleure manière de mener une exploitation rurale : si les cultivateurs le veulent sérieusement, dit-il, nos champs,

nos prairies, nos vignobles reprendront bientôt une plus grande valeur : le mal sera, sinon radicalement guéri, du moins notablement atténué par les récoltes abondantes que sauront tirer de la terre une culture intelligente et des soins assidus.

Le mémoire soumis à l'Académie contient, on le voit, nombre de bonnes idées et de réflexions utiles ; mais il est un peu superficiel.

L'auteur eût pu, en relevant dans les actes de mutation des propriétés foncières les différences de valeur qui se sont produites depuis quarante ans, nous présenter un tableau saisissant de la baisse des prix, de la diminution des fermages, de la ruine des propriétaires. S'il a consulté ces statistiques, il a eu le tort de conserver pour lui les renseignements qu'il y a trouvés ; il ne nous en livre pas la moindre parcelle. Une étude sur la dépréciation de la propriété devait nécessairement comporter des chiffres ; ce côté de la question a été négligé.

Si nous en venons aux causes du mal qui atteint si durement nos campagnes, nous aurons à regretter une autre lacune : les circonstances économiques d'ordre général, qui ont si profondément changé la condition de la propriété rurale, sont presque entièrement laissées de côté.

Deux au moins de ces circonstances sont essentielles : le développement et le bon marché des moyens de transport, l'incessante multiplication des valeurs mobilières. En amenant à peu de frais dans nos contrées les produits des régions plus favorisées sous le rapport du sol ou de la main-d'œuvre, les chemins de fer y ont avili le prix des denrées ; les blés du dehors nous reviennent à meilleur compte que ceux que le pays peut produire ; les vins du Midi remplacent à bon marché ceux de nos coteaux pierreux. La conséquence est désastreuse pour nos cultivateurs.

De même, la multiplication des valeurs mobilières, en

offrant aux capitaux des placements faciles, rémunérateurs et toujours aisément réalisables, a détourné l'argent de la propriété foncière; elle a largement contribué à sa dépréciation en amenant un grand nombre de propriétaires à se défaire de leurs terres et à chercher ailleurs l'emploi de leur fortune. Le fait était tout au moins à noter.

Les lacunes que nous signalons, et surtout l'absence complète de documents personnels, n'ont pas permis à l'Académie d'accorder une récompense à l'auteur du mémoire; elle reconnaît la facilité de la composition, la justesse générale des considérations et des remarques; mais l'étude lui paraît trop incomplète pour mériter le prix.

Sous cette jolie devise : *Ut fluctum fluctus, rapit horam mobilis hora*, l'auteur du second mémoire nous apporte un travail de cent cinquante-quatre pages sur l'industrie horlogère. En tête du mémoire, figurent les références : ce sont les Annuaires du Doubs, les comptes rendus de la chambre de commerce et du conseil municipal de Besançon, les rapports sur les expositions universelles de Paris et de Londres et sur les expositions horlogères de Besançon, les registres du bureau de la garantie de Besançon. L'auteur a aussi mis à profit les ouvrages de notre confrère, le docteur Lebon, l'étude du docteur Perron sur l'horlogerie en 1860, les brochures plus récentes de MM. le docteur Dreyfus, Ch. Sandoz et Ch. Savoye. Il a patiemment accumulé les notes, recueilli les chiffres; puis il a condensé le résultat de ses recherches en un ouvrage méthodique, parfaitement clair, et, sauf sur quelques points, absolument exact.

Dans cette ville de Besançon, où l'horlogerie tient une si large place, tous ceux qui s'intéressent au mouvement économique de la cité parcourent volontiers les documents officiels, les renseignements qui se rapportent à cette industrie. En étudiant, pour vous en rendre compte, le mémoire présenté au concours, je retrouvais, l'un après

l'autre, tous les souvenirs, les uns déjà lointains, les autres plus proches, qu'avaient laissés dans mon esprit les efforts des fabricants, les luttes de la Chambre de commerce contre les fraudes de la concurrence étrangère, les démarches de la ville en faveur de l'École d'horlogerie. C'était une partie de notre histoire locale qui revivait devant moi, et c'était aussi, sur un point particulier, l'histoire toujours renouvelée de la poursuite d'un plus grand bien-être par le progrès industriel, combat sans fin où, comme à la guerre, certains soldats succombent, où d'autres s'endorment au lieu de marcher, où, cependant, des victoires sont remportées et des positions enlevées. Si, comme je le souhaite, le mémoire est livré au public, nos compatriotes le liront avec grand intérêt, nos fabricants auront plaisir à y trouver consignées les annales de leur industrie.

L'auteur a divisé son étude en trois parties : les deux premières traitent des transformations de l'industrie horlogère, à Besançon et dans le département du Doubs ; la troisième a pour objet la création et l'histoire de l'École d'horlogerie et de l'Observatoire de Besançon. La partie du mémoire qui concerne Besançon comprend cinq chapitres correspondant aux cinq périodes décennales considérées : celle relative au département comporte une division à la fois historique et topographique, déterminée par les trois groupements horlogers de Montbéliard, du plateau de Maîche et du vallon de Morteau.

Dans les quelques mots qui servent de préambule au mémoire, l'auteur rend pleine justice au livre de M. le docteur Lebon, et à la maîtrise avec laquelle il a retracé les différentes phases de l'industrie horlogère depuis son introduction à Besançon jusqu'en 1858. L'œuvre nouvelle est, avec moins de développements, la continuation du livre de notre confrère ; la période comprise entre 1850 et 1860 est commune aux deux ouvrages : mais un seul dé-

tail suffit à marquer le chemin parcouru depuis le jour où l'auteur des *Études historiques sur l'horlogerie* terminait son travail. M. Lebon fait ressortir qu'au moment où il écrit, la fabrique d'horlogerie de Besançon, longtemps aux mains des étrangers, s'est enfin nationalisée, le nombre des fabricants indigènes étant arrivé à dépasser de beaucoup celui des établisseurs étrangers. Or, la nationalité française de nos fabricants est, à l'heure actuelle, tellement hors de question, que le mémoire n'a pas cru devoir y consacrer une seule ligne.

Au moment où commence l'étude dont nous avons à entretenir l'Académie, l'horlogerie est en pleine prospérité : le nombre des montres d'origine française poinçonnées à la garantie monte, pour Besançon, de 60,000 en 1850 à 142,000 en 1855 ; la fabrication des montres d'or, qui entrait seulement pour 11,000 pièces dans le premier chiffre, a été presque quintuplée pendant cette courte période. L'exposition universelle de Paris en 1855 compte dans la section de l'horlogerie trente-six exposants du département du Doubs ; des usines se créent à Besançon pour préparer les éléments de la montre, les pendants et les dégrossissages. Cette période, dit l'auteur du mémoire, est pleine d'effort et de labeur : et pour mieux montrer les progrès réalisés, il nous donne, comme il le fera d'ailleurs pour les autres périodes décennales, un tableau graphique résumant la marche de la fabrication d'après les registres de la garantie. En 1860, le nombre des boîtes poinçonnées est de 212,000, produisant au Trésor une recette de 298,000 fr. De 2,200,000 fr. en 1850, le chiffre d'affaires est monté en dix ans à 9,400,000 fr.

L'exposition de 1860 à Besançon réunit l'ensemble de toutes les fournitures, de toutes les parties de détail de l'horlogerie. Des parties nouvelles, les émaux, la gravure, la ciselure, attestent l'essor de la fabrication. Besançon, seul centre de l'horlogerie en France, prend une place de

plus en plus prépondérante sur le marché national : les exportations de Suisse en France, qui s'élevaient, pour les montres d'or, à 24,000 pièces en 1853, sont réduites, six ans après, à une dizaine de mille. En 1862, la ville de Besançon, après avoir vainement sollicité le concours de l'État pour la fondation d'une école d'horlogerie, crée l'école par ses propres ressources. Des tentatives de progrès, la création d'une fabrique de mouvements aux environs de Montbéliard, d'une fabrique d'ébauches aux Chaprais, l'introduction sur le marché des premières montres à remontoir, sont également à noter. Les horlogers bisontins obtinrent onze médailles ou diplômes à l'exposition de Londres en 1862. Ils furent moins bien traités à Paris en 1867, et refusèrent la médaille d'argent que le jury de l'exposition avait accordée à leur collectivité, estimant que c'était une récompense insuffisante pour un centre d'industrie qui groupait 200 comptoirs d'horlogerie, 105 ateliers de monteurs de boîtes, et qui devait arriver deux ans après à un chiffre d'affaires représentant 98 °/₀ de la fabrication française, et 80 °/₀ de la totalité des montres contrôlées pour la France.

La guerre de 1870 vint malheureusement arrêter cette magnifique expansion : quelques semaines après la déclaration de guerre, les commandes cessaient subitement ; le travail s'arrêtait à Besançon ; une partie des ouvriers émigraient en Suisse, les autres étaient réduits à la misère. Pour remédier à cette détresse, le conseil municipal vota une allocation de 40,000 fr. pour créer une fabrique municipale provisoire d'horlogerie : l'affaire, bien dirigée, eut l'heureux résultat de maintenir dans la ville un certain nombre d'artistes ; elle se liquida sans perte.

L'industrie bisontine ne tarda pas à se relever : en 1873, elle obtenait cinq diplômes de mérite à l'exposition de Vienne, et réalisait un mouvement d'affaires de près de 19 millions de francs.

Les fabricants croyaient avoir devant eux une ère de

prospérité indéfinie et un horizon sans nuages. Et cependant des jours d'épreuve ne tardaient pas à s'annoncer. L'exposition de Philadelphie venait révéler un danger inattendu : la montre à bon marché produite par des moyens mécaniques. La Suisse, atteinte la première par la concurrence américaine, installait à son tour la manufacture horlogère. Les fabricants bisontins, brillamment représentés et récompensés à l'exposition universelle de Paris en 1878, et favorisés de quelques commandes sur les marchés du dehors, s'inquiétèrent peu d'abord des rapports alarmants des délégués français et suisses à Philadelphie. La crise arriva cependant, s'annonçant par une augmentation de 50,000 montres dans l'importation étrangère, se révélant dans toute son intensité en 1885 par l'introduction en France de 248,000 montres suisses, dont 108,000 en métal, et faisant descendre la fabrication bisontine de 500,000 pièces en 1883 à 340,000 en 1887. Notre industrie locale devait bientôt réagir ; aidée par les centres horlogers de Montbéliard et de Morteau, elle entreprit contre la concurrence étrangère une campagne acharnée et finit par rester victorieuse.

L'exposition de 1889 confirma « la constance du progrès de la fabrique bisontine dans l'établissement de la petite pièce et de la montre de précision. » Les récompenses obtenues furent nombreuses : un grand prix collectif, quatre médailles d'or, de nombreuses médailles d'argent et de bronze. L'exposition du centenaire de l'horlogerie, qui eut lieu à Besançon en 1893, fut extrêmement complète et brillante : notre industrie s'y révéla sûre d'elle-même, en pleine vitalité et orientée vers des progrès nouveaux. Le mouvement commercial reprenait en même temps sa marche ascendante : en 1895, le nombre des boîtes contrôlées à Besançon était de 466,000, et l'importation suisse tombait à 185,000 pièces. Enfin, en 1899, le bureau de garantie enregistrait le chiffre énorme de 533,000 boîtes,

de beaucoup le plus élevé de ceux constatés jusqu'alors.

Tel est, messieurs, résumé en quelques pages, le tableau des vicissitudes de l'industrie horlogère à Besançon depuis cinquante ans : peut-être cette accumulation de faits et de chiffres vous aura-t-elle semblé quelque peu aride. Elle est beaucoup moins dense dans le mémoire; des renseignements sur les établissements nouveaux fondés à Besançon : Société générale des monteurs de boîtes d'or, Société anonyme d'horlogerie, Fabrique de spiraux, l'indication des progrès accomplis dans certaines branches accessoires, y rompent heureusement la monotonie des chiffres. Les tentatives toujours renaissantes de maisons suisses peu honnêtes pour échapper à nos droits de douane, les efforts de la Chambre de commerce de Besançon pour faire cesser ces fraudes, sont racontés avec détail : le préjudice infligé à nos fabricants par ces pratiques déloyales est indiqué avec chiffres à l'appui. Signalons une erreur au sujet de l'introduction à tarif réduit des pièces interchangeables : une façon de 1 fr. n'aurait pu suffire pour achever les mouvements qui avaient échappé au droit; c'est, paraît-il, le chiffre de 4 fr. qu'il fallait indiquer.

La première partie de l'ouvrage nous a raconté les progrès d'une industrie déjà existante; la seconde va nous faire assister à la création de nouveaux centres de production très divers dans leurs modes d'activité, mais ayant tous l'horlogerie pour objet. Dès l'année 1845, M. L. Japy installait à Berne-Seloncourt la fabrication mécanique des mouvements de montres Lépine : il développait peu à peu son usine et en installait d'autres dans les localités voisines, à La Chapotte, où il employait 1,000 ouvriers, à Seloncourt, où il en occupait 450 à l'établissement de la grosse et de la petite horlogerie. D'autres ateliers, suscités par cet exemple, se créèrent dans les villages voisins et à Montbéliard même, et, en 1860, l'on évaluait à 5,600,000 fr. la valeur de la production dans l'arrondissement. Le bon

marché de la main-d'œuvre amenait chaque jour à Montbéliard et dans les environs de cette ville des installations nouvelles : fabriques d'échappements, de pignons, de finissages, de pièces détachées, travaillant en partie pour la Suisse, en partie pour Besançon, fabriques de grosse et de petite horlogerie alimentant tous les centres français et se livrant aussi à l'exportation. En même temps, MM. Japy frères organisaient à Beaucourt la fabrication exclusivement mécanique de la pendule, et luttaient victorieusement contre les produits similaires allemands.

Je dois, à regret, renoncer à suivre l'auteur dans les développements qu'il donne à cette partie de son travail, dans le détail des périodes de prospérité et des années de crise qui, à Montbéliard comme à Besançon, se succédèrent pour l'horlogerie. Qu'il me permette, toutefois, une remarque : la misère amenée par la guerre de 1870 fut essentiellement passagère, et les années 1871 et 1872 furent pour le pays de Montbéliard une époque de prospérité. La crise ne se prolongea certainement pas aussi longtemps que le dit le mémoire.

Je devrais mentionner encore la fabrication à bon marché de la montre à remontoir, parler de la production de pièces à musique de MM. l'Épée, à Sainte-Suzanne, signaler la création des boîtes en métal blanc, dire l'énorme production des usines de MM. Japy frères, à Beaucourt. Mais il faut passer et nous transporter dans le pays de Maîche. Nous y trouverons une industrie familiale créée pour occuper les habitants pendant la saison d'hiver, se maintenant pendant trente ans à cet état rudimentaire, et prenant tout à coup un essor considérable. Commencée aux Écorces et à Charmauvillers, la production horlogère s'étend aujourd'hui à tout le plateau de Maîche; elle fait de Charquemont, de Damprichard, de Charmauvillers des centres ouvriers relativement importants.

La ville de Morteau, la dernière venue dans l'industrie

horlogère, n'a commencé véritablement la fabrication que depuis vingt ans; elle s'est fait une spécialité de la montre d'argent produite par des moyens mécaniques et de la construction des compteurs et des chronographes. Le mouvement industriel s'est propagé récemment à Villers-le-Lac, et favorisé par la rupture momentanée des relations économiques avec la Suisse en 1893, il y a pris bientôt une grande extension. Le mémoire énumère les nombreuses parties d'horlogerie qui, grâce au bon marché de la main-d'œuvre et à la division du travail, se sont acclimatées à Villers-le-Lac et dans tout le vallon de Morteau. Les efforts soutenus des patrons et des ouvriers, les succès qui ont déjà récompensé leurs peines, promettent à cette région un brillant avenir.

Le tableau suivant résume l'état de la production dans le département du Doubs à l'heure actuelle :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Besançon . . . . . | 16,000 ouv. | Val. de la product. | 25,000,000 fr. |
| Pays de Montbéliard. . | 12,000 ouv. | — | 15,000,000 fr. |
| Plateau de Maîche . . | 1,500 ouv. | — | 1,800,000 fr. |
| Vallon de Morteau . . | 3,800 ouv. | — | 4,800,000 fr. |
| Soit au total . . . . | 33,300 ouv. | pour une production de | 46,600,000 fr. |

L'auteur caractérise en quelques mots le genre de travail de chacun des groupes qui se partagent la production : il rend hommage à la délicatesse dans la main-d'œuvre, à l'élégance, à l'harmonie de formes qui sont l'apanage de l'horlogerie bisontine. Mais il prétend à tort que ces qualités n'attirent plus suffisamment la clientèle et que l'on veut uniquement aujourd'hui de bonnes montres dont la parure n'augmente pas le prix; il conseille donc à nos fabricants de renoncer, pour tout ce qui n'est pas pièce de luxe, à la gravure faite à la main, et de se préoccuper plutôt de la solidité de la montre que d'une élégance qui lui paraît superflue.

Cette conclusion, je dois le dire, me semble dangereuse pour notre fabrique et peu justifiée par les faits. Les chif-

fres consignés dans le mémoire prouvent l'énorme accroissement de la production de Besançon pendant ces dernières années : à quoi tient cette faveur grandissante, sinon à un retour de la clientèle qui commence à se lasser de la montre à vil prix pour revenir aux jolies pièces, si bien marquées au goût français, que lui offrent nos établisseurs bisontins? Il y a lieu, je crois, de féliciter nos fabricants de ne pas s'être laissé entraîner par la vogue momentanée de la montre à bon marché, et de les engager à persévérer dans une voie où ils ont jusqu'ici trouvé le succès.

Pour bien fabriquer, il faut de bons ouvriers, et pour faire de bons ouvriers, il faut un sérieux apprentissage. Cet axiome, exact pour tous les métiers, est plus vrai encore pour l'horlogerie, qui réclame, pour établir ses délicats instruments, autant de science que d'habileté de main. Une école d'apprentissage doit donc être regardée comme une partie essentielle d'un centre de production horlogère; les conseils municipaux qui se sont succédé à notre hôtel de ville ne se sont pas mépris sur l'importance d'une telle école. Impuissants à vaincre l'indifférence de l'État, ils ont décidé d'agir par eux-mêmes, et dès le 1er janvier 1862, ils ouvraient l'École d'horlogerie de Besançon. Le mémoire retrace l'histoire de l'école et les phases diverses qu'elle a traversées; je me borne à signaler dans cet intéressant récit les justes appréciations de l'ancien directeur, M. Lossier, qui définissent très heureusement la nature et le but de l'enseignement, à rappeler que l'école a été nationalisée en 1891, et à souhaiter que les efforts réunis de la ville et de l'État réalisent au plus tôt le plan élaboré par le directeur actuel, M. Fénon. L'enseignement comprendrait alors la construction mécanique et complète de la montre et celle des outils nécessaires à cette fabrication.

Notre école ainsi agrandie et transformée assurera l'ave-

nir de l'industrie bisontine. Le mémoire remarque que, contrairement à une opinion commune, la fabrication mécanique n'a fait jusqu'ici pour l'horlogerie qu'augmenter la demande du travail et même le taux des salaires. Il est d'accord sur ce point avec les fabricants : « Affirmez bien haut, me disait l'un d'eux, que ce sont les bons ouvriers qui nous manquent; ils sont malheureusement trop rares à Besançon; que leur nombre grandisse; ils trouveront chez nous de l'ouvrage assuré et de larges salaires. »

Le mémoire parle comme il convient des services rendus par l'observatoire de Besançon, inauguré en 1884, et de plus en plus utilisé par nos établisseurs. Le nombre des chronomètres qui sont soumis à l'examen de l'observatoire est en grand accroissement; les bulletins de marche suivent la même progression. Pour qui sait voir et réfléchir, l'horlogerie bisontine tend de plus en plus à joindre à son ancien renom d'élégance la réputation non moins enviable qui s'attache à la fabrication parfaite des pièces de précision.

L'auteur fait, en terminant, un pressant appel à la concorde entre patrons et ouvriers pour la prospérité de l'industrie commune. Nous aurions désiré qu'il ne se bornât point à cette rapide incursion dans le domaine du travail, qu'il nous donnât un aperçu des conditions de vie et des salaires des ouvriers horlogers tant à Besançon que dans le reste du département. Son œuvre gagnerait à être complétée en ce sens.

Sous le bénéfice de cette réserve, la commission, rendant justice aux consciencieuses recherches de l'auteur, à son esprit méthodique, à sa parfaite clarté et à son exactitude, a proposé à l'Académie de lui décerner le prix de 400 francs attribué au concours : cette proposition a été adoptée.

Le prix est donc accordé à l'auteur du mémoire sur l'horlogerie dont je rappelle ici la devise : *Ut fluctum fluctus, rapit horam mobilis hora.*

# L'ACADÉMIE DE BESANÇON

## A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

**Par M. le chanoine SUCHET**

DOYEN DE LA COMPAGNIE

---

*(Séance publique du 5 juillet 1900)*

---

Une visite à l'Exposition ressemble un peu à un voyage autour du monde. On y trouve des spécimens de toutes les civilisations, et les visiteurs étrangers qui parcourent la *rue des Nations* sont heureux et fiers d'y rencontrer des représentations fidèles de leurs palais et de leurs édifices nationaux les plus remarquables. Au milieu de ce monde de merveilles, chacun aime à retrouver quelque image de son pays.

Or, ce que les organisateurs de l'Exposition ont fait pour les pays étrangers, en consacrant à cette idée le quartier qui porte le nom de *rue des Nations*, ils auraient pu le faire aussi pour la France, en provoquant la création de pavillons spéciaux pour nos anciennes provinces. Quelques-unes, telles que la Bretagne, la Normandie, et d'autres encore, ont pris l'initiative de ces expositions rétrospectives. Nous aurions aimé à voir la Franche-Comté représentée aussi par la construction d'un village comtois, où elle aurait figuré, à côté du joli village suisse, avec ses traditions et ses usages locaux.

Toutefois, cette idée patriotique de faire figurer notre vieille province à l'Exposition n'a pas été entièrement négligée. On y voit figurer les grandes industries de notre pays. Nos compatriotes ont voulu, en particulier, que l'industrie fromagère y fût spécialement représentée. Par les soins de la Société d'agriculture du Doubs, un chalet comtois a été construit au Champ de Mars, pour donner une idée de nos montagnes pittoresques et de leurs produits. L'industrie fromagère n'y est pas seulement représentée par l'exposition de son outillage, mais par la mise en œuvre de ces instruments et par la fabrication du gruyère en pleine Exposition.

Ce chalet franc-comtois est établi dans la galerie des machines, où il occupe une place convenable, à côté de la salle des fêtes. Il n'a pas pour but de reproduire les chalets enfumés de nos montagnes, mais d'en donner le type, en y ajoutant les décorations qui doivent en rendre l'aspect agréable.

Or, parmi ces décorations, nous sommes heureux de signaler les jolies peintures champêtres qu'y a prodiguées notre confrère M. Isenbart. On sait qu'il a le culte de la nature, et surtout de la nature telle qu'on la voit en montagne dans la belle saison. Eh bien! grâce à lui, nos visiteurs montagnards retrouveront, dans notre chalet de l'Exposition, leurs plus beaux sites au nombre de vingt et un, avec leurs horizons lointains, leurs forêts et leurs pâturages. M. Isenbart les désigne sous des noms connus de nos montagnards. C'est Noël-Cerneux et ses trois fermes, le Bélieu, la Vanne de Grandfontaine, le vallon à Morteau, le val Bruchon, le sous-bois, la lisière des sapins, le haut du village, l'orage, le sentier, les marguerites, un groupe d'arbres, un coin de pâture, etc., et à côté de cela, la fauchaison de la grande prairie aux foins odorants, et *la Moisson de Mazerolle*, représentée dans une grande toile.

Ainsi l'agriculture franc-comtoise a répondu noblement à l'appel qui lui a été fait. Il en est de même des autres sociétés artistiques, scientifiques, industrielles et commerciales de notre province. Mais parmi toutes les sociétés dont on a demandé le concours pour l'Exposition, il en est une dont je voudrais vous entretenir un instant : c'est notre Académie. On l'avait invitée à concourir à cette grande entreprise nationale, en y envoyant ses productions littéraires.

Elle a répondu à cette demande en faisant un double envoi qui comprenait : 1° La collection de nos mémoires et documents inédits; 2° nos bulletins annuels, depuis 1889 à 1899, comprenant onze volumes. C'est cette double collection dont je voudrais vous rendre compte, pour montrer que, depuis son origine, notre Académie n'a jamais oublié qu'elle a été fondée, par le duc de Tallard, pour favoriser le culte des lettres et des sciences.

Il est de mode, à Paris surtout, de médire des Académies de province. On sait l'éloge sarcastique que Voltaire fit un jour de l'Académie de Chalon : C'est, disait-il, une bonne fille qui ne fait jamais parler d'elle.

Malgré ce ton dédaigneux des Parisiens pour nos institutions provinciales, on peut affirmer qu'elles ont rendu souvent d'éminents services aux sciences, aux arts, à l'industrie, à l'agriculture, et en particulier aux recherches historiques.

Pour ne parler que de l'Académie de Besançon, nous voyons que, dès son origine, elle a compté dans ses rangs des hommes distingués dans tous les genres de connaissances humaines, et qu'elle a encouragé tous les efforts dans la voie des progrès utiles. Je n'en citerai qu'un seul trait. On sait que c'est grâce à elle que, sur la fin du siècle dernier, Parmentier devint le bienfaiteur populaire de la France par la propagation de la pomme de terre. C'est en 1771 que l'Académie de Besançon avait proposé un prix

pour le meilleur mémoire sur la question des végétaux à employer, en temps de disette, pour la nourriture des hommes. Parmentier adressa à l'Académie un mémoire qui fut couronné dans la séance du 22 août 1772.

L'auteur y avait montré qu'on peut tirer de la pomme de terre de grandes ressources alimentaires. Il défendit vaillamment sa thèse contre de nombreuses oppositions. On sait qu'il fut encouragé dans son entreprise par le roi Louis XVI. Il parvint enfin à propager cette plante, et c'est à l'initiative de l'Académie de Besançon qu'on peut reporter la gloire de la propagation de ce précieux tubercule qu'on a appelé *un pain tout fait.*

Toutefois, parmi les études que notre Compagnie se proposait d'encourager dès son origine, il faut surtout compter les études historiques et archéologiques. Elle ouvrit chaque année des concours pour lesquels elle reçut, jusqu'à sa suppression, en 1790, un grand nombre de mémoires qui méritèrent d'être couronnés. Ces travaux, conservés dans ses archives, restèrent longtemps inutiles pour le public qui les ignorait.

Toutefois ils ne périrent pas pendant la Révolution, grâce à un de ses membres, le conseiller Droz, qui mit ces manuscrits à l'abri de la destruction. Et en 1806, quand l'Académie fut rétablie, on fut heureux de retrouver ces fruits du travail de nos savants franc-comtois du siècle dernier.

Mais avant de songer à leur publication, l'Académie indiqua au ministre la précieuse collection conservée à Besançon sous le nom de *Papiers d'État du cardinal de Granvelle.* L'importance de ce recueil était connue; sa publication fut décidée. Il fallait d'abord procéder au dépouillement de quatre-vingt-deux volumes in-folio. Le 12 septembre 1834, M. Guizot établit à Besançon, sous la présidence de M. Charles Weiss, une commission chargée de diriger ce dépouillement. Choisie en grande partie au

sein de l'Académie, cette commission mit la plus grande activité à cet important travail. Mais l'impression du premier volume ne put être commencée qu'en 1839.

M. Charles Weiss, président de la commission, prenait le plus vif intérêt à cette publication des papiers de Granvelle, dont la gloire devait en revenir, pour une bonne part, à notre modeste Académie. « Ainsi, disait-il, dans une ville de province, on aura vu mettre à exécution une entreprise dont l'importance était signalée par les meilleurs esprits depuis la fin du règne de Louis XIV, et qu'on avait plusieurs fois tentée vainement jusqu'ici. »

Parmi les membres de la commission chargée des papiers Granvelle, figurait le député du Doubs, M. Théodore Jouffroy. Il rêvait, lui aussi, une autre publication, qu'il proposa, le 15 novembre 1836, dans une longue lettre adressée à l'Académie de Besançon. Il y rappelle que, depuis un siècle, cette Société a su provoquer un grand mouvement de recherches sur l'histoire de la province, et rassembler ainsi des mémoires dont les auteurs étaient de véritables érudits. Ces auteurs, c'étaient Perreciot, l'abbé Bergier, le P. Prudent, Dom Ferron, Dom Berthod, le président Marchand, le baron d'Estavayer, Droz, Dom Sornet, Jules Chifflet et d'autres encore.

M. Jouffroy voulait que les travaux de ces savants ne restassent pas plus longtemps ignorés du public, et il proposa d'ouvrir une souscription pour la publication de ces manuscrits, sous le titre de *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*. Cette proposition fut accueillie avec faveur. En voyant les travaux publiés par les diverses commissions scientifiques, « on ne demandera pas, dit M. Jouffroy, à quoi est bonne l'Académie; on le verra. »

La commission des documents inédits commença l'impression de ses mémoires dès l'an 1838. Selon le programme donné à cette commission par Théodore Jouffroy,

chaque volume devait comprendre trois sortes de documents : 1° des dissertations historiques sur la province ; 2° des chroniques franc-comtoises ; 3° des chartes communales.

Telle fut la composition du premier volume imprimé en 1838. Il comprenait une dissertation de Bergier sur l'origine des Séquanais, une savante étude du P. Prudent sur les antiquités romaines en Franche-Comté, des documents contemporains sur la prise d'Héricourt en 1561, une chronique curieuse du XVIe siècle par Jean Bonnet, citoyen de Besançon ; des pièces nombreuses sur la surprise de Besançon par les protestants, en 1575, et enfin un grand nombre de chartes et de diplômes inédits. On voit que ce premier volume était digne d'inaugurer une collection de documents historiques sur notre province.

Aussi, le 16 juillet 1839, une députation de l'Académie de Besançon, sous la conduite de M. Jouffroy, présenta ce premier volume au roi Louis-Philippe. Chargé de porter la parole dans cette circonstance, Jouffroy rappela que, depuis quelque temps, un mouvement remarquable était imprimé aux sciences historiques. « L'Académie de Besançon, dit-il, y a payé son tribut, en fournissant les papiers d'État du cardinal de Granvelle. Mais à côté de cette œuvre d'intérêt général, elle s'est imposé une tâche spéciale : celle de faire pour l'histoire de la Franche-Comté ce que le gouvernement a commencé pour l'histoire de France, c'est-à-dire recueillir et publier les travaux inédits et toutes les narrations contemporaines sur l'histoire de la province, conservées dans les dépôts publics et dans les bibliothèques particulières. »

Le roi accueillit favorablement l'hommage qu'on lui fit du premier volume de cette publication, et voulut que son nom fût inscrit parmi ceux des souscripteurs.

A dater de 1839, les volumes des *Documents inédits* se succédèrent à des intervalles irréguliers, car cette publi-

cation, comme toutes celles qui dépendent de commissions éventuelles, fut plusieurs fois interrompue. Elle va être reprise cette année par la publication d'un nouveau volume, que le comité est en train de livrer à l'impression et que nous espérons vous donner avant la fin de l'année.

Or, Messieurs, ce sont les sept volumes parus de cette publication que nous avons envoyés à l'Exposition universelle, sur la demande des représentants du gouvernement. Une foule de questions historiques sont abordées dans cette collection, et parfois traitées à fond. Citons-en quelques-unes.

Telles sont les études sur les limites de la Franche-Comté et de la Suisse romande, l'histoire des sires de Joux et la fondation de Montbenoît; les usages gaulois et germains qui se sont conservés en Franche-Comté; l'étendue de la province séquanaise et ses villes principales sous la domination romaine; les seigneurs comtois qui ont pris part aux croisades; des documents bourguignons sur le règne des ducs de Méranie; le catalogue des archevêques de Besançon; les différentes positions de la cité de Besançon et les rues de cette ville; enfin un travail historique très important sur les deux conquêtes de la Franche-Comté en 1668 et 1674. Ajoutons à ces documents anciens des chroniques plus modernes et une quantité considérable de chartes des communes de l'ancien comté de Bourgogne.

Dans un rapport sur le résultat de cette publication, il est constaté que « ce recueil a favorisé le progrès des études dans la province; car c'est à dater de cette époque que le goût de l'érudition se ranime et se propage, que nos concours d'histoire sont fréquentés, que nos villes, nos bourgades, nos simples villages, dont on avait jusque-là négligé les modestes annales, commencent à trouver des mains pour fouiller leurs archives, des yeux pour lire leurs chartes et des plumes pour écrire leurs chroniques. »

C'est ce résultat moral que la commission de l'Exposition a voulu honorer et encourager en adressant à l'Académie de Besançon une pressante invitation où sont exprimées les considérations suivantes :

« L'Exposition universelle ne comprendra pas seulement la réunion des éléments propres à mettre en relief les progrès matériels réalisés dans notre pays depuis le commencement de ce siècle. Son but est plus élevé : elle englobera tout ce qui, sous une forme ou sous une autre, peut rappeler et en quelque sorte figurer les progrès moraux desquels dépendent si étroitement les progrès matériels.

« L'œuvre si considérable et trop peu connue des sociétés savantes locales entre pour une bonne part dans les facteurs du développement moral. Aussi l'administration supérieure de l'Exposition n'a-t-elle point voulu négliger les éléments si précieux recueillis patiemment depuis de longues années, par les instituts scientifiques et historiques d'un certain nombre de grandes villes. Elle a formé, dans le groupe qui concerne l'enseignement, une subdivision qui comprend les travaux émanés des sociétés savantes.

« Le département du Doubs et plus particulièrement la ville de Besançon ne sont point restés en arrière du mouvement général qui s'est manifesté en faveur d'une décentralisation intellectuelle bien comprise. Il importe que la France et aussi l'étranger n'ignorent pas le rang très honorable que tient la ville de Besançon, capitale de la Franche-Comté, parmi celles des grandes villes françaises qui ont le souci des intérêts intellectuels et moraux. »

Telle est, Messieurs, l'invitation flatteuse à laquelle votre Compagnie a répondu en envoyant à l'Exposition la collection de nos documents inédits. Cette collection comprend sept volumes. Nous espérons que, prochainement, trois nouveaux volumes viendront s'ajouter à ce recueil. Un des membres de notre comité, M. J. Gauthier, vous a dit, dans

une réunion précédente, de quoi doit se composer chacun de ces trois volumes. Et M. le président du comité départemental de l'Exposition nous écrivait au sujet de notre envoi : « C'est par de semblables publications que l'Académie de Besançon mettra en relief les résultats de l'initiative privée et de l'esprit d'association qui intéressent le progrès comme ils honorent le département. »

Outre nos *Documents inédits*, l'Académie était invitée à envoyer encore à l'Exposition les onze volumes renfermant ses publications annuelles depuis 1889 jusqu'à 1899. Ces onze volumes ont un caractère moins scientifique que les *Documents inédits*, mais ils sont plus variés, plus littéraires et plus en harmonie avec le courant des idées actuelles. C'est là que sont consignés les travaux dont MM. les académiciens donnent lecture à la Compagnie, soit dans les séances publiques, soit dans les réunions privées, au courant de chaque année.

L'Académie ayant le titre de Société des sciences, lettres et arts, c'est à une de ces trois catégories qu'on peut rapporter toutes ses publications.

Les sciences, dans le sens le plus étendu, ont une large part dans nos publications. Dans les onze volumes envoyés à l'Exposition, on peut lire des études concernant la géologie, la chimie, l'exercice de la médecine, la statistique, l'industrie métallurgique, l'iconographie et l'archéologie chrétienne, des questions d'économie sociale et d'économie politique, des études sur le communisme et le pessimisme, sur les œuvres patronales et les assurances ouvrières, sur l'histoire naturelle de la région franc-comtoise, sur l'agriculture et en particulier la culture de la vigne, etc., etc. Et ces questions sont toujours traitées au point de vue des progrès de la science actuelle.

Mais de toutes les connaissances qu'on peut grouper sous le nom de sciences, il en est que l'Académie a toujours accueillies avec une faveur spéciale : ce sont les

sciences historiques. Dès l'année de la fondation de notre Société, en 1752, le duc de Tallard donna 20,000 fr. pour décerner tous les ans deux prix d'histoire et d'éloquence. Depuis cette date l'Académie n'a cessé d'encourager ces études, et les nombreux travaux historiques qui sont mentionnés dans nos onze derniers bulletins prouvent que cette Société est restée jusqu'à ce jour fidèle à ses traditions.

Chaque année, elle ouvre des concours sur des sujets d'histoire, d'archéologie, d'économie politique, d'éloquence et de poésie. Pour récompenser ces travaux, elle disposait tous les ans d'une somme de 700 fr. Depuis deux ans, grâce à la générosité de M. Xavier Marmier, elle peut y ajouter un prix annuel de 300 fr. pour le meilleur mémoire sur un sujet franc-comtois : ce qui élève ses ressources annuelles à 1,000 fr.

De plus, grâce à une insigne bienfaitrice, M^me^ Suard, l'Académie est chargée de décerner une pension triennale de 1,500 fr. à un jeune homme du département du Doubs, reconnu pour montrer les plus heureuses dispositions pour l'étude. C'est ce qu'on désigne sous le nom de pension Suard. Parmi les élus qui, jusqu'à ce jour, ont joui de cette faveur, on peut compter des sujets d'une valeur réelle. Mais il en est un qui, par son talent supérieur, s'éleva au-dessus de tous les autres, seulement il professait des doctrines anarchistes. C'était le célèbre P.-J. Proudhon, véritable génie du mal. Aussi jamais l'Académie n'osa s'en glorifier.

Les concours ouverts tous les ans par notre Compagnie sont, sans contredit, un des côtés les plus pratiques de cette institution. Presque toujours ils donnent lieu à des travaux sérieux qui sont examinés par les commissions chargées de déterminer les récompenses méritées. A ce propos, on a reproché à l'Académie d'accorder trop facilement des prix à des ouvrages qui manquaient de critique

ou qui n'étaient que des compilations sans originalité. Sans doute l'Académie n'a pas la prétention d'être infaillible dans ses jugements. Si parfois elle paraît trop portée à l'indulgence, c'est qu'elle tend à encourager tous les efforts intellectuels, surtout à une époque qui se préoccupe peut-être trop exclusivement des intérêts matériels.

L'étude de notre histoire provinciale, voilà surtout ce qu'elle vise à encourager. On le voit par l'ensemble des nombreux articles qui remplissent les onze volumes que nous envoyons à Paris. Ces différents articles historiques n'ont sans doute aucun lien entre eux. Ils embrassent les époques les plus diverses et sont le résultat d'études personnelles de MM. les membres de l'Académie. Je ne puis qu'indiquer rapidement les divers sujets traités dans ces bulletins. Je citerai : les études ou notices sur les abbayes d'Acey, de la Grâce-Dieu, de Luxeuil, de Romain-Moutier, sur les villes et bourgades d'Ornans, de Gray, de Vellexon, de Noroy-le-Bourg, d'Autet; sur le parlement, sur la trêve de Dieu, sur les droits honorifiques des seigneurs, sur le collège de Granvelle, sur la Fédération de 1789 en Franche-Comté, sur l'état de Besançon sous le premier Empire et en 1815, sur le siège de Rochefort-sur-le-Doubs, sur la chevalerie, sur Philippe le Bel et Othon IV, sur Jean Carondelet, sur Jean de Rye, sur le cardinal de Jouffroy, sur les derniers jours de Charles le Téméraire, etc., etc.

Si les juges de l'Exposition prennent la peine d'ouvrir nos recueils, ils pourront se convaincre que notre Société n'oublie pas son caractère franc-comtois, et qu'elle donnerait volontiers son concours au projet de décentralisation littéraire qui est dans les vœux de beaucoup de provinces.

Ils trouveront encore, dans ce recueil, des documents qui prouvent que nos savants les plus distingués ont toujours été vivement attachés à leur pays natal. Telles sont les correspondances inédites de Nicolas Bergier, de Charles Weiss, de Charles Nodier, de Léon Dusillet, de

Gustave Fallot. Tous y montrent un grand attachement à la Franche-Comté quand ils y sont, et un vif désir d'y revenir quand ils en sont absents.

Outre les documents historiques qui sont ordinairement les plus nombreux dans nos recueils académiques, les onze volumes que nous avons envoyés à Paris contiennent aussi des travaux plus ou moins étendus sur les sujets les plus variés. Ce sont quelques œuvres d'imagination, des récits de voyage, des études sur les mœurs et usages de Franche-Comté et sur les fêtes publiques célébrées avant la Révolution. Ce sont encore des compositions poétiques, des critiques d'art, des appréciations sur des œuvres d'architecture, de sculpture et de peinture, des types de personnages militaires, ecclésiastiques, etc.

Tels sont quelques-uns des genres de travaux littéraires qui remplissent nos bulletins annuels. Nous n'avons pas la prétention d'y publier des chefs-d'œuvre, mais seulement nous avons le modeste désir d'entretenir, dans notre province, le goût des belles-lettres, *bonis artibus*, en favorisant les bonnes traditions du passé, sans condamner et même en encourageant les essais de rénovation littéraire.

Et ces progrès dans les lettres, nous sommes heureux de les honorer aussi dans les beaux-arts, en accueillant avec faveur dans notre Compagnie les artistes qui honorent notre province par leurs œuvres.

Quelques-uns de ces artistes ont envoyé à l'Exposition des œuvres de peinture ou de sculpture, qui ont été gracieusement accueillies. Notre Compagnie serait fière de voir le succès couronner les travaux de ceux de ses membres dont elle peut aujourd'hui signaler les œuvres exposées, savoir :

*En peinture :*

1° De M. Giacomotti : *la Nymphe Écho ; Portrait de mon père ; Solitude ;* pastel.

2° De M. Isenbart : Outre les vingt et un tableaux qui décorent le chalet franc-comtois, M. Isenbart a exposé au grand Salon : *Brouillard du matin* (montagnes du Doubs).

3° De M. Machard : *Portrait de la violoniste Charlotte Vormeze ; le Rêve d'Éros* (à M. Darracq); *Portrait de Mme la comtesse R.* (au comte Rœderer); *Portrait de Mme M. L.* (à M. Lippman); *Portrait de Mme de Z.* (à M. Pouquet).

*En sculpture :*

De M. G. Becquet : *la Seine à sa source*, statue marbre; *Christ au tombeau*, statue plâtre; *M. Himly, doyen de la Faculté des lettres de Paris*, statue marbre; *la Voix du violoncelle*, statue marbre; *Un penseur*, statue bronze.

Messieurs, voilà un siècle et demi que l'Académie remplit dans cette province un rôle qui s'est généralement tenu en dehors des compétitions de parti. Elle a été, avant tout, une société d'études et d'encouragement pour ceux qui veulent travailler à la glorification de leur pays, par les lettres, les arts et les sciences.

Elle avait disparu en 1790 avec toutes les sociétés littéraires, qu'on regardait comme des corporations dangereuses. Seize ans plus tard, elle put reprendre la suite de ses travaux, et le 6 août 1806, elle fit sa rentrée solennelle dans la grande salle d'audience de la cour d'appel. La séance commença ce jour-là par la lecture des statuts, dont l'article 9 est ainsi conçu :

« Le but principal de l'Académie est de propager le goût des sciences, lettres et arts, et surtout de recueillir et élaborer les matériaux de l'histoire de la ci-devant province de Franche-Comté. »

L'article 17 ajoute : « Les académiciens ne s'occuperont que de sujets académiques, sans entrer dans les matières de religion et d'État. »

Aussi on peut affirmer, en thèse générale, que l'Acadé-

mie ne s'est jamais laissé entraîner dans la manie de certaines sociétés qui aspirent moins à produire des choses utiles qu'à dénigrer les œuvres des autres. Elle espère bien continuer à marcher dans cette voie, et prendre toujours pour règle cet axiome : *Multis prodesse, nemini nocere :* Être utile à plusieurs, ne nuire à personne.

---

# LE LIEUTENANT BONAPARTE

## A BESANÇON

**Par M. le docteur LEDOUX**

MEMBRE RÉSIDANT

---

*(Séance du 15 novembre 1900)*

---

D'après deux témoignages récemment publiés (1), le lieutenant en second Bonaparte vint un jour, en 1791, d'Auxonne, où son régiment tenait garnison, à Besançon.

Le futur Empereur, parti d'Auxonne avec un congé de semestre en septembre 1789, ne rejoignit son corps que le 12 février 1791 (2). Pendant seize mois il avait pris soin des intérêts de sa famille, fait de la politique et préparé deux manuscrits qu'il rapportait avec l'ambition de ne pas les garder inédits. Tout en se disculpant près de son bienveillant colonel de la prolongation de son absence, en récla-

---

(1) Voir dans *Napoléon inconnu*, par Frédéric Masson et Guido Biagi, t. II, p. 199 de la 4e édition (Paris, Ollendorff, 1895), la note extraite des mémoires inédits du baron de Trémont; dans les *Souvenirs des guerres d'Allemagne pendant la Révolution et l'Empire*, par le baron de Comeau (Paris, Plon-Nourrit, 1900), le passage sur la réception de l'auteur par l'Empereur en 1805, p. 207-210.

(2) M. Arthur Lévy, dans *Napoléon intime* (Paris, Plon-Nourrit, 1893), place la rentrée de Bonaparte à Auxonne à la fin de janvier. Or Bonaparte, revenant de Corse, était le 8 février dans la Drôme, à Serve et à Saint-Vallier où il a écrit, en les datant, une lettre à Fesch et des réflexions sur l'amour.

mant l'arriéré de sa solde, en reprenant son service, il chercha un imprimeur à Auxonne et n'en trouva pas. Il poussa jusqu'à Dole, où Joly, moyennant paiement par l'auteur, tira à cent exemplaires la lettre violente au député Buttafuoco, dont le club d'Ajaccio avait voté la publication. Pour son autre ouvrage plus important, les *Lettres sur l'histoire de la Corse*, le pauvre lieutenant, qui avait près de lui, à sa charge, son frère Louis, ne pouvait distraire de son maigre budget les frais d'impression : il lui fallait un éditeur. Au refus de Joly et d'autres, en méfiance sur les risques de cette affaire, Bonaparte espéra mieux réussir à Besançon.

« M. Clément, depuis député du Doubs et questeur de la Chambre, racontait (1) que, dînant à Besançon, chez M. Daclin, principal imprimeur de cette ville, il avait vu entrer un jeune officier d'artillerie, fort maigre, très brun, aux yeux perçants, au visage sérieux, à l'accent légèrement italien. Il portait, avec son uniforme, une culotte de drap et des bas de soie noire. « Vous m'excuserez, dit-il au maître de la maison, de vous déranger en ce moment, mais je ne fais que passer et ne suis pas maître de mon temps. » M. Daclin lui proposa de partager le repas : il n'accepta qu'un verre de vin et d'eau, resta silencieux pendant le reste du dîner, après lequel il passa dans le cabinet de M. Daclin. Celui-ci revint bientôt après et raconta à ses hôtes que ce jeune officier, nommé Bonaparte, était venu lui proposer de publier une histoire de la Corse, mais qu'il l'avait refusé, ne voyant aucune garantie de couvrir ses frais. »

Dans un cadre simple, au milieu de détails précis, le portrait de Bonaparte, à vingt-deux ans, se détache si fidèlement ressemblant, qu'on ne peut douter que Clément ait rapporté une scène vue. Tous les travaux minutieuse-

(1) Extrait des mémoires du baron de Trémont.

ment documentés sur les actes et les ambitions du futur empereur pendant les premières semaines de son second séjour à Auxonne concourent à confirmer la déposition du témoin. On sait que celui-ci était encore en sûreté dans sa ville natale quand il dînait chez Daclin : nous dirons plus loin que c'était en mars ou en avril 1791. Plus tard seulement, Clément dut s'enrôler dans l'armée pour éviter une persécution à laquelle le désignaient ses opinions modérées. On sait aussi quelle confiance, dont Thiers s'est porté le garant, a méritée notre narrateur pendant sa longue carrière parlementaire. Mais nous ne recueillons qu'indirectement le témoignage de Clément, puisqu'il nous est transmis par Girod de Vienney, baron de Trémont. Que vaut sa parole ? Nous ne pouvons établir le crédit qu'elle mérite que sur la réputation de ce fonctionnaire public, sur le souvenir de son intelligente générosité (1) et sur

(1) Louis-Philippe Girod de Vienney naquit à Besançon, le 2 octobre 1779, dans l'ancien hôtel du marquis de Marnésia, qui porte le n° 29 de la rue de la Préfecture (Alex. Guenard, *Besançon*, 1860). Son père, seigneur de Mont-Saint-Léger, Beaujeu, Venerre et autres lieux, était trésorier général des troupes en Franche-Comté. Celui-ci était le frère de Girod-Chantrans et de Girod-Novillars ; il avait épousé la marquise de Jaquot d'Andelarre. L'enfant eut pour parrain le duc d'Orléans, représenté par le marquis de Saint-Simon, commandant en second au gouvernement militaire de la province, et pour marraine la princesse de Beauvau, représentée par Mme d'Archiac. Après ses premières études à Besançon, le jeune de Vienney est confié, à Paris, à un précepteur, l'abbé Bernet, plus tard archevêque d'Aix et cardinal. En l'an VIII, Girod de Vienney est inspecteur aux revues ; il passe ensuite dans l'administration civile, est nommé auditeur au Conseil d'État en 1809, devient la même année intendant du cercle de Znaïm, puis de la Croatie. Il rentre en France pour occuper de 1810 à 1814 la préfecture de l'Aveyron. Par lettres patentes du 16 décembre 1810, Napoléon lui confère la dignité de baron de l'Empire, avec constitution de majorat sur la terre de Trémont. On le retrouve préfet des Ardennes pendant les Cent-Jours et de la Côte-d'Or au début du règne de Louis-Philippe.

Retiré à Paris, il se signala par son goût pour les arts. Pendant sa jeunesse, il avait étudié la peinture à Paris, dans l'atelier de David, où il connut Gérard, Girodet, Guérin, avec lesquels il resta en relations.

l'observation suivante : de Trémont était un Bisontin auquel, si sa prudence eût éprouvé quelques doutes, il eût été facile de contrôler, près de ses parents et amis de Besançon, l'exactitude du récit de Clément, avant de le consigner dans ses mémoires.

Une autre remarque s'impose : comment Clément eût-il connu l'existence du manuscrit de Bonaparte s'il n'eût reçu la confidence de Daclin? Quelques rares compatriotes, correspondants, camarades du lieutenant, avaient bien eu la révélation de ses études historiques, au temps où celles-ci occupaient ses loisirs. Plus tard, Napoléon fascina l'attention par d'autres entreprises; longtemps encore après ses victoires et ses défaites, on ne prit guère intérêt aux élucubrations de sa jeunesse : les *Lettres sur la Corse* n'ont été publiées que cinquante-deux ans après leur présentation par l'auteur à l'imprimeur bisontin.

Un livre paru hier, les *Souvenirs du baron de Comeau*, apporte une nouvelle attestation du passage de Bonaparte à Besançon. Celle-ci fait coïncider le moment, seul possible, de certain incident avec l'époque où l'historien de la Corse cherchait un imprimeur. D'après ce second témoin, ce fut l'ancien lieutenant du régiment de la Fère qui rappela

---

Très épris de musique, il donnait dans son salon des concerts fort estimés.

Le baron de Trémont, mort sans postérité, a laissé dans son testament les marques de son esprit et de sa générosité. Après son décès, le 1er juillet 1852, à Saint-Germain en Laye, où il avait coutume de passer l'été, sa fortune fut distribuée à des établissements de bienfaisance et à des société artistiques. L'Académie des beaux-arts reçut le capital d'une rente de 2,000 francs pour la fondation du prix Trémont. A la Bibliothèque nationale était léguée, en six volumes in-4, une collection d'autographes dont beaucoup émanent de personnages avec lesquels de Trémont correspondait, et sur lesquels il a joint à leurs lettres des notes manuscrites.

On dit que le préfet avait su se concilier l'affection de ses administrés. Si le temps efface ce souvenir, les bienfaits de Trémont seront de plus vigilants gardiens de sa mémoire.

un jour certain épisode de sa visite aux officiers (parmi lesquels le lieutenant de Comeau) du régiment de Metz, caserné au quartier d'Arènes.

Ils s'étaient déjà rencontrés. De Comeau, quand il rejoignit son corps après sa sortie de l'École militaire de Metz et un court congé dans sa famille en Bourgogne, s'était arrêté à Auxonne à la fin d'août 1789 et y avait vu Bonaparte (1). Peut-être même s'étaient-ils connus dès 1779, à Autun, chez Mme de Champeaux, tante de Comeau et protectrice, sur la recommandation des Marbeuf, des frères Napoléon et Joseph, pensionnaires au collège de cette ville. Récemment, ils avaient lié conversation à Lyon, sur les quais, le 9 février 1791 (2), et Bonaparte rendait service à son camarade, en détachement avec des canonniers du régiment de Metz dans les troupes du général de la Chapelle, chargé de la répression d'émeutes révolutionnaires. « Vous êtes compromis, lui aurait-il dit; les clubs savent qu'il y a une conspiration royaliste.... » Comeau était de ce parti et aurait profité de l'avis de son interlocuteur qu'il qualifie à cette occasion de « pilier de clubs. » Comeau raconte trop bien la scène, dont Bonaparte et lui furent les acteurs à la pension des officiers à Besançon, pour que nous ne lui laissions pas la parole. Rappelons d'abord que Comeau émigra, servit dans l'armée de Condé, entra en 1800 dans l'artillerie bavaroise avec le grade de capitaine. En 1805, il fut chargé par l'Électeur, notre allié, de porter une lettre à Napoléon, en marche sur Ulm et Austerlitz. A Louisbourg, dans le Wurtemberg, il rejoint le quartier général de l'Empereur. « Cet homme que je n'avais pas vu depuis 1791....

---

(1) Et à Besançon, ajoute Comeau : ce qui n'est guère admissible puisque celui-ci n'y arrivait que quand Bonaparte partait d'Auxonne pour la Corse, au commencement de septembre.

(2) Dans l'après-midi, puisque Bonaparte a couché à Saint-Vallier, à 70 kilomètres environ de Lyon. L'entrevue est encore possible le lendemain mais non plus tard, puisque le voyageur rentre le 12 à Auxonne.

était au milieu d'un brillant état-major.... Napoléon me regardait fixement : « Ah ! vous voilà ! Je vous ai demandé depuis Strasbourg. Non seulement je vous connais, mais je vous ai connu. C'est vous qui, à Besançon, à la table des lieutenants, avez jeté ma serviette au milieu de la table en disant au domestique que vous ne vouliez pas être à côté d'un officier qui allait au club ! Voilà une vieille affaire qu'il faut vider aujourd'hui. » Napoléon, après avoir présenté le capitaine à Songis, inspecteur général de l'artillerie, l'interroge sur l'armée bavaroise, est satisfait de ses réponses, et le recommande à Berthier : « Je l'ai connu lieutenant avant que la politique nous ait séparés et je l'aimais beaucoup. »

Ne nous étonnons point de l'aventure de Besançon. Dans tous les corps d'officiers, l'esprit politique avait pénétré et causait de profonds désaccords. Sur son retour au Metz, Comeau écrit : « Je reçus, en arrivant, excellent accueil de la moitié à peu près des officiers de mon régiment (1), et un accueil plus que froid de l'autre moitié. » Arthur Chuquet (2) nous apprend que « les royalistes du régiment (de la Fère) reçurent plus froidement (que le colonel de Lance) Bonaparte » revenant de congé. D'après le même auteur, à Valence, où Bonaparte rejoignit en juin de la même année le 4e d'artillerie, « les royalistes affichaient leur mépris pour les partisans de l'Assemblée. Romain (lieutenant) n'avait avec Bonaparte que les rapports indispensables et, hors des heures de service, lui tournait le dos. Du Prat (lieutenant), voyant un jour à la pension son couvert à côté de celui de Bonaparte, appela la servante, et, à haute voix : « Une fois pour toutes, lui dit-il, ne me donnez jamais cet homme pour voisin, » et Napoléon fit

(1) Trente-trois émigrèrent, dit Comeau ; vingt-huit d'après l'*Historique du 2e régiment d'artillerie.*

(2) *La jeunesse de Napoléon*, t. II : la Révolution, p. 147 (Paris, Armand Colin, 1898).

semblant de ne pas entendre [1]. » Cette situation ne pouvait se prolonger. Peu de mois après ces disputes, les uns servent le roi à l'armée des princes, les autres la nation, à la tête des troupes républicaines.

Nous reconnaissons qu'en bien des pages la fidélité de la mémoire de Comeau inspire suspicion. Le colonel n'a, comme il le dit, « griffonné » ses *Souvenirs* que dans sa vieillesse, en 1841 : trop tard après les événements auxquels il a assisté, et manifestement avec la tendance du retraité à glorifier sa carrière, à vanter ses talents. Certes, ce livre, où les faits sont maintes fois embrouillés, les dates oubliées, les personnages confondus, n'a pas les mêmes qualités de précision qu'un journal. Toutefois, après avoir dressé une copieuse énumération des erreurs de l'auteur, M. Arthur Chuquet [2] ajoute que Comeau « mérite d'être consulté, non sans une extrême précaution, malgré ses défauts. » Voyons donc si nous pouvons accueillir la déposition de l'ancien officier bavarois sur les incidents de Lyon et de Besançon.

M. Chuquet hésite à croire à la rencontre des deux lieutenants à Lyon, notamment parce que Comeau introduit dans leur conversation l'annonce d'un événement qui se serait produit la veille et qui, en réalité, remontait à deux mois. Évidemment, cinquante ans après, Comeau ne se rappelle plus exactement toutes les paroles de son interlocuteur, mêle des détails erronés à une vérité probable qu'il rend ainsi douteuse. N'est-il pas cependant excessif de déduire d'une confusion dans les accessoires la suppression du fait principal? On peut faire la même observation à propos d'autres passages de ces souvenirs, qui, malgré leurs défaillances, composent encore mieux un document historique qu'un roman.

---

(1) *Ibid.*, p. 201.
(2) *Revue critique*, 15 octobre 1900.

La critique ne va-t-elle pas encore trop loin quand elle déclare fausse l'anecdote de la table des lieutenants à Besançon, parce que, objecte-t-elle, c'est à Valence qu'un camarade a refusé de s'asseoir à côté de Bonaparte? Si c'est arrivé à Valence, pourquoi pas encore ailleurs? Certes, les relations d'alors entre jeunes officiers permettaient bien la répétition d'un tel éclat d'animosité politique. Y a-t-il invraisemblance de conflit entre Comeau et Bonaparte quand ils se trouvent en face au mois de mars ou d'avril 1791? Le premier, royaliste ardent, vient d'éprouver la double déception de voir la Révolution triomphante à Lyon et dominante à Besançon : dès ce moment, son avenir militaire est compromis ; il avoue qu'après sa rentrée au régiment, la place n'est plus tenable pour lui à Besançon, où ses canonniers le font passer pour un ennemi de la nation; il reconnait s'être mêlé à de chaudes discussions avec des officiers de l'autre parti. Bonaparte, lui, a déjà fréquenté les clubs et saisit toute occasion d'afficher avec passion ses opinions. N'est-il pas plus juste, entre une affirmation et une négation insuffisamment motivée, de ne pas, jusqu'à preuve décisive, repousser absolument et définitivement la première?

Jusqu'ici nous avons une présomption basée sur les récits de Clément-Trémont et de Comeau. Elle deviendra plus sérieuse s'il est démontré que ce dernier et Bonaparte ont pu se rencontrer à Besançon, en d'autres termes qu'il y a coïncidence entre les dates de la démarche du futur Empereur chez Daclin et de la présence de l'autre à Besançon après son retour de Lyon.

Si le jour de la visite de Napoléon à Besançon demeure imprécis, nous pouvons l'intercaler entre ceux-ci : 15 mars-15 avril 1791. Exceptons toutefois les 2, 3, 4 avril, parce que, le 3, le lieutenant est à sa compagnie quand le commissaire des guerres Naudin passe en revue le régiment de la Fère, et parce que ni la veille ni le lendemain il ne

pouvait se présenter chez l'imprimeur bisontin après midi pendant le dîner. Car cette excursion n'occupa pas moins de trois journées, puisqu'il en fallait une pour chacun des voyages d'aller et de retour, les quatorze lieues de poste qui séparent les deux villes étant parcourues soit à cheval, soit dans la diligence. La diligence de Paris, partie de Dijon le matin, traversait Auxonne vers huit heures et demie, s'arrêtait à Dole pour le dîner, relayait à Orchamps, à Saint-Vit, et n'entrait à Besançon qu'à six heures et demie du soir (1). Un cavalier ne pouvait aller beaucoup plus vite, à cause des repos nécessaires à sa monture.

L'arrivée de Napoléon à Besançon est postérieure à février : il s'est remis alors au courant de son service; Comeau n'y dut rentrer que le dernier jour de ce mois. Il dit s'être éloigné de Lyon dès le lendemain de son entretien avec Bonaparte sur les quais, et a bien mis dix-huit jours pour son voyage, d'après le tableau qu'il donne de ses principales étapes et de l'emploi de son temps. Du reste, il rapporte qu'il n'y avait pas longtemps qu'il avait rejoint le régiment de Metz quand il fut promu lieutenant en premier (2).

Il faut exclure encore de notre compte la première quinzaine de mars. Bonaparte, quand il n'est pas de service à sa compagnie, va à Dole, chez Joly, pour corriger les épreuves de sa lettre à Buttafuoco, dont il expédie les premiers exemplaires le 14 de ce mois. Ainsi se trouve justifiée la première date, 15 mars, admissible pour le départ d'Auxonne. Pourquoi la seconde date? A partir du 10 au 15 avril, le voyage de Besançon devenait sans motif. Bo-

(1) Le *Conducteur françois*. Route de Dijon à Besançon.

(2) La promotion où figurent Bonaparte et Comeau fut la conséquence du décret du 1er avril sur la réorganisation de l'artillerie. Les nominations donnèrent rang du 1er avril, mais les lettres de service ne furent expédiées que le 1er juin (A. Chuquet). Probablement le lieutenant de Metz prévit son prochain avancement dès qu'il connut le décret, dans les premiers jours d'avril.

naparte recevait alors, en réponse à une demande de documents, cette lettre de Paoli : « Bastia, 2 avril.... .... Je ne puis en ce moment ouvrir mes caisses et chercher mes écrits. D'autre part, l'histoire ne s'écrit pas dans les années de jeunesse.... » Après cette défaite, la recherche d'un imprimeur devenait inutile. Il est vrai que celui qui tenait tant à publier son histoire pour affirmer son patriotisme corse devant ses concitoyens fit, un peu plus tard et sans plus de succès, tenter par son frère Joseph une nouvelle démarche près de Paoli. Mais, dans l'attente du résultat, il va, en mai, à Nuits, passer quelques jours chez des amis, et, le 14 juin, il quitte la garnison d'Auxonne pour retourner à Valence.

Quand le petit officier fut devenu le maître de la France, partout où il avait passé, on recueillit précieusement les souvenirs qu'il y avait laissés. On retrouva le nom et la maison de ses logeurs, de ses restaurateurs, à Paris, à Valence, à Auxonne. Où, chez qui les officiers du régiment de Metz prenaient-ils pension? La question reste sans réponse. Mais nous connaissons le domicile de Daclin. Si on ne l'avait surélevée d'un étage, si la boutique du libraire n'était transformée en magasin de rubans, nous reverrions cette maison telle qu'elle était quand le lieutenant Bonaparte y est entré pour négocier un marché. Elle porte le n° 41 de la Grande-Rue (1). A l'époque qui nous occupe, l'imprimerie était installée dans le bâtiment entre cours; le logement de Daclin occupait le second étage de celui sur la rue. Lors de la Révolution, cet immeuble (2) appartenait à l'archevêque, qui le louait aux Daclin. Après

(1) Elle est le siège du consulat d'Italie. Son propriétaire est, depuis longtemps, M. Edmond Baille.

(2) Cette maison portait le n° 474 dans le numérotage général des maisons de la ville. « A la date de 1639 s'y rattache un épisode romanesque, le mariage secret de Charles IV de Lorraine avec Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix » (Gaston Coindre, *Mon Vieux Besançon*, Besançon, Paul Jacquin, 1900, p. 49).

la confiscation des biens du clergé, il fut mis en vente, le 25 janvier 1791, par le directoire du district, et acheté, après enchères sur mise à prix de 28,000 livres, pour 40,100 livres par Jean-François Daclin, successeur d'une famille d'imprimeurs bisontins (1).

Entre ses visites à Daclin et aux officiers d'artillerie, Bonaparte regarda-t-il nos monuments ? le système défensif de la place forte, si différent de celle des bords de la Saône ? On peut le croire. En 1801, le Premier Consul faisait écrire au ministre de la guerre que l'hôpital Saint-Jacques est « l'un des plus grands, des plus beaux, des plus sains qui existent dans la République. » En 1813, quand les Autrichiens marchaient à l'attaque de Besançon, Napoléon dit : « Besançon retiendra 12,000 à 15,000 hommes

---

(1) Ce nom de Daclin apparaît en 1713 sur les registres municipaux quand, pour reprendre l'imprimerie Rigoine, François-Joseph Daclin s'associe à Alibert : ce Daclin en devient seul titulaire en 1723. Son petit-fils Jean-François fut baptisé le 13 décembre 1755 en l'église Saint-Pierre et reçu le 2 juillet 1787, par le conseil d'État du roi, « à l'état de libraire et à la place d'imprimeur de la ville » par cession de sa mère, gérante depuis la mort de son mari. Cette imprimerie avait la clientèle du Parlement de Besançon. Le conseil d'État eut à s'occuper deux autres fois de Daclin : le 5 juillet 1788, il lui interdisait l'exercice de sa profession, pour avoir contrevenu aux règlements, et le 26 septembre de la même année, il lui restituait son privilège, ordonnait que les vis de ses presses, déposées à la chambre syndicale, lui soient rendues, « à charge de se montrer plus circonspect à l'avenir et de se conformer exactement aux règlements. » (Arch. du Doubs, C. 126 et *registre des actes importants de la chambre des imprimeurs de Besançon*, bibl. municipale, 893).

Daclin, classé parmi les notables aux élections pour le conseil général de la commune, au mois de novembre 1790, resta, pendant la tourmente révolutionnaire, en dehors des partis extrêmes, ne fut ni persécuteur ni trop persécuté. Les terroristes se bornèrent à l'inscrire sur la liste des suspects du 25 septembre 1793, où il figure en compagnie de quatre autres imprimeurs.

Après la mort de Jean-François, le 12 décembre 1803, sa veuve continua à diriger cette imprimerie, qui fut reprise en 1833 par Sainte-Agathe et en 1847 par Dodivers. Le fils de celui-ci maintient la réputation de cet établissement aujourd'hui installé au n° 87 de la Grande-Rue.

sous ses murs » : le général de Lichtenstein employa en effet cet effectif à l'investissement. Sur l'un des billets introduits pendant le blocus à l'adresse de Marulaz, l'Empereur avait fait ajouter, dans la crainte d'une surprise de ce côté en cas de gelée du Doubs : « Prenez garde à Chamars (1). » Venait-il d'inspecter un plan, quand il donnait ces avis, ou se souvenait-il d'observations recueillies en 1791 ? A la fin du XVIIIe siècle, comme au commencement du suivant, Chamars était une promenade qui, avec ses eaux vives et ses cygnes, ses bosquets et ses volières, ses grands arbres et ses fleurs, attirait l'une des premières curiosités des voyageurs. Pour aller à Chamars, on passait devant l'hôpital (2).

Quoi qu'il en soit, Bonaparte, en reprenant la route d'Auxonne, ne devait pas être content, puisque son amour-propre venait de recevoir la double atteinte d'un échec et d'un affront. Ce n'est pas une raison pour que les Bisontins oublient son passage parmi eux. Comme le grand poète né dans leurs murs quand « ce siècle avait deux ans, » il a appartenu pendant quelques heures à leur histoire.

---

(1) *Deux époques militaires à Besançon*, par Léon Ordinaire, capitaine d'artillerie, t. II, 1814, p. 55 et 111.

(2) « Qui mérite l'admiration des étrangers par ses beaux et vastes bâtiments » (*Le Conducteur françois*).

# LE
# SAINT-SUAIRE DE TURIN
## ET SA VÉRITABLE ORIGINE

**Par M. Jules GAUTHIER**

MEMBRE RÉSIDANT

---

*(Séance du 20 décembre 1900)*

---

M. le chanoine Ulysse Chevalier, un des érudits les plus distingués que possède aujourd'hui l'école française, vient de consacrer une étude critique à l'une des reliques les plus en vue de la Passion de Notre-Seigneur, devenue le *Palladium* de la ville de Turin après trois étapes successives à Lirey en Champagne, à Saint-Hippolyte au comté de Bourgogne, à Chambéry en Savoie. Les conclusions d'un pareil travail préparé avec toute la compétence d'une part, tout le respect traditionnel de l'autre que l'on peut souhaiter, intéressent notre région pour plusieurs motifs; c'est sur le désir de l'auteur lui-même, un de mes éminents confrères, que je vais résumer son livre et en indiquer sommairement l'exposé et les déductions (1).

En 1353, Geoffroy de Charny, un Champenois qui fut,

---

(1) *Étude critique sur l'origine du Saint-Suaire de Lirey-Chambéry-Turin*, par le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut. 1 vol. in-8 de 59 et LX p. Paris, Picard, 1900.

chose assez rare, et un vaillant soldat et un lettré délicat, fondait à Lirey, dans l'Aube actuelle, un chapitre sous le vocable de l'Annonciation. Plusieurs documents émanés soit du roi de France, soit du pape, soit du fondateur lui-même, confirmèrent ou consolidèrent de 1353 à 1356 le chapitre naissant; aucun d'eux ne parle d'une peinture que Geoffroy avait déposée dans cette église, peinture représentant le Saint-Suaire de Notre-Seigneur, qui allait devenir l'objet de la curiosité et bientôt de la vénération publique. En 1389, ce Suaire, dont un peintre interrogé par l'évêque de Troyes s'était déclaré l'auteur intégral, n'était plus à Lirey, une ordonnance épiscopale ayant interdit de l'exhiber aux fidèles. Geoffroy II de Charny s'adressa cette année même à un légat, Pierre de Thury, pour obtenir l'autorisation de l'exposer de nouveau à Lirey; mal informé, le légat accueillit et autorisa la demande, et le pape Clément VII envoya, d'Avignon, un rescrit à Geoffroy de Charny pour autoriser l'exposition publique de la représentation du Saint-Suaire.

L'évêque de Troyes ne se tint pas pour battu, il s'adressa au roi de France qui fit saisir le Suaire objet du débat; puis il présenta à Charles VII un mémoire rédigé par lui en présence d'une commission de théologiens, pour démontrer que le Suaire avait été peint de main d'homme et que son ostension constituait un péril d'idolâtrie pour les âmes faibles.

Le saint-siège, mis au courant, interdit les cérémonies incriminées par l'évêque, reconnut et exigea qu'il fût publié, lors de l'ostension, qu'il s'agissait d'une représentation du Suaire de Notre-Seigneur et non d'une véritable relique de la Passion, et ce par quatre bulles adressées en 1390 aux principaux intéressés. On a voulu amoindrir l'autorité de cette décision de Clément VII, pape d'Avignon, en le déclarant antipape et simple particulier. La thèse est originale mais ridicule, car « il est élémentaire, en histoire, de

juger les faits d'une période d'après les idées ayant cours à cette période et non d'après celles de notre temps. » Et de nos jours, entre Clément VII et Boniface IX, le pape de Rome, il est difficile de se prononcer absolument. Du reste, quand l'unité fut rétablie dans l'Église, les actes des papes des diverses obédiences ont été tous confirmés. Par conséquent, pour le diocèse de Troyes, Clément VII était le pape légitime quand Geoffroy II de Charny lui soumit le procès tranché déjà par un pape en 1390; la décision pontificale était donc souveraine et ceux qui en appellent aujourd'hui font un effort absolument vain.

En 1418, au moment des pillages de la guerre civile, les chanoines de Lirey confient leur Suaire, dont on n'a point parlé depuis vingt-huit ans, à Humbert, comte de la Roche, seigneur de Villersexel, gendre et héritier de Geoffroy II de Charny.

Humbert meurt sans le restituer et, vingt-cinq ans plus tard, le chapitre de Lirey assigne sa veuve Marguerite devant le parlement de Dole, en restitution. Le parlement, après avoir constaté la remise de certains autres joyaux faite au chapitre, fit déposer provisoirement le Suaire et les reliques dans l'église des Cordeliers de Dole.

Marguerite était encore en possession du Suaire en 1447; à cette date, le chapitre de Lirey l'a assignée en restitution devant l'official de Besançon, où elle comparaît et déclare qu'avec les dangers et les malheurs du temps, elle considère comme périlleux de s'en dessaisir. En 1449, Marguerite est en Hainaut et montre la pseudo-relique à divers personnages, elle a donc quitté la Bourgogne, Dole et Saint-Hippolyte, où Jean-Jacques Chifflet a signalé son passage, et nous la retrouvons en Savoie en 1457, longtemps après sa cession au duc de Savoie, qui l'a déposée successivement dans les chapelles des Cordeliers, puis du château de Chambéry, où elle est dès 1453. Dès lors, on ne la perd plus de vue même dans de courts et motivés déplacements. En 1578,

on l'apporta à Turin pour éviter un trop long déplacement à saint Charles Borromée, qui désirait la voir et la vénérer; elle est restée à Turin, et tous ceux qui visitent la cathédrale de cette métropole font une station dans la chapelle du Saint-Suaire, richement décorée de groupes sculpturaux et de marbres sombres, derrière le maître-autel.

Telle est l'histoire avérée et l'origine très certaine et très documentée du Suaire de Turin. Des journalistes d'une dévotion mal éclairée, un prélat italien, Mgr Colomiatti, vicaire général de Turin, ont plaidé sans arguments sérieux l'authenticité de la relique. Tout s'effondre devant les textes publiés par M. le chanoine Ulysse Chevalier, dont la démonstration rigoureuse reste maîtresse du champ de bataille.

Et maintenant que dire et que penser du Saint-Suaire de Besançon? Avec tout le respect dû à cette pieuse image qui a entretenu au comté de Bourgogne, particulièrement au milieu du XVIe siècle, à l'époque critique et menaçante de la Réforme, des sentiments religieux ardents, en reconnaissant même que cette foi a produit des merveilles et a pu produire des miracles, nous sommes obligés de reconnaître qu'au point de vue critique, l'authenticité du Saint-Suaire de Besançon n'est pas plus facile à défendre que celle du Saint-Suaire de Turin. Les deux suaires sont jumeaux, la même pensée pieuse les a créés, la même crédulité les a dénaturés et transformés en reliques, la même sévérité doit les juger.

Pour ceux qui resteraient fidèles à cette croyance du Suaire de Besançon, qu'ils méditent simplement le raisonnement suivant.

On attribue à Théodose ou aux croisés du XIIIe siècle l'apport du Suaire de Besançon, qui n'est cité qu'en 1523 pour la première fois dans un texte positif que j'ai publié (1).

---

(1) *Notes iconographiques sur le Saint-Suaire de Besançon*, par

Or, si un *Suaire* quelconque eût existé au XIIIe ou XIVe siècle dans le Trésor de Besançon où l'on vénérait dès lors la moindre pierre rapportée de Terre sainte, on l'eût mentionné, ne fût-ce que dans cette prose où sont citées les reliques célèbres dont la principale est le « Peigne de la Vierge. »

Magnificemus Virginem
Cujus habemus pectinem.
. . . . . .

Or, on ne le cite pas, et pour cause. Le procès est donc vidé (1) !

---

J. Gauthier, Bulletin de l'Académie de Besançon, 1883, p. 288. — *Le Saint-Suaire de Besançon et ses pèlerins*, par le même, 1894 (inédit).

(1) V. Bergier, *Dict. théologique*, vo *Suaire*. — Dissertations sur le Saint-Suaire de Besançon [par l'abbé Trouillet, Bullet et l'abbé Fleury], ms. 826 de la Bibl. de Besançon. Ces quatre auteurs concluent comme nous à la non-authenticité du Suaire de Besançon, détruit en 1793, par ordre de la Convention.

# LISTE ACADÉMIQUE

**(31 décembre 1900)**

---

## I.

### ACADÉMICIENS TITULAIRES

**1° Directeurs Académiciens-nés.**

Mgr l'archevêque de Besançon (Mgr Petit).
M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général Dessirier).
M. le premier président de la cour d'appel (M. Gougeon).
M. le préfet du département du Doubs (M. Roger).

**2° Académicien-né.**

M. le maire de la ville de Besançon (M. Gondy).

**3° Académiciens titulaires ou résidants.**

MM.

1. Suchet (le chanoine), *Doyen de la Compagnie*, rue Casenat, 1 (21 janvier 1863).
2. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).
3. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
4. Sire (Georges), ✻, docteur ès sciences, essayeur de la garantie, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), rue de la Mouillère, 15 (28 janvier 1870).

MM.

5. Gauthier (Jules), ❋, archiviste du département, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).

6. Pingaud (Léonce), ❋, professeur à l'Université (Faculté des lettres), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876), *Secrétaire perpétuel honoraire*, *Président annuel.*

7. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 16 (27 janvier 1876).

8. Saint-Loup (Louis), ❋, professeur à l'Université (Faculté des sciences), rue Saint-Vincent, 53 (27 juillet 1878).

9. Meynier (le docteur Joseph), O. ❋, médecin principal de l'armée territoriale, rue Ronchaux, 3 (29 juillet 1879).

10. Coutenot (le docteur), ❋, médecin en chef honoraire des hospices civils, professeur honoraire à l'Université (École de médecine), rue de la Rotonde, 15 (28 juillet 1881).

11. Isenbart (Émile), ❋, artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).

12. Chardonnet (le comte de), ❋, ancien élève de l'École polytechnique, rue du Perron, 20, et rue Cambon, 43, à Paris (21 janvier 1884).

13. Mairot (Henri), banquier, ancien président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).

14. Sainte-Agathe (le comte Joseph de), ancien élève de l'École des Chartes, rue d'Anvers, 7 (28 janvier 1886). *Archiviste.*

15. Gauderon (le docteur Eugène), professeur à l'Université (École de médecine), Grande-Rue, 123 (29 juillet 1886).

16. Lombart (Henri), ancien conseiller à la Cour, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).

MM.

17. Beauséjour (le chanoine de), vicaire général, à l'archevêché (26 juillet 1888).
18. Girardot (le docteur Albert), rue Saint-Vincent, 15 (31 janvier 1889).
19. Lambert (Maurice), avocat, docteur en droit, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889). *Secrétaire adjoint.*
20. Guichard (Paul), rue Pasteur, 13 (25 juillet 1889). *Trésorier de la Compagnie.*
21. Boussey (Armand), professeur d'histoire au lycée, Grande-Rue, 116 (13 février 1890). *Secrétaire perpétuel.*
22. Lieffroy (Aimé), rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).
23. Boutroux (Léon), professeur à l'Université (Faculté des sciences), à Fontaine-Écu (24 juillet 1890).
24. Roland (le docteur), professeur à l'Université (École de médecine), rue de l'Orme de Chamars, 10 (24 juillet 1890).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

MM.

25. Lurion de l'Égouthail (Roger de), rue du Perron, 24 (24 juillet 1890). *Vice-président annuel.*
26. Vaulchier (le marquis de), ❋, rue Moncey, 9 (22 janvier 1891).
27. Giacomotti (Félix-Henri), ❋, directeur de l'École des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Charles Nodier, 8 (23 juillet 1891).
28. Baudin (le docteur), ❋, Grande-Rue, 97 (23 juillet 1891).
29. Chipon (Maurice), avocat, docteur en droit, rue de la Préfecture, 25 (9 février 1893).
30. Vaissier (Alfred), conservateur adjoint du musée des antiquités, Grande-Rue, 109 (27 juillet 1893).
31. Guillemin (Victor), peintre et critique d'art, rue des Granges, 21 (27 juillet 1893).
32. Rigny (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre (11 juillet 1895).

MM.

33. Ledoux (le docteur Émile), quai de Strasbourg, 13 (11 juillet 1895).
34. Mallié (Albert), rue de la Préfecture, 26 (6 février 1896).
35. Beauséjour (Gaston de), ancien élève de l'École polytechnique, place Saint-Jean, 6, et à Motey-Besuche (Haute-Saône) (4 février 1897).
36. Perrin (l'abbé), directeur au grand séminaire (7 juillet 1898).
37. Poète (Marcel), bibliothécaire de la ville ( janvier 1900).
38. Louvot (l'abbé), curé de Saint-Claude-Besançon ( janvier 1900).

39-40....

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

**1° Anciens titulaires.**

MM.

1. Parandier, C. ❋, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, aux Tourillons, à Arbois (28 janvier 1831).
2. Weil (Henri), O. ❋, de l'Académie des Inscriptions, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue Adolphe Yvon, 16, à Paris (23 janvier 1864).
3. Chotard, ❋, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, à Paris (25 août 1873).
4. Mignot (Édouard), ❋, colonel en retraite, rue Las Cases, 18, à Paris (25 août 1875).
5. Reboul, ❋, doyen honoraire de la Faculté des sciences de l'Université d'Aix-Marseille (25 août 1875).
6. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue Picot, 8, à Paris (27 janvier 1876).
7. Tivier (Henri), ❋, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, à Amiens (27 janvier 1876).

MM.

8. Piépape (Léonce de), O. ❋, général de brigade, gouverneur de Dijon (27 juillet 1878).
9. Touchet (Mgr), évêque d'Orléans (22 janvier 1891).
10. Rolland, O. ❋, capitaine de vaisseau en retraite, ancien gouverneur de Besançon, rue des Dominicaines, 39, à Marseille (22 décembre 1892).

**2° Membres honoraires.**

MM.

1. Gérôme (Jean-Léon), C. ❋, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
2. Conégliano (le duc de), O. ❋, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (24 août 1865).
3. Seguin, ❋, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
4. Dreyss, ❋, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 juillet 1874).
5. Jacquinet, O. ❋, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (28 juillet 1880).
6. Mérode (le comte de), ancien sénateur, ancien conseiller général du Doubs, rue de Varennes, 55, à Paris (28 juillet 1880).
7. Vorges (le comte Domet de), O. ❋, ancien ministre plénipotentiaire, rue du Général Foy, 46, à Paris, et à Maussans (Haute-Saône) (9 février 1893).
8. Vieille (Paul), ingénieur, à Paris (24 janvier 1895).
9. Perraud (le cardinal), évêque d'Autun (6 février 1896).
10. Pouillet, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, à Paris (4 février 1897).

## III.

### ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ)

MM.

1. Grenier (Édouard), ancien secrétaire d'ambassade, à Baume-les-Dames, et boulevard Saint-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
2. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
3. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
4. Baille (Charles), ancien magistrat, rue de l'Université, 78, à Paris (31 juillet 1877).
5. Prost (Bernard), inspecteur général des bibliothèques et archives, avenue Rapp, 7, à Paris (31 juillet 1877).
6. Becquet (Just), O. ❋, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris (27 juin 1878).
7. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
8. Rambaud (Alfred), O. ❋, sénateur, vice-président du Conseil général du Doubs, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
9. Robert (Ulysse), ❋, inspecteur général des bibliothèques et archives, avenue Quihou, 30, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).
10. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
11. Toubin (Édouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).

MM.

12. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville, à Montbéliard (27 janvier 1887).
13. Girod (Paul), professeur à l'Université de Clermont-Ferrand (Faculté des sciences et École de médecine) (27 janvier 1887).
14. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
15. Lamy (Étienne), ancien député du Jura, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
16. Tripard (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
17. Beauséjour (Eugène de), ancien magistrat, à Lons-le-Saunier (24 juillet 1890).
18. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
19. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura) (22 janvier 1891).
20. Jourdy, bibliothécaire de la ville de Gray (23 juillet 1891).
21. Lods (Armand), à Héricourt, et à Paris, rue de Monceau, 10 (29 janvier 1892).
22. Boisselet (Joseph), à Roche-sur-Linotte (Haute-Saône) (29 janvier 1892).
23. Guichard (l'abbé), curé de Grozon (Jura) (29 janvier 1892).
24. Loye (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).
25. Godard (Charles), professeur d'histoire au lycée de Tulle (9 février 1893).
26. Bataille (Frédéric), professeur au lycée Michelet, à Vanves (Seine) (27 juillet 1893).
27. Brune (l'abbé), curé de Baume-les-Messieurs (27 juillet 1893).
28. Caron (René), à Arc-et-Senans (25 janvier 1894).
29. Brugnon (Stanislas), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Rivoli, 248, à Paris (24 janvier 1895).

MM.

30. Narbey (l'abbé), vicaire à Clichy-la-Garenne (Seine) (6 février 1896).
31. Richenet, professeur honoraire, à Dole (4 février 1897).
32. Routhier, secrétaire de l'Association franc-comtoise *Les Gaudes*, rue Flatters, 10, à Paris (4 février 1897).
33. Chapoy (Henri), avocat, rue des Saints-Pères, 13, à Paris (7 juillet 1898).
34. Derosne (Charles), à Ollans (Doubs) (7 juillet 1898).
35. Kirwan (Charles de), inspecteur des forêts en retraite, à Paris, rue Vaneau, et villa Dalmassière, près Voiron (Isère) (26 janvier 1899).
36. Bouchot (Henri), conservateur du cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, à Paris (26 janvier 1899).

37-38-39-40....

## IV.

### ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

MM.

1. Junca, ✻, ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'Arbois de Jubainville, ✻, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. Beaune (Henri), ancien procureur général, cours du Midi, 21, à Lyon (27 janvier 1874).
4. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
5. Beaurepaire (de), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), rue Beffroy, 24, à Rouen (29 août 1875).
6. Tuetey (Alexandre), sous-chef de la section législative

MM.

et judiciaire aux Archives nationales, rue de Poissy, 31, à Paris (31 juillet 1877).

7. Garnier (Joseph), ✻, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
8. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
9. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
10. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
11. Keller (Émile), ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (26 janvier 1887).
12. Babeau (Albert), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Troyes (28 juillet 1887).
13. Tinseau (Léon de), homme de lettres, à Paris (31 janvier 1889).
14. Du Bled (Victor), à Servigney (Haute-Saône) (28 juillet 1892).
15. Monnier (Marcel), voyageur, à Jeurre (Jura) (24 janvier 1895).
16. Fondet (Eugène), directeur des écoles françaises de Moscou (6 février 1896).
17. Milcent (Louis), ancien auditeur au Conseil d'État, à Vaux-sous-Poligny (Jura) (4 février 1897).

18-19-20....

## V.

### ASSOCIÉS ÉTRANGERS

MM.

1. Anziani (l'abbé), ancien bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
2. Montet (Albert de), à Chardonne-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
3. Brunnhofer (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).

MM.

4. Du Bois-Melly, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
5. Choffat (Paul), géologue, à Lisbonne (13 février 1890).
6. Dufour (le docteur Marc), professeur à l'Université, à Lausanne (22 janvier 1891).
7. Diesbach (le comte Max de), à Fribourg (23 juillet 1891).
8. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
9. Godet (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchatel (Suisse) (29 janvier 1892).
10. Polovtsov (Alexandre), G. O. ✻, président de la Société d'histoire de Russie, correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), à Saint-Pétersbourg, et à Paris, rue Cambon, 41 (28 juillet 1892).
11. Kurth (Godefroid), professeur à l'Université de Liège (9 février 1893).
12. Winterer (l'abbé), député au Parlement allemand, à Mulhouse (Alsace) (24 janvier 1895).
13. Roberti (Giuseppe), professeur à l'Académie militaire, à Turin (24 janvier 1895).
14. Marchal (le chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (6 février 1896).
15. Jeunet (l'abbé), curé de Cheyres (canton de Fribourg) (4 février 1897).
16. Thompson (sir Edward), directeur du *British Museum* à Londres (26 janvier 1899).

17-18-19-20....

# LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1900

**Membre titulaire.**

M.
MIEUSSET (Pierre), décédé le 31 août.

**Correspondants franc-comtois.**

MM.
VALFREY (Jules), décédé le 23 novembre.
PUFFENEY (Élie), décédé le 11 novembre.

**Correspondant né en dehors de l'ancienne province de Franche-Comté** (1).

M.
BOURQUARD (l'abbé), décédé le 4 novembre.

**Associés étrangers.**

MM.
BOVET (Alfred), décédé le novembre.
WINTERLIN (Auguste), décédé le novembre.

---

(1) Nous devons ajouter pour mémoire, à ce nom, ceux de MM. Léon Pigeotte et l'abbé Boutillier, décédés pendant les années antérieures, sans qu'aucune notification ait été faite à l'Académie. Le bureau n'a eu connaissance que récemment, et par hasard, de la mort de ces deux correspondants.

# LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (126)

## CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

---

## FRANCE

### Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

### Allier.

Société d'émulation de l'Allier; Moulins.

### Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap.

### Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

### Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

### Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

### Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie; Caen.
Société d'agriculture; Caen.
Société des beaux-arts; Caen.

**Charente.**

Société archéologique et historique de la Charente; Angoulême.

**Charente-Inférieure.**

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes.

**Côte-d'Or.**

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.

**Côtes-du-Nord.**

Société d'émulation des Côtes-du-Nord; Saint-Brieuc.

**Doubs.**

Société d'émulation du Doubs; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.

**Drôme.**

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme; Valence.

**Finistère.**

Société académique de Brest.

**Gard.**

Académie de Nimes.

**Garonne (Haute-).**

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres; Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France; Toulouse.

**Gironde.**

Académie de Bordeaux.

**Hérault.**

Société archéologique de Béziers.

**Indre-et-Loire.**

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

**Isère.**

Académie Delphinale ; Grenoble.
Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.

**Jura.**

Société d'émulation du Jura ; Lons-le-Saunier.

**Loire.**

Société de la Diana ; Montbrison.

**Loire-Inférieure.**

Société académique ; Nantes.
Société des sciences naturelles de l'Ouest ; Nantes.

**Lot.**

Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot ; Cahors.

**Maine-et-Loire.**

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.
Société d'études scientifiques d'Angers.

**Manche.**

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; Saint-Lô.
Société des sciences naturelles ; Cherbourg.

**Marne.**

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.

**Marne (Haute-).**

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

**Meurthe-et-Moselle.**

Académie de Stanislas ; Nancy.

**Meuse.**

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.
Société philomathique de Verdun.

**Nord.**

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société d'émulation de Roubaix.

**Oise.**

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise ; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

**Pas-de-Calais.**

Commission départementale des monuments historiques ; Arras.
Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.

**Puy-de-Dôme.**

Académie de Clermont-Ferrand.

**Rhin (Haut-).**

Société Belfortaine d'émulation.

**Rhône.**

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

**Saône-et-Loire.**

Académie de Mâcon.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire ; Chalon-sur-Saône.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Éduenne ; Autun.

**Saône (Haute-).**

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; Vesoul.
Société grayloise d'émulation ; Gray.

**Savoie.**

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie ; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie ; Chambéry.

### Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne ; Thonon.

### Seine.

Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
Société de médecine légale ; Paris.
Société des études historiques ; Paris.
Société philotechnique ; Paris.
Société philomathique ; Paris.
Société des antiquaires de France ; Paris.

### Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société havraise d'études diverses.

### Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise ; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; Versailles.

### Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France; Amiens.
Société d'émulation d'Abbeville.

### Tarn-et-Garonne.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Montauban.

### Var.

Académie du Var; Toulon.

### Vaucluse.

Académie de Vaucluse.

### Vosges.

Société d'émulation des Vosges; Épinal.
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié.

## ALLEMAGNE

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe; Iéna.
Société historique et philosophique; Heidelberg.

## ALSACE-LORRAINE

Académie de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace; Strasbourg.

## AMÉRIQUE DU SUD

Université de Buenos-Ayres; République Argentine.
Annales de l'Université du Chili; Santiago.
Annales du Musée national de Montevideo; Uruguay.

## AUTRICHE

Académie impériale et royale des *Agiati;* Rovereto (Tyrol).

## BELGIQUE

Académie royale de Belgique; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique; Bruxelles.

## BRÉSIL

Musée national de Rio de Janeiro.

## DOMINION DU CANADA

Société de numismatique et d'antiquités; Montréal.

## ÉGYPTE

Institut égyptien; Le Caire.

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien; Washington.
American Museum of natural history; New-York.

## ITALIE

Académie royale des *Lincei ;* Rome.
Société des études zoologiques; Rome.
Académie royale de Lucques.
Académie des sciences morales et politiques ; Naples.

## MEXIQUE

Observatoire météorologique central de Mexico.
Observatoire de Tacubaya.
Bibliothèque de la *Secretaria de Fomento;* Mexico.
Société scientifique Antonio Alzate ; Mexico.

## RUSSIE

Société des naturalistes de l'Université de Kiev.

## SUÈDE & NORWÈGE

Académie royale des sciences de Stockholm.
Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités ; Stockholm.
Institut géologique de l'Université d'Upsal.
Université de Christiania.
Université de Lund.

## SUISSE

Société jurassienne d'émulation ; Porrentruy (canton de Berne).
Société d'histoire du canton de Neuchatel ; Neuchatel.
Société neuchateloise de géographie ; Neuchatel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; Genève.
Institut national genevois ; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne.
Société d'histoire du canton de Fribourg.

---

## Publications périodiques diverses reçues par l'Académie

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique.

Annuaire des bibliothèques et des archives.

Journal des savants.

Bulletin d'archéologie africaine.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers; Romans.

Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Revue de l'enseignement supérieur et des Facultés ; Dijon.

Revue viticole, agricole et horticole de Franche-Comté et de Bourgogne; Poligny.

# DÉPOTS PUBLICS

## AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES

---

Bibliothèque de la Sorbonne; Paris.
— de la ville; Besançon.
— universitaire; id.
— du grand séminaire; id.
— du collège Saint-François-Xavier; id.
— des Frères de Marie; id.
— de la Société de lecture; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du séminaire de Vesoul.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
— de la Haute-Saône.
— du Jura.
— de la Côte-d'Or.

# TABLE DES MATIÈRES (1900)

## PROCÈS-VERBAUX


Procès-verbaux . . . . . v
Toast prononcé au banquet de l'Académie par M. Ch. Bonnet, président de la Société d'émulation du Doubs . . . . . VII
*Les Échos*, par Mme Ernest Brun. Les Échos du pays. — Compte rendu par M. Paul Guichard . . . . . XI
Causerie ethnographique sur le fellah, par J.-B. Piot-Bey. — Compte rendu par M. le docteur J. Meynier . . . . . XXI
*Les Échos*, par Mme Ernest Brun. Les Échos de l'âme. — Les Échos du monde. — Comptes rendus par M. Paul Guichard. XXVIII
Notice sur M. le général Gresset, par M. Gaston de Beauséjour. XXXIX
Notice sur M. Jules Sauzay (1823-1899), par M. Jules Gauthier. XLIII
Pierre Mieusset, par M. Paul Guichard . . . . . XLVII
Notice sur le peintre Jules Machard, par M. V. Guillemin . . LI
Programme des prix qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1901 . . . . . LVII


## MÉMOIRES


Le général Vionnet, par M. le marquis DE VAULCHIER . . . . 3
Nicolas Perrenot de Granvelle, ministre de Charles-Quint, discours de réception, par M. l'abbé PERRIN . . . . . 20
Réponse de M. le président. . . . . 48
Un grand magistrat colonial : François Laude, procureur général à Pondichéry, président de la Cour d'appel de Saïgon, par M. Henri CHAPOY. . . . . 50
Fables, par M. Frédéric BATAILLE . . . . . 96
L'Art nouveau, par M. A. MALLIÉ . . . . . 100
L'Origine des biens communaux, par M. Just TRIPARD . . . . 137
Arrivée de saint Pierre à Rome, par M. Ch. THURIET . . . . 164
Dalles historiées, monuments et inscriptions funéraires recueillis avant 1790 dans les églises franc-comtoises, par M. Jules GAUTHIER . . . . . 168

Les mémoires du général baron Desvernois, par M. le marquis de Vaulchier . . . . . 207
Rapport sur le concours pour le prix Marmier, par M. Roger de Lurion . . . . . 235
Rapport sur le concours d'économie politique, par M. Henri Mairot . . . . . 243
L'Académie de Besançon à l'Exposition universelle, par M. le chanoine Suchet . . . . . 258
Le lieutenant Bonaparte à Besançon, par M. le docteur Ledoux. 272
Le Saint-Suaire de Turin et sa véritable origine, par M. Jules Gauthier . . . . . 284

Liste académique . . . . . 289
Liste des académiciens décédés en 1900 . . . . . 299
Liste des sociétés savantes . . . . . 300
Dépôts publics ayant droit à un exemplaire des Mémoires . . 308

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00699 0051